

Vincent Lemieux

Professeur retraité de science politique, Université Laval

(1979)

Les cheminements de l'influence. Systèmes, stratégies et structures du politique.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca

Vincent Lemieux

Les cheminements de l'influence. Systèmes, stratégies et structures du politique.

Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1979, 282 pp.

M. Vincent Lemieux a été professeur de science politique de 1960 à 1992 au département de science politique de l'Université Laval. Maintenant à la retraite de l'enseignement.

[Autorisation formelle accordée au téléphone le 13 août 2004 par M. Vincent Lemieux et confirmée par écrit le 16 août 2004 de diffuser la totalité de ses œuvres : articles et livres. Un grand merci à Mme Suzie Robichaud, vice-doyenne à la recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi pour ses démarches fructueuses auprès de M. Lemieux : Suzie_Robichaud@uqac.ca]

liste des publications de M. Vincent Lemieux :

<http://www.pol.ulaval.ca/personnel/professeurs/vincent-lemieux.htm>

<http://www.pol.ulaval.ca/documents/publications/pubLemieux.pdf>



Courriels : vlemieux@sympatico.ca et Suzie_Robichaud@uqac.ca

Polices de caractères utilisée : Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

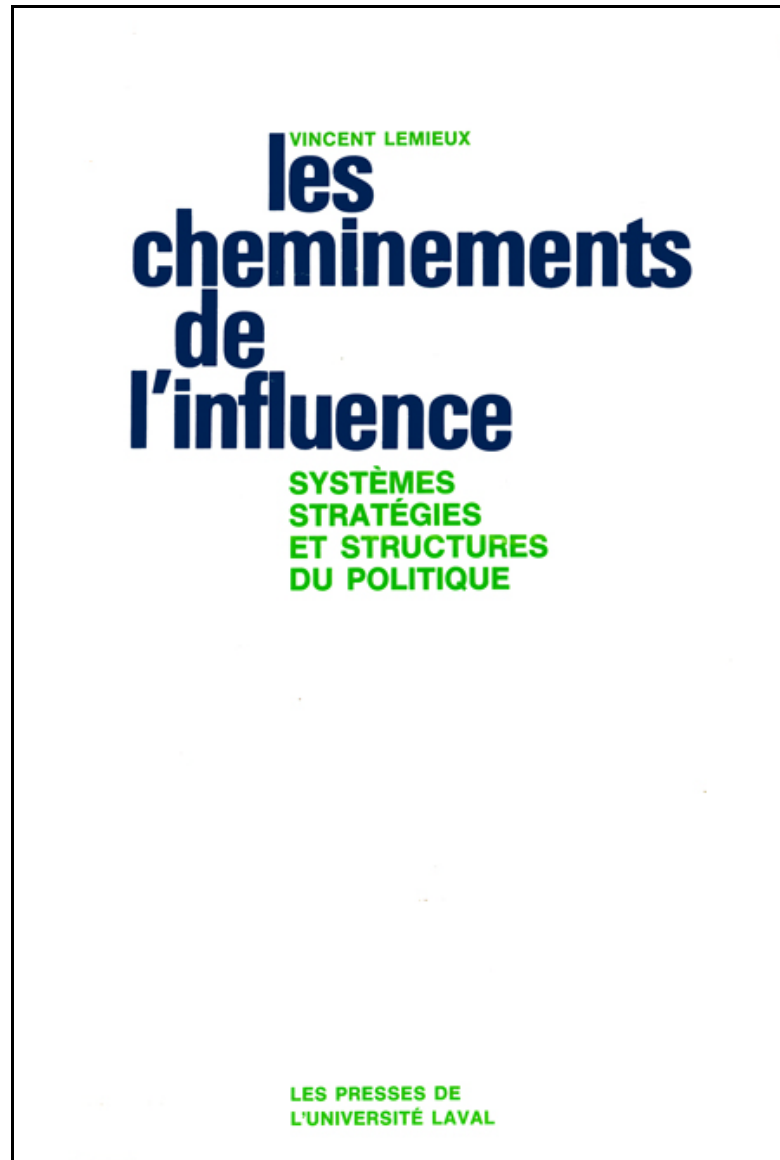
Édition numérique réalisée le 27 avril 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Vincent Lemieux

Professeur retraité de science politique, Université Laval

Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique



Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1979, 282 pp.

[279]

Table des matières

Table des matières

[Liste des tableaux](#)

[Liste des graphiques](#)

[Quatrième de couverture](#)

[Avant-propos](#)

[Introduction](#) : Une science fondamentale du politique

[Information, organisation et communication](#)

[Quatre dimensions de la communication](#)

[Trois caractéristiques du politique](#)

[Une typologie des définitions du politique](#)

[Plan de l'ouvrage](#)

Première partie.

Systèmes du politique

[Chapitre 1.](#) La cybernétique

[Approche systémique et cybernétique](#)

* Les rôles cybernétiques

[La rétroaction et la variété](#)

- Types de rétroaction
- Variété et contrainte

[Communication et gouverne](#)

* L'information impérative

[Chapitre 2.](#) Les relations d'influence

[Une définition de l'influence](#)

[Pouvoir informationnel et pouvoir énergétique](#)

* Influence positive et influence négative

[D'autres définitions de l'influence](#)

[Les dimensions de l'action et les moyens de pouvoir](#)

- Les approches économiques du pouvoir
- Atouts et enjeux du pouvoir

Chapitre 3. Formalisation des relations d'influence

Quelques voies de formalisation

- * La théorie des graphes
- * La logique des relations d'influence
- * Les relations d'ordre

Les positions de gouvernant, d'agent et de sujet

- * Positions d'influence et schéma cybernétique
- * Une classification des acteurs selon leur influence

Chapitre 4. Liens d'influence et liaisons d'influence

Le système et le processus

- L'exemple des Mandari
- L'opérationnel et l'institutionnel

Appareils et réseaux

La gouverne : pression et commandement

Deuxième partie. **Stratégies du politique**

Chapitre 5. La théorie des jeux

Une théorie microscopique de l'action

Les principaux concepts

- * Jeu et partie, coup et choix
- * L'interdépendance des choix
- * Préférences et valeurs
- * Les règles du jeu
- * Les coalitions

Chapitre 6. Les jeux d'influence

Une théorie politique des jeux

Maîtrise et emprise

Jeux politiques et moyens d'influence

D'une connexion à l'autre

Troisième partie.
Structures du politique

Chapitre 7. L'analyse structurale

Les notions réalistes de la structure
La structure comme modèle
Réductionnisme et structuralisme
Structures de réseau et structures de code
Les structures de jeu

Chapitre 8. La structuration de la gouverne

Les formes de connexité
Connexité et formes politiques de la gouverne

Quatrième partie.
Une théorie du politique

Chapitre 9. Formulation de la théorie

Les propositions analytiques
Les propositions théoriques
Une loi du jeu politique

Chapitre 10. Test de la théorie

Arrière-plan historique
D'une structuration de l'influence à l'autre
Rapport des faits aux Propositions théoriques

Conclusion. Ouverture aux autres dimensions de l'action

Les dimensions et leur prévalence mutuelle
Systèmes, stratégies et structures des autres dimensions
La cohésion sociale
Le social et le politique
La fin et le commencement

Appendice A. Signes absolus et signes relatifs

[Une physiologie des beaux-arts](#)
[La sémiologie](#)
[Sémiologie des situations sociales](#)
[Information et convention](#)
[La contrainte](#)
[Élargissement du schéma](#)
[Conclusion](#)

[Retour à la table des matières](#)

Appendice B. L'anthropologie politique et l'étude des relations de pouvoir

[Les relations de pouvoir](#)
[Élément politique et système politique](#)
[Les structures politiques](#) (sous-gouverne, gouverne, surgouverne)

- Les structures de sous-gouverne
- Les structures de gouverne
- * Les structures de surgouverne

[La connexité des systèmes politiques](#)
[Conclusion](#)

[Bibliographie des auteurs cités](#)

[219]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Liste des graphiques

[Retour à la table des matières](#)

- [Graphique 1.](#) Le système des rôles cybernétiques, et un exemple d'un processus mettant en jeu ces différents rôles
- [Graphique 2.](#) Les positions d'influence dans un système ou dans un processus d'action
- [Graphique 3.](#) Deux configurations de positions d'influence dans le schéma cybernétique
- [Graphique 4.](#) Relations d'influence chez les Mandari
- [Graphique 5.](#) Exemple de réseau et d'appareil à l'état pur
- [Graphique 6.](#) Liens institutionnels et jeux d'influence dans un schéma cybernétique
- [Graphique 7.](#) L'atome de parenté
- [Graphique 8.](#) Formes de coarchie
- [Graphique 9.](#) Formes de stratarchie
- [Graphique 10.](#) Formes de hiérarchie
- [Graphique 11.](#) Formes d'anarchie
- [Graphique 12.](#) De l'anarchie à des structurations plus connexes
- [Graphique 13.](#) De la hiérarchie à des structurations plus connexes
- [Graphique 14.](#) De la stratarchie à des structurations plus connexes, ou moins connexes
- [Graphique 15.](#) Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales avant 1960

- [Graphique 16.](#) Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales, au moment du premier projet de loi 65
- [Graphique 17.](#) Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales, telles que voulues par des établissements et des groupes professionnels puissants
- [Graphique 18.](#) Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales, telles que voulues par le Parti québécois, des syndicats et certains établissements ou groupements faibles
- [Graphique 19.](#) Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales, après l'adoption de la loi 65
- [Graphique 20.](#) Quatre configurations de relations entre trois acteurs, selon qu'il y a amitié (+) ou inimitié (-) entre eux
- [Graphique 21.](#) Graphes cohésif ou non cohésif formés de six acteurs
- [Graphique 22.](#) Types de coordination de caractère hiérarchique
- [Graphique 23.](#) Types de coordination de caractère stratarchique
- [Graphique 24.](#) Types de coordination de caractère coarchique
- [Graphique 25.](#) Types de coordination non cohésive

[221]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Liste des tableaux

[Retour à la table des matières](#)

[Tableau 1.](#) Différents types de définitions du politique

[Tableau 2.](#) Les seize liens d'influence

[Tableau 3.](#) Les six types de triades de Caplow et les modes de coalition qu'elles sont susceptibles d'engendrer

[Tableau 4.](#) Typologie des moyens d'influence

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Vincent Lemieux, professeur au département de Science politique de l'université Laval, présente dans cet ouvrage une synthèse de trois voies d'analyse du comportement politique des individus et des groupes, dont il montre la complémentarité : l'analyse cybernétique, l'analyse stratégique et l'analyse structurale du politique. Il en vient ainsi à formuler quelques propositions théoriques et une loi plus générale qui expliquent le jeu des acteurs politiques.

Les trois voies d'analyse ont en commun de conduire à l'étude de la forme plus qu'à celle de la substance, à l'étude de l'information plus qu'à celle de la matière-énergie. En cela, elles s'inspirent des idées fondamentales de notre époque.

Cet ouvrage est publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Cet Ouvrage tente de faire tenir ensemble trois voies d'analyse du politique : les voies systémique et plus spécifiquement cybernétique, stratégique et enfin structurale. Toutes trois participent d'une science générale de l'information et de la communication qu'ont commencé de formuler dans les années quarante d'aussi grands savants que Wiener, von Neumann et Shannon. Leurs efforts ont été repris, dans les sciences humaines, par Bateson, Lévi-Strauss et quelques autres. Les trois voies d'analyse sont rassemblées en direction d'une science fondamentale du politique dont on ne trouvera ici que de premières esquisses.

André J. Bélanger, André Blais et Réjean Landry ont lu attentivement les premières versions de l'ouvrage et ont suggéré des corrections qui ont permis d'améliorer la version finale. Qu'ils en soient remerciés, en toute amitié.

Les deux textes présentés en appendice ont d'abord paru dans *Interprétation* et dans *l'Homme*. Ils ont été quelque peu modifiés de façon à les ajuster aux développements qui les précèdent.

Avril 1979

V. L.

[1]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

INTRODUCTION

UNE SCIENCE FONDAMENTALE DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Il existe de nombreuses définitions du politique. Le plus souvent elles tournent autour des notions de pouvoir, de décision, de gouvernement ou d'État. On peut les évaluer selon différents critères, mais deux d'entre eux s'imposent, du moins selon notre conception de la science. D'abord, la science du politique, ou science politique, doit se rattacher à la science fondamentale actuelle et non pas être construite hors d'elle, à partir de quelques concepts à la mode ou dans l'illusion d'un nouveau départ. Ensuite, la science politique doit rendre compte des faits observés - ceux qui sont généralement considérés comme politiques. Il faut donc que la science politique s'appuie sur la science fondamentale et qu'elle s'ajuste aux observations faites sur le politique (à la différence du social, de l'économique, du juridique).

Comme l'a écrit Gregory Bateson (1972, p. XX-XXI), dans la recherche scientifique il y a toujours deux points de départ : d'une part les observations ne peuvent pas être contredites ; d'autre part le savoir fondamental doit y être ajusté. Dans les sciences humaines et sociales, au contraire, la préférence excessive pour

l'induction et pour l'élaboration de concepts supposément heuristiques a produit une masse de spéculations quasi théoriques, sans rapport avec le savoir fondamental. À l'inverse, plusieurs tentatives de rattachement au savoir fondamental sont demeurées stériles parce qu'elles n'ont jamais rejoint les faits observés.

[2]

Notre ouvrage veut se attacher au savoir fondamental qui s'est organisé, vers le milieu des années quarante, autour des sciences de l'information, grâce surtout aux ouvrages de Wiener (1948), de Shannon et Weaver (1949), de von Neumann et Morgenstern (1944). Ces sciences découlent du deuxième principe de la thermodynamique, alors que les sciences de l'énergie découlaient du premier principe. Rappelons que celui-ci affirme que dans un système clos la quantité d'énergie demeure constante, tandis que le deuxième principe énonce que dans un système clos il y a évolution des formes les moins probables vers les formes les plus probables, c'est-à-dire augmentation de l'entropie ou du désordre, et, comme on allait le montrer plus tard, diminution, d'une forme à l'autre, de la quantité d'information. L'insistance n'est plus mise sur la substance énergétique, comme dans le premier principe, mais sur la forme, l'information et l'ordre. Le nouveau savoir fondamental traite de ces problèmes et nous allons nous en préoccuper.

Information, organisation et communication

[Retour à la table des matières](#)

L'information a un support énergétique dont la teneur est généralement faible, mais elle ne peut être réduite à ce support. D'un certain point de vue, d'ailleurs, l'information est indifférente à tel ou tel support. Ce que je dis en parlant, c'est-à-dire en produisant des ondes sonores, je puis aussi le dire en langage morse ou grâce au sémaphore, donc en utilisant d'autres supports énergétiques. C'est pourquoi Norbert Wiener disait que l'information n'est qu'information, qu'elle n'est ni masse ni énergie. Les lois de conservation de l'énergie, découlant du premier principe de la thermodynamique, ne s'appliquent pas à l'information. Si de l'énergie est transportée d'un point A à un point B, ce qui est gagné en B est perdu en A, alors que l'information transmise de A à B est acquise en B sans être perdue en A.

Mais qu'est-ce au juste que cette information qui n'est qu'information ? La définition la plus générale et à la fois la plus précise qu'on puisse en donner est celle de Karl Deutsch (1966, p. 82) : l'information consiste dans un rapport [3] structuré (*patterned*) entre des phénomènes. La quantité d'information, notion proposée par Shannon et Weaver (1949), mesure l'originalité du rapport, tandis que la signification du rapport réside plutôt, comme l'a proposé Mackay (1969), entre autres, dans sa relation avec les dispositions à agir (ou attitudes) d'un acteur. À ces aspects syntactique et sémantique s'ajoute l'aspect pragmatique, où l'information est considérée comme ce qui déclenche l'action.

Que l'on considère l'originalité du rapport ou sa relation aux attitudes et à l'action, l'information a une capacité organisatrice, elle s'élève contre le désordre ou l'entropie positive. Les rapports structurés entre les événements font que les acteurs perçoivent, intériorisent ou réalisent des situations qui combattent le hasard. Des codes s'établissent, plus ou moins partagés entre les acteurs, qui, définissant les possibles, permettent la mise en commun et en particulier l'action commune finalisée qui est l'essentiel de l'organisation, entendue comme action organisée entre les hommes.

La communication, ou mise en commun de l'information, apparaît alors comme une façon très généralisée de voir cette fonction organisatrice de l'information dans les relations entre les acteurs et les objets de leur action ¹. La communication n'est plus réduite à la transmission intentionnelle de messages d'un destinataire à un destinataire, elle est élargie à toute mise en commun, d'un acteur à l'autre (ou plus généralement, d'un point de l'espace-temps à l'autre), par le moyen de l'information. Si j'observe le jeu d'un enfant qui ne se sait pas observé et qui n'a pas l'intention de communiquer des messages, il n'y a pas communication au sens strict, mais au sens large en ce qu'il y a perception d'information de lui à moi et donc mise en commun de certains rapports structurés, à nous deux « conformés ».

¹ À ce propos, voir l'appendice A.

Quatre dimensions de la communication

On peut distinguer quatre dimensions dans cette notion générale de la communication selon que sont observées, [4] d'une part, les relations entre les acteurs, ou des acteurs aux objets de leur action ; et selon que l'information est considérée, d'autre part, chez le destinataire ou chez le destinataire, que ce dernier soit un acteur ou un objet : la relation sera dite expressive dans le premier cas et instrumentale dans le deuxième. Selon ces critères :

- la dimension *sociale* de la communication réside dans la relation expressive d'un acteur à l'autre ;
- la dimension *politique* se réalise dans la relation instrumentale d'un acteur à l'autre ;
- la dimension *culturelle* réside dans la relation expressive d'un acteur à un objet ;
- la dimension *économique* se trouve dans la relation instrumentale d'un acteur à un objet.

Soit un destinataire, A, qui envoie un message, m, à un destinataire, B. La dimension sociale de cette communication réside dans l'information qui est en A du fait de sa relation avec B. La dimension politique se trouve dans l'information qui est en B du fait de sa relation avec A. La dimension culturelle réside dans l'information de A par rapport au message, m. La dimension économique est réalisée dans l'information que comporte m, en tant que produit par A.

Trois caractéristiques du politique

[Retour à la table des matières](#)

Au moins trois caractéristiques peuvent être dégagées de cette définition du politique à l'intérieur d'une science généralisée de la communication.

Premièrement, le politique renvoie à une dimension spécifique qui se distingue analytiquement des autres. Cette dimension est celle des relations instrumentales d'un acteur à l'autre. On peut les nommer relations de pouvoir.

Deuxièmement, la dimension politique est *extensive* en ce qu'elle se retrouve dans toutes les organisations et non seulement dans les organisations étatiques ou celles qui sont munies d'un appareil gouvernemental.

[5]

Troisièmement, cette dimension comme les autres renvoie à la communication dans l'ensemble de l'organisation, c'est-à-dire aux mises en commun et aux interdépendances qui assurent l'organisation contre le désordre. La dimension politique est *holistique*, et non atomiste, elle porte sur la gouverne de l'organisation et non sur les relations de pouvoir considérées isolément les unes des autres.

Ces trois caractéristiques conduisent à la définition suivante : le *politique* consiste dans les relations de pouvoir par lesquelles se fait la gouverne des organisations, c'est-à-dire des systèmes finalisés d'action. Définition plus étroite que celles qui orientent vers les relations de pouvoir sans plus, mais beaucoup plus large que celles qui limitent la science politique à l'étude du gouvernement, étatique ou non, des organisations sociétales.

Le gouvernement signifie un appareil gouvernemental, c'est-à-dire un ensemble de postes plus ou moins spécialisés et plus ou moins permanents, dont les titulaires sont chargés officiellement de la gouverne d'une organisation, ou d'un système finalisé d'action. Disons provisoirement de la gouverne qu'elle consiste dans deux types de décisions, distinguées ainsi par J. W. Lapierre (1973, p. 34-35) :

- celles qui sont relatives à la régulation ou à la coordination des rapports entre les parties ;
- celles qui sont relatives aux entreprises ou actions collectives qui engagent ou mobilisent la totalité.

Plus généralement, selon Etzioni (1968, p. 45), la gouverne ou le contrôle, c'est l'activité qui consiste à préciser les états que l'on préfère et à corriger les processus en cours de façon à ce qu'ils évoluent en direction des états préférés.

La gouverne renvoie à ce genre d'activité alors que le gouvernement renvoie à l'appareillage qui parfois en est spécialement chargé.

La gouverne est une notion fonctionnelle, alors que le gouvernement est une notion plus organique. La première est plus abstraite que la seconde, en cela au moins qu'il peut y avoir gouverne sans gouvernement, comme l'ont montré les anthropologues.

[6]

Citons les propos de l'un d'entre eux, Schapera (1956), au sujet des Boschimans et des Bergdamas, propos d'ailleurs repris par Bertrand de Jouvenel dans son livre sur la politique pure (1963, p. 192) :

Les affaires d'une bande sont conduites dans les deux peuples par l'ensemble des hommes. Chaque soir ils s'assemblent autour du feu du camp central et suivant les besoins ils discutent de ce qui devra être fait : ils organisent la prochaine journée de chasse et périodiquement ils décident d'autres problèmes tels que le changement de camp, ou l'incendie du « veld » pour stimuler la croissance de nouvelles plantes.

Si on pose, avec Jouvenel (1963, p. 188), qu'une autorité établie implique l'existence de trois catégories de personnes : les sujets auxquels sont adressés les ordres, les agents qui appliquent ces ordres et les sélecteurs qui décident de leur contenu, on peut dire que dans ces bandes chacun des acteurs remplit successivement les rôles de sélecteur, d'agent et de sujet.

Un livre d'anthropologie politique au titre évocateur, *Tribes Without Rulers*, publié sous la direction de John Middleton et de David Tait (1958), a apporté une documentation de première main, montrant que des sociétés parfois nombreuses se passaient de gouvernement. Mais elles ne se passaient pas de gouverne, car aucune société et aucune organisation ne peuvent se le permettre. Toujours des décisions « publiques » sont prises qui coordonnent ou mobilisent. Il serait malheureux que le politiste ne s'y intéresse pas, sous prétexte que ces décisions sont prises et exécutées sans le soutien d'un appareil gouvernemental ².

² Les enseignements de l'anthropologie politique sont commentés dans l'appendice B. Sur cette branche de l'anthropologie, le livre de G. Balandier (1969) est tout spécialement recommandé.

Cette distinction entre gouverne et gouvernement peut paraître inutile pour la science politique « moderne », car il est bien connu que les sociétés actuelles sont toutes gouvernées par le moyen d'un appareil gouvernemental. Mais, d'une part, une théorie politique qui se veut universelle ne peut faire l'économie des enseignements de l'anthropologie [7] politique. Et, d'autre part, il y a, même dans les sociétés actuelles, des organisations autres que sociétales qui sont gouvernées sans appareil gouvernemental, et que le politiste aurait tort d'ignorer.

Les définitions de l'organisation sont aussi nombreuses et variées que celles du politique. Toujours cependant elles opposent organisation à désorganisation, ordre à désordre. Et cet « ordre » est donné, maintenu, ou restitué par la gouverne qui règle ou coordonne, engage ou mobilise.

Soit, par exemple, cette définition de Peter Blau (1968, p. 298) proposée dans la prestigieuse *International Encyclopedia of the Social Sciences* :

Une organisation commence d'exister quand des procédures explicites sont établies pour coordonner les activités d'un groupe dans la poursuite d'objectifs spécifiques.

La définition insiste manifestement sur la gouverne, constitutive des organisations. De même les travaux de Michel Crozier montrent bien comment les organisations se caractérisent par leurs problèmes de gouvernement, ou plus généralement de gouverne, et par les façons dont elles les règlent.

Pourtant une tradition encore dominante confine le politiste à l'étude de l'organisation sociale la plus englobante, l'organisation sociétale. Elle lui concède bien une part dans l'étude des organisations administratives et partisans, où il vient en compétition avec le sociologue, mais, à moins qu'il fasse partie de la grande famille multidisciplinaire des spécialistes des organisations, le politiste ne s'intéressera généralement pas aux phénomènes de gouverne dans les syndicats, les entreprises, les universités, les hôpitaux, les prisons.

Les politistes s'accommodent assez bien de cette répartition du travail. Les organisations sociétales, administratives et partisans ont de l'importance, au sens plutôt péjoratif qu'Alain donnait à ce mot, et le politiste qui les étudie peut en acquérir lui aussi si ses travaux sont remarqués ou s'il a l'oreille des ministres,

hauts fonctionnaires ou dirigeants de partis. Il est moins prestigieux d'étudier la gouverne dans [8] d'autres organisations, surtout si elles comptent peu pour l'État, ses administrations et ses partis.

Les contraintes de la division du champ de compétence entre les spécialistes des sciences humaines et sociales continueront sans doute d'inviter les politistes à s'occuper des organisations sociétales, administratives ou partisans. La gouverne de ces organisations mérite d'être étudiée. Mais celle des autres le mérite aussi, du point de vue d'une science politique qui se veut universelle, et cela à un double titre. D'abord parce qu'on observe là des phénomènes dont on ne peut préjuger, scientifiquement tout au moins, qu'ils sont moins significatifs que les autres. Et ensuite, sur un plan aussi pratique que scientifique cette fois, parce que certaines de ces organisations, les entreprises et les syndicats par exemple, peuvent arriver à dominer les partis, les administrations ou les États.

Une autre tradition assigne au politiste l'étude du pouvoir (ou de l'influence, de l'autorité). Ces notions apparemment claires comportent de nombreuses ambiguïtés, dont quelques-unes ont jadis été recensées par Riker (1964).

La définition qui a été proposée du politique permet déjà de dissiper quelques-unes de ces ambiguïtés. Il ne s'agit pas tellement d'étudier le pouvoir comme possession, mais bien les relations de pouvoir d'un acteur à l'autre. Ces relations ne sont pas considérées isolément les unes des autres, selon une vue atomiste qui a été reprochée à Dahl (voir la préface de Birnbaum à l'édition française de Dahl (1973)), mais elles sont articulées les unes aux autres dans la gouverne des organisations, ou systèmes finalisés d'action. Cette vue holistique de la gouverne par les relations de pouvoir se retrouvera tout au long de notre ouvrage.

Les trois choix qui sous-tendent la définition du politique peuvent se résumer ainsi : choix d'une notion *extensive* des organisations à étudier, qui ne se limitent pas aux organisations sociétales, ou encore aux organisations administratives ou partisans ; choix d'une notion *holistique* de la gouverne, vue comme un ensemble de relations de pouvoir ; et choix d'une notion *spécifique* du pouvoir considéré comme une dimension distincte des trois autres dimensions de la communication.

[9]

Une typologie des définitions du politique

[Retour à la table des matières](#)

Dans une typologie des définitions du politique, construite à partir de la réalisation positive ou négative des trois critères qui viennent d'être discutés, notre triple choix épistémologique ne représente qu'un des huit types de définitions possibles. C'est ce que montre le tableau 1.

Tableau 1.
Différents types de définitions du politique

Type	Définition extensive (+) non extensive (-)	Définition holistique(+) non holistique (-)	Définition spécifique (+) non spécifique (-)
I	-	-	-
II	-	-	*
III	-	*	-
IV	-	*	*
V	*	-	-
VI	*	-	*
VII	*	*	-
VIII	*	*	*

Signalons brièvement un exemple de chacun de ces types de définitions, pris dans des ouvrages de politique relativement récents.

Le type I, c'est-à-dire celui d'une définition non extensive, non holistique et non spécifique du politique, caractérise assez bien l'approche « institutionnelle », étroitement liée au droit public. C'est évidemment la définition la plus éloignée de celle que nous proposons. On peut prendre comme exemple l'ouvrage bien connu

de Maurice Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel* (1970), qui porte sur les institutions des organisations sociétales, et plus précisément étatiques. Ce sont les organes de l'appareil gouvernemental qui sont étudiés davantage que les phénomènes plus holistiques de la gouverne. Enfin l'auteur ne s'attache pas spécifiquement aux relations de pouvoir, mais un peu à toutes les relations observables entre les entités étudiées. Cette façon de [10] voir le politique se conforme, est-il besoin de le rappeler, à une longue tradition, qui trouve encore des adeptes en Europe et ailleurs.

Un ouvrage de J.W. Lapierre, *Essai sur le fondement du pouvoir politique* (1968), fournit un exemple des définitions de type II, qui sont non extensives et non holistiques comme celles de type I, mais spécifiques cette fois³. Dans cet ouvrage, comme dans celui qui a suivi, sur l'analyse systémique (1973), Lapierre s'en tient aux organisations sociétales. Sa définition du politique est donc non extensive. Elle est aussi non holistique en ce qu'elle est centrée sur les relations de pouvoir qui sont à l'origine des décisions collectives, sans que l'auteur considère pour autant l'ensemble des relations de pouvoir dans la société. À la différence du livre de 1973, l'Essai de 1968 se fonde de façon systématique sur l'étude des relations de pouvoir, ou plus exactement sur la différence entre le pouvoir, phénomène de commandement-obéissance, et la puissance, phénomène de domination-soumission. Cette vue est donc plus spécifique que celle proposée dans l'Analyse des systèmes politiques (1973), où les deux modalités du pouvoir sont rappelées à l'occasion, mais sans qu'elles « informent » vraiment l'analyse.

L'analyse systémique présentée par Easton (1965a, 1965b) ou Lapierre (1973), ou encore l'analyse cybernétique de Deutsch (1966), appartiennent au type III, où la définition du politique est non extensive, holistique et non spécifique. Tous ces auteurs s'en tiennent, en effet, à l'étude de l'organisation sociétale, bien que les modèles qu'ils emploient ne leur interdisent aucunement l'application à d'autres organisations sociales. L'analyse est holistique en ce qu'elle porte sur le fonctionnement de l'ensemble plutôt que sur les « institutions » ou les organes concrets du gouvernement : ce parti pris méthodologique, auquel invite fortement le modèle employé, est exprimé clairement par chacun de ces auteurs. En aucun cas, toute-

³ L'Essai a été repris et amélioré récemment dans un livre intitulé *Vivre sans État ?* (1977), où la définition du politique demeure non extensive, non holistique et spécifique, de notre point de vue.

fois, l'étude ne porte spécifiquement sur le pouvoir, même si cette notion [11] est discutée par Lapierre et Deutsch. L'utilisation qui est faite de l'approche systémique incline à une option non spécifique, de notre point de vue, en ce qu'elle néglige les phénomènes de pouvoir au profit d'une notion naïve de l'information (à ce propos, voir Birnbaum, 1975).

L'ouvrage de Gérard Bergeron, *Fonctionnement de l'État* (1965), apparaît représentatif du type IV, c'est-à-dire d'une définition non extensive, holistique et spécifique. Le titre même de l'ouvrage indique que Bergeron se limite à l'étude de l'État, même si l'auteur indique parfois que la construction théorique vaut également pour d'autres formes d'organisation sociétale. La théorisation de Bergeron est de nature holistique, car il considère l'ensemble des contrôles qui définissent l'État, et parmi eux il distingue des contrôles super-fonctionnels qui ont justement pour but d'assurer l'unité de l'ensemble. L'approche est aussi spécifique en ce qu'elle s'attache aux relations de contrôle entre fonctions ou plutôt entre organes.

Les quatre premiers types ont ceci de commun qu'ils renvoient tous à une définition non extensive du politique. Au contraire les quatre derniers types renvoient à une notion extensive, où ne sont pas considérées les seules organisations sociétales. Le livre de James Q. Wilson, *Political Organizations* (1973), peut être donné comme exemple d'une définition de type V, extensive, non holistique et non spécifique. Le politique n'est plus étudié dans les organisations sociétales, mais dans les partis, les syndicats, les entreprises. L'analyse porte sur les relations atomistes de contribution-rétribution davantage que sur le fonctionnement d'ensemble de l'organisation. La démarche est aussi non spécifique : toute l'analyse de Wilson repose sur la notion plutôt économique d'incitations (*incentives*) et de gestion des incitations qui explique le succès ou l'échec du gouvernement des organisations.

Le livre bien connu de Robert Dahl, *L'Analyse politique contemporaine* (1973), offre un assez bon exemple d'une définition de type VI, extensive, non holistique et spécifique. Même si Dahl s'attache surtout au système politique des organisations sociétales, il indique que le système politique des entreprises, des syndicats et d'autres associations peut [12] aussi être étudié. Le système politique, d'après Dahl, est n'importe quel ensemble de rapports humains qui impliquent dans une mesure significative des relations de pouvoir, d'autorité ou de gouvernement (p. 28). Concernant la nature du gouvernement, Dahl le perçoit plutôt

comme un ensemble de rôles joués par des personnages qui à un moment donné font le gouvernement. Ces rôles et les relations qu'ils entraînent sont vus de façon plus atomiste que holistique, comme l'a noté Birnbaum dans sa préface à cet ouvrage. Mais les rapports entre acteurs dans un système politique sont spécifiques. Dahl donne des définitions précises de l'influence, du pouvoir et de l'autorité, et construit toute son analyse à partir de ces concepts qu'il a contribué, plus qu'aucun autre politiste, à clarifier.

F.G. Bailey, dans *les Règles du jeu politique* (1971), propose une définition qui s'apparente au type VII plus qu'à tout autre. Pour Bailey comme pour Dahl l'étude du politique ne doit pas se limiter aux organisations sociétales. Il y a des arènes plus restreintes, dans des villages par exemple, où le politique se joue d'après des règles, normatives ou pragmatiques. Le contrôle de l'ensemble est assuré par des arbitres, mais, plus fondamentalement, il est contraint par des règles du jeu. L'ensemble forme une structure politique, dont Bailey dit expressément qu'elle peut être gouvernée sans qu'il y ait gouvernement. Enfin le jeu des acteurs n'est pas défini en termes de relations de pouvoir. C'est plutôt une compétition ou un combat, où importent les règles et les ressources. Tout cela pourrait certes être analysé comme des phénomènes de pouvoir, mais Bailey ne va pas jusque-là, s'en tenant plutôt à une démarche descriptive où les aspects proprement « politiques » (tenant au pouvoir) des relations ne sont pas démêlés des aspects économiques ou informationnels de la compétition ou du combat.

Le type VIII correspond à la démarche ici proposée pour l'étude du politique. C'est aussi la démarche d'autres auteurs, dont, par exemple, Michel Crozier dans *le Phénomène bureaucratique* (1963) (voir aussi Crozier et Friedberg, 1977). Il y a en effet une véritable analyse politique chez Crozier, pour qui les problèmes de gouvernement sont caractéristiques des organisations. Les organisations qu'étudie [13] Crozier sont autres que sociétales, les problèmes de gouvernement sont vus, un peu comme chez Bailey, sous forme de structures de jeu, et il s'intéresse à la régulation de l'ensemble. Et dans ces jeux, le pouvoir en tant que contrôle des sources d'incertitude est déterminant. L'analyse est donc extensive, holistique et spécifique.

Ce triple choix n'est pas proposé parce qu'il serait le meilleur dans l'absolu. Il l'est pour sa valeur diacritique, c'est-à-dire pour distinguer suffisamment la science politique de disciplines voisines, dont la science économique, et surtout pour la

rattacher aux sciences fondamentales d'aujourd'hui, articulées autour des notions d'information, d'organisation et de communication.

Parmi ces sciences fondamentales nous avons choisi la cybernétique, la théorie des jeux de stratégie et le structuralisme, d'où le sous-titre de *Systèmes, stratégies et structures du politique*.

La cybernétique a été définie par Wiener (1948) comme la science de la communication et de la gouverne (*control*). Particulièrement apte à établir les principales connexions des systèmes complexes, elle nous servira à faire l'étude macroscopique du politique.

La théorie des jeux de stratégie montre, à un niveau plus microscopique des systèmes d'action, comment dans des situations d'interdépendance les acteurs « informent » mutuellement les résultats de leur action. Grâce à la théorie *politique* des jeux nous pourrons conduire l'analyse des connexions établies par l'analyse cybernétique.

Enfin l'analyse structurale cherchera à dégager des propriétés ou mieux des principes d'organisation des formes constituées par l'analyse cybernétique et l'analyse stratégique. Achèvement de ces deux types préalables d'analyse, l'analyse structurale nous permettra de formuler une loi du jeu politique qui intégrera les points de vue cybernétique et stratégique.

[14]

Plan de l'ouvrage

[Retour à la table des matières](#)

À l'intérieur de la première partie, intitulée « Systèmes du politique », un premier développement présentera le modèle cybernétique. La cybernétique, science (ou art ?) de la communication et de la gouverne dans les systèmes finalisés, permet de bien poser et de bien relier entre eux les concepts d'organisation, de gouverne et de pouvoir, constitutifs de notre notion extensive, holistique et spécifique du politique. Ces concepts seront situés parmi d'autres, propres à la cybernétique, dont celui de rétroaction qui constitue l'aspect dynamique d'un système cybernétique.

Le deuxième chapitre portera sur les relations de pouvoir et d'influence, élément spécifique de la dimension politique de l'action, parmi les autres dimensions, sociale, économique et culturelle. Une définition opératoire du pouvoir et de l'influence sera proposée, qui s'inspirera de différents auteurs et qui sera apte à formaliser la dimension politique des connexions d'un schéma cybernétique des organisations.

Les exposés suivants (3 et 4) seront consacrés à la formalisation de l'influence et à établir la différence entre les « systèmes » et les « processus » d'influence, distinction qui permet de poser clairement d'autres distinctions utiles dans la suite de l'analyse : celles entre opérations et institutions, entre appareil et réseau, et entre pression et commandement.

La deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Stratégies du politique », s'ouvrira, un peu comme la première, par une présentation de la théorie des jeux, fondement de l'analyse stratégique. Cette présentation en sera une des principaux concepts de la théorie, en insistant sur la capacité de celle-ci de traiter des arrangements microstructuraux sous-jacents aux connexions cybernétiques et aux relations d'influence.

Suivra une étude du jeu « politique » des connexions. Celle-ci suppose une réinterprétation « politique » de la théorie des jeux, théorie d'abord économique. On montrera que cette réinterprétation est possible et qu'une fois accomplie elle permet l'analyse microscopique, complémentaire de l'analyse cybernétique, des connexions d'influence d'une organisation.

[15]

La troisième partie traitera des « Structures du politique ». Le texte d'ouverture (7) tentera de présenter les traits principaux du type d'analyse considéré ici, l'analyse structurale. Ce type d'analyse ayant été peu utilisé jusqu'à maintenant en science politique, nous nous demanderons si le politique est susceptible d'une analyse structurale, et en quoi consistent ses structures. Celles-ci seront identifiées comme des structures de jeu, en rapport évident avec la perspective de la théorie des jeux.

Le développement suivant proposera une typologie des formes de structuration des relations d'influence, qui reprendra un certain nombre de types de connexité, tels que définis en théorie des graphes. Ces types seront nommés de

façon plus politique en employant les termes de coarchie, de stratarchie, de hiérarchie et d'anarchie.

La dernière partie de l'ouvrage sera consacrée à une formulation provisoire et à un premier test de la théorie. Dans le chapitre 9 des propositions analytiques rassembleront les principaux éléments mis en place au cours des chapitres précédents, puis des propositions proprement théoriques s'élèveront à partir de cette base, qui porteront sur des limites inhérentes aux structures du politique et sur l'action des acteurs à l'intérieur de ces limites. Une loi générale du jeu politique viendra résumer les propositions théoriques.

Dans la section suivante (10) on trouvera un premier test de la théorie : une étude, selon les propositions analytiques du développement précédent, des relations d'influence du gouvernement du Québec avec les établissements de santé et de services sociaux. L'analyse se concentrera surtout sur les débats autour d'un projet de loi visant la réforme de ces services. On verra alors si l'analyse se conforme aux propositions théoriques et à la loi du jeu politique ; le lecteur pourra formuler un premier verdict sur la valeur de la théorie.

La conclusion discutera des autres dimensions de l'action et de la prévalence des unes sur les autres. On montrera brièvement comment elles sont susceptibles, comme la dimension politique, d'une analyse systémique, stratégique structurale. À titre d'exemple, la dimension sociale, celle des statuts, sera traitée en elle-même puis mise en rapport [16] avec la dimension politique, dans un début d'intégration en vue d'une science totale de l'action.

Deux appendices apporteront un complément à des idées présentées dans le cours de l'ouvrage. L'appendice A, « Signes absolus et signes relatifs », traite de la communication des signes dans la société et propose une définition des dimensions de l'action, proche de celle qui aura été présentée jusqu'alors. L'appendice B, « L'Anthropologie politique et l'étude des relations de pouvoir », discute, à propos des faits établis par les anthropologues, de la pertinence d'une analyse stratégique et structurale du politique.

[17]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Première partie

SYSTÈMES

DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[19]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Première partie. Systèmes du politique

Chapitre 1

La cybernétique

[Retour à la table des matières](#)

Gregory Bateson, à qui l'on demandait en 1966 quels avaient été les événements les plus marquants des soixante dernières années, répondait : le traité de Versailles et la découverte de la cybernétique (1972, p. 469-477). Et il montrait comment ces événements dramatisaient en quelque sorte deux attitudes humaines envers les systèmes : l'attitude mensongère, et désastreuse dans ses conséquences obscures, des vainqueurs à Versailles ; l'attitude neutre, mais conséquente et clarificatrice envers les systèmes, à laquelle invite la cybernétique.

Notre intention est de montrer ici que la cybernétique, science de la communication et de la gouverne dans les systèmes finalisés, fournit un cadre d'analyse tout à fait approprié à l'étude du politique, c'est-à-dire des relations d'influence par lesquelles se fait la gouverne des systèmes finalisés d'action.

Nous allons d'abord présenter les différents rôles à distinguer dans un système cybernétique ainsi que les connexions qui les relient entre eux. Ce schéma cybernétique fournira le cadre macroscopique à l'intérieur duquel sera inscrite la construction théorique de cet ouvrage.

Ensuite une attention spéciale sera portée à la notion fondamentale de rétroaction, ou de circuit de gouverne, qui représente l'aspect « dynamique » d'un système cybernétique. on montrera également que l'objet de la rétroaction, et plus généralement de la régulation, est la variété d'un système.

[20]

Nous pourrions alors établir la distinction entre la communication et la gouverne, et on verra que celle-ci peut être considérée comme étant faite de relations d'influence. La définition de l'influence et sa formalisation viendront enfin donner une portée opératoire à l'analyse macroscopique des systèmes du politique.

Approche systémique et cybernétique

[Retour à la table des matières](#)

Pour l'étude macroscopique des systèmes du politique, nous allons nous appuyer sur la cybernétique, science (ou art ?) de la communication et de la gouverne dans les systèmes finalisés, et plus spécialement dans les organismes vivants et les machines.

La cybernétique bien comprise n'est qu'une partie de l'approche systémique, laquelle « englobe la totalité des éléments du système étudié, ainsi que leurs interactions et leurs interdépendances à (Rosnay, 1975, p. 85).

Si nous nous en inspirons ici, c'est parce que c'est en elle qu'on trouve l'étude un peu développée des phénomènes de gouverne, qui constituent, d'après nous, l'essentiel du politique.

L'image du navire est souvent utilisée pour illustrer le fonctionnement d'une organisation cybernétique. Elle se trouve, par exemple, chez Guilbaud qui distingue, dans la gouverne d'un navire, le capitaine, le pilote et les timoniers. La gouverne d'un navire est d'ailleurs à l'origine étymologique du mot « cybernétique ». Guilbaud (1954, p. 119-120) cite Bougainville :

Dans nos vaisseaux la fonction du pilote est de veiller à ce que les timoniers suivent exactement la route que le capitaine leur ordonne.

Le capitaine fixe la direction, que l'activité des timoniers permettra de réaliser. Entre les deux il y a le pilote, un intermédiaire, celui qui guide le travail des timoniers selon la finalité ordonnée par le capitaine. Le pilote est aussi un intermédiaire quand l'information remonte grâce à lui des timoniers au capitaine, en vue de la rétroaction.

[21]

La finalité suppose des normes et des règles qui la dirigent et qui permettent sa réalisation. Le point de vue cybernétique là-dessus consiste à considérer les normes et les règles comme définissant les performances désirées, c'est-à-dire un taux idéal de variété et les écarts tolérables à l'intérieur desquels les activités du système devront se réaliser. Le concept de régulation, selon Canguilhem (1972, p. 7), exprime l'essentiel de ce point de vue :

Le concept de régulation, dans son acception la plus large, renferme au minimum trois idées : celle de relation d'interaction entre éléments instables, celle de critère ou de repère, celle de comparateur. La régulation, c'est l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres.

Autrement dit, la régulation est le moyen cybernétique de la gouverner. Par elle les performances observées ou anticipées sont ajustées aux performances désirées.

Les rôles cybernétiques

Pour développer la vue cybernétique des systèmes finalisés, avec les trois « étages » qu'elle comprend, laissons-nous guider par Lucien Mehl (1966, p. 782), en évitant toutefois d'identifier comme il le fait les rôles cybernétiques aux postes institutionnels de l'appareil politico-administratif :

Les institutions humaines se définissent essentiellement par les buts vers lesquels elles tendent, par les activités auxquelles elles se livrent pour atteindre ces buts, et enfin, par leurs structures, composées d'organes reliés

par un réseau de communication et au sein desquelles s'exercent ces activités.

Mehl s'attarde peu à la notion de but et aux valeurs par rapport auxquelles elle est définie. Cette composante correspond à ce que nous avons appelé les normes ou mieux les performances désirées d'un système finalisé.

Quant aux activités, il en distingue trois catégories qui renvoient au rôle du capitaine, du pilote et des timoniers. Il y aurait d'abord les activités réalisatrices (celles des timoniers) [22] par lesquelles sont atteints les buts du système, celles qui réalisent l'objet même de l'institution ; les activités guidantes, destinées à assurer la convergence des activités réalisatrices vers le but fixé ; enfin les activités axiologiques qui auraient trait à la prise de connaissance des valeurs et à la détermination des buts, c'est-à-dire à la finalité de l'institution.

À chacune de ces catégories d'activités correspondrait un organe, ou mieux un rôle propre : ainsi l'effecteur exécute les opérations réalisatrices grâce auxquelles sont atteints les buts du système ; le transducteur ou médiateur remplit un rôle de pilotage : il transmet des consignes ou des ordres à l'effecteur, surveille et guide son fonctionnement, conformément aux fins du système ; le sélecteur, enfin, enregistre la finalité ou en élabore les termes à partir du système lui-même ou de messages émanant d'un autre système.

L'information ascendante et descendante passe par le transducteur. Son rôle général de guidage suppose en effet les deux. Aussi est-il utile, à la suite de Mehl, de décomposer la fonction du transducteur en trois sous-rôles qui permettent de mieux rendre compte du guidage vers le haut et vers le bas.

Un sous-rôle de mesureur, ou de détecteur, permet au transducteur de recueillir l'information sur l'effecteur. Cette information est acheminée vers un comparateur qui confronte les performances observées ou anticipées de l'effecteur avec les performances désirées définies par le sélecteur. Le comparateur achemine ensuite vers un régleur l'information destinée à corriger (par compensation ou par ampli-

fication, on le verra dans un moment) les performances de l'effecteur. Le régleur exécute cette correction en acheminant l'information pertinente vers l'effecteur ⁴.

Ce système cybernétique, avec des sous-systèmes constitués par les rôles, existe évidemment dans un environnement lui-même constitué d'autres systèmes. Des transactions informationnelles ou énergétiques se font du système aux autres systèmes et inversement. La régulation par programme [23] ou par rétroaction d'un système cybernétique représente des tentatives de fermeture, plus ou moins grande, du système, mais dans les organisations ou systèmes finalisés d'action que nous considérons ici ces tentatives de fermeture sont toujours très relatives.

Le graphique 1.1 présente le système des rôles cybernétiques, tel que nous venons de le décrire. Des symboles graphiques différents permettent de distinguer les rôles. Les connexions indiquent que les sous-systèmes sont reliés entre eux, mais qu'ils sont aussi ouverts à l'environnement. En 1.2 on trouve un exemple d'un processus cybernétique qui met en oeuvre chacun de ces rôles.

Soit un département universitaire qui compte peu d'étudiants et peu de professeurs. Certains d'entre eux, après avoir constaté ce fait dans un temps (1) où ils agissent comme détecteurs, D', et avoir saisi dans un temps (2) les autorités du département, en C, de ce problème, jouent aussi un rôle de sélecteur, S', en posant qu'une augmentation du nombre d'étudiants est désirable parce qu'elle entraînerait une augmentation du nombre de professeurs et une plus grande variété de cours. L'information qu'ils utilisent alors vient en partie de l'environnement. Ils s'opposent dans un moment (3) à un autre groupe S'', qui, prenant lui aussi une partie de son information dans l'environnement, estime au contraire que le nombre d'étudiants ne doit pas augmenter. Le groupe S' l'emporte et dans un temps (4) demande aux autorités (soit le comparateur C de corriger l'écart entre la réalité observée et l'augmentation désirée. Celles-ci ordonnent en (5) que les régleurs chargés de l'admission relâchent leurs critères, ce qui est fait en (6) auprès de E. Après quelques années, le nombre d'étudiants ayant augmenté très rapidement à cause de facteurs exogènes et endogènes, et sans que le département ait obtenu les ressources nécessaires pour faire face à cette situation, des détecteurs, D'', du parti de S'', établissent cela en (7) et en saisissent les autorités en (8). S'' l'emporte cette fois

⁴ On trouvera une autre terminologie et une présentation un peu différente dans Walliser (1977, p. 90-91).

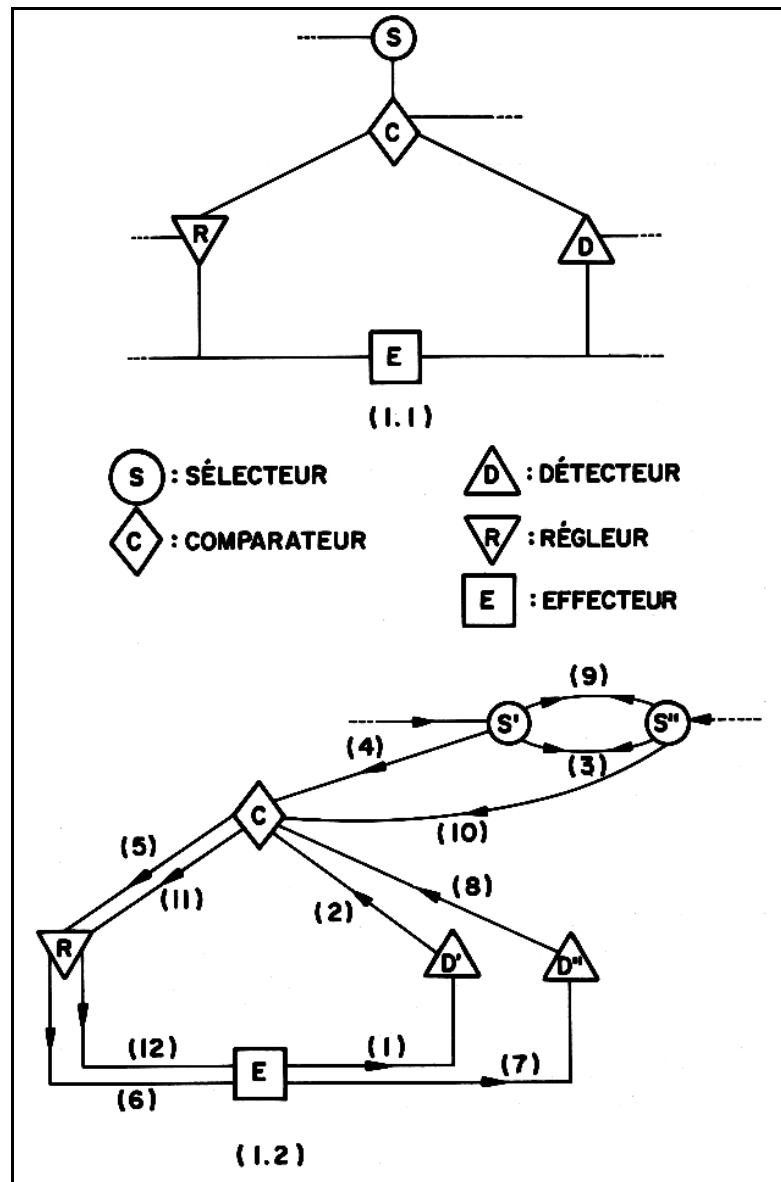
sur S', en (9), impose ses normes à C en (10), qui ordonne à R en (11) de corriger la situation en (12), dans le sens contraire de la première régulation qui avait été appliquée en (6).

[24]

Graphique 1.

Le système des rôles cybernétiques, et un exemple d'un processus mettant en jeu ces différents rôles

[Retour à la table des matières](#)



[25]

Cet exemple relativement simple d'un processus de gouverne décrit selon le schéma cybernétique montre que, contrairement à ce que l'on prétend parfois (voir, par exemple, Crozier et Friedberg, 1977, p. 24-25), la cybernétique bien comprise ne propose pas une vue mécanique ou technocratique des systèmes d'action. Un même acteur peut remplir plusieurs rôles cybernétiques, et un même rôle cybernétique peut être rempli par plusieurs acteurs qui sont en concurrence ou en conflit entre eux dans des jeux de stratégie que nous explorerons dans la deuxième partie de cet ouvrage. L'information de ces acteurs est imparfaite, elle est souvent manipulée et faussée dans les relations d'influence entre eux, ce qui explique pour une part les effets inattendus de la gouverne. La cybernétique ne prétend pas qu'on peut gouverner les systèmes d'action comme des machines, elle pose seulement que ces systèmes sont soumis comme d'autres aux exigences de la régulation, c'est-à-dire au contrôle de leur variété à partir de certaines finalités qui définissent plus ou moins clairement des performances désirées et les écarts à l'intérieur desquels celles-ci doivent se tenir. Ces tentatives de régulation ne sont jamais parfaitement réussies ni terminées, d'où la permanence et l'omniprésence de la rétroaction, caractéristiques du fonctionnement d'un système cybernétique.

La rétroaction et la variété

[Retour à la table des matières](#)

En effet, le maintien d'un système finalisé, à l'intérieur de certaines plages de variation, n'est pas assuré une fois pour toutes. Des perturbations extérieures, des effets inattendus peuvent survenir qui entraînent des acteurs hors des limites prévues. Ou encore les performances données peuvent changer, comme l'a montré notre exemple de la gouverne d'un département universitaire. Pour l'ajustement des performances effectives aux performances désirées, anciennes ou nouvelles, il importe de recueillir ou de recevoir de l'information sur les performances de l'acteur. Ce phénomène est plus généralement celui de la rétroaction ou de l'action en retour, dont Wiener (1954, p. 93-95) disait :

[26]

Dans sa forme la plus simple, le principe de l'action en retour signifie que le comportement est scruté afin d'en connaître le résultat, et que la réussite ou l'échec de ce résultat modifie le comportement futur [...] Autrement dit, l'action en retour est la commande d'un système au moyen de la rétroaction, dans ce système, des résultats de son action.

La régulation peut aussi se faire par interaction (Walliser, 1977, p. 92) ou par anticipation (*feedforward*), quand le détecteur envoie au comparateur de l'information sur ce qui entre dans l'effecteur et donc sur les performances anticipées de celui-ci. Le terme de rétroaction recouvrira ici ces deux types de régulation, l'un au moyen des performances observées (*feedback*), l'autre au moyen des performances anticipées (*feedforward*).

Types de rétroaction

Deux précisions s'imposent cependant. D'abord la rétroaction peut être *négative* ou compensatrice, mais elle peut aussi être *positive* ou amplificatrice. Dans le premier cas l'action en retour ne s'exerce pas dans le même sens que l'activité ou l'état de l'effecteur, mais corrige la déviation de l'effecteur par rapport à une zone « normative ». C'était le cas dans l'exemple du département universitaire. Ou encore, la natalité diminue trop par rapport à une norme qui veut pour une société une augmentation de sa population autochtone. Par des mesures incitatives on provoque une reprise plus conforme à cette norme. La rétroaction peut aussi s'exercer dans le même sens que l'activité de l'effecteur. Michel Crozier (1963) en a donné un exemple frappant dans ses travaux sur la bureaucratie, système qui, d'après lui, n'arrive pas à se corriger en fonction de ses erreurs. Pour corriger des difficultés dans les relations avec les clients, une organisation qui a pour but le service des publics enferme ses employés de contact, à la base, dans des régulations plus strictes qui ont pour effet d'empirer la situation au lieu de l'améliorer.

Il faut toutefois se garder de considérer la rétroaction positive, ou amplificatrice, comme étant toujours « dysfonctionnelle ». Certains auteurs, dont Maruyama (1963), se sont élevés contre cette tendance et ont même proposé que, dans [27]

un « deuxième âge », la cybernétique s'intéresse surtout à la rétroaction positive, génératrice, entre autres, de processus de développement.

On peut imaginer, par exemple, un « cercle vertueux », tout à fait opposé au « cercle vicieux » de Crozier. Il s'agit alors de supprimer les règles, à mesure que le comportement d'une personne qui leur est soumise fait montre d'une certaine rectitude. L'éducation est parfois entendue et organisée ainsi : l'éducateur commence par soumettre l'enfant à des règles, puis celles-ci peuvent être levées parce que l'enfant les a « internalisées ». Pensons aussi à l'athlète qui désire atteindre une certaine marque : par un processus de rétroaction positive la mesure des résultats de son action l'encourage à faire toujours mieux. Ou encore, dans le domaine du politique cette fois, le ministère qui constate qu'une certaine publicité auprès de ses clientèles a déclenché de nombreuses demandes de service et qui décide d'accroître cette publicité.

Dans d'autres cas, le ministère décidera, au contraire, de diminuer cette publicité. La rétroaction aura été négative, ou compensatrice. Retenons de ces exemples qu'il est faux d'identifier la rétroaction négative à la « fonctionnalité » et la rétroaction positive à la « dysfonctionnalité ». Tout dépend de l'évaluation qui est faite de la finalité poursuivie et des normes fixées pour cela. Ainsi la direction d'un ministère pourra évaluer comme bénéfique la diminution de l'information concernant ses services, alors que d'autres la jugeront néfaste. Ce qui apparaîtra comme rétroaction négative aux yeux de la direction du ministère (corriger une situation où trop d'information est donnée) se révélera rétroaction positive aux yeux des autres (amplifier une situation où trop peu d'information est donnée).

Ensuite la rétroaction peut servir des buts déjà fixés (le *goal-seeking feedback*), comme elle peut aussi viser à une redéfinition des buts (le *goal-changing feedback*). C'était le cas dans notre exemple du département universitaire. Ou encore l'information en retour montrant l'impossibilité d'arriver à courte échéance à une reprise suffisante de la natalité, on abandonnera l'objectif d'une augmentation de la population autochtone, pour favoriser plutôt l'immigration. De nouvelles régulations seront élaborées à cette fin. [28] Le reproche que l'on fait parfois à la cybernétique de proposer une vue statique des phénomènes d'organisation n'a donc aucun fondement. Dans les organismes sociaux tout au moins, la cybernétique reconnaît que les finalités ne sont pas fixées une fois pour toutes, que des « idéologies » et des « utopies » s'affrontent pour maintenir les normes ou les

changer, et en particulier que la rétroaction peut incliner tout aussi bien à un maintien des normes qu'à leur remplacement par d'autres.

Variété et contrainte

La régulation, par la rétroaction ou autrement, a pour objet la variété d'une organisation.

On peut définir la variété comme le nombre d'éléments différents que comporte un système, ou le nombre de relations différentes entre ces éléments ou d'états différents de ces relations.

Cette notion cybernétique de la variété se rapproche de celle, également cybernétique, de quantité d'information, due à Shannon, et qui fut présentée pour la première fois au grand public dans l'ouvrage de Shannon et Weaver (1949).

Shannon propose de mesurer la quantité d'information d'un message par son degré d'imprévisibilité ou d'originalité. Un exemple extrêmement simple fera comprendre cette notion : s'il m'arrive de jouer à pile ou face en quatre épreuves consécutives et que quatre fois sur quatre j'obtiens « face », la quantité d'information de ce message sera plus grande que si j'obtiens deux fois « face » et deux fois « pile ». Il est facile de calculer que la probabilité d'apparition du premier événement (quatre fois « face ») n'est que de $1/16$, alors que la probabilité d'apparition du second (deux fois « face » et deux fois « pile ») est de $6/16$ - si tout se fait au hasard, évidemment. Il n'y a qu'un seul arrangement des résultats qui donne quatre fois « face », alors qu'il y en a six qui donnent deux fois « face » et deux fois « pile ». L'originalité du premier message est plus grande que celle du second.

Notons que la quantité d'information d'un message ne se mesure qu'en tenant compte de tous les autres messages possibles. Si bien que Guilbaud (1954, p. 66) écrit :

[29]

L'information cybernétique ne s'occupe pas de ce que « nous disons » dans nos messages, mais plutôt de ce que nous pourrions dire : ce qui intéresse notre théorie c'est le choix, c'est la variété des messages possibles. De sorte qu'en toute rigueur il serait incorrect de parler de la quantité d'in-

formation contenue dans un message. On peut seulement étudier comment variera l'information du destinataire après qu'il aura reçu le message.

Il faut ajouter que cette quantité d'information apportée par un message dépend de l'information préalable du destinataire, et donc de ce qu'il « attend » du message. Ainsi un gouvernement fait une enquête auprès de la population et constate que la moitié des gens ont une bonne santé. Ce message apporte peu d'information à un fonctionnaire qui s'attendait à cette répartition de la variété, mais davantage à celui qui croyait que les deux tiers des gens jouissaient d'une bonne santé.

La régulation, du point de vue cybernétique, porte sur la variété ainsi comprise. C'est la position d'Ashby (1958), selon qui le contrôle vient contraindre la variété des situations. Plus généralement, il définit la contrainte comme une relation entre deux états, telle que la variété qui se présente dans un des états sous certaines conditions est moindre que la variété mesurée dans l'autre état. Et il donne l'exemple suivant (p. 153) :

Supposons qu'une brigade de soldats doive se placer sur une seule file ; s'ils peuvent se placer dans l'ordre qu'ils voudront, il y aura indépendance. Mais diverses contraintes peuvent restreindre cette ordination ; elles diffèrent par le degré de restriction. Si on décide par exemple que deux hommes qui ont même anniversaire ne doivent pas se trouver placés l'un à côté de l'autre, la contrainte sera fort légère, car très peu d'arrangements possibles seront en fait exclus. Par contre si aucun soldat ne doit avoir à sa droite un soldat plus grand que lui, la contrainte est très sévère, puisqu'elle n'autorise qu'un ordre (à moins que plusieurs hommes aient exactement la même taille). L'intensité de la contrainte est donc liée à la réduction du nombre des arrangements possibles.

Cette notion de la contrainte s'accroche donc parfaitement à celle de variété. Comme le dit encore Ashby, la variété du sexe humain est de 1 (parce que le logarithme, dans la base 2, de 2 est 1), mais dans une école de garçons [30] la variété du sexe des élèves est nulle. Comme 0 est plus petit que 1, il y a contrainte.

On peut dire de la contrainte qu'elle est génératrice d'ordre, en ce sens qu'elle instaure des situations peu probables par rapport à l'ensemble des situations possi-

bles. Que des soldats soient disposés du plus grand au plus petit est peu probable par rapport à toutes les files possibles. Qu'il n'y ait que des garçons en un lieu donné, appelé école, est peu probable par rapport à tous les rassemblements de jeunes humains qui peuvent se produire en un lieu quelconque.

Ces situations contraintes sont donc originales, peu probables, parce qu'il y a peu de façons de les réaliser. Comme le dit Ashby, le nombre des arrangements possibles qui y mènent est réduit. Cette distinction entre situation macroscopique et arrangements microscopiques qui la sous-tendent est de la plus haute importance, si l'on veut bien saisir les notions d'ordre et de désordre, d'entropie négative ou positive. Granger (1957, p. 34-35) a bien posé, avec sa clarté habituelle, cette distinction trop souvent ignorée :

L'état macroscopique d'un système peut [...] correspondre [...] à un certain nombre d'arrangements microstructuraux distincts. Si ce nombre des réalisations possibles d'un état [...] macroscopiquement déterminé est faible, on dit que l'entropie du système est petite ; s'il est grand, le niveau d'entropie est plus élevé. La notion d'entropie correspond donc à une mesure de l'information fournie par une donnée macroscopique sur la structure microscopique possible d'un système [...] Plus un état physique est attendu, probable, plus son entropie est élevée ; plus un message est attendu, prévisible, moins considérable est l'information qu'il apporte.

C'est pourquoi l'on peut dire que le phénomène même de l'organisation et les règles qui l'assurent ont pour conséquence de maintenir l'ordre, contre le désordre ou l'entropie (positive). Par les contraintes qu'elle pose l'organisation réduit la variété des situations tolérables. Il y a relativement peu de voies pour arriver à ces situations jugées désirables et les règles - ou les contraintes - assurent ces quelques voies contre l'aléatoire des situations qui surviendraient s'il n'y avait pas de règles. Ces situations peu probables, par rapport [31] au libre jeu de l'action humaine, apportent beaucoup d'information à un observateur de l'extérieur qui s'étonnerait de situations pourtant « normales » et « régulières », mais qui ne le sont pas dans sa propre société. Quand des normes et des règles s'imposent dans une organisation, les situations qui en découlent deviennent attendues, prévisibles, et apportent peu d'information, même si objectivement elles combattent l'entropie

ou le désordre, et devraient pour cela apparaître comme très informantes, du point de vue de Sirius ou, si l'on préfère, de la société.

Autrement dit, ce qui est très informant du point de vue d'une autre société l'est beaucoup moins du point de vue de l'autre dans la même société. Ce n'est toutefois pas le lieu de poursuivre ces réflexions qui pourraient nous mener loin. Rappelons seulement que la quantité d'information est proportionnelle à la variété d'une situation et que les normes et les règles d'un système cybernétique cherchent à réduire (ou à augmenter) cette variété en jouant sur des contraintes qui ne sont pas posées une fois pour toutes. La gouverne se fait selon des buts stables ou instables et, dans les deux cas, elle s'accomplit généralement par des processus de rétroaction positive ou négative, selon que l'action en retour va dans le même sens que les activités ou les états à réguler, ou qu'elle va dans le sens contraire.

Communication et gouverne

[Retour à la table des matières](#)

Il importe de ne pas réduire la notion d'information à sa quantité mesurable. C'est là une définition d'ingénieur, insuffisante à rendre compte de la contribution nécessaire de l'information dans le fonctionnement d'un système finalisé. L'information, c'est plus généralement, selon Karl Deutsch (1966, p. 82), un rapport structuré entre les événements (« *a patterned relationship between events* »), la quantité d'information mesurant l'originalité, ou l'imprévisibilité, de ce rapport. Si je dis « le lac est rouge », vous estimerez sans doute que ce rapport est plus original que le rapport posant que « le lac est bleu ».

[32]

Ces rapports structurés, communiqués grâce à un support énergétique plus ou moins grand, permettent le contrôle cybernétique de la variété. Comme l'écrit Paul Idatte (1969, p. 20) :

L'intervention des signaux et l'existence des dispositifs directeurs différencient un véritable système cybernétique d'un système purement physique. Sans eux, le système cybernétique redevient un système physique,

qui n'a plus de but. Il n'a plus qu'une trajectoire, soumise aux seules forces physiques. Un objet involontairement satellisé devient un « objet céleste » qui n'a plus rien de cybernétique, si régulier que puisse être son mouvement. S'il s'agit d'un être vivant, le système généralement se décompose, il se désagrège sur place en ses constituantes physiques.

C'est pourquoi Abraham Moles (1968, p. 48) a pu définir la cybernétique comme une science des organismes, indépendamment de la nature physique des organes qui les constituent, voulant indiquer par là, comme Idatte, le caractère directeur et organisateur de l'information dans un système finalisé.

Il n'y a pas d'information sans support énergétique, même faible. Mais l'information ne se réduit pas à l'énergie, elle n'est qu'information, comme le disait Wiener. À la différence de l'énergie, l'information déclenche ou induit des effets au lieu de les produire. Cette distinction essentielle pour la bonne compréhension de la cybernétique sera reprise dans le développement suivant, lors de l'étude des relations de pouvoir.

S'il n'y a pas d'information sans support énergétique, il n'y a pas, en retour, de support énergétique qui ne soit susceptible d'être mis en rapport avec d'autres supports ou d'autres événements et de devenir ainsi informant.

En cybernétique la communication assure la transmission de l'information ainsi comprise, et non le transport des supports. Autrement dit, la cybernétique, science des organismes, indépendamment de leur nature physique, s'intéresse à la transmission de l'information plutôt qu'au transport des supports, ce transport ne l'intéressant que dans la mesure où il peut être informé.

[33]

L'information impérative

Dans l'étude de la dimension politique des systèmes finalisés, la communication est soumise au pouvoir et à la gouverne, l'autre aspect souligné par Wiener (1948), qui s'est plus tard expliqué là-dessus (1954, p. 16) :

Dans la définition que j'ai donnée de la cybernétique, j'ai mis la communication et le contrôle ensemble. Pourquoi l'ai-je fait ? Quand je communique avec une autre personne, je lui envoie un message, et quand elle communique avec moi en retour elle me renvoie un message relié au mien [...] Quand je contrôle les actions d'une autre personne, je lui communique un message, et même si ce message est transmis selon le mode impératif, la technique de la communication n'est pas différente de ce qu'elle est quand il s'agit d'un message factuel. De plus si je veux que mon contrôle soit efficace je dois prendre connaissance de tout message de sa part qui indique que l'ordre que j'ai donné a été compris et suivi.

Wiener propose dans ce passage une distinction, qui va être reprise au chapitre suivant, entre information indicative et information impérative. Cette distinction a peu retenu l'attention des cybernéticiens. À notre connaissance, seul Mackay (1969) y a consacré un court article, très éclairant, où il définit un « ordre » (command) comme un acte de communication qui indique, fondamentalement, qu'une action de la part du récepteur est requise. Un « ordre » ainsi défini a, selon lui, un sens impératif qui a son siège chez le récepteur, et un sens indicatif qui informe plutôt sur l'émetteur. C'est un peu la distinction faite dans notre introduction entre l'instrumental et l'expressif.

Cette définition du sens impératif, celle qui doit nous intéresser plus spécialement dans une perspective d'analyse politique, rejoint la remarque de René Thom (1974, p. 201), selon qui « comprendre » un ordre, c'est l'exécuter. Autrement dit, le sens impératif d'un ordre se trouve dans l'action qu'il tente d'induire ou de produire.

Le contrôle ou la gouverne, défini par Etzioni (1968, p. 45) comme l'activité qui consiste à préciser les états que l'on préfère et à corriger les processus en cours de façon à ce qu'ils évoluent en direction de ces états préférés, s'accomplit par de l'information ou indicative ou impérative. Dans les [34] pages suivantes nous allons tenter de construire une définition de l'influence qui convienne à l'analyse cybernétique de la gouverne, c'est-à-dire de ces informations qui contraignent ou dirigent les organisations de façon à ce qu'elles réalisent les taux de variété déterminés par leurs fins.

[35]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Première partie. Systèmes du politique

Chapitre 2

Les relations d'influence

[Retour à la table des matières](#)

À partir des distinctions de Mackay entre la quantité et le sens de l'information, puis entre l'information indicative et l'information impérative, nous allons proposer une définition cybernétique de l'influence, qui sera ensuite incluse dans une définition plus globale du pouvoir.

Cette définition sera ensuite confrontée à un certain nombre de celles qu'on trouve dans la littérature des sciences sociales contemporaines. Cette confrontation permettra de mieux situer notre notion d'influence.

L'influence et le pouvoir renvoient à une des dimensions analytiques qui peuvent être découpées dans l'action : la dimension politique. Trois autres dimensions sont distinguées dans cet ouvrage : les dimensions sociale, qui est celle des statuts ; économique, qui est celle des supports ; et culturelle, qui est celle des connaissances. On peut considérer les statuts, les supports et les connaissances comme des moyens de l'influence - atouts ou enjeux - avec en plus les moyens

proprement politiques que sont les tactiques. La partie suivante de l'ouvrage, qui porte sur la théorie des jeux et l'analyse stratégique, montrera l'utilité de ces concepts.

Une définition de l'influence

[Retour à la table des matières](#)

Repartons de la distinction établie par Mackay entre l'information indicative et l'information impérative. Il ne [36] s'agit plus ici de la quantité d'information, telle que définie précédemment, mais plutôt du sens de l'information, ce que Mackay (1969, p. 83-85) décrit comme la fonction sélective du message sur les probabilités conditionnelles de différentes dispositions à agir (*states of readiness*) de la part d'un acteur dont l'action est finalisée. Autrement dit, le sens d'un message, ou d'une information, réside dans une relation entre le message et le récepteur, relation telle qu'elle affecte ou non les dispositions à agir du récepteur. Mackay donne l'exemple d'une clé et d'une serrure. Le sens de la clé n'est pas d'ouvrir la porte, comme le pose une épistémologie behavioriste trop soucieuse de définitions opératoires, mais il réside plutôt dans son adéquation à une serrure. « Informant » la serrure, elle la dispose à ce que la porte soit ouverte. Pareillement, on peut dire du sens d'un message qu'il « informe » les dispositions à agir du récepteur.

Quand l'information exerce une fonction sélective sur l'action elle-même et non seulement sur les dispositions à agir, on peut parler de pragmatique plutôt que de sémantique de la communication, d'influence et non plus seulement de sens. Autrement dit, l'influence prolonge le sens, de la disposition à agir à l'action elle-même. Dans cette perspective, il y a influence de A sur B quand, à la suite de l'information transmise de A à B, un résultat est atteint, qui se conforme aux préférences de A. Plus brièvement, il y a influence de A sur B quand A rend ses préférences efficaces envers B, suite à des flux d'information.

Wiener (1954, p. 93), tout comme Mackay, voit la nécessité de bien distinguer entre information indicative et information impérative. La différence entre l'information de type report ou de type command a aussi été soulignée par Ruesch et Bateson (1968, p. 179), puis par Watzlawick et al. (1967, p. 51).

Pouvoir informationnel et pouvoir énergétique

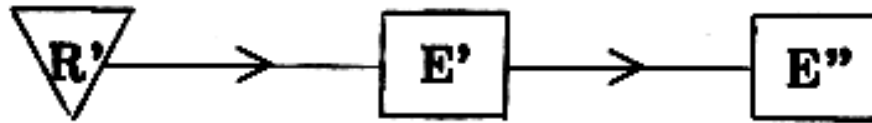
[Retour à la table des matières](#)

Alors que l'information impérative appartient en propre à la dimension politique de la communication, l'information indicative se rattache d'abord aux dimensions sociale et culturelle. Elle est convertie en influence dans la mesure où le [37] destinataire la perçoit comme impérative, même si ce n'est pas l'intention ou le mode d'expression du destinataire.

Il arrive aussi que le pouvoir soit énergétique et non plus informationnel, qu'il cherche à produire un résultat plutôt qu'à l'induire ou à l'informer. C'est le cas quand des policiers maîtrisent par la force des manifestants, quand un soldat tue un ennemi. On peut nommer coercition ce pouvoir énergétique, l'influence impérative s'assimilant à l'instigation (c'est le sens que Jouvenel (1963) donne à ce terme), et l'influence indicative à la suggestion.

Le pouvoir, notion plus générale que l'influence, est donc informationnel ou énergétique, alors que l'influence n'est qu'informationnelle, ce qui correspond assez bien à l'usage courant des deux termes ⁵. Dans les connexions cybernétiques du graphique 1 il n'y a que de l'information et donc de l'influence qui circule. Le pouvoir énergétique ou coercition ne s'exerce que d'effecteur à effecteur, même s'il est déclenché par l'action d'un régulateur. Par exemple quand des policiers se chargent de « réguler l'ordre » dans une foule, on doit considérer, d'un point de vue cybernétique et non plus seulement physique, qu'ils remplissent à la fois un rôle de régulateur R', puis d'effecteur, E', auprès d'un autre effecteur, E'', soit la foule à maîtriser, selon le cheminement suivant :

⁵ Dans la suite nous parlerons du pouvoir ou des pouvoirs pour désigner le trait caractéristique de la dimension politique de l'action, ou de la communication, et d'influence pour indiquer les phénomènes de pouvoir caractéristiques d'une analyse cybernétique du politique.



Dans la suite de cet ouvrage il sera surtout question d'influence, étant donné que ce sont les connexions de gouverne qui nous intéressent et que celles-ci sont essentiellement des connexions informationnelles, auxquelles les connexions énergétiques sont soumises.

[38]

On pourrait d'ailleurs montrer - mais ce n'est pas l'objet de notre étude - qu'une philosophie politique de l'influence est bien différente d'une philosophie politique du pouvoir. Ceux qui croient au pouvoir croient aussi que la coercition est son aboutissement, qu'elle s'exprime par l'utilisation de la force, la menace de son utilisation, ou la pesanteur du nombre. Ceux qui croient au contraire que le pouvoir ne doit pas dépasser l'influence se limitent à suggérer ou à « instiguer », c'est-à-dire à vouloir convaincre, mais sans avoir recours ou menacer d'avoir recours à la force. C'est la différence, en somme, entre une conception énergétique du monde, où des causes produisent des effets, et une conception informationnelle du monde, où des acteurs en informent d'autres et les induisent ainsi à agir.

Influence positive et influence négative

Une distinction, généralement ignorée par les spécialistes du pouvoir et de l'influence, est nécessaire : celle entre l'influence *positive* et l'influence *négative*, ou encore entre le pouvoir positif et le pouvoir négatif.

Il arrive en effet que le pouvoir de A sur B échoue, c'est-à-dire que A n'arrive pas à rendre ses préférences ou ses « ordres » efficaces auprès de B. Par exemple, un père demande à sa fille de rentrer avant minuit, mais celle-ci rentre à une heure du matin. De même en est-il quand un parti n'arrive pas à convaincre des électeurs de voter pour lui, quand le parti d'opposition ne réussit pas à obtenir du parti ministériel qu'il modifie un projet de loi, ou quand un joueur de tennis est impuissant à placer sa balle de service de façon que son adversaire la rate.

Il y aurait pouvoir négatif de A sur B quand B rend ses préférences efficaces envers A en refusant de se soumettre aux préférences de A, qui n'arrive pas ainsi à induire ou à produire le résultat voulu.

Dans une perspective cybernétique de gouverne des organisations le résultat en question peut être défini comme un autre flux, dépendant de B, que A produit ou induit quand son influence est positive et qu'il ne produit pas ou n'induit pas quand son influence est négative. L'influence renvoie ainsi à la conduction de l'action d'une connexion à l'autre. [39] *Il y aurait donc influence positive de A sur B quand, par des flux d'information, les préférences de A sont efficaces dans un flux conséquent de B.* En bref, l'influence positive de A sur B consiste pour A à ordonner l'action de B. Il y a influence négative de A sur B quand A n'ordonne pas l'action de B.

Cette notion de l'influence qui se reconduit d'une connexion cybernétique à l'autre rejoint celle de Dorsey (1957, p. 310) qui écrivait que le pouvoir consiste en ce qu'une communication déclenche des communications subséquentes. Pour nous le pouvoir est une notion plus englobante que l'influence. Il renvoie à toute action de A envers B par laquelle A rend des préférences efficaces (le pouvoir est alors positif) ou ne rend pas ses préférences efficaces (c'est le pouvoir négatif) dans une action subséquent de B.

Cette définition de l'influence et du pouvoir va maintenant être confrontée avec quelques-unes de celles qu'on rencontre souvent en sciences sociales. Cette confrontation fera ressortir la généralité de la définition proposée tout en montrant quelques-uns de ses avantages comparatifs.

D'autres définitions de l'influence

[Retour à la table des matières](#)

Au tout début des années trente, R. H. Tawney (1931, p. 229) proposait une définition du pouvoir très proche de la nôtre :

Le pouvoir peut se définir par la capacité que possède un individu ou un groupe d'individus de modifier la conduite d'autres individus ou de

groupes d'individus dans le tiens que celui ou ceux qui le détiennent le désirent et d'éviter que sa conduite ou celle du groupe ne soit modifiée dans un sens contraire à ce qui est voulu.

Tawney a le mérite de distinguer explicitement le pouvoir négatif du pouvoir positif, ce qui n'est pas très fréquent chez les auteurs qui ont traité du pouvoir ou des notions voisines d'influence ou d'autorité. Par contre, il limite le pouvoir à la modification de la conduite ou au refus d'une telle modification, alors que la notion de préférences efficaces inclut les cas où l'influence consiste à maintenir le statu quo, comme on le verra à propos de la deuxième et de la troisième face de l'influence.

[40]

À la fin des années trente, Bertrand Russell (1938, p. 9) voyait dans le pouvoir l'équivalent de l'énergie dans les sciences physiques et proposait d'en faire le concept fondamental des sciences sociales :

Tout au long de ce livre, je vais m'attacher à prouver que le concept fondamental des sciences sociales est celui de Pouvoir, de la même façon que l'Énergie est le concept fondamental de la physique.

Le pouvoir consiste pour lui dans la capacité de produire les effets voulus, ce qui est proche de la définition par nous proposée. Son livre, *Power*, montre que le pouvoir ne s'exerce pas nécessairement par une grande dépense d'énergie. Il a aussi des aspects symboliques, qui, comme ses aspects plus énergétiques, ont pour résultat de produire les effets voulus. La distinction est ainsi posée entre le pouvoir énergétique et le pouvoir informationnel.

D'autres auteurs font eux aussi la distinction entre une notion plutôt énergétique, qu'ils nomment généralement force ou coercition, et une autre, plus informationnelle, qu'ils appellent plutôt influence, manipulation ou domination.

Cette distinction se retrouve dans une des définitions les plus anciennes des sciences sociales modernes, celle de Goldhamer et Shils (1939, p. 171-172) :

On peut dire d'une personne qu'elle a du pouvoir dans la mesure où elle influence le comportement des autres, conformément à ses propres intentions. Trois formes principales du pouvoir peuvent être distinguées selon le type d'influence exercée sur le subordonné. La personne qui a du pouvoir exerce de la force quand elle influence le comportement par une manipulation physique du subordonné [...] ; de la domination quand elle influence le comportement en rendant explicite aux autres ce qu'elle veut qu'ils fassent [...] ; et de la manipulation quand elle influence le comportement des autres sans rendre explicite ce qu'elle exige d'eux.

Cette distinction du pouvoir en trois types correspond à celle proposée entre la coercition, l'instigation et la suggestion. Plus généralement, la notion de Goldhamer et Shils est très proche de celle que nous avons donnée du pouvoir.

[41]

Robert Dahl est certainement l'un de ceux qui sont allés le plus loin dans la tentative de construire une définition opératoire de l'influence et du pouvoir. Sa définition du pouvoir (1957), puis de l'influence (1973, p. 53), s'énonce ainsi : l'influence constitue un rapport entre des acteurs par lequel l'un d'entre eux amène les autres à agir autrement qu'ils l'auraient fait sans cela. Dahl ajoute que cette définition inclut également les cas où l'acteur A amène B à poursuivre une action que celui-ci aurait interrompue sans l'intervention de A. Pour lui l'action inclut ce qui est de l'ordre des sentiments et des attitudes. L'influence peut également être implicite, quand, par exemple, B agit, sans que A le lui ait demandé, dans un sens conforme à ce qu'il estime être les attentes de A. C'est la distinction entre la suggestion et l'instigation, l'influence indicative et l'influence impérative.

Cette notion du pouvoir se retrouve dans l'article de Dahl (1968, p. 406) écrit pour *l'International Encyclopedia of the Social Sciences*. Les relations de pouvoir, selon cet article, peuvent être vues comme des relations de causalité d'une espèce particulière. La définition la plus générale se formulera ainsi : le pouvoir renvoie à des sous-ensembles de relations entre des unités sociales ; ainsi les comportements d'une ou de plusieurs unités dépendent en certaines circonstances du comportement d'autres unités (p. 407). On saisit immédiatement l'analogie, d'ailleurs signalée par Dahl, entre les deux termes des relations de pouvoir, d'une part, et les variables indépendantes et dépendantes d'autre part. Plus généralement,

il y a pouvoir quand des acteurs « causent » de quelque façon le comportement d'autres acteurs ⁶.

[42]

Déjà dans un article, en 1953, Simon donnait ou presque la définition causale ensuite rendue célèbre par Dahl et montrait quelques difficultés inhérentes à une telle notion, dont celle des réactions anticipées. Peut-on dire que A a du pou, voir sur B si, anticipant les réactions de B, il lui demande de poser un geste dont il sait bien que B acceptera de le poser, tout en évitant de lui demander de poser un autre geste, dont il sait également que B refusera de le poser. Par exemple, un père qui n'a pas une grande « autorité » sur sa fille obtient qu'elle rentre à minuit, alors qu'il aurait préféré qu'elle soit rentrée dès onze heures, ce qu'il n'exige pas parce qu'il est sûr de ne pas l'obtenir.

La distinction entre l'indicatif et l'impératif, ou encore l'implicite et l'explicite, permet d'interpréter sinon d'expliquer ce phénomène des réactions anticipées, souligné par Simon. Quand A, anticipant les réactions de B, lui demande de poser une action dont il sait que B acceptera de la poser, on peut dire que de B à A il y a eu influence implicite avant qu'il y ait influence explicite de A sur B. La distinction permet aussi de rendre compte de certains phénomènes signalés par Bachrach et Baratz (1962), puis par Lukes (1974), sous les vocables de deuxième puis de troisième face du pouvoir. Quand B décide de ne pas s'opposer à A parce qu'il est sûr d'être vaincu, ou qu'il ne lui vient même pas à l'esprit de s'opposer à A parce que sa socialisation politique l'en empêche, on peut toujours dire que A ou un autre acteur a exercé de l'influence implicite sur B, si bien que B ne cherche pas à exercer de l'influence explicite sur A.

Le concept *d'instigation de* Bertrand de Jouvenel (1963, p. 107) correspond à ce que nous avons nommé influence impérative. Il y a instigation quand A de-

⁶ Dans les recherches empiriques, cependant, cette notion causale ne va pas sans difficultés, comme le montre bien la tentative de Dahl, dans son article de 1957, d'appliquer son concept du pouvoir aux relations des sénateurs américains à propos des votes pris au sénat. Parce qu'il ne se limite pas aux situations où A manifestement cherche à faire agir B, Dahl est réduit à supposer, de façon banale, qu'un sénateur de la coalition victorieuse a peut-être exercé du pouvoir auprès d'autres sénateurs, permettant ainsi que la décision collective soit prise dans un sens qui aurait pu être différent autrement. La mesure du pouvoir d'un sénateur devient ainsi individuelle, et non relationnelle, s'exprimant par le rapport votes victorieux/ensemble des votes. Par exemple, un sénateur qui aura fait partie de la coalition gagnante 8 fois sur 10 aura plus de pouvoir que celui qui aura fait partie d'une telle coalition 7 fois sur 10.

mande à B d'accomplir l'action H. A est *l'instigateur* et B *l'appelé*. Le pouvoir est alors une instigation réussie, ou efficace, même si Jouvenel n'emploie pas le terme. Mais pour que l'instigation soit efficace, il faut que B la réalise. L'appelé, en effet, réalise [43] l'instigation, la « causant » lui aussi, du moins si on considère l'action et non l'appelé comme l'objet de l'instigation.

Dans l'instigation la demande de A est explicite, alors que les définitions de Dahl et les nôtres tendent à élargir le pouvoir ou l'influence à tout ce qui chez A cause l'action de B, que le stimulus venant de A soit explicite ou implicite, que l'information perçue par B soit impérative ou seulement indicative.

Cette distinction disparaît chez Nagel (1975) qui confond le pouvoir explicite et le pouvoir, implicite en posant que dans tous les cas il y a une relation causale entre les préférences d'un acteur pour un résultat, et ce résultat. La causalité est ici abusive : c'est verser dans le non-sens que de prétendre que des préférences causent un résultat. Quant à McFarland (1969), il propose de limiter le pouvoir aux effets causés volontairement par A chez B ; il nomme influence le domaine plus vaste des effets causés volontairement ou involontairement. Cette position diffère de celle qui a été prise ici en ce qu'elle fait de l'influence une notion plus englobante que le pouvoir. Bien que ces questions de vocabulaire ne soient que secondaires, il nous semble difficile de parler d'influence à propos de la force et de la coercition. Le terme de pouvoir les recouvre plus facilement.

Les dimensions de l'action et les moyens de pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Si on considère une action finalisée qui s'exerce de A à B au moyen d'un canal et d'un message, quatre dimensions, nous l'avons vu dans l'introduction, peuvent être découpées pour des fins analytiques.

En bref, la dimension sociale se définit par la relation expressive d'un acteur à un autre acteur ; la dimension politique, par la relation instrumentale d'un acteur à un autre acteur ; la dimension économique, par la relation instrumentale d'un ac-

teur à un objet ; et la dimension culturelle, par la relation expressive d'un acteur à un objet.

Le pouvoir, qui consiste pour un acteur à « ordonner » l'action des autres ou à ne pas faire « ordonner » son action [44] par eux, ne se passe pas de moyens économiques, culturels, sociaux ou proprement politiques, qu'ils soient utilisés à titre d'atouts ou d'enjeux. Mais il importe d'abord de ne pas confondre ces moyens avec le pouvoir lui-même.

Un grand progrès a été accompli dans l'analyse politique quand des auteurs comme Dahl (1961) ou Polsby (1963), quoi qu'on pense de leurs positions idéologiques, ont montré que l'exercice du pouvoir et de l'influence ne se confondait pas avec la possession de moyens économiques, culturels ou sociaux.

Qu'un acteur possède plus de moyens qu'un autre ne suffit pas à lui assurer automatiquement un pouvoir plus grand, bien que le plus souvent des moyens supérieurs entraînent un pouvoir supérieur. Autrement dit, la distribution du pouvoir n'est pas un simple calque de la distribution des moyens, comme le prétendaient, par exemple, les Lynd (1929, 1937) ; elle ne correspond pas non plus à la distribution de la « réputation » d'influence, ce que proposait Hunter (1963), au moyen d'une méthodologie trop facile. Pour établir le pouvoir des acteurs il faut observer comment ils se font agir ou non les uns les autres, dans le cadre des processus de gouverne des organisations auxquelles ils appartiennent. Les moyens servent au pouvoir, que leur emploi ou leur transmission fassent agir l'autre, ou l'empêchent d'agir, mais ce n'est pas la grandeur de ces moyens qui mesure automatiquement la grandeur du pouvoir.

Les approches économiques du pouvoir

C'est pourtant ce à quoi invitent, encore aujourd'hui, plusieurs approches économiques, qu'elles s'inspirent du marxisme, de la théorie des jeux ou de la nouvelle économie politique, elle-même fondée sur l'économie des finances publiques.

Pour un certain marxisme, c'est la propriété des moyens de production qui assure automatiquement le pouvoir ou l'influence dans les sociétés capitalistes (par exemple, voir Miliband, 1973), de façon directe ou indirecte. Le pouvoir ou l'influence sont alors mesurés par les atouts économiques utilisés.

[45]

Au contraire, dans les analyses inspirées de la théorie économique des jeux ou de la nouvelle économie politique, le pouvoir ou l'influence sont plutôt mesurés par les enjeux qu'ils permettent d'obtenir.

On trouve, par exemple, cette notion dans l'excellente introduction, non technique, à la théorie des jeux, écrite par Morton Davis (1970). Le pouvoir d'un joueur, selon Davis, se mesure par le minimum de ce qu'il peut obtenir au moyen de ses seules ressources (p. IX). C'est là, on le voit, une notion économique plutôt que politique.

Guilbaud (1955, p. 166), qui s'inspire pourtant lui aussi de la théorie des jeux, a fort bien distingué le pouvoir des moyens économiques qu'il permet d'obtenir quand il a proposé de mesurer le *pouvoir* des joueurs par ce qu'ils peuvent *faire*, plutôt que par ce qu'ils peuvent obtenir. Le pouvoir renvoie pour lui aux tactiques plutôt qu'aux « règlements » (estimés selon l'échelle de valeurs de chacun) qui sont obtenus par les joueurs.

Dans un autre article, Guilbaud (1968, p. 134) parle à ce propos de l'efficacité d'un joueur :

L'efficacité d'un joueur correspond à ce qu'il est capable d'imposer aux autres : ce qu'il peut faire seul, au moins, malgré les autres, contre les autres.

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin, lorsque nous traiterons du jeu des connexions d'influence, sur cette distinction éclairante. L'objet du présent développement est plutôt de montrer que, si le pouvoir ne doit pas être confondu avec les atouts d'un acteur ou les enjeux qu'il permet d'obtenir, il ne peut cependant pas être établi abstraction faite de ces moyens que nous passerons maintenant en revue pour indiquer comment ils peuvent être les conditions et les conséquences du pouvoir.

Atouts et enjeux du pouvoir

Soit un candidat ou un groupe de candidats à un poste de direction qui essaie d'obtenir l'appui, électoral au autre, d'autres acteurs. Les *supports*, ou moyens économiques, peuvent servir à cela. D'abord comme atouts du pouvoir si [46] le candidat use de force physique pour obtenir l'appui, ou encore s'il se sert d'une automobile, ou d'une voix forte pour mieux arriver à ses fins ⁷. Les supports peuvent également être utilisés comme enjeux de l'influence. C'est le cas quand des votes sont achetés. Ajoutons enfin que les moyens d'influence peuvent être échangés l'un contre l'autre (à titre de « médiums », pourrait-on dire) afin d'obtenir des moyens plus appropriés à une situation donnée. Ainsi les supports monétaires d'un candidat peuvent être échangés contre des informations diffusées auprès des électeurs par une agence spécialisée. La valeur d'échange des supports monétaires est tout particulièrement importante dans des sociétés comme les nôtres, où il est dit, non sans raison, que tout s'achète.

Les connaissances, ou moyens culturels, seront utilisées comme atouts d'influence par notre candidat, quand, par exemple, les résultats d'un sondage ou d'un autre mode d'enquête lui serviront à mieux aborder les électeurs. On s'en servira comme enjeux quand le discours du candidat cherchera à renseigner les électeurs, à leur fournir des représentations jugées par eux utiles. La connaissance est aussi un « médium » : elle peut être échangée contre de l'argent, ou encore du statut si, par exemple, les confidences d'un acteur à un autre resserrent les liens sociaux entre eux.

Les statuts, ou moyens sociaux, peuvent eux aussi servir à l'exercice de l'influence. Il sera généralement plus facile à notre candidat qui recherche des appuis en vue de son accession à un poste électif, de les obtenir auprès de ses parents, amis, voisins ou compagnons de travail qu'auprès de personnes qui lui sont tout à fait étrangères. Le statut peut également être utilisé comme enjeu de l'influence. Pour obtenir l'appui d'un électeur, on lui obtiendra un poste dans la fonction publique, on lui donnera une poignée de main, ou une photographie autographiée qui symbolisera une certaine amitié. Il semble plus difficile de concevoir les statuts

⁷ Les moyens économiques ou supports peuvent être subdivisés en moyens énergétiques et matériels, selon qu'ils servent au pouvoir énergétique ou informationnel.

comme des « médiums », échangeables contre d'autres moyens, mais cette possibilité existe, et elle a d'ailleurs été signalée [47] plus haut dans l'exemple du contact entre deux acteurs qui est resserré à la suite de confidences de l'un à l'autre. Il y a aussi des statuts qui s'achètent, on le sait bien.

Les supports, les connaissances et les statuts sont les ressources positives des acteurs auxquels s'appliquent aussi des contraintes de toutes sortes, ou ressources négatives. De ce point de vue on peut considérer les droits, ou moyens juridiques, comme les ressources positives qui sont laissées aux acteurs, étant donné les contraintes. Les droits recouvrent, bien sûr, les autres moyens, mais il peut être utile de les traiter comme tels.

L'étude microscopique des relations d'influence, qui sera abordée au chapitre 6, montrera qu'il y a aussi des moyens proprement « politiques » de l'influence qui consistent dans l'habileté tactique à ordonner l'action des autres ou à ne pas faire ordonner son action par eux, selon ses préférences.

Ces notions appartiennent davantage à l'analyse stratégique qu'à l'analyse systémique. Avant d'y arriver et pour les mieux saisir il faut passer par la formalisation de l'influence. C'est l'objet des pages suivantes.

[49]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Première partie. Systèmes du politique

Chapitre 3

Formalisation des relations d'influence

[Retour à la table des matières](#)

La définition retenue de l'influence permet différents modes de formalisation. Un premier mode est tiré de la théorie des graphes, plus précisément de la théorie des graphes orientés. À partir de ses insuffisances on proposera ensuite de compliquer la représentation pour rendre compte de l'influence négative. Cette complication mène à un deuxième mode de formalisation où, en s'inspirant de la logique interpropositionnelle, on peut faire la distinction entre les liens d'influence et les liaisons d'influence, les premières appartenant au « système » et les secondes au processus. Enfin un troisième mode de formalisation est proposé, intermédiaire entre les deux autres, qui s'inspire des mathématiques de l'ordre.

La formalisation des relations d'influence permet de distinguer trois positions principales dans les systèmes et les processus de gouverne des organisations : celles de gouvernant, d'agent ou de sujet. On montrera comment ces positions servent à donner une configuration plus politique au schéma cybernétique.

Quelques voies de formalisation

[Retour à la table des matières](#)

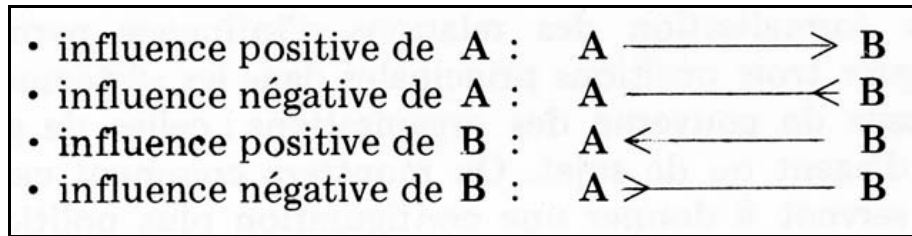
Pour rendre les relations d'influence susceptibles d'une analyse théorique la formalisation est nécessaire. Il convient donc de distinguer quelques modes de formalisation qui seront employés dans les analyses subséquentes.

[50]

La théorie des graphes

La théorie des graphes orientés s'en tient généralement à deux possibilités de relations entre deux sommets, A et B : une relation ou un arc orienté de A à B, soit $A \rightarrow B$, et une relation ou un arc orienté de B à A, soit $B \rightarrow A$. À quoi il faut ajouter la relation réflexive de A à lui-même, soit A, ou de B à lui-même, soit B. Ces arcs peuvent servir à exprimer l'influence *positive* d'un acteur envers lui-même ou envers un autre, c'est-à-dire la capacité qu'il a de se faire agir ou de faire agir l'autre (ou, encore une fois, de l'empêcher d'agir...). Mais ils ne rendent pas compte de l'influence *négative*, c'est-à-dire de l'incapacité d'ordonner l'action de l'autre. La théorie des graphes, telle qu'elle est actuellement pratiquée, participe ainsi d'un trait culturel qui consiste à ne retenir que la face positive des choses, qui est d'ailleurs identifiée de façon plus ou moins obscure à la chose elle-même.

La vue que nous proposons de l'influence en retient, au contraire, la face positive et la face négative. C'est pourquoi il faut ajouter aux arcs orientés « positifs », coutumiers en théorie des graphes, des arcs orientés « négatifs » qui expriment l'influence négative de l'acteur qui ne réussit pas à ordonner l'action de l'autre. Si on néglige les relations réflexives, c'est-à-dire l'influence positive ou négative d'un acteur envers lui-même, on a entre A et B quatre relations élémentaires qui pourraient être figurées ainsi :



La logique des relations d'influence

Les quatre relations élémentaires d'influence décrivent ce qui arrive entre deux acteurs à propos d'un certain résultat. Il est nécessaire dans certaines analyses de décrire les différentes possibilités qui peuvent survenir entre deux acteurs donnés. On peut nommer *liens* d'influence ces ensembles de possibilités, le terme *liaisons* d'influence servant [51] à désigner la réalisation particulière d'une de ces possibilités. Le terme *relations* d'influence, quant à lui, pourrait être générique, désignant les liaisons et les liens d'influence indistinctement.

Y compris l'absence de toute relation, seize liens d'influence sont formés par la combinaison ou non des liaisons élémentaires et du symbolisme graphique qui les représente. On les trouvera dans le tableau qui suit. On trouvera aussi une expression plus littéraire de ces liens, construite autour des termes dominance et domination.

Tableau 2.
Les seize liens d'influence

[Retour à la table des matières](#)

Tableau 2 : Les seize liens d'influence		
1)	A	B : non-dominance
2)	A \longrightarrow	B : dominance de A
3)	A \longleftarrow	B : non-dominance de A
4)	A \longleftarrow	B : dominance de B
5)	A \supset	B : non-dominance de B
6)	A \longleftarrow \diamond	B : non-dominance de A
7)	A \longleftrightarrow	B : codomination
8)	A \supset \longrightarrow	B : domination de A
9)	A \longleftarrow \longleftarrow	B : domination de B
10)	A \supset \longleftarrow	B : non-dominance
11)	A \diamond \longrightarrow	B : non-dominance de B
12)	A \longleftarrow \diamond	B : prédominance de B
13)	A \supset \diamond	B : non-prédominance de B
14)	A \diamond \longrightarrow	B : prédominance de A
15)	A \diamond \longleftarrow	B : non-prédominance de A
16)	A \diamond \longleftrightarrow	B : non-prédominance

Pour illustrer brièvement chacun de ces liens reprenons notre exemple d'un candidat A qui cherche à obtenir l'appui d'un électeur B (A et B pouvant être des groupes ou des individus) :

- 1) il y a *non-dominance* s'il n'y a pas de communication entre A et B ;
- 2) il y a *dominance* de A s'il obtient que B vote pour lui, sans plus ;

[52]

- 3) il y a non-dominance de A si celui-ci ne réussit pas à convaincre B de travailler pour lui ;

- 4) il y a dominance de B si celui-ci convainc A d'inclure telle ou telle promesse dans son programme électoral ;
- 5) il y a non-dominance de B s'il échoue dans une tentative d'amener A à retirer sa candidature ;
- 6) il y a non-domination de A s'il obtient le vote de B, mais ne réussit pas à convaincre celui-ci de travailler pour lui, autrement dit quand les relations 2 et 3 se réalisent ;
- 7) il y a codomination si les relations 2 et 4 se réalisent ;
- 8) il y a domination de A si les relations 2 et 5 se réalisent ;
- 9) il y a domination de B si ce sont plutôt les relations 3 et 4 qui se réalisent ;
- 10) il y a non-domination par combinaison des relations 3 et 5 : A ne convainc pas B de travailler pour lui et B ne peut persuader A de retirer sa candidature ;
- 11) il y a non-domination de B quand les relations 4 et 5 se réalisent ;
- 12) il y a prédominance de B quand les relations 2, 3 et 4 se réalisent ;
- 13) il y a non-prédominance de B si les liaisons qui se réalisent sont 2, 4 et 5 ;
- 14) il y a prédominance de A quand les relations 2, 3 et 5 se réalisent ;
- 15) il y a non-prédominance de A si les liaisons réalisées sont 3, 4 et 5 ;
- 16) il y a non-prédominance quand toutes les relations élémentaires se réalisent, soit 2, 3, 4 et 5.

Dans ces exemples les relations complexes d'influence portent sur deux résultats différents, mais elles peuvent aussi ne concerner qu'un seul résultat. C'est tout particulièrement le cas du pouvoir énergétique quand il rencontre la résistance du destinataire. Soit A, un policier, qui cherche à matraquer B, un manifestant, pour qu'il quitte les lieux de la manifestation. Supposons que B résiste à cette tentative de A en cherchant aussi à blesser le policier. On peut considérer qu'une même action fait l'objet de cet affrontement, comme d'ailleurs d'un combat de boxe ou de tout affrontement physique ou rapport de force, au sens strict, entre des adversaires.

[53]

Trois liaisons sont possibles, soit la domination de A, la domination de B, et la non-domination, du moins si l'on exclut la possibilité que les deux acteurs vainquent à ce « jeu ».

Plus généralement, une tentative d'influence de A sur B, qui est suivie, à propos du même jeu, d'une tentative d'influence de B envers A, indique le défaut de consentement de B. Inversement on peut présumer qu'il y a consentement si on n'observe pas cette réaction du destinataire. C'est là une façon, sans doute imparfaite, mais au moins opératoire, de définir le consentement, qui jusqu'à maintenant a été traité de façon trop philosophique, ou trop psychologique (ce qui revient souvent au même), par des auteurs, dont en particulier Jouvenel (1963), qui assoient pourtant sur lui leur théorie de l'influence.

Les relations d'ordre

Si le modèle des quatre relations élémentaires est fort simple, celui des seize liens d'influence est plutôt complexe. Dans une recherche qui se fonde sur des faits établis par d'autres auteurs il est souvent impossible de constituer les relations d'influence avec un tel raffinement. Le modèle intermédiaire des six relations d'ordre (\equiv , $>$, \square , \square , $<$ et \neq) s'offre comme un compromis, plus rapproché des quatre liaisons élémentaires que des seize liens formés à partir d'elles.

Les six relations d'ordre peuvent être définies ainsi par rapport aux liaisons élémentaires d'influence :

- a) la relation d'égalité ou « égal », que nous proposerions de nommer relation de *copuissance* et de symboliser : $A \text{ ---} \equiv \text{---} B$, se caractériserait par l'influence positive de chacun des deux acteurs, leur influence négative étant généralement absente ;
- b) la relation « différent », ou relation de *co-impuissance* et symbolisée : $A \text{ ---} \neq \text{---} B$, se définirait au contraire par l'absence d'influence positive des deux acteurs, qui n'exerceraient que de l'influence négative ;

- c) les relations « plus grand » et « plus petit », nommées relations de *suprapuissance* et *d'infrapuissance* et symbolisées : [54] $A \longrightarrow B$ et $A \longleftarrow B$, se caractériseraient par l'influence positive de l'un des deux acteurs et l'influence négative de l'autre ;
- d) enfin les relations « plus grand ou égal » et « plus petit ou égal », nommées relations de *surpuissance* et de *sous-puissance* et symbolisées : $A \rightrightarrows B$ et $A \leftrightharpoons B$, se définiraient par l'absence d'influence négative de A dans le premier cas, et de B dans le second, les trois autres relations élémentaires étant possibles.

Dans les développements qui vont suivre on utilisera l'un ou l'autre de ces modes de formalisation, selon le degré de précision des données disponibles ou encore selon les besoins de la démonstration.

Les positions de gouvernant, d'agent et de sujet

[Retour à la table des matières](#)

La formalisation des relations d'influence permet de constituer des graphes représentant le cheminement de l'influence dans une organisation ou d'une organisation à l'autre.

Dans ces graphes trois positions d'influence apparaissent, qui correspondent assez bien à la distinction que fait Bertrand de Jouvenel (1963, p. 188) entre le sélecteur, l'agent et le sujet. Rappelons que pour Jouvenel le sujet est celui à qui est adressé un ordre, l'agent applique cet ordre, et le sélecteur décide du contenu de l'ordre. Il parle d'autorité à propos des positions de sélecteur et d'agent, comme on parle de gouverneur pour désigner le sélecteur et le transducteur à la fois.

Plutôt que d'une position de sélecteur nous parlerons d'une position de *gouvernant* pour désigner celui qui est à l'origine de la gouverne. Le terme *autorité* désignera de façon générique les gouvernants et les *agents*, et le terme *sujet* sera retenu pour désigner ceux à qui sont adressés les ordres.

Il y a avantage à distinguer rôles cybernétiques et positions d'influence. Les premiers sont généralement définis en termes de communication, de cheminement et de traitement de l'information, tandis que les secondes renvoient [55] plutôt à la gouverne, à la capacité ou non d'ordonner la communication. Un sélecteur agit comme un gouvernant quand c'est vraiment lui qui décide de la finalité d'une activité politique, mais il n'est qu'un agent si cette finalité lui est imposée par un autre sélecteur, ou encore par un comparateur.

On peut définir ainsi les positions de gouvernant, d'agent et de sujet : un acteur est en position de gouvernant quand il est à l'origine d'un processus de gouverne, où son influence positive rejoint directement ou indirectement tous les autres acteurs du système ; un acteur est en position d'agent (ou d'intermédiaire) quand il est soumis directement ou indirectement (par un autre agent) à l'influence positive d'un gouvernant, tout en exerçant lui-même de l'influence sur au moins un autre acteur, agent ou sujet (il n'y a donc pas d'agent sans gouvernant) ; enfin un sujet est un acteur où se termine un processus de gouverne commencé par un gouvernant.

Dans un système ou un processus où il n'y a pas de gouvernant, c'est-à-dire d'acteur dont l'influence rejoint directement ou indirectement chacun des autres acteurs, nous dirons qu'il n'y a que des *unités*.

Un acteur peut occuper plus d'une position d'influence dans un même système ou un même processus de gouverne. C'est le cas, par exemple, d'un gouvernant qui, au terme du processus, agit comme sujet. Dans un système d'action, qui définit différents processus possibles, les acteurs occupent généralement plus d'une position d'influence. Ils peuvent même occuper les trois. C'est ce que montre le graphique 2 où, comme dans la suite, le processus se différencie du système en ce que ses connexions sont numérotées selon l'ordre de leur réalisation dans le temps. La position de gouvernant est marquée par un cercle, la position d'agent par un triangle, et celle de sujet par un rectangle. Quant à la position de simple unité, un point noir la représente. Ces symboles seront utilisés dans la suite de l'ouvrage ⁸.

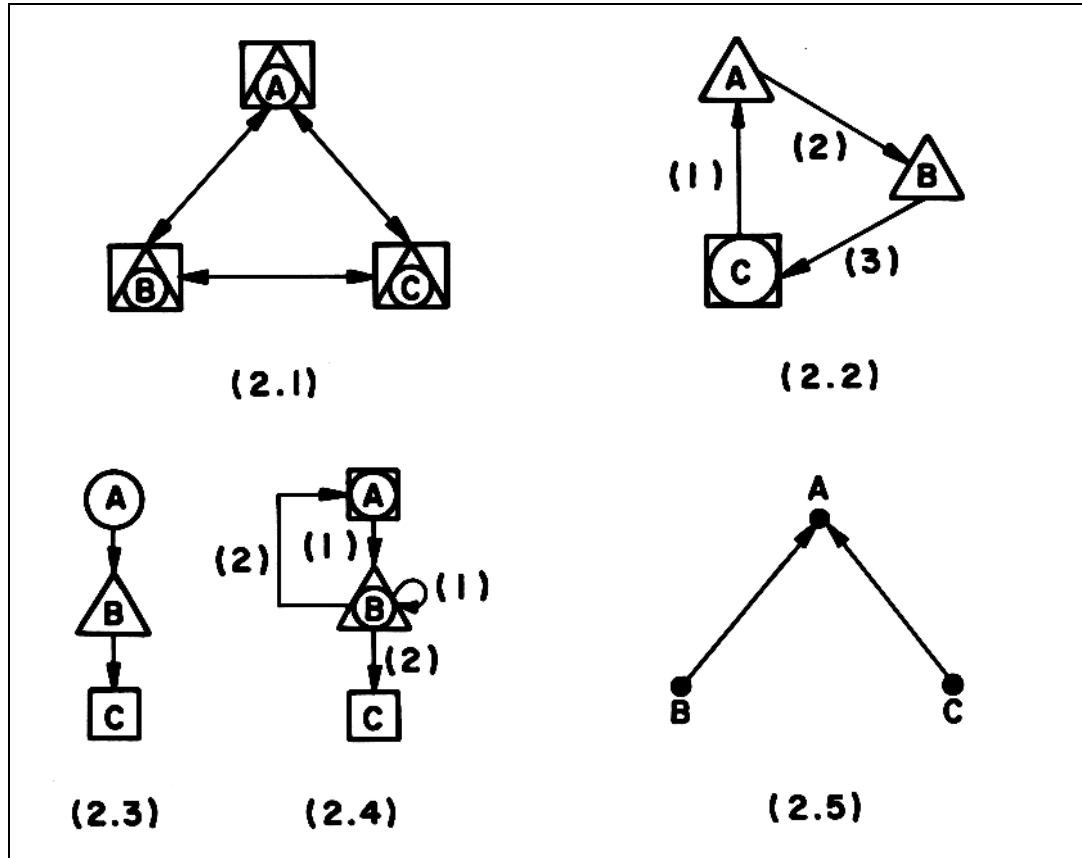
⁸ Pour éviter toute confusion, nous n'utiliserons plus les symboles du graphique 1, décrivant les rôles cybernétiques. Il y aurait d'ailleurs avantage à avoir deux séries de symboles différents pour les rôles cybernétiques et les positions d'influence.

[56]

Graphique 2.

Les positions d'influence dans un système ou dans un processus d'action

[Retour à la table des matières](#)



Le graphe 2.1 illustre un système décrit par Schapera (1956) et dont on a parlé dans l'introduction : les liens d'influence entre A, B et C sont tels qu'il y a codomination de l'un à l'autre. Chacun peut alors agir comme gouvernant, agent et sujet.

Le graphe 2.2 réalise, dans le processus, l'une des possibilités contenues dans le système du graphe 2.1. C'est, par [57] exemple, l'idéal de la démocratie dite représentative : C élit A, qui commande à B, lequel commande à C. A peut être

défini comme un agent entre C et B, celui-ci étant lui aussi un agent alors que C est d'abord un gouvernant et ensuite un sujet.

Dans le processus du graphe 2.3, l'influence de C sur A a été supprimée. On a ainsi le schéma institutionnel sommaire, avec les trois étages : A, le gouvernant ; B, l'agent ; et C, le sujet. Contrairement à 2.2 il n'y a pas de rétroaction possible dans cette situation ⁹.

En 2.4 il y a deux gouvernants. Dans le temps (1), A influence B, et B s'influence lui-même de façon réflexive. Après quoi B transmet cette influence, à titre d'agent, vers un sujet C ainsi que vers A qui devient lui aussi un sujet (en plus d'être un gouvernant).

Enfin le graphe 2.5 présente un système où il n'y a pas de gouvernant, aucun acteur ne pouvant rejoindre les deux autres. Par voie de conséquence, il n'y a pas d'agent (car il n'y a pas d'agent sans gouvernant). A, B et C ne sont, donc que des unités politiques. Toutefois dans les sous-graphes faits de A et de B, ou de A et de C, il y a un gouvernant (B ou C) et un sujet (A). Ou encore, si l'on considère B et C comme faisant partie d'une même classe d'acteurs, cette classe est gouvernante et A est un sujet.

Positions d'influence et schéma cybernétique

Revenons au schéma cybernétique présenté au début de cet ouvrage, pour montrer comment, dans sa dimension politique, il peut comporter différentes configurations de positions d'influence.

[58]

Supposons d'abord un système programmé où le sélecteur, S, commande au comparateur, C, qui commande au régulateur, R, qui commande à l'effecteur, E, sans qu'il soit prévu de rétroaction, c'est-à-dire de détecteur, D, qui fasse « remonter » vers le comparateur de l'information sur le comportement de l'effecteur. Dans ce

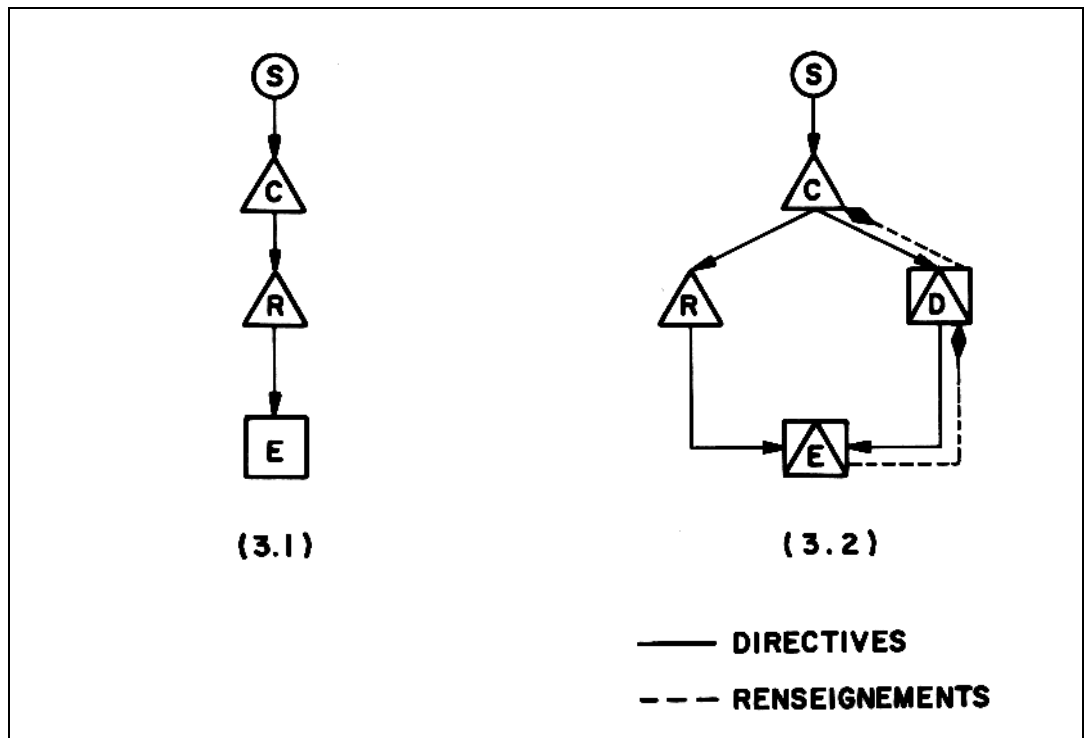
⁹ Si l'influence de C sur A dans le graphe 2.2 est implicite, alors que les deux autres liaisons d'influence sont explicites, les positions d'influence explicite sont celles du graphe 2.3. C est le gouvernant quand on considère toutes les liaisons d'influence, tandis que A est le gouvernant quand on ne considère que les liaisons d'influence explicite. Les tenants de la deuxième et de la troisième face du pouvoir (voir p. 42) posent généralement de tels gouvernants « implicites » avant les gouvernants « explicites », qu'ils réduisent ainsi à des positions d'agents.

système, qui est celui du graphe 3.1, le sélecteur a une position de gouvernant, le comparateur et le régleur des positions d'agent, et l'effecteur, une position de sujet.

Graphique 3.

Deux configurations de positions d'influence dans le schéma cybernétique

[Retour à la table des matières](#)



Supposons maintenant que la rétroaction soit prévue dans le système. En plus des connexions de commandement du graphe 3.1, des connexions de dominance sont prévues de C à D et de D à E par où passent des directives sur la façon [59] d'émettre ou de recevoir l'information « montante ». Mais d'autres connexions entre ces trois postes pris deux à deux portent sur l'acheminement de cette information. Supposons que ce soit la non-domination qui soit prévue : E peut exercer de l'influence positive ou négative sur D, et D est dans la même situation par rapport à C. Autrement dit, D puis C peuvent accepter ou non d'ordonner « vers le haut » l'action suggérée (par information indicative) ou « instiguée » (par infor-

mation impérative) par E, puis D. On a alors le système du graphe 3.2 où le domaine des directives a été distingué du domaine des renseignements et où ont été marquées les différentes positions possibles d'influence de chacun des acteurs, en supposant la continuité des directives aux renseignements.

Dans le domaine des directives il est aisé de voir que S est un gouvernant et E un sujet, les autres postes se trouvant en position d'agent. Du moins si l'on suppose que le système est ordonnancé, c'est-à-dire contraint de telle façon que la communication parte en S pour descendre progressivement vers E. Si au contraire le système n'est pas ordonnancé, les processus pouvant se dérouler au hasard à partir de quelque poste que ce soit, chacun des postes se trouve en position de simple unité. Dans la suite de cette étude nous allons supposer, pour ne pas trop compliquer l'analyse, des systèmes ordonnancés de façon à réduire le plus possible les positions d'unité ; nous sommes tout de même bien conscient qu'il y a là une simplification qui n'est pas toujours appropriée aux phénomènes étudiés.

Supposons maintenant que le cheminement des renseignements s'embrancher sur celui des directives de façon à induire une rétroaction qui aboutira finalement en E. S'il y a influence positive de E à D et de D à C, E occupe une position d'agent en plus de sa position finale de sujet. Les autres postes cybernétiques maintiennent leur position d'influence. S'il y a influence positive de E à D, mais influence négative de D à C, E demeure un sujet et D se trouve lui aussi réduit à une position de sujet. L'examen des autres possibilités n'introduit pas une plus grande variété, si le système est ordonnancé : l'effecteur et le détecteur sont en position d'agent ou de sujet, les autres postes ayant des positions univoques, comme le montre le graphe 3.2.

[60]

Évidemment, avec d'autres relations d'influence dans le schéma cybernétique on arrivera à d'autres configurations des positions d'influence. Ainsi, s'il est prévu que les buts peuvent changer et que des renseignements peuvent aller par non-dominance de C à S, S apparaîtra comme un gouvernant et un agent à la fois.

*Une classification des acteurs
selon leur influence*

Un gouvernant est plus influent qu'un agent, et un agent est plus influent qu'un sujet. Cet « ordre » élémentaire dans l'exercice de l'influence permet d'ordonner les acteurs qui occupent des positions complexes. Ainsi un acteur qui est à la fois un gouvernant et un agent est plus influent qu'un autre qui occupe les trois positions élémentaires d'influence, celles de gouvernant, d'agent et de sujet. L'ordre des sept positions possibles, élémentaires ou complexes, est le suivant :



Ainsi dans le graphe 3.2, l'ordre des acteurs selon leurs positions d'influence serait :

$$S \succ C = R \succ E = D$$

Dans le graphe 2.2 les acteurs seraient disposés ainsi :

$$C \succ A = B$$

La classification peut aussi tenir compte du fait qu'un agent en précède un autre. Selon ce critère on aurait plutôt en 2.2 :

$$C \succ A \succ B$$

Dans les systèmes et les processus complexes, on peut également tenir compte de la fréquence des fonctions d'influence. Si, en 3.2, D agit trois fois comme agent alors que E n'agit que deux fois, on posera $D \succ E$.

[61]

Cet ouvrage n'a pas pour but de développer ces classifications, même si elles peuvent être utiles pour ordonner les acteurs les uns par rapport aux autres, aussi allons-nous plutôt poursuivre l'exploration des systèmes et des processus du politique rendue possible par la formalisation des liens d'influence.

[63]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Première partie. Systèmes du politique

Chapitre 4

Liens d'influence et liaisons d'influence

[Retour à la table des matières](#)

La formalisation de l'influence, et en particulier la distinction entre liens et liaisons d'influence, vont nous permettre de donner à l'analyse cybernétique de la gouvernance des organisations certains raffinements imposés par la complexité des phénomènes à étudier.

D'abord la distinction sera faite entre les deux niveaux où se présentent les phénomènes politiques : celui du système et celui du processus. De plus les systèmes et les processus peuvent être institutionnels ou opérationnels. Ces distinctions sont nécessaires, on le verra, si l'on veut mener une véritable analyse structurale du politique.

D'un autre point de vue, les organisations dont on analyse la dimension politique appartiennent à deux grands types cybernétiques : les appareils et les réseaux. Ici encore la distinction entre liens et liaisons d'influence permettra de définir dans leur spécificité chacun de ces deux types.

Enfin la gouverne des organisations s'accomplit en deux phases : celle du commandement et celle de la pression. Ces phases correspondent à ce que certains auteurs, dont M. G. Smith, désignent comme l'administration et la politique.

Le système et le processus

[Retour à la table des matières](#)

La distinction entre système et processus est fondamentale dans toutes les sciences sociales, où elle est exprimée, [64] par exemple, par l'opposition langue/parole, code/message. Toujours l'action humaine apparaît dans un contexte, dans un univers des possibles à l'intérieur duquel elle prend sa valeur. La distinction entre liens et liaisons d'influence vient exprimer, en analyse politique, cette distinction fondamentale que le grand linguiste Troubetzkoy (1957, p. 13) a bien établie :

On ne peut produire et percevoir que des éléments de l'acte de parole. La langue n'est ni produite ni perçue : elle doit préexister puisque aussi bien celui qui parle que celui qui écoute s'y réfèrent [..] Cette différence a sa cause dans le fait que la langue, en même temps qu'une institution sociale, est un monde de rapports, de fonctions et de valeurs, tandis que la parole est au contraire un monde de phénomènes empiriques [...] On trouve un état de choses analogue dans toutes les sciences sociales dans la mesure où elles s'occupent de l'utilisation sociale d'objets matériels. Dans tous les cas de ce genre les institutions sociales en tant que telles doivent être soigneusement séparées des actes concrets par lesquels pour ainsi dire elles se réalisent et qui sans elles ne seraient pas possibles.

Les systèmes de liens d'influence présentent un ensemble de possibles dans l'action, et les liaisons, dans le processus, s'y conforment ou non. Mais les systèmes et processus d'action sont aussi représentés, ce qui vient compliquer et éclairer à la fois l'analyse de l'influence.

L'exemple des Mandari ¹⁰

Au moment de l'étude effectuée par l'anthropologue britannique Jean Buxton, ce peuple, qui appartenait au Soudan anglo-égyptien, était divisé en petites chefferies indépendantes. A chaque chefferie correspondait un clan qu'on disait posséder la terre et qui donnait son nom au territoire qu'il occupait. Le clan était lui-même divisé en lignages, dont celui du chef qui dominait les autres et symbolisait l'unité de la société.

[65]

Généralement le chef gouvernait la chefferie en coopération avec les têtes de lignage. Réunis en conseil, ils prenaient à l'unanimité des décisions que les têtes de lignage traduisaient ensuite vers leurs lignages respectifs. Sem le modèle des relations d'ordre on peut poser que les connexions des têtes de lignage et du chef étaient de copuissance. C'était là la norme, dont découlaient des conduites institutionnelles, ainsi que des comportements qui s'y conformaient.

Mais dans certains domaines d'action le chef pouvait utiliser un client spécial, son allié, pour imposer des directives aux membres de la chefferie. Buxton (1957, p. 108) écrit à ce propos :

Le client spécial devient l'exécuteur du chef, parce qu'une fois que le chef a été investi, il ne doit jamais participer à une discussion, utiliser des mots durs ou semoncer les gens. Le client est chargé d'exécuter des directives impopulaires, de maintenir l'ordre autour de l'arbre des assemblées, et de voir à ce que les gens ne crient pas ou ne se querellent pas en présence du chef.

Ces comportements vont contre les normes et les règles de gouvernement généralement admises. Il y a donc conflit, dont on va voir comment les Mandari le résolvent.

¹⁰ On trouvera une étude sur ce peuple dans notre ouvrage sur le *Patronage politique. Une étude comparative* (Lemieux, 1977). [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

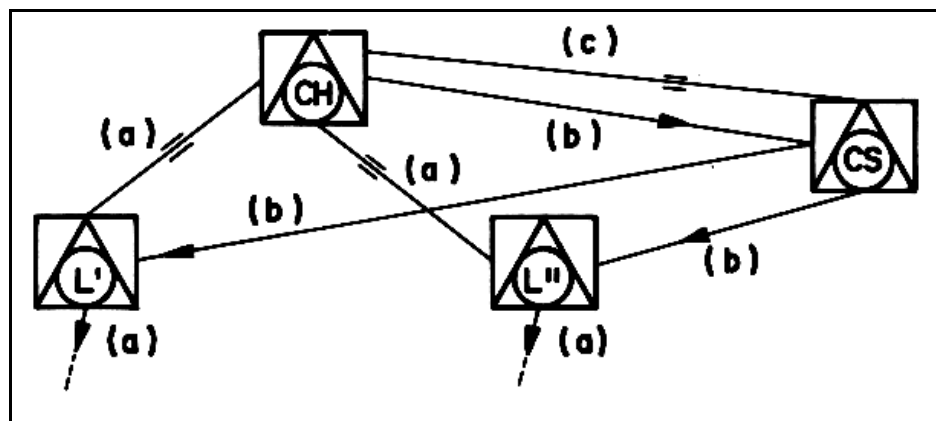
Notons auparavant un autre domaine d'action incluant le chef et le client spécial : celui-ci peut exercer de l'influence positive sur le chef, par exemple lui enlever son assiette et y manger, sans que le chef s'y oppose (Buxton, 1957, p. 109), comme le chef peut en exercer sur lui. Au total, on a donc trois domaines d'action discontinus, qui seront notés (a), (b) et (c). Le graphique 4 exprime sommairement les situations décrites. Les positions des acteurs comprennent tous les rôles qu'ils peuvent jouer dans le processus.

Les lignages L' et L'' sont des gouvernants, des agents ou des sujets en (a), et des sujets en (b). Le client spécial CS qui est un agent en (b) est aussi un gouvernant, un agent ou un sujet en (e). Quant au chef CH, il n'est qu'un gouvernant en (b), mais il peut occuper les trois positions d'influence en (a) et en (c).

La suprapuissance du client spécial par rapport aux membres des lignages vient achever un cheminement du commandement en (b) qui va de CH à CS et de CS à L' [66] et L''. Cette structuration de l'influence, qu'on la considère comme une institution opposée aux institutions habituelles, ou comme une institution concurrente, diffère du caractère égalitaire qu'ont les relations entre L' ou L'' d'une part, CH d'autre part, quand les têtes de lignage exercent de la sélection avec le chef. De plus le caractère ambivalent de la relation entre CH et CS est facteur de tension. Les lignages ont le chef pour ami, mais il est aussi ami du client spécial, leur ennemi.

Graphique 4.
Relations d'influence chez les Mandari

[Retour à la table des matières](#)



Les Mandari résolvent ces contradictions par une représentation justificatrice. Buxton rapporte en effet que les Mandari estiment que le chef est dominé par son client spécial. Par exemple, à propos des libertés que prend celui-ci envers la nourriture du chef, ils disent que le chef est entre les mains de son client et qu'il a faim.

Cette représentation qui nie la copuissance du client et du chef, pour la remplacer par de la suprapuissance, a l'avantage de former deux « partis » : le chef et les lignages font bloc contre le client spécial ¹¹. Elle rend aussi plus acceptable le caractère inégalitaire du processus de commandement (b) où le client spécial domine les lignages. Le chef ne porte [67] plus l'odieux d'une autorité unique, qui s'oppose à l'autorité partagée entre tous, à l'oeuvre dans les institutions « normales » de gouvernement.

L'opérationnel et l'institutionnel

Les notions de lien et de liaison d'influence conduisent à poser une distinction significative entre ce qui est institutionnel et ce qui est opérationnel.

Soit une petite association volontaire dirigée par un bureau de direction, y compris un secrétaire-trésorier, avec en plus des simples membres. Une décision doit être prise, à savoir si la cotisation annuelle des membres sera augmentée ou non. Dans une organisation sans contrainte où serait tolérée toute la variété des liaisons d'influence, les liens d'influence auraient tous la forme de la non-prédominance, soit

dans notre symbolisme graphique du tableau 2. Les décisions seraient alors prises au cours d'une espèce de « palabre » où chacun des participants à l'association volontaire aurait le droit d'exercer de l'influence positive ou de rendre l'influence de l'autre négative. Cela arrive parfois, bien que l'observation attentive de ce qui se passe alors montre également que des différences de statuts, de supports ou de connaissances, et aussi de droits et de tactiques, font que certains acteurs ne sont jamais (ou rarement) sujets à de l'influence positive de la part des autres, tout

¹¹ Ces phénomènes de cohésion seront étudiés dans la conclusion de cet ouvrage.

en exerçant eux-mêmes beaucoup d'influence positive. Inversement, d'autres acteurs exercent $\diamond \longrightarrow \diamond$ peu (ou pas du tout) d'influence positive.

Ces faits d'observation obligent à distinguer, dans les liens d'influence, les liens institutionnels et les liens opérationnels. La même distinction a été faite par des théoriciens des organisations (dont Perrow, 1961) à propos des buts d'une organisation : il ne faut pas confondre les buts opérationnels avec les buts officiels ou institutionnels.

Autrement dit, la « déduction » des liaisons possibles et donc prévisibles à partir des liens institutionnels ne donne pas toujours le même résultat que l'induction des liens opérationnels à partir des liaisons qui sont, en fait, réalisées.

Les liens institutionnels ne portent que sur l'influence explicite, car on ne peut contraindre l'influence implicite [68] qui s'exerce sans que le destinataire émette un signal impératif à l'intention du destinataire. Par contre les liens opérationnels, ceux qu'on induit à partir des faits observés, peuvent comprendre de l'influence implicite aussi bien que de l'influence explicite.

Revenons à notre association volontaire en nous en tenant, dans un premier temps, aux liens institutionnels. Généralement, lorsque l'association est petite et que la solidarité est grande entre les membres, les liens d'influence sont peu contraints. Toutefois, dans un processus comme celui auquel donne lieu le débat autour de la hausse de la cotisation, seules certaines des liaisons d'influence « prévues » par les liens institutionnels se réalisent. Si, par exemple, il y a chez les simples membres aussi bien que chez la direction deux groupes, les partisans et les adversaires de la hausse, les dirigés étant soumis à l'influence des dirigeants, le processus pourra se dérouler ainsi : 1) chacun des deux « partis » de dirigeants convainc ses partisans qu'il faut adopter une position pour ou contre la hausse de la cotisation ; 2) le parti le moins nombreux (opposé à la hausse) ne réussit pas à convaincre l'autre (favorable à la hausse), et dans un deuxième temps le parti le plus nombreux arrive, lui, à convaincre l'autre ; 3) la direction, unanimement, ordonne au secrétaire-trésorier de hausser la cotisation ; 4) celui-ci applique cette mesure auprès des membres.

Si, toujours, il y a dans cette association volontaire dominance (\longrightarrow) des dirigeants par rapport aux dirigés, domination ($\triangleright \longrightarrow$) exercée par les dirigeants du parti le plus nombreux sur le parti le moins nombreux, et dominance (\longleftarrow)

de la direction sur l'administration, ainsi que de l'administration par rapport aux dirigés, on conclura que les liens opérationnels d'influence sont plus contraints, et présentent donc une moins grande variété que les liens institutionnels. Cependant, des dirigeants ou des membres pourront continuer de représenter, idéologiquement, l'association comme si ses liens opérationnels correspondaient à ses liens institutionnels.

Inversement, il pourra arriver que les liens opérationnels présentent une plus grande variété que les liens institutionnels. Si, par exemple, des membres refusent de payer au [69] secrétaire-trésorier la cotisation haussée, ce qui n'est pas prévu dans les institutions, une liaison non institutionnelle, et même anti-institutionnelle, d'influence négative se réalise, qui, si elle s'ajoute aux autres liaisons prévues dans la connexion entre le secrétaire-trésorier et les membres, fait que la variété du lien opérationnel est plus grande que celle du lien institutionnel. Ici encore les représentations pourront affirmer cela ou le nier, la variété qu'elles représentent ainsi étant alors ou plus grande ou moins grande que celle des institutions ou des opérations.

Les liaisons non institutionnelles peuvent être institutionnalisées ou non, et des liaisons institutionnelles peuvent être opérationnalisées ou non. Dans cette perspective on peut dire de l'institutionnalisation qu'elle consiste à la fois dans l'opérationnalisation de liens institutionnels et dans l'institutionnalisation de liaisons non institutionnelles.

Ces notions mènent à une distinction fondamentale dans l'étude des systèmes d'action, ou organisations, celle entre les appareils et les réseaux.

Appareils et réseaux

[Retour à la table des matières](#)

Par rapport aux appareils, les réseaux se caractérisent par un moindre degré d'organisation, c'est-à-dire de différenciation des positions d'influence, si bien qu'on peut dire que les appareils sont aussi des réseaux, mais que les réseaux ne sont pas des appareils.

Dans l'approche morphologique qui est la sienne, René Thom (1974, p. 134-135) a bien illustré la distinction entre deux types de systèmes, à l'opposé l'un de l'autre :

Le premier est le système physique « gaz parfait ». Un examen morphologique du système révèle les propriétés suivantes :

- 1° Le système ne régule pas sa frontière : un gaz adopte la forme du récipient qui le contient.
- 2° Il n'y a pas de morphologies intermédiaires entre le système total et la molécule individuelle ; toutes les molécules sont qualitativement semblables (pour un gaz chimiquement pur).

On sait que, pour ce système, on a pu reconstruire toutes les propriétés du fluide à partir des propriétés supposées de l'interaction [70] des éléments. La connaissance du potentiel d'interaction entre deux molécules - soumise à quelques restrictions, comme la dominance de la répulsion sur l'attraction - suffit pour obtenir l'équation d'état du gaz.

Dans un système de ce genre, l'élimination d'une molécule du système est sans effet sur son comportement global. Il y a une énorme redondance morphologique.

Considérons maintenant, à l'opposé, une machine construite par l'homme, une montre, par exemple. Elle présente les propriétés suivantes :

- 1° Le système « régule » sa frontière. En fait la rotation uniforme des aiguilles constitue la « fonction » de la machine.
- 2° Entre le système global et l'échelle moléculaire, il y a une échelle intermédiaire définie par les pièces (rouages, ressort, etc.) du mécanisme.
- 3° Ces pièces révèlent une certaine répétition morphologique : la plupart des roues dentées sont isomorphes.
- 4° Par contre la destruction d'une seule roue dentée suffit pour entraîner l'arrêt du mécanisme, Il y a répétition, mais non redondance morphologique.

En reprenant ces propriétés des systèmes-appareils, on peut établir les différences suivantes entre les réseaux et les appareils :

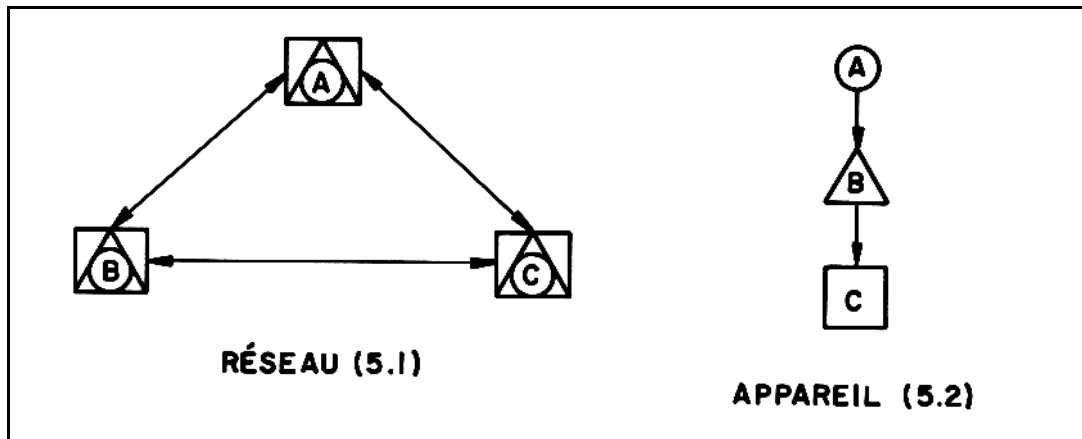
1) dans les systèmes il y a régulation de la frontière, c'est-à-dire des sujets, grâce à des autorités spécialisées, alors que dans les réseaux il n'y a pas d'autorités spécialisées, mais plutôt corégulation des acteurs, qui sont tous à la fois des gouvernants, des agents et des sujets comme dans le graphe 2.1 ;

2) dans un réseau, à l'état pur, il n'y a pas de morphologies intermédiaires entre le système total et l'élément (moléculaire) individuel. Il n'y a que des acteurs tous semblables les uns aux autres, alors que dans un appareil il y a une échelle intermédiaire, constituée par différentes combinaisons de positions d'influence, prises seules ou deux à deux.

3) la répétition morphologique dans un réseau se manifeste non seulement par l'existence de postes qui sont tous d'acteurs complets, mais aussi, généralement, par la densité des connexions qui relient ces acteurs entre eux. La suppression d'une de ces connexions n'isole pas pour autant les acteurs qu'elle relie, alors qu'un appareil à l'état pur est plus vulnérable [71] à cette suppression. Soit le graphique 5 qui reprend deux des graphes du graphique 2, l'un en forme de réseau (5.1), l'autre en forme d'appareil (5.2). On constate aisément que la suppression de la connexion entre A et B n'isole pas ces deux acteurs l'un de l'autre dans le réseau, mais qu'elle les isole dans l'appareil ;

Graphique 5.
Exemple de réseau et d'appareil à l'état pur

[Retour à la table des matières](#)



4) enfin, ces propriétés différentes des réseaux et des appareils renvoient aux notions déjà évoquées d'opérationnel et d'institutionnel. Il n'y a pas de liens institutionnels d'influence dans un réseau, il n'y a que des liens opérationnels, parce qu'il n'y a pas d'autorité qui puisse, comme dans un appareil, officialiser les liens entre les acteurs. Les réseaux résistent à l'institutionnalisation des relations opérationnelles et à la constitution pour cela d'un appareil gouvernemental. Les organisations sans gouvernement, dont il a été question dans l'introduction, sont donc des organisations sous forme de réseau, alors que les organisations avec gouvernement sont des organisations sous forme d'appareil, et plus précisément des organisations où des acteurs sont spécialisés dans des positions d'autorité.

Jusqu'ici il n'a été question que du « système » des réseaux. Au niveau du processus la spécialisation cybernétique [72] apparaît dans le réseau. Ainsi un réseau dont le système aura la forme du graphe 2.1 (ou 5.1) se réalisera dans le processus sous la forme du graphe 2.2, A et B se comportant comme agents et C comme gouvernant et sujet. Mais dans un autre processus ces positions combinées ou non pourront varier : A étant le gouvernant-sujet, B et C les agents, et ainsi de suite. Si bien que les formes du système finiront par se réaliser au terme d'un ensemble de processus. Il peut arriver, toutefois, que seule la forme du graphe 2.2 se réalise, ou même que cette situation évolue vers celle du graphe 5.2, le réseau se transformant alors en appareil, dont les liens d'influence seront institutionnalisés ou non. Dans de tels cas il n'y a généralement pas d'institutionnalisation au début, mais les autorités finissent par officialiser les liens d'influence qui deviennent alors des liens institutionnels.

Même s'ils résistent à leur propre institutionnalisation, les réseaux peuvent contribuer à l'institutionnalisation de certains appareils. Par exemple un réseau de parents, à l'intérieur d'un appareil, contribue à ce que des liens institutionnels se réalisent dans les comportements. Mais les réseaux peuvent aussi contribuer à saper cette institutionnalisation, en pratiquant d'autres relations non institutionnelles. Les réseaux peuvent donc être fonctionnels ou dysfonctionnels par rapport aux appareils, ou encore ils peuvent être non fonctionnels s'ils n'ont pas de rapports avec les appareils.

Un réseau peut donc exister à l'intérieur d'un appareil (qui, évidemment, n'est plus alors à l'état pur). Un réseau peut aussi relier des appareils entre eux (par exemple, un réseau d'alliances entre États), ou traverser plusieurs appareils (par

exemple, des parents qui se retrouvent dans plusieurs appareils locaux et contribuent de façon opérationnelle à coordonner leur action). Ou encore un réseau donné peut n'avoir aucun rapport avec un appareil donné (Lemieux, 1976 b).

Les notions d'appareil et de réseau permettent de poser plus clairement, en science politique, comme dans les autres sciences sociales, le grand problème de l'institutionnalisation des systèmes : comment des relations opérationnelles deviennent-elles ou non institutionnelles, et comment des [73] relations institutionnelles se réalisent-elles ou non en relations opérationnelles ? La formalisation des relations d'influence nous a aidé et nous aidera encore à traiter de ce problème de façon moins littéraire qu'on ne le fait habituellement. Elle va aussi nous aider à poser une autre distinction nécessaire dans l'étude cybernétique de la gouverne, celle entre pression et commandement.

La gouverne : pression et commandement

[Retour à la table des matières](#)

Le graphique 5.2 qui représente une organisation sous forme d'appareil illustre aussi un système ou un processus de commandement : un gouvernant commande à un agent qui commande à un sujet. Il en est de même du graphique 3.1 où deux agents médiatisent la relation d'un gouvernant à un sujet. Il y a pression quand l'influence « remonte » en quelque sorte d'un sujet à un agent, d'un agent à un gouvernant ou encore d'un sujet à un gouvernant. Dans tous ces cas de pression il y a dédoublement du rôle d'au moins un acteur : le sujet devient un agent, le gouvernant devient un agent. À la « ligne » du commandement s'ajoute le circuit de la pression, ou mieux, du commandement et de la pression.

Bertrand de Jouvenel (1963, p. 163) a exprimé à sa façon cette distinction entre les deux phases de la gouverne (il nomme « suggestion » ce que nous appelons « pression ») :

Partout et toujours, quand des instigations concurrentes entreraient en conflit, l'un des différents signaux appelant à une action est choisi et les autres sont éliminés. E n'y a place que pour un seul signal et, de plus, l'obéissance à ce signal unique doit être imposée. Il y a un nom pour ce si-

gnal unique, monopolistique, exigeant l'obéissance : c'est un commandement. Le contraste entre la communication des suggestions et celle des commandements est éclatant. Dans le premier cas, tout membre de l'ensemble peut, avec des chances fort diverses, chercher à amener tout ou partie des autres membres à l'action qu'il désire, et tout membre de l'ensemble peut choisir de répondre à telle suggestion, ou à telle autre, ou à aucune. Tout différent est le cas du commandement, il bannit les suggestions concurrentes qui entreraient en conflit avec lui, et il demande obéissance.

[74]

La pression permet la rétroaction, alors que le commandement ne l'admet pas. D'un point de vue cybernétique, c'est une distinction fondamentale entre ces deux phases de la gouverne.

Par cet aspect la distinction entre pression et commandement rejoint celle entre réseaux et appareils. La rétroaction se fait difficilement dans une organisation sous forme d'appareil ; elle se réalise plus facilement dans une organisation sous âme de réseau. Plus généralement, les appareils se caractérisent surtout par le commandement alors que les réseaux se définissent surtout par la pression.

La distinction entre pression et commandement rejoint aussi celle que fait M. G. Smith (1960) entre la politique et l'administration. Selon lui la politique a pour objet l'adoption, la poursuite ou le renversement de mesures, dont l'application et l'exécution relèvent de l'administration. Les deux font le gouvernement, ou direction des affaires publiques. Dans nos termes : le politique est fait de pression (la politique) et de commandement (l'administration).

Pour M. G. Smith les unités qui participent à la politique ont un caractère segmentaire, ou, si l'on préfère, sont en contraposition les unes avec les autres. C'est pourquoi l'action politique ne peut prendre la forme du monopole sans se nier elle-même. Au contraire l'administration, parce qu'elle a une fonction d'organisation et de coordination de l'action gouvernementale, ne peut avoir un caractère segmentaire. C'est la forme de la hiérarchie qui lui convient.

Le même auteur ajoute que, dans la mesure où une unité sociale est un groupe constitué (un *corporate group* dans la terminologie subséquente de Smith (1966)), elle a une composante politique et une composante administrative. Cette dernière

est en général plus étroitement réglée que la première, mais la principale différence entre les deux réside plutôt dans le monopole du pouvoir que la règle accorde à l'une des parties de la relation administrative, monopole qui est absent de la relation politique.

Des relations politiques entre deux agents ou plus peuvent se transformer en relations administratives, et vice versa. Plus généralement, l'étanchéité peut être plus ou moins grande entre les unes et les autres. Selon Smith (1960, [75] p. 24) le degré et le type de ces rapports permettent de définir une typologie des régimes gouvernementaux :

Les systèmes de gouvernement varient grandement dans la façon dont ils différencient et isolent leurs composantes administrative et politique, et aussi dans les types de relations qui existent entre ces composantes. Dans certains cas la différence entre les rôles politiques et administratifs est tellement rudimentaire que les uns impliquent les autres [...] À l'autre extrême il existe des systèmes gouvernementaux qui sont fondés sur une distinction rigide entre l'activité politique et l'activité administrative, qui insistent sur l'incompatibilité des deux et qui élèvent des barrières entre elles.

Entre ces deux extrêmes se trouvent différents types. Ainsi les unités administratives peuvent être dominées par des unités politiques qui en remplissent et vidant les postes à volonté. À l'inverse, il y a domination de la politique par l'administration, quand, par exemple, toute action politique extérieure à l'organisation administrative elle-même est supprimée.

On voit que la position de Smith ne correspond pas tout à fait à celle que nous avançons. Il prétend que la politique (ou la pression) ne peut être institutionnalisée, alors qu'il nous semble préférable de poser cette possibilité plutôt que de dire que tout ce qui est institutionnalisé devient administration (ou commandement). Ensuite il fait comme s'il y avait toujours administration dans une organisation, alors que dans certaines formes d'organisation cette administration peut manquer.

Toutefois ce ne sont là que des querelles de définition qui n'enlèvent rien - ou presque rien - à la richesse des analyses de M. G. Smith (voir là-dessus Lemieux, 1972 a).

Jusqu'à maintenant les systèmes et les processus du politique ont été étudiés de façon macroscopique. Nous nous sommes intéressés aux configurations de postes et de connexions plutôt qu'aux connexions individuelles. Nous avons vu la forêt plutôt que les arbres, comme il est indiqué de le faire dans le premier temps de l'analyse, en sciences sociales. À l'aide de la théorie des jeux, rendue apte à l'analyse politique, il nous sera possible de montrer, dans la deuxième partie de cet ouvrage, comment se jouent les connexions d'un système dans les processus de gouverne des organisations.

[77]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Deuxième partie

STRATÉGIES

DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[79]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Deuxième partie. Stratégies du politique

Chapitre 5

La théorie des jeux

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse cybernétique des systèmes du politique a un caractère macroscopique. Elle s'attaque à la complexité des relations d'influence dans la gouverne des organisations, y distinguant des positions de gouvernant, d'agent et de sujet, des connexions internes ou externes aux postes, et des circuits de rétroaction qui passent par ces postes. La formalisation des connexions permet de conduire des analyses plus rigoureuses de ces systèmes, appareils ou réseaux, et des processus de pression ou de commandement qui s'y déroulent.

Les stratégies du politique appellent, de façon complémentaire, des analyses plus microscopiques du jeu des possibles qui sous-tend la réalisation des connexions. La théorie des jeux s'offre à nous pour construire ces arrangements microstructuraux. Théorie de l'action humaine, ou mieux de l'interdépendance des actions humaines, elle complète bien la cybernétique des organisations sociales.

Les pages qui suivent présenteront donc, selon von Neumann et Morgenstern, les principaux concepts de la théorie des jeux et les différents types de situations qu'elle étudie. On verra comment on peut intégrer à l'intérieur de cette approche,

primordialement économique, d'autres dimensions de l'action. Cette préoccupation sera d'ailleurs reprise au chapitre suivant, où nous démontrerons comment on peut faire l'analyse politique du jeu des connexions inhérentes à un système.

[80]

Une théorie microscopique de l'action

[Retour à la table des matières](#)

Précisons d'abord qu'il ne sera question ici que des jeux de stratégie, les jeux de hasard et les jeux contre la nature n'ayant pas d'intérêt pour nous. Les jeux de stratégie sont ceux qui rassemblent au moins deux acteurs, dont chacun sait que l'autre ou les autres sont humains comme lui, c'est-à-dire « rationnels » au sens entendu par la théorie des jeux. La rationalité consiste pour un acteur à utiliser la tactique qui, estime-t-il, mènera au meilleur résultat possible, c'est-à-dire celui qui est le plus haut placé dans son ordre de préférences. Évidemment toutes sortes de contraintes limitent cette rationalité, comme on le verra dans la présentation des principaux concepts de la théorie.

Mais pourquoi une théorie des jeux (entendons : des jeux de stratégie) ? Parce que le jeu est un modèle de la société, de l'action sociale. Il y a, bien sûr, des différences entre les deux. Comme l'écrit Guilbaud (1954, p. 160) :

C'est la clôture qui fait le jeu : un monde à part, fermé sur soi. Fermé d'abord dans l'espace, en terrain, table, arène ou cercle. Fermé dans la durée : il y a un commencement, souvent marqué d'un cérémonial ; il y a une fin, une issue qui donne sa signification à l'ensemble. Le jeu est un véritable microcosme, isolé dans le temps et l'espace, un monde temporaire au sein du monde ordinaire, isolé aussi par ses règles qui lui confèrent une sorte d'affranchissement, de liberté au regard de la vie « sérieuse ».

Ajoutons que ces règles du jeu sont relativement simples, alors que celles qui régissent l'action sont beaucoup plus complexes et que leur maintien ou leur transformation est souvent un des enjeux d'une partie. Mais négligeons pour le moment ces différences, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, pour souligner

plutôt les ressemblances. Il y en a au moins quatre, que nous reprendrons successivement pour présenter les principaux concepts de la théorie des jeux de stratégie :

- 1) dans les jeux de stratégie comme dans l'action humaine l'acteur doit choisir parmi des possibles. À chaque « coup » [81] des options se présentent entre lesquelles le joueur (ou l'acteur) doit faire un choix ;
- 2) le joueur comme l'acteur doit prévoir le comportement d'autrui. L'acteur sait que l'autre ou les autres sont des humains comme lui : « quelque chose de véritablement social apparaît en ce sens que le sujet est en présence de sujets, qu'il sait être sujets (et non objets) doués d'une certaine autonomie et capables de réflexion, comme lui-même » (Guilbaud, 1968, p. 121) ;
- 3) dans le jeu comme dans l'action humaine l'acteur en présence d'autres acteurs doit déterminer quelle est la conduite la meilleure pour lui, qui dépend de ses préférences, de celles des autres et des règles du jeu ;
- 4) car justement, dans le jeu comme dans l'action, des contraintes s'imposent aux acteurs : les règles du jeu. Ces règles absolues ou normatives sont à distinguer des règles relatives ou pragmatiques (Bailey, 1971) que sont les stratégies.

On voit donc pourquoi on peut parler d'une théorie microscopique de l'action, si on la compare avec la cybernétique, théorie macroscopique des systèmes complexes. La cybernétique s'intéresse à des ensembles de connexions, à la gouverne et à la régulation qui s'accomplissent grâce à elles et tout spécialement aux circuits de rétroaction qui contribuent de façon plus ou moins efficace à cette gouverne et à cette régulation. La théorie des jeux, elle, étudie au microscope ce qui se joue dans chacune des connexions, les choix qui sont faits parmi les possibles, en situation d'interdépendance, selon les préférences des acteurs et dans les limites posées par les règles normatives du jeu, qui sont en quelque sorte le poids du système imposé à l'action des joueurs. Mais dans l'action humaine, contrairement au jeu, un des résultats d'une « partie » peut consister dans un changement des règles du jeu. Autrement dit, l'action microscopique n'est pas enfermée dans le

système macroscopique : elle peut modifier ce système. Analyse macroscopique et analyse microscopique doivent être tenues ensemble. C'est l'un des principaux partis pris de cet ouvrage.

[82]

Les principaux concepts

[Retour à la table des matières](#)

En suivant les quatre points signalés plus haut, qui indiquent les traits communs aux jeux de stratégie et à l'action humaine, nous allons maintenant analyser les principaux concepts de la théorie des jeux de stratégie, de façon à posséder de cette théorie une vue assez complète, qui sera ensuite reprise, à la section suivante, dans la perspective de l'analyse politique.

Jeux et partie, coup et choix

Prenons tout de suite un exemple qui sera utilisé jusqu'à la fin de ce développement. Soit les chefs B et C de deux partis d'opposition, qui font campagne électorale. L'avant-veille du jour des élections, ils apprennent au début de la soirée, juste avant de prononcer chacun un important discours, que le chef A du parti ministériel vient d'annoncer que son gouvernement haussera les subventions à certaines entreprises. Durant le discours ils devront évidemment se prononcer sur cette mesure inattendue. Quelle position prendront-ils ?

Le *jeu* consiste alors dans la campagne électorale, jeu qui a ses règles dont certaines sont absolues et d'autres relatives. À l'intérieur de ce jeu se déroulent des *parties*. C'est le niveau des comportements, des processus, par rapport au niveau du système institutionnel, qui est celui du jeu, décrit par l'ensemble de ses règles (von Neumann et Morgenstern, 1944, p. 49). La partie examinée ici est celle qui consiste dans les positions prises par B et C.

Supposons que les deux chefs de parti sont conscients de l'interdépendance des positions à prendre, qu'ils ont le sentiment d'avoir à jouer l'un avec l'autre, ou

l'un contre l'autre, et qu'ils peuvent exercer de l'influence l'un sur l'autre. Écartant, pour fins de simplicité, l'option qui consisterait à ne rien dire de la mesure gouvernementale, le coup que chacun doit jouer se réduit à une alternative : prendre position pour la mesure, ou contre la mesure. Comme le disent encore von Neumann et Morgenstern (1944, p. 49), le coup est un élément du jeu, alors que le *choix* qui est fait entre les options est un élément de la partie.

[83]

L'interdépendance des choix

Il n'y a pas de jeu de stratégie, mais seulement jeu contre la nature, si les acteurs font des choix indépendants de ceux qui sont faits ou qui doivent être faits par d'autres acteurs. Dans la situation fictive où B et C ont à faire un choix pour ou contre la mesure gouvernementale annoncée par A, les raisons de l'interdépendance apparaissent aisément. Si B et C cherchent à recueillir le plus de votes possible, ou du moins suffisamment de votes pour vaincre (à propos de cette différence, voir Riker, 1962) il est évident que la position prise par B n'est pas indifférente à celle prise par C, et inversement.

Avant de prendre position B et C vont donc se demander comment va agir l'autre. Ce qui nous mène à des concepts fondamentaux de la théorie des jeux, à commencer par celui de préférence.

Préférences et valeurs

Le choix d'une action de la part de B dépend en effet de ses préférences, de ce qu'il sait des préférences de C, et de l'influence que celui-ci peut exercer sur lui. Les préférences sont elles-mêmes fondées sur les valeurs de chacun.

Supposons deux valeurs : l'une, sociale, qui, si elle est positive, incite un acteur à jouer en accord avec l'autre, et qui, si elle est négative, le pousse à jouer en désaccord avec lui ; l'autre, politique, qui, si elle est positive, incite un acteur à

prendre une position qui va lui attirer des votes qui ne pourraient pas être acquis autrement, et qui, si elle est négative, lui fera négliger ce calcul.

Plusieurs situations sont possibles selon les valeurs de chacun et l'ordre de priorité entre elles. Ces valeurs et l'ordre de leur priorité déterminent les préférences des joueurs envers les résultats possibles de leur interaction. Ces préférences seront exprimées ici sous forme ordinale seulement, même si dans l'exposé classique de la théorie économique des jeux on les mesure généralement par des nombres cardinaux, ou utilités. S'il est vrai que la motivation de l'homme politique est de *vaincre* plutôt que de *gagner*, les préférences ordinales suffisent pour traiter de cette motivation, de [84] l'influence exercée ou non par l'acteur. L'influence consiste en effet à faire en sorte que le résultat qui vient au premier rang de son ordre de préférences soit atteint, sans qu'il soit nécessaire pour l'établir de mesurer le gain ainsi obtenu.

Voici quelques exemples qui illustrent comment la coopération peut être mêlée ou non de conflit, et le conflit de coopération, dans une situation comme celle où se trouvent les deux chefs de parti :

1) Supposons que l'augmentation des subventions aux entreprises fasse partie du programme électoral des deux partis d'opposition et qu'ils s'en tiennent à cette position, même si, étant donné la déclaration de A, ils estiment que la valeur politique de leur position est négative. Supposons de plus que B et C valorisent davantage leur accord que leur désaccord. Si cette valeur sociale domine la valeur politique, la situation sera très coopérative, avec les préférences suivantes, b et c représentant des actions favorables à l'augmentation des subventions et \bar{b} et \bar{c} des actions opposées à cette augmentation :

		(C)	
		c Pour	\bar{c} Contre
B	b Pour	1° (1°)	3° (4°)
	\bar{b} Contre	4° (3°)	2° (2°)

On suppose ici comme dans la suite que chacun connaît les préférences de l'autre. On verra plus loin qu'il n'en est pas toujours ainsi et qu'un acteur peut avoir intérêt à cacher ses préférences. Si les préférences de chacun sont connues de l'autre, B et C déclareront lors de leur discours électoral qu'ils approuvent (tactiques b et c) la hausse des subventions aux entreprises, plutôt qu'ils ne la désapprouvent (tactiques [85] \bar{b} et \bar{c}). Cette partie ne fait pas problème, B et C arrivant tous deux au résultat (ou « règlement ») qui est au premier rang de leur ordre de préférences.

2) Supposons maintenant que B a le même « système » de valeurs, mais que C valorise d'abord son désaccord avec B (valeur sociale négative) et ensuite une position favorable à la hausse des subventions, malgré le fait qu'il vaudrait mieux pour C, étant donné la déclaration de A, s'opposer à la hausse (C s'inspire donc d'une valeur politique négative). La matrice des préférences sera maintenant la suivante :

		(C)	
		c Pour	\bar{c} Contre
B	b Pour	1° (3°)	3° (2°)
	\bar{b} Contre	4° (1°)	2° (4°)

Cette fois la situation est très conflictuelle et pose un problème de stratégie aux joueurs. Que va faire B ? Déclarer qu'il approuve A (tactique **b**), escomptant que C fera de même puisque lui aussi est favorable à la hausse des subventions aux entreprises. Mais C - B le sait - valorise encore plus son désaccord avec B. Ne sera-t-il pas tenté, alors, de prendre position, de façon calculée plutôt que sincère (Fa quharson, 1969), contre la hausse des subventions (tactique \bar{c}), ce qui, si B joue **b**, lui permet d'arriver à un meilleur résultat (le deuxième dans son ordre de préférences, alors que le résultat **bc** ne vient qu'au troisième rang) ? Inversement, C peut être tenté de jouer **c** plutôt que \bar{c} , estimant que B va jouer \bar{b} . Mais si B joue **b**, C se retrouve alors en fâcheuse position, puisque le résultat $\bar{b}\bar{c}$ vient au dernier rang de son ordre de préférences.

C'est donc là une situation où il n'y a pas de « col » ou de point d'équilibre, dans le langage de la théorie des jeux.

[86]

La résolution du problème posé par ces situations a été offerte par le célèbre théorème du minimax, qui ne vaut cependant que si les joueurs sont appelés à jouer plusieurs fois la même partie. Quand ils ne jouent qu'une fois, comme dans notre exemple, d'autres considérations leur tiennent lieu de critères, ce qui a été exploré par Bross (1953, p. 104-110), entre autres.

3) Il arrive aussi que des situations conflictuelles comportent un point d'équilibre. Supposons une petite modification dans les valeurs de B : sa position favorable à la hausse des subventions compte davantage pour lui que son accord avec C. Quant à celui-ci il valorise d'abord son désaccord avec B, comme dans la situation précédente, mais sur le plan politique il s'intéresse davantage à la position de B qu'à la sienne (il est « altruiste » plutôt qu' « égoïste ») : ce qui importe pour lui, c'est que B prenne position contre la mesure gouvernementale. On a alors la situation de jeu suivante :

		(C)	
		c Pour	\bar{c} Contre
B	b Pour	1° (4°)	2° (2°)
	\bar{b} Contre	4° (1°)	3° (3°)

Si, encore une fois, chacun des deux acteurs est informé des préférences de l'autre, il s'impose que B joue la tactique **b**, et C la tactique \bar{c} . Contrairement à la situation précédente, les deux chefs de parti n'ont aucun avantage à jouer de façon calculée plutôt que sincère, le résultat $b\bar{c}$ qui est atteint étant d'ailleurs relative-

ment satisfaisant pour eux puisqu'il vient au deuxième rang dans l'ordre de préférences de chacun.

[87]

4) Enfin, quand le conflit est mêlé de coopération, l'action « rationnelle » des joueurs peut mener à des résultats paradoxaux. Supposons les ordres de valeurs suivants : B valorise d'abord son accord avec C (valeur sociale positive), puis une position favorable à la hausse des subventions (valeur politique négative) ; C, pour sa part, valorise d'abord son accord avec B (valeur sociale positive), puis une position défavorable à la hausse des subventions (valeur politique positive). Ces systèmes de valeurs donnent les préférences qui suivent :

		(C)	
		c Pour	\bar{c} Contre
B	b Pour	1° (2°)	3° (3°)
	\bar{b} Contre	4° (4°)	2° (1°)

On voit le problème stratégique qui se pose aux deux chefs. Ils veulent faire front commun (estimant par exemple que le parti ministériel exploitera à son avantage une division de l'opposition), c'est même ce qui importe le plus pour eux, mais B préfère appuyer la mesure gouvernementale, alors que C préfère s'y opposer. Si ces préférences s'expriment par les tactiques **b** et \bar{c} , le résultat atteint est très désavantageux pour chacun d'eux. Mais il l'est encore plus si chacun est influencé par les préférences de l'autre et veut s'y conformer, afin que la position prise soit commune. B joue alors \bar{b} et C joue **c** ! Le résultat est le dernier dans l'ordre de préférences de chacun. Autrement dit, la rencontre de deux rationalités

altruistes ou collectives donne un résultat pire encore que celle de deux rationalités égoïstes ou individuelles.

Ce paradoxe célèbre en théorie des jeux, qui a été étudié surtout sous les thèmes de « dilemme du prisonnier » ou de « bataille des sexes » (voir, entre autres, Luce et Raiffa, 1957 ; Rapoport, 1960 ; Davis, 1970), a d'autant moins de [88] chances, semble-t-il, d'être surmonté que les deux chefs ne peuvent discuter l'un avec l'autre. C'est une contrainte, ou une règle du jeu, qui s'applique à la situation présentée. Si les deux chefs peuvent discuter, l'un téléphonant à l'autre avant les discours, il leur sera peut-être plus facile de s'entendre sur une action bc ou $\bar{b}\bar{c}$, préférable pour chacun des deux aux actions $b\bar{c}$ ou $\bar{b}c$.

Ce sont les relations d'influence entre B et C qui détermineront alors le résultat atteint. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant, où les préoccupations de l'analyse politique seront introduites dans le cadre conceptuel de la théorie des jeux.

Pour le moment nous avons voulu montrer comment la configuration des préférences déterminait les situations de jeu, plus ou moins coopératives et plus ou moins conflictuelles. Plus fondamentalement ces préférences reposent sur des systèmes de valeurs, susceptibles d'être interprétés par rapport aux différentes dimensions de l'action. L'analyse politique des situations de jeu montrera que, si les préférences déterminent la façon dont se jouent les parties, les parties, en retour, et les stratégies des joueurs dans ces parties déterminent des changements dans les préférences.

Mais avant d'arriver à cette « dynamique » des jeux, il nous faut poursuivre la présentation des principaux concepts de la théorie. Nous venons de signaler celui des règles du jeu, à propos de la possibilité qu'ont ou non B et C de communiquer entre eux. Nous retrouverons maintenant la notion de contrainte, déjà évoquée à propos de la cybernétique.

Les règles du jeu

Pour von Neumann et Morgenstern les règles définissent le jeu, le cadre à l'intérieur duquel se déroulent les parties. Selon Morton Davis (1970, p. X), ces règles déterminent : 1) dans quelle mesure les joueurs peuvent communiquer entre

eux ; 2) si les joueurs peuvent établir ou non des accords impératifs entre eux ; 3) si les récompenses obtenues peuvent être partagées avec d'autres joueurs (possibilité ou non de *side payments*) ; 4) quelles sont les relations causales, de nature formelle, entre les actions des joueurs et les résultats d'une partie (le « règlement ») ; 5) quelle est l'information que possèdent les joueurs.

[89]

Les règles du jeu sont des contraintes officielles, donc posées par une autorité (décideur ou agent), qui limitent la variété des situations possibles. Dans les termes de F. G. Bailey (1971, p. 18 et 31), ces règles sont *normatives*, alors que les stratégies sont plutôt des règles *pragmatiques* :

Les règles normatives ne prescrivent aucun type particulier d'action, mais délimitent plutôt, de façon assez large, le champ des actions possibles [...] Au sein d'une structure politique spécifique on peut s'en servir pour justifier publiquement une ligne d'action.

Certaines [des] règles [celles qui sont normatives] indiquent comment faire ce qui est bien et admis par tous. D'autres règles [celles qui sont pragmatiques] soulignent ce qu'il faut faire pour être efficace, que cela soit bien ou mal.

Autrement dit, les règles pragmatiques sont commandées par les exigences de la pratique, de l'efficacité de l'action, alors que les règles normatives dérivent des exigences de la normalité de l'action, telle qu'elle est définie par les autorités. Bailey distingue cinq types de règles qui recourent plus ou moins la classification de Davis. Interprétées selon notre cadre conceptuel, ces règles seront illustrées par des situations électorales, comme celles où se trouvent les deux chefs de parti d'opposition qui ont à se prononcer pour ou contre une mesure gouvernementale :

- 1) il y a d'abord, selon Bailey, des règles qui définissent la nature du trophée. Dans un « jeu », les enjeux peuvent en effet être établis par des règles normatives, Ainsi l'enjeu d'une compétition électorale comme celle à laquelle participent B et C réside dans les sièges, ou positions d'autorité, que cherchent à obtenir les partis ;

- 2) des règles normatives précisent qui peut participer à la compétition pour les trophées ou les enjeux. Pour être électeur ou candidat, il faut posséder certaines qualités. Dans certaines sociétés, des partis sont interdits et ne peuvent pas participer à la compétition. Si les deux chefs de parti, B et C, font campagne électorale, c'est parce que des règles normatives les y habilitent ;

[90]

- 3) des ensembles de règles concernent la composition des équipes en compétition. La section suivante, qui traitera des coalitions, nous donnera l'occasion de parler de ces règles ;
- 4) il y a des contraintes qui portent sur la manière dont la compétition se déroule, et en particulier sur la façon dont les acteurs doivent utiliser leurs moyens. Les contraintes matérielles qui empêchent B et C de discuter entre eux ne sont pas de cet ordre. Mais les règles officielles du jeu peuvent prévoir que B et C ne pourront, le lendemain, veille du jour des élections, publier leur réponse à A sous forme de publicité dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Ou encore de nombreuses règles limitent, dans plusieurs pays, les sommes d'argent qui peuvent être reçues ou dépensées par les partis ;
- 5) enfin il y a des règles normatives qui indiquent ce qu'il faut faire quand une règle a été violée, ou encore quand on veut changer une règle existante ou en créer une nouvelle. Ces règles à propos des règles, ou métarègles, prévoient des rôles pour faire face à ces situations, ceux de législateur, de juge, d'arbitre, gouvernants et fonctionnaires chargés de maintenir les règles, de les changer ou d'en créer de façon à ce que les comportements se conforment aux institutions et aux plages de variation qu'elles tolèrent.

C'est en respectant ces règles normatives ou en les ignorant que les acteurs élaborent leurs stratégies, ces règles pragmatiques faites de séquences de tactiques. Ainsi B et C dans notre exemple, tenant compte de l'enjeu des élections, des postes qu'ils occupent, des moyens dont ils ont le droit de disposer, des sanctions qui les menacent s'ils ne respectent pas les règles normatives du jeu, adoptent,

selon leurs préférences et ce qu'ils savent de celles de l'autre, diverses tactiques dont nous avons déjà exploré quelques combinaisons.

Les joueurs ont parfois avantage à former des coalitions pour obtenir une plus grande part des enjeux. Nous allons donc terminer cette brève présentation des principaux concepts de la théorie des jeux par ce concept de coalition, tout particulièrement significatif en analyse politique.

[91]

Les coalitions

Ici encore un exemple nous servira à présenter le concept de coalition et ceux qui s'y rattachent, laissant à ceux qui voudraient une initiation plus complète le soin de consulter les ouvrages de théorie des jeux qui font état des travaux là-dessus (voir Luce et Raiffa, 1957 ; Rapoport, 1960 ; Davis, 1970).

Notons d'abord que dans les situations où il y a plus de deux joueurs, il ne se formera pas nécessairement une coalition (voir le tableau 3). Nous présenterons plus loin, dans le chapitre 7, une situation de « triel » sans coalition. Mais dans certains cas il y a avantage à former une coalition.

Soit nos deux chefs de parti d'opposition, B et C. Une coalition électorale contre le parti ministériel peut leur sembler avantageuse s'ils estiment qu'ils réussiraient ainsi à former le gouvernement, alors que leur division ne sert que les intérêts de A, le chef du parti ministériel.

Supposons que l'enjeu de la coalition projetée soit le nombre de ministres à être nommés par B et par C, sur les vingt que comptera le cabinet. Si les deux partis sont à peu près d'égale force, B et C s'entendront peut-être entre eux pour nommer chacun dix ministres. Mais A étant au courant de ces négociations pourra offrir à B une coalition, où moins de dix ministres seraient nommés par B, avec évidemment une plus grande probabilité que cela arrive, la victoire électorale d'une coalition AB étant assurée ou presque, alors que celle de BC est incertaine. C, pour ne pas tout perdre, pourra alors offrir que B nomme douze des vingt ministres.

Cet exemple fictif laisse entrevoir quelques-unes des difficultés auxquelles se sont butés les théoriciens des coalitions quand, à la suite de von Neumann et de Morgenstern, ils ont cherché à établir une « solution » telle qu'une « imputation » (c'est-à-dire un partage des enjeux entre coalisés) « dominerait » les autres de façon stable. Ce qui a entraîné de nombreuses expériences de laboratoire pour tenter de déterminer des constantes dans la façon dont se comportaient les joueurs pour former ou non des coalitions et, le cas échéant, pour se partager entre eux les enjeux.

Un des courants d'étude les plus intéressants est représenté par les travaux de Vinacke et Arkoff (1957), et de [92] Caplow (1968). Celui-ci a imaginé six types de triades, selon la distribution du « pouvoir » entre A, B et C, et a prédit quelle coalition était la plus susceptible de se produire dans chacune des situations. On trouvera les six types de Caplow dans le tableau 3. Ils sont définis par le pouvoir de A, B, C, marqué par des « poids » (par exemple le nombre de votes dont chacun dispose), ces poids étant disposés, successivement, entre parenthèses. Vis-à-vis de chacun des types est indiqué le mode de coalition (ou de non-coalition) le plus susceptible de se produire :

Tableau 3.

Les six types de triades de Caplow et les modes de coalition qu'elles sont susceptibles d'engendrer

[Retour à la table des matières](#)

- 1) (1, 1, 1) n'importe laquelle coalition
- 2) (3, 2, 2) BC
- 3) (1, 2, 2) AB ou AC
- 4) (3, 1, 1) aucune coalition
- 5) (4, 3, 2) AC ou BC
- 6) (4, 2, 1) aucune coalition

Les expériences faites en laboratoire ont généralement confirmé les résultats prévus par Caplow. Toutefois, dans l'action quotidienne, hors du laboratoire, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte que ces prévisions ne se réalisent pas. D'abord les préférences des acteurs et les valeurs sur lesquelles elles reposent. Si, par exemple, A est le chef d'un parti de centre, B, le chef d'un parti de gauche, et C, le chef d'un parti de droite, il y a peu de chances que B et C se coalisent contre A. Les coalitions AB ou AC auront plus de chances de se réaliser.

Des règles peuvent aussi contraindre la formation des coalitions, comme on l'a vu dans la nomenclature de Bailey. Par exemple, le choix du leader d'une coalition peut être soumis à une consultation électorale, ou encore les négociations entre deux leaders peuvent se dérouler selon certaines procédures.

[93]

Enfin, dans la formation des coalitions et dans les négociations autour du partage des enjeux, les moyens que possèdent les acteurs, dont les moyens proprement politiques, sont souvent déterminants de la réussite ou de la non-réussite. Dans sa formalisation originale et dans les développements qui ont suivi, la théorie des jeux ne tient pas compte, ou si peu, de l'influence des acteurs. Même dans les analyses de Caplow le « pouvoir » est identifié à une possession des acteurs, sans qu'on se préoccupe de la façon dont il est utilisé d'un acteur à l'autre. Dans les pages qui suivent nous allons montrer comment on peut introduire une dimension politique dans la théorie des jeux, pour la rendre plus apte à l'analyse des stratégies du politique.

[95]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Deuxième partie. Stratégies du politique

Chapitre 6

Les jeux d'influence

[Retour à la table des matières](#)

On verra d'abord comment la théorie des jeux peut servir à l'analyse des connexions d'influence, à condition d'en dégager la dimension politique qui réside dans le pouvoir des joueurs, comme l'ont bien montré des auteurs comme Guilhaud et surtout Schelling.

Dans l'analyse microscopique des relations d'influence telle qu'on peut la pratiquer à l'aide de cette théorie politique des jeux, il est utile de distinguer la maîtrise et l'emprise d'un joueur. La maîtrise d'un joueur porte sur ses propres tactiques, et l'emprise sur celles de l'autre. L'influence apparaît alors comme une probabilité composée, soit la probabilité de l'emprise multipliée par celle de la maîtrise. Les liens institutionnels d'influence viennent contraindre la maîtrise ou l'emprise et leur prise en compte dans l'étude des jeux permet d'introduire une tension féconde entre la dimension économique fondée sur l'utilité des résultats et la dimension politique fondée sur la possibilité des tactiques.

La distinction entre maîtrise et emprise permet aussi de définir les moyens d'influence les uns par rapport aux autres. Les connaissances sont en effet des moyens de maîtrise et d'emprise à la fois, tandis que les supports sont principalement des moyens de maîtrise et les statuts des moyens d'emprise. De ce point de vue les contraintes apparaissent comme des moyens négatifs, qui viennent limiter la maîtrise et l'emprise.

[96]

Enfin, quand on voit l'influence comme étant faite de maîtrise et d'emprise, on saisit mieux comment les relations d'influence se nouent les unes aux autres dans des configurations dont on peut alors étudier les propriétés grâce à l'analyse structurale.

Une théorie politique des jeux

[Retour à la table des matières](#)

Les jeux politiques peuvent être traités à l'aide de la théorie des jeux, à condition de rompre quelque peu avec la formulation économique de celle-ci. Ces jeux sont alors caractérisés ainsi :

1) ce sont d'abord des jeux de stratégie, comme les autres, à deux personnes ou plus (ou même, à la limite, à une personne) dont les décisions sont interdépendantes. Quand A cherche à faire agir B, l'action de B dépend de la « demande » de A, mais cette demande de A dépend elle-même de ce que celui-ci attend de B ;

2) au niveau du système, les jeux politiques peuvent être considérés comme simultanés, mais au niveau du processus, les parties d'influence sont telles que les choix des acteurs sont successifs plutôt que simultanés. Il y a d'abord une demande ou un appel de A, puis une réponse de B. Comme certains auteurs, dont Davis (1970, p. 76), l'ont signalé, cette successivité peut sembler donner un avantage à B, qui, au moment de jouer, a de l'information sur le comportement préalable de A à son endroit. Mais il peut aussi être avantageux, stratégiquement, de jouer le premier si vous laissez clairement entendre, en posant le coup, que votre décision est irrévocable et qu'il n'y a pas de négociation possible. Dans les jeux d'influence explicite, où les acteurs cherchent à se faire agir, ces « gestes tactiques » (*strate-*

gic moves), pour reprendre le terme de Schelling (1960), sont tout particulièrement importants. Par contre on verra que les jeux d'influence implicite sont parfois successifs, parfois simultanés ;

3) la motivation des acteurs dans les jeux politiques ne consiste pas tellement dans l'utilité des ressources que les joueurs peuvent obtenir ou conserver, mais dans ce qu'ils [97] peuvent faire ou non et, partant, dans ce qu'ils peuvent faire faire ou non. Cette distinction a déjà été signalée dans les pages consacrées aux relations d'influence, puis à la théorie des jeux. On peut la formuler en disant que dans la dimension économique du jeu c'est l'utilité des résultats qui importe, alors que dans la dimension politique c'est plutôt le pouvoir ou la possibilité des tactiques. Comme l'écrit Guilbaud (1955, p. 169), il y a ce qu'on préfère, et ce qu'on peut faire, qui rend les préférences efficaces. Il y a ce qu'on peut *gagner* et ce qu'on peut faire pour *vaincre*.

Soit cette situation qui a déjà été présentée : B et C veulent prendre une position commune contre A qui vient d'annoncer une hausse des subventions à certaines entreprises, mais B approuve cette hausse alors que C la désapprouve. Les préférences des deux chefs de parti, rappelons-le, se croisent de la façon suivante :

		(C)	
		c Pour	c̄ Contre
B	b Pour	1° (2°)	3° (3°)
	b̄ Contre	4° (4°)	2° (1°)

Au niveau du jeu, ou du système, deux attitudes définissent les positions des joueurs : une attitude favorable à la position de A (les attitudes b et c), et une attitude défavorable à la position de A (les attitudes b̄ et c̄). Au niveau du processus, c'est-à-dire de la partie ou des parties qui vont se dérouler entre B et C à propos de

la déclaration de A, ces attitudes vont se concrétiser en tactiques. Ou encore de nouvelles attitudes et tactiques vont se développer pour des fins stratégiques, elles-mêmes orientées vers l'exercice de l'influence.

[98]

Ainsi, même si les deux chefs n'arrivent pas à s'entendre pour prendre conjointement une position pour ou contre la hausse des subventions annoncée par A, ils pourront imaginer de s'entendre pour blâmer A d'avoir fait cette annonce à la toute fin de la campagne électorale. Au lieu de jouer une tactique pour ou contre la mesure, ils jouent une troisième tactique contre une modalité de la mesure. Cette tactique, si elle est jouée fréquemment, pourra développer une attitude d'opposition à A sur le style plutôt que sur le contenu.

Ce jeu où les attitudes ont été présentées comme étant simultanées se déroulera, par exemple, en trois parties où les choix seront successifs.

Dans une première partie, B demande à C de se prononcer, comme lui, pour la hausse des subventions. Ce que C refuse, étant donné ses préférences :

		(C)	
		oui	non
B	b Pour	1° (3°)	2° (2°)
	б Contre	4° (1°)	3° (4°)

Dans une deuxième partie, c'est au tour de C de demander à B de s'ajuster à sa position : l'opposition à A. Ce que B refuse :

		(C)	
		c Pour	\bar{c} Contre
B	oui	3° (4°)	4° (1°)
	non	1° (3°)	2° (2°)

[99]

Enfin dans une dernière partie, B imagine de demander à C une opposition conjointe au style de A. Il joue une nouvelle tactique b'', à laquelle C répond positivement si on suppose que les préférences des deux acteurs, à la suite de l'échec des premières discussions, sont maintenant les suivantes :

		(C)	
		oui	non
B	b'	2° (5°)	3° (3°)
	b	6° (2°)	5° (6°)
	b''	1° (1°)	4° (4°)

Cet exemple vient illustrer que l'habileté politique consiste à imaginer ou à écarter des attitudes et des tactiques de façon à vaincre, c'est-à-dire ordonner l'action selon ses préférences. Il montre aussi comment les préférences sont transfor-

mées à la suite de l'échec des négociations et de l'apparition de nouvelles tactiques, et donc de nouveaux résultats possibles.

La discussion entre les deux chefs pourra aussi échouer, et même mener à l'escalade. Non seulement B approuvera la position de A (tactique b) alors que C la désapprouvera (tactique \bar{c}), mais ils pourront être tentés d'imaginer de nouvelles tactiques où, par exemple, ils se dénonceront mutuellement en plus de prendre des positions contraires. Cette dénonciation mutuelle peut aussi être considérée comme le résultat d'une autre partie jouée avant ou après la partie où B et C réagissent à la position de A.

Dans ces parties les acteurs cherchent à s'influencer l'un l'autre. S'il n'y a pas de discussions entre B et C, l'influence ne pourra être qu'implicite, par suggestion. Si des discussions [100] préalables sont possibles entre les joueurs, les ordres de préférences pourront être modifiés par influence implicite ou explicite. Ces discussions permettent la circulation des moyens, et plus précisément les « gestes tactiques » définis par Schelling comme des gestes qui contraignent le choix d'un acteur d'une manière favorable à l'autre en ce qu'ils modifient ses attentes envers le comportement du premier. Schelling (1960, p. 160) ajoute que par un geste tactique un acteur contraint le choix de l'autre, en contraignant son propre comportement.

Ainsi dans notre exemple, B peut promettre à C que, s'il appuie sa position (celle de B), il pourra compter sur son appui dans une autre situation. Ce geste que Schelling nomme la « promesse » (promise) consiste à donner un appui futur à C, en échange d'un appui actuel de celui-ci.

Dans la menace (*threat*) un joueur annonce ce qu'il fera contre l'autre si celui-ci joue une certaine tactique. Par exemple, C annonce qu'il n'acceptera pas d'approuver la hausse des subventions aux entreprises si B lui demande de poser un tel geste.

Ou encore C pourra déclarer, avant que B fasse sa demande, qu'il n'a pas changé ses préférences, et qu'il ne veut pas appuyer B, quelles que soient les actions posées par celui-ci. Ce geste tactique est nommé « engagement » (*commitment*) par Schelling. Dans ce cas C indique qu'il ne sert à rien de recevoir des ressources de B : son choix, contraire à celui de B, est déjà fait.

L'habileté tactique peut consister à découvrir les préférences de l'autre et à bien les exploiter, sans pour autant les changer, ou elle peut s'employer, au contraire, à changer les préférences. Pour revenir encore une fois à notre exemple de B qui cherche à obtenir l'appui de C, ou bien B cherchera à savoir quel est le premier choix de C pour y conformer sa demande, ou bien il cherchera à faire en sorte que C réponde favorablement à la demande qui mène au résultat qui prévaut pour lui (c'est-à-dire pour B). Dans le premier cas, B, sachant que C répondra favorablement à un appel lui demandant de s'opposer à A, lancera un tel appel à C. Dans le second cas, B cherchera plutôt à convaincre C, par de l'information ou par d'autres moyens, d'appuyer sa [101] position, défavorable à A. Autrement dit, il y a des acteurs politiques qui pour exercer de l'influence se conforment aux préférences des autres, acceptant ainsi de subir de l'influence implicite, et il y en a qui, au contraire, conforment les préférences des autres aux leurs sans accepter l'influence implicite de ceux-ci.

La décomposition de l'influence d'un joueur en maîtrise et emprise, ainsi que la prise en compte des liens d'influence, vont nous permettre de traiter avec plus de rigueur des aspects politiques des jeux.

Maîtrise et emprise

[Retour à la table des matières](#)

Dans la perspective de la théorie des jeux l'influence positive d'un acteur est faite de deux composantes : la *maîtrise* de ses propres tactiques et son *emprise* sur celles de l'autre.

Dans une situation d'interdépendance, créée par des flux d'énergie ou d'information entre deux acteurs, A, et B, la maîtrise pour A consiste à ne pas être réduit par les règles du jeu, ou par l'autre, à une seule tactique et, cette condition étant remplie, à jouer la tactique qui mène au résultat préféré ¹². L'emprise de A sur B consiste pour lui à réduire B à une seule tactique, ou sinon dans le fait que B joue la tactique menant au résultat préféré de A.

¹² Par contre A, dans un geste tactique, peut se contraindre à ne jouer qu'une seule tactique et l'annoncer à B dans le but d'exercer de l'emprise sur celui-ci. Nous avons présenté, à la suite de Schelling, des exemples de tels gestes tactiques.

L'influence positive apparaît ainsi comme une probabilité composée, soit la probabilité de la maîtrise multipliée par la probabilité de l'emprise (Lemieux, 1967a), c'est-à-dire symboliquement :

$$\text{Pr (I)} = \text{Pr (M)} \cdot \text{Pr (E)}$$

ou plus simplement :

$$I = M \cdot E$$

[102]

L'influence positive de A sur B, vue de façon microscopique, consiste donc en ce que son action ne peut pas être contrainte, par les règles du jeu ou par l'autre, alors que celle de B peut l'être. Cette définition rejoint celle de Deutsch (1953, p. 47) pour qui le pouvoir consiste dans l'habileté à maintenir l'ordre dans un système en imposant un désordre relatif dans d'autres systèmes, et celle de Crozier (1963, p. 212) pour qui certains membres d'une organisation ont du pouvoir sur d'autres membres dans la mesure où le comportement de leurs partenaires se trouve étroitement limité par des règles, tandis que le leur ne l'est pas ¹³. Elle correspond aussi à ce qu'entend Ashby (1958, p. 250) quand il dit que le « contrôleur » doit disposer d'une variété plus grande ou égale à celle du « contrôlé ».

C'est dans la coercition, ou pouvoir énergétique, qu'apparaît le mieux l'implication de l'emprise et de la maîtrise. En fait la coercition peut être définie comme une emprise qui implique, dans un même geste ou une même action, une maîtrise. Dans la coercition la maîtrise de A est du même coup emprise sur B ; ainsi en est-il du coup de poing dont la production est la tactique de A en même temps que sa « réception » est en quelque sorte la tactique de B. Cette implication particulièrement étroite peut être exprimée par l'absence du point entre M et E, symbole de la multiplication entre les deux. La coercition (Pc) serait donc symbolisée ainsi :

$$Pc = ME$$

Revenons à la situation qui met en jeu trois chefs de parti, A, B et C. Supposons cette fois que A, sachant que B est favorable à la hausse des subventions, cherche à ranger B de son côté, ou encore à faire en sorte que B s'oppose à C. A peut donc demander à B de l'appuyer (tactique a') ou de s'opposer à C (tactique

¹³ Toutefois la notion de Crozier n'intègre pas le cas des gestes tactiques, définis par Schelling, où un acteur restreint sa zone d'incertitude en vue de restreindre celle des autres. Pour Crozier, ce sont là des cas d'exception (voir Crozier et Friedberg, 1977, p. 60-63).

a''), B pouvant accepter (b') ou [103] refuser (b''). Les préférences de chacun se disposent ainsi : A préfère que B accepte de l'appuyer, l'opposition de B à C étant son deuxième choix, alors que B préfère cette opposition à C à un appui positif donné à A :

		(B)	
		b' oui	b'' non
A	a' (pour A)	1° (3°)	4° (2°)
	a'' (pour C)	2° (1°)	3° (4°)

La maîtrise de A suppose d'abord qu'il ait une possibilité de choix. Si B ou un autre acteur le contraint à jouer a', ou encore a'', on ne peut pas parler de maîtrise pour A. Si une telle contrainte ne s'exerce pas sur lui, il y aura maîtrise à cette autre condition qu'il joue a', c'est-à-dire la tactique qui mène au résultat qu'il préfère. Et il y aura emprise de A sur B si B joue b', c'est-à-dire accepte d'appuyer A, ce qui donne le résultat a'b' qui vient au premier rang des préférences de A. Il y a alors influence positive de A en ce que sa maîtrise et son emprise sont entières. Mais si B joue b'', c'est-à-dire le refus, à la suite de l'action a' de A, il y a influence négative de A.

L'influence négative de A peut aussi tenir à une maîtrise négative, possibilité qui a été évoquée plus haut. Si, par exemple, A n'a pas les moyens de demander à B de l'appuyer (parce que les supports, les statuts, les connaissances ou les tactiques lui manquent), et qu'il lui demande plutôt, malgré ses préférences pour le résultat a'b', de s'opposer à C (soit la tactique a''), la maîtrise de A est nulle (ou de valeur 0) et son influence est négative.

La non-maîtrise de A peut également être due aux règles normatives du jeu, qui restreignent sa zone de manoeuvre ou d'incertitude, comme Crozier, entre

autres, l'a bien vu. Ce [104] serait le cas si des accrochages récents entre A et B à propos des problèmes économiques interdisaient en pratique à A de demander à B de l'appuyer, l'autre demande a" (s'opposer à C) demeurant possible. Les droits de B, et donc ses tactiques, sont contraints par A.

Les règles normatives du jeu peuvent aussi contraindre la réponse de B. Si, par exemple, celui-ci est un parti satellite de A, il n'a pas le choix : seule l'acceptation de la proposition faite par A lui est possible.

Ces remarques viennent corroborer la distinction déjà posée entre les dimensions économique et politique de l'action. La première, a-t-il été dit, porte sur l'utilité des résultats, alors que la seconde concerne la possibilité des tactiques. Que les deux dimensions soient distinctes et parfois contraires est bien montré par la discussion précédente. Parfois le résultat le plus avantageux, d'un point de vue économique, n'est pas atteint faute de pouvoir. C'est le cas pour A, dans notre exemple, quand les liens d'influence lui interdisent de jouer a'. Parfois, à l'inverse, les acteurs ont de l'influence institutionnelle, mais leurs préférences face aux résultats sont telles qu'elle ne peut se réaliser. Ce serait le cas s'il existait entre A et B un lien très coopératif de co-dominance (\longleftrightarrow), qui ne tolère que l'influence positive de chacun. À supposer que A, avant de faire sa demande à B, accepte de se laisser influencer par B, il ne peut jouer une tactique où lui aussi sera influent, parce qu'il n'existe pas de résultat qui vienne au premier rang de l'ordre de préférences de chacun.

Une tension est ainsi introduite entre la dimension économique et la dimension politique de l'action, et il est intéressant d'étudier comment elle sera résolue ou non (Lemieux, 1967a, p. 199-203). L'utilité économique peut se conformer au pouvoir politique : dans le cas d'un lien de codominance entre A et B, où n'est permise que l'influence positive de chacun, il pourra arriver que A en vienne à préférer a"b' à a'b' (c'est-à-dire préférer une demande acceptée par B de s'opposer à C à une demande acceptée par B d'appuyer A), ou plus vraisemblablement que B en vienne à préférer a'b' aux autres résultats (si vraiment B est lié de façon très coopérative avec A, ce résultat, où il accepte la demande d'appui [105] de A, a de bonnes chances de devenir celui qu'il préfère). Mais il peut arriver aussi que les possibilités tactiques se conforment à l'utilité économique : A et B n'ayant pas le même premier choix « économique », le lien de codominance entre eux pourra se transformer en lien de dominance (\rightarrow) par exemple, ou encore en lien de

non-domination ($\Rightarrow \longleftarrow$). S'il y a domination de A, a'b' sera atteint ; s'il y a domination de B, ce sera plutôt a''b' ; et s'il y a non-domination, les résultats atteints seront a'b'' ou a''b''.

Si l'on tient compte aussi de la dimension sociale qui, en théorie des jeux, porte sur le caractère coopératif ou conflictuel des rapports entre les joueurs, et de la dimension culturelle qui renvoie aux états de certitude, de risque ou d'incertitude où ceux-ci se trouvent, on dispose alors d'une approche intégrante de l'action humaine dont la richesse n'a certainement pas encore été exploitée suffisamment ¹⁴.

Jeux politiques et moyens d'influence

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'ici la présentation des notions de maîtrise et d'emprise, constitutives de l'influence, a été faite principalement à propos de l'influence impérative et du pouvoir énergétique. De même la confrontation de la dimension économique avec la dimension politique a-t-elle quelque peu négligé l'influence qui n'est qu'implicite. Il importe donc, avant de montrer comment les moyens d'influence servent à la maîtrise ou à l'emprise, de voir comment l'influence implicite se définit par rapport à ces deux composantes.

L'influence implicite, ou suggestion, est en quelque sorte une emprise sans maîtrise impérative, ou plus exactement une emprise de A sur B à partir d'une maîtrise indicative de A, observée ou supposée. Soit cette influence de B sur A qui peut s'exercer avant que A demande à B de l'appuyer ou de s'opposer à C. A, estimant que B refusera de [106] l'appuyer mais acceptera de s'opposer à C, joue a'' plutôt que a'. Cette influence est explicite si B a déclaré à A qu'il ne l'appuierait pas. Elle est seulement implicite si A arrive à la conclusion que B ne l'appuiera pas, à partir de certains indices en ce sens. Quoi qu'il en soit, l'influence positive de B sur A consiste dans une emprise de B qui tient à une maîtrise non pas impérative mais seulement indicative de la part de B. B ne contraint pas l'action de A par un signal impératif, mais seulement par des signaux indicatifs. Cette différen-

¹⁴ Pour des applications proches de ce qui a été proposé ici, voir Peaucelle (1969) et Crête (1973).

ce peut être exprimée symboliquement par une mise entre parenthèses de M, Is symbolisant l'influence par voie de suggestion, soit :

$$I_s = (M). E$$

L'influence de B serait négative si A décidait quand même de jouer sa tactique a' (demande d'appui à B). A, supposant que B va refuser sa demande d'appui, joue quand même a', ne tombant pas ainsi sous l'emprise de B.

Les phénomènes d'influence implicite comme ceux d'influence explicite montrent toute l'importance de ces moyens que sont les connaissances. Celles-ci se distinguent des autres moyens en ce qu'elles contribuent à la fois à la maîtrise et à l'emprise. Elles permettent d'abord à un acteur d'élaborer ses propres tactiques : par exemple, pour que A retienne comme tactique de demander à B de l'appuyer ou de s'opposer à C, il lui faut évidemment des connaissances préalables qui l'éclairent sur la situation. La demande même d'appui ou d'opposition à C sera transmise en un message. Les connaissances ainsi transmises sont un moyen d'emprise.

Quant aux supports, ils sont surtout des moyens de maîtrise. En plus d'être nécessaires à la transmission des connaissances, certaines tactiques, avant qu'elles soient employées, exigent des supports pour être possibles. Si A n'a aucune possibilité matérielle de rejoindre B, ses tactiques devront être abandonnées. Les supports peuvent aussi servir à l'emprise si, par exemple, A achète le soutien de B avec de l'argent ou avec un autre bien matériel. Mais toujours c'est un flux d'information qui rend possible cette traduction où un moyen de maîtrise devient un moyen d'emprise.

[107]

À l'inverse des supports, les statuts sont des moyens d'emprise davantage que des moyens de maîtrise. Par le prestige ou les obligations qu'ils comportent les statuts d'un acteur lui servent davantage à infléchir les tactiques de l'autre qu'à maîtriser ses propres tactiques. Par exemple, si le statut de A lui confère du prestige auprès de B, sa demande d'appui sera plus facilement acceptée. A sachant cela jouera la tactique qui mène à ce résultat : le statut se traduira alors, grâce à de l'information, en moyen de maîtrise. Un peu comme les supports peuvent être traduits en moyens d'emprise.

Enfin les contraintes, dont nous avons dit qu'elles étaient l'envers des droits, peuvent être définies comme des moyens « négatifs » de maîtrise et d'emprise. Elles sont les limites à la variété des connaissances, des supports et des statuts, qui sont posées par les règles du jeu. Évidemment, comme l'a bien vu Crozier (1963), ces contraintes qui viennent limiter la marge de manoeuvre d'un acteur peuvent être considérées comme des moyens d'influence (les droits) pour un autre acteur, l'influence (ou le pouvoir, selon Crozier) consistant à réduire la zone d'incertitude, ou mieux les degrés de liberté de l'autre, tout en sauvegardant les siens.

Le tableau 4 résume les définitions qui viennent d'être données, où les moyens sont distingués selon qu'ils servent ou non à la maîtrise ou à l'emprise.

Tableau 4.
Typologie des moyens d'influence

[Retour à la table des matières](#)

Moyens de	Maîtrise (+) Non-maîtrise (-)	Emprise (+) Non-emprise (-)
Connaissances	+	+
Supports	+	-
Statuts	-	+
Contraintes	-	-

[108]

D'une connexion à l'autre

[Retour à la table des matières](#)

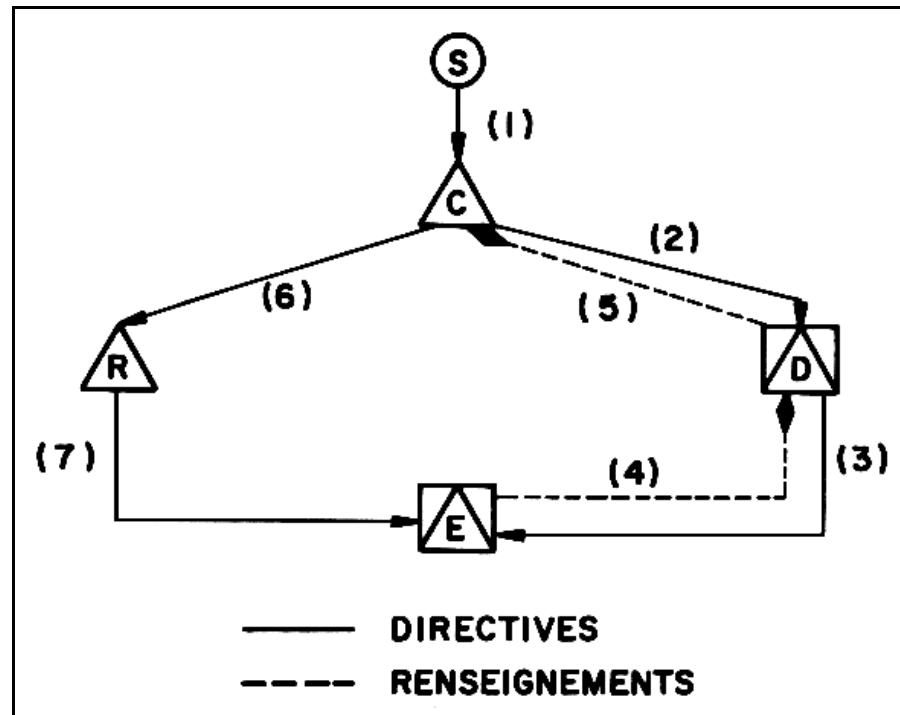
Il n'est pas tout de montrer qu'une connexion d'influence entre deux acteurs peut être analysée à l'aide d'une théorie politique des jeux. Encore faut-il montrer comment les connexions se nouent l'une à l'autre dans un système ou un processus de relations d'influence, selon la définition même de ce phénomène. L'influence positive, en effet, consiste à ordonner la communication, c'est-à-dire à produire ou à induire par emprise sur un acteur un résultat qui va infléchir sa maîtrise dans la connexion suivante.

Soit le schéma cybernétique de la gouverne qui a été présenté au chapitre 1, et repris ensuite en termes de relations d'influence. Supposons que les liens institutionnels d'influence soient ceux du graphe 3.2 (ils sont reproduits dans le graphique 6). Voyons comment pourront se jouer successivement les relations entre les postes du schéma :

Graphique 6.

Liens institutionnels et jeux d'influence dans un schéma cybernétique

[Retour à la table des matières](#)



[109]

Partons de S, le sélecteur, et supposons qu'il s'agisse encore de cette politique gouvernementale de subvention aux entreprises. Cette politique est officialisée en S. Elle est généralement inspirée de normes implicites ou explicites. Par exemple, on subventionnera des entreprises en vue de créer de nouveaux emplois. Évidemment, il arrive qu'il y ait débat en S, entre des sélecteurs. C'était le cas dans notre exemple des trois chefs de parti. Pour ne pas trop allonger notre illustration du cheminement des influences, nous ne tiendrons pas compte de ces jeux internes aux postes cybernétiques, qui peuvent toujours être traités en décomposant un poste en sous-postes.

Commençons donc par la connexion de S à C, c'est-à-dire d'un sélecteur à un comparateur. La fonction cybernétique de cette connexion consiste dans l'application d'une norme à une règle de comparaison. Par exemple : subventionner en vue

de nouveaux emplois les entreprises dont les marchés ont de bonnes chances de s'accroître. Le lien institutionnel d'influence entre S et C posant la dominance de S, celui-ci, si le jeu se déroule selon les institutions, obtient que C se conforme à ses directives. Autrement dit, S influence C de façon à ordonner la gouverne dans ses phases subséquentes.

Les directives de C à D viendront manifester l'influence de S sur C. Dans ce jeu de comparateur-détecteur la fonction cybernétique consistera dans l'application de la règle de comparaison à la façon de détecter les données sur les nouveaux marchés probables des entreprises. Là aussi, si le jeu est institutionnel, C ne peut qu'exercer une influence positive sur D.

Cette influence positive se répercutera alors de D à E dans un jeu de détecteur-effecteur où, par exemple, D à son tour demandera à E de lui fournir les données en remplissant certaines formules précises. Ce que D obtiendra si, de nouveau, ce jeu, où une formule de détection s'applique à ce qui est réalisé, ou réalisable, par les effecteurs, se déroule de façon institutionnelle.

À la suite des directives de D à E, E transmettra des renseignements à D, ou D ira les chercher lui-même auprès de E, dans un nouveau jeu de détecteur-effecteur où la fonction cybernétique consiste cette fois à soumettre des renseignements [110] sur les activités des effecteurs à une formule « normalisée » de détection. Le lien institutionnel que nous avons supposé est celui de la non-domination de E : l'influence de celui-ci sur D peut être positive ou négative. Rappelons que, d'un point de vue politique, si elle est négative, E est maintenu dans sa position de sujet alors que, si elle est positive, il occupe une position d'agent.

L'influence positive de E sur D se traduit dans le fait que les renseignements transmis de E à D déterminent la communication de D à C, où les renseignements mis en formule (sur les nouveaux marchés probables d'une entreprise) sont rapportés au comparateur qui détermine, selon les normes posées par S, s'il y a lieu de donner une subvention ou non. Ici encore nous avons supposé une non-domination institutionnelle de D sur C, D occupant alors une position de sujet quand son influence est négative, et une position d'agent quand son influence positive fait suite à une influence positive de E sur D.

Dans le jeu de C à R, il y a influence positive de C. Institutionnellement, cette influence est assurée à C puisqu'il a de la dominance sur R, le régleur, dans une

connexion où la fonction cybernétique consiste à appliquer une règle de comparaison à un dispositif de réglage, chargé en quelque sorte de traduire dans les faits la décision de S, médiatisée par C.

De R à E, enfin, la fonction cybernétique consiste à appliquer le réglage à l'effecteur. Par exemple, la subvention accordée par C, qui charge R de la concrétiser, fait l'objet d'un message de R à E. Nous avons supposé qu'institutionnellement il ne peut y avoir qu'influence positive de R à E.

Le processus peut se poursuivre par de nouvelles communications de E à D, puis de D à C, et ainsi de suite. Si les normes peuvent être modifiées, il faut prévoir une connexion ascendante de C à S, qui manque dans le graphique. Les liens institutionnels d'influence peuvent être différents de ceux du graphique, ou encore les jeux d'influence, au niveau des comportements, peuvent être contre-institutionnels. Ces commentaires autour du graphique 6 n'avaient pour but que de montrer comment, à l'interface de l'analyse cybernétique [111] et de l'analyse stratégique, les phénomènes d'influence consistent bien à ordonner la gouverne.

La partie suivante de notre ouvrage portera sur certaines propriétés structurales des ensembles de connexions ainsi formés. C'est sur ces propriétés que sera ensuite fondée une amorce de théorie structurale du politique.

[113]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Troisième partie

STRUCTURES

DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[115]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Troisième partie. Structures du politique

Chapitre 7

L'analyse structurale

[Retour à la table des matières](#)

Une fois posés le cadre cybernétique du politique, la notion d'influence qui donne une forme aux connexions, et les stratégies qui expliquent de façon microscopique le jeu des connexions d'influence, il faut encore définir ce qui sera entendu, dans cet ouvrage, par analyse structurale.

Les structures ne signifient pour nous ni des classes d'acteurs ni de simples assemblages, mais des modèles d'un certain genre qui se détachent des faits observables pour mieux les expliquer. Les définitions de Lévi-Strauss et de Piaget serviront à bien établir les caractéristiques de l'analyse structurale, qui seront illustrées par l'exemple de l'atome de parenté. Puis, à la suite de René Thom, ces caractéristiques seront comparées à celles des modèles réductionnistes.

Jusqu'à maintenant l'analyse structurale, dans les sciences humaines, n'a à peu près pas touché la science politique. On peut donc se demander si le politique est susceptible d'une analyse structurale, et, si oui, à quel type de structure il appartient.

Après avoir proposé de considérer les structures du politique comme des structures de jeu, différentes des structures et de réseau et de code, on verra par un exemple comment elles ont, comme les autres, des propriétés structurales.

[116]

Les notions réalistes de la structure

[Retour à la table des matières](#)

En science politique comme dans les autres sciences humaines le terme structure est chargé de sens divers. L'emploi le plus sommaire, et aussi le plus inutile, se retrouve dans un certain langage courant, mais aussi dans des textes respectables : une structure nomme alors ce qui pourrait être désigné plus simplement comme « acteur », individuel ou collectif.

Généralement les « structures » sont prises en ce sens quand on les oppose aux « fonctions », qui renvoient davantage à des relations. Ainsi Almond et Powell (1966), dans un livre de politique comparée, commencent par identifier la structure aux interactions, mais les exemples donnés (p. 31-32) renvoient bien plus à des acteurs (les partis, les groupes d'intérêt, les médias) qu'à leurs interactions, à des classes qu'à des relations. Il est plus ou moins fatal que cette dérive du sens se produise quand on pose que les structures remplissent certaines fonctions. Le point auquel on attache les fonctions est vu plus facilement comme une classe que comme un ensemble complexe d'interactions.

La structure apparaît davantage comme un assemblage quand on la débarrasse des fonctions que lui accolent le structuro-fonctionnalisme et les autres approches qui font usage des deux termes.

Dans ce qu'on a continué d'identifier - ou de stigmatiser - comme institutionnalisme, la structure (quand le terme est employé) a le sens d'un assemblage formel. Des ouvrages de droit constitutionnel, d'institutions politiques, d'administration publique traitent ainsi de la structure d'un régime politique, d'un parti, d'un ministère. Toujours il s'agit d'un ensemble concret dont certains éléments sont en relation les uns avec les autres.

Par opposition au processus, la « structure » représente alors des traits plutôt stables. Comme l'écrit Karl Deutsch (1974, p.158) :

La structure d'une situation ou d'une organisation quelconque consiste dans les aspects qui ne changent que de façon relativement lente, et qui supposent, si on veut en modifier ou en accélérer le changement, des coûts considérables.

[117]

Contre cette notion concrète de la structure, Lévi-Strauss (1958, p. 306) a écrit que la structure ne saurait être ramenée à un ensemble de relations sociales observables.

La structure comme modèle

[Retour à la table des matières](#)

Entre la structure définie par les traits stables dans une situation ou dans une organisation, et la structure comme modèle renvoyant à des relations constantes, la distance est petite. Ceux qui se sont contentés d'une vue distraite (par d'autres préoccupations) du structuralisme l'ont réduit, explicitement ou implicitement, à cette caractéristique très générale qui ne le distingue pas très nettement d'autres méthodes d'analyse dans les sciences sociales.

L'inventaire de Jean Viet (1965) et la recherche interrogative de Raymond Boudon (1968) ont, en fait, pour objet cette notion de la structure. Ce dernier (p. 32) écrit en effet :

L'hypothèse que nous chercherons à défendre est que le succès croissant de la notion de structure est lié à l'ensemble des mutations scientifiques par lesquelles diverses disciplines ont réussi à construire des théories vérifiables permettant d'expliquer l'interdépendance des éléments constitutifs de leurs objets.

De ce point de départ Boudon s'engage dans une exploration pleine d'enseignements, mais plus vaste que celle qui nous retiendra ici. Trop vaste aussi apparaît la définition de Gérard Bergeron (1965, p. 101), pour qui les structures ne sont que le support, le réseau de transmission des fonctions, ou la réduction au niveau de « modèle » de ce réseau. Tous ces auteurs ont évidemment droit à leur propre notion de la structure, mais la « structure » des structuralistes est historiquement autre chose.

Dans la définition de la structure qu'a donnée Lévi-Strauss, puis dans celle de Piaget, une notion plus précise apparaît. C'est celle de théorie ou de modèle permettant d'expliquer l'interdépendance des éléments constitutifs d'un objet.

[118]

Rappelons d'abord la définition de Lévi-Strauss (1958, p. 306) :

En premier lieu une structure offre un caractère de système. Elle consiste en éléments tels qu'une modification quelconque de l'un d'eux entraîne une modification de tous les autres.

En second lieu, tout modèle appartient à un groupe de transformations dont chacune correspond à un modèle de même famille, si bien que l'ensemble de ses transformations correspond à un groupe de modèles.

Troisièmement les propriétés indiquées ci-dessus permettent de prévoir de quelle façon réagira le modèle, en cas de modification d'un de ses éléments.

Enfin, le modèle doit être construit de telle façon que son fonctionnement puisse rendre compte de tous les faits observés.

Plus succinctement, Piaget (1969, p. 6-7) définit une structure :

Un système de transformations, qui comporte des lois en tant que système (par opposition aux propriétés des éléments) et qui se conserve ou s'enrichit par le jeu même de ses transformations, sans que celles-ci aboutissent en dehors de ses frontières ou fassent appel à des éléments extérieurs. En un mot une structure comprend ainsi les trois caractères de totalité, de transformations et d'auto-réglage.

La définition de Piaget recouvre celle de Lévi-Strauss, à l'exception de la dernière condition posée par celui-ci, qui en est une de pertinence par rapport aux faits observés. Le caractère de totalité, qui distingue la structure de l'agrégat, correspond à la première condition posée par Lévi-Strauss. Ce n'est cependant pas ce caractère qui distingue les modèles structuralistes des autres : la « structure » de Boudon renvoie elle aussi à l'interdépendance des éléments constitutifs d'un tout. Les deux autres caractères : transformations et autoréglage, spécifient mieux la notion de structure des structuralistes.

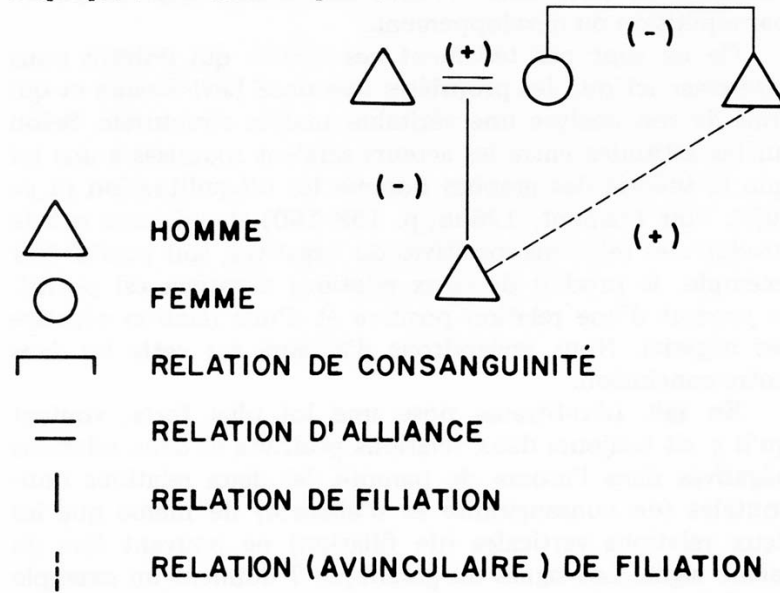
D'abord une structure ne renvoie pas à un modèle, mais à un groupe de modèles, comme l'indiquent clairement les définitions de Lévi-Strauss et de Piaget. C'est par l'étude d'un groupe de modèles, du jeu des transformations, que se dégage une structure, et non dans l'examen d'un seul modèle. Ensuite les transformations, définies par des lois, se font à [119] l'intérieur de limites identifiables, d'où ce caractère d'autoréglage ou mieux de logique interne à une structure. L'exemple désormais célèbre de l'atome de parenté permet d'illustrer et de faire comprendre ces caractéristiques.

Pour Lévi-Strauss (1958, p. 37-62) l'atome de parenté est constitué de quatre termes (frère, soeur, père, fils) et de trois formes de relations familiales toujours données dans la société humaine : les relations de consanguinité (entre germain et germaine), d'alliance (entre époux et épouse) et de filiation (entre parent et enfant), soit schématiquement :

Graphique 7.
L'atome de parenté

[Retour à la table des matières](#)

Graphique 7 : L'atome de parenté



Négligeant pour le moment le signe des relations, notons qu'à la relation verticale de père à fils une autre relation verticale de filiation, la relation avunculaire (d'oncle maternel à neveu), est ajoutée, qui en plus de s'imposer à l'observation ethnographique apparaît nécessaire en ce qu'elle « est à la relation entre frère à soeur, comme la relation entre père et fils est à la relation entre mari et femme » (Lévi-Strauss, 1958, p. 52). Ces quatre connexions entre les quatre termes [120] pris deux à deux (les relations de mère à fils ainsi qu'entre beaux-frères étant considérées non pertinentes) formeraient, selon Lévi-Strauss, l'atome de parenté, du moins dans les sociétés où le système de parenté « fournit le principe actif qui règle toutes les relations sociales ou la plupart d'entre elles » (p. 52).

Atome de parenté, en ce qu'il est l'unique matériau de systèmes plus complexes - en fait de tout système de parenté - élaborés à partir de cette structure élémentaire, se répétant ou se développant par intégration de nouveaux éléments. Dans un article plus récent, Lévi-Strauss (1973b) a d'ailleurs tenté, en réponse à

des critiques, de montrer comment se fait, dans certains cas, cette complexification par répétition ou développement.

Ce ne sont pas tellement ces débats qui doivent nous intéresser ici que les propriétés que pose Lévi-Strauss et qui font de son analyse une véritable analyse structurale. Selon lui les attitudes entre les acteurs seraient soumises à une loi que la théorie des graphes nomme loi d'équilibration (à ce sujet, voir Flament, 1965b, p. 158-160) et qui exige que le produit des relations, positives ou négatives, soit positif (par exemple, le produit de deux relations négatives est positif, le produit d'une relation positive et d'une relation négative est négatif). Nous reviendrons d'ailleurs sur cette loi dans notre conclusion.

En fait Lévi-Strauss pose une loi plus forte, voulant qu'il y ait toujours deux relations positives et deux relations négatives dans l'atome de parenté, les deux relations horizontales (de consanguinité et d'alliance) de même que les deux relations verticales (de filiation) ne pouvant être du même signe. Les signes du graphique 7 donnent un exemple de réalisation d'une telle structure. C'est le cas de la société Tonga (Lévi-Strauss, 1958, p. 54) : les relations entre époux et épouse ainsi qu'entre oncle maternel et neveu sont libres et familières, donc positives ; les relations entre frère et soeur ainsi qu'entre père et fils sont marquées par l'hostilité, l'antagonisme ou la réserve, donc elles sont négatives.

On saisit peut-être mieux maintenant ce qui caractérise une analyse structurale. Caractéristique de totalité, puisque ce ne sont pas les termes eux-mêmes qui font l'objet de [121] l'analyse, mais les relations entre eux et l'interdépendance de ces relations. Caractéristique de « transformations », puisqu'il y a plusieurs réalisations possibles de la structure (le cas des Tonga n'en est qu'un parmi les quatre qui sont formellement possibles) telle que définie par la loi à laquelle elle est soumise. Caractéristique d'autoréglage, en ce que la modification d'une attitude (de positive à négative, ou l'inverse) doit théoriquement conduire, après un processus plus ou moins long, à une autre réalisation de la structure, conforme à la loi d'équilibration (ce trait n'avait pas été développé par Lévi-Strauss dans son texte de 1958 mais il était implicite, et a d'ailleurs été explicité dans d'autres travaux de l'auteur).

Réductionnisme et structuralisme

[Retour à la table des matières](#)

Pour René Thom (1974) ces caractéristiques de l'analyse structurale, qui conduisent le chercheur à demeurer à l'intérieur des frontières d'une structure mais sans jamais perdre de vue la totalité, distinguent les explications structurales des explications réductionnistes, qu'elles soient externes ou internes.

Thom (p. 21) caractérise ainsi ces explications réductionnistes :

Soit (X) la morphologie étudiée ; dans un premier stade, on isole mentalement la morphologie (X) des circonstances de sa production : il y a là comme une première démarche de type structural ; puis, en recherchant l'explication, on revient aux circonstances de la production de (X) : y a-t-il des objets (Y) qui apparaissent intuitivement comme étant l'origine, la cause de la morphologie (X) ? ; en ce cas l'explication réductionniste externe dira : étudions les objets (Y) causes de (X) et nous pourrons comprendre la morphologie (X). Par exemple, en linguistique, l'approche réductionniste externe dira : le langage est une morphologie émise par des humains en état d'interaction sociale. La linguistique, étude de la morphologie (X) du langage, sera une conséquence de l'étude de l'homme (Y) lui-même : soit du point de vue anatomique ou neuro-psychologique, soit enfin du point de vue de la sociologie..

Si au contraire la morphologie (X) semble évoluer de son propre chef, sans intervention d'êtres extérieurs, on aura recours à l'approche réductionniste interne : on cherchera à mettre en évidence [122] dans le support de (X) des entités plus petites et très stables, les « atomes », dont on pourra formaliser les interactions. L'explication réductionniste type est celle fournie par la mécanique statistique des gaz.

Parce qu'elle ignore en principe la notion de causalité, l'explication structurale ne cherchera pas à expliquer (X) par l'introduction d'entités plus petites, ni par l'intervention d'agents externes. Elle cherche plutôt à réduire l'arbitraire de (X) en mettant en évidence ses régularités, ses symétries cachées, en exhibant son caractère global par la description d'un processus formel qui engendre en quelque sorte axiomatiquement la morphologie (X) à partir d'un petit nombre de formes types.

Ces formes types sont susceptibles d'engendrer de nouvelles formes par agrégation, ou plus exactement par une véritable algèbre des formes (Thom, 1974, p. 21-22, 132).

Le structuralisme apparaît à Thom comme une théorie modeste, qui cherche surtout à améliorer la description, mais dont le caractère qualitatif, entre autres, ne manque pas de soulever certaines objections.

Ce n'est toutefois pas le moment de répondre à ces objections, mais plutôt de voir, de façon constructive, comment on peut élaborer une analyse structurale du politique.

Structures de réseau et structures de code

[Retour à la table des matières](#)

Historiquement le structuralisme, dans les sciences sociales et tout particulièrement en linguistique et en anthropologie, s'est constitué dans l'étude des phénomènes de communication. D'ailleurs, d'un certain point de vue, la communication constitue l'objet même des sciences sociales, ce que Lévi-Strauss a souvent souligné.

Comme l'a noté Dan Sperber (1968, p. 209ss), les travaux des structuralistes ont surtout porté sur les structures de *réseau* ou de *code*, parmi celles qu'on peut dégager des phénomènes de communication. Les structures que Sperber nomme de réseau régissent un ensemble d'échanges : par exemple, les échanges matrimoniaux des *Structures élémentaires de la parenté*. Les structures de code concernent un [123] ensemble de messages : par exemple, les mythes des *Mythologiques*. On a négligé les ensembles de règles qui régissent à la fois des échanges et des messages.

Il y a pourtant des systèmes symboliques où les messages dépendent des canaux, et les canaux des messages. Sperber donne l'exemple de la politesse et du rituel. La politesse, comme système de communication, affecte certains messages à certains canaux. Ce qui est communiqué et la situation de communication sont intimement liés ; à chaque situation correspond un sous-ensemble très restreint de messages possibles (Sperber, 1968, p. 210). Il en est de même du rituel, où la si-

gnification et la composition même d'un message dépendent des positions de celui qui l'émet et de celui qui le reçoit (p. 212).

Le politique ne se laisse pas enfermer dans une structure de code, même si quelques auteurs, comme Jean Pouillon (1964), ont tenté cet exercice. Dans son analyse des Hadjerai, Pouillon traite le politique comme un système de représentations où la signification et la composition des messages sont indépendantes du réseau des émetteurs et des récepteurs, même si elles varient d'un village à l'autre. Mais le politique ne peut-il pas être traité comme une structure de réseau, où la circulation de l'influence serait indépendante des messages employés ?

Sperber ne le pense pas, parce que selon lui l'effet évident du système politique est de lier la nature des prestations à leur direction (p. 218). Si l'on identifie plus généralement le politique aux relations d'influence par lesquelles se fait la gouverne d'une organisation (définition qui se dégage assez bien de la discussion faite par Sperber de la chefferie selon Lévi-Strauss et Clastres), et que l'on définit l'influence comme la capacité qu'a un acteur d'ordonner la communication, selon ses préférences, en utilisant pour cela des moyens appropriés, il est évident que les messages dépendent des canaux, et les canaux des messages. L'influence ne peut être étudiée indépendamment des canaux où elle s'exerce, mais elle ne peut pas non plus être traitée comme un simple réseau de canaux, indépendants des énergies et des informations qu'ils portent et qui permettent que l'influence s'exerce ou non. Dans la perspective cybernétique qui a été adoptée [124] ici l'influence s'exerce entre des acteurs qui occupent des positions de gouvernant, d'agent ou de sujet dans la réalisation de la gouverne. Comme pour l'étude de la politesse ou du rituel, la signification et la composition même d'un message politique dépendent des positions de celui qui l'émet et de celui qui le reçoit. Il en est d'ailleurs de même, à y regarder de près, de la communication dans l'atome de parenté de Lévi-Strauss.

Les structures de jeu

[Retour à la table des matières](#)

Il a été proposé (Lemieux, 1970) de nommer structures de jeu celles dont les règles, ou mieux les lois, contraignent à la fois des messages et des canaux. À propos de l'étude de la chefferie Nambikwara par Lévi-Strauss, Sperber (1968, p. 218) rapporte d'ailleurs la suggestion de celui-ci de traiter le problème comme un « jeu de communication contre la nature ». Dans une structure de jeu les acteurs, considérés comme des joueurs interdépendants, choisissent, de façon également interdépendante, les canaux en fonction des messages, et les messages en fonction des canaux.

Pour donner un exemple précis d'une structure de jeu (voir Lemieux, 1970), autre que ceux qui ont été utilisés dans les développements précédents, empruntons à Shubik (1954) un jeu politique relativement simple mais instructif. Soit un duel un peu spécial où sont impliqués trois individus et non pas deux. Chacun des trois est situé à égale distance des deux autres - ils forment donc un triangle équilatéral - et chacun dispose d'un pistolet contenant une seule balle. L'habileté de chacun des joueurs, faite de supports et de connaissances, est connue par les participants. L'expérience a montré que A atteint la cible 8 fois sur 10 ; B, 7 fois sur 10 ; et C, 6 fois sur 10. De plus, la règle du jeu prévoit que, s'il y a plus d'un survivant, ils se partageront le prix selon l'habileté respective de chacun. Si, par exemple, A et B survivent, A aura $8/15$ du prix, et B, $7/15$. L'ordre selon lequel ils font feu est choisi au hasard.

Six ordres sont possibles, ABC, ACB, BAC, BCA, CAB et CBA. Supposons que le hasard ait désigné l'ordre ABC. [125] A, qui fait feu le premier, a avantage à tirer en direction de B qui représente pour lui une menace un peu plus sérieuse que C. B a alors 2 chances sur 10 de s'en tirer. Si c'est le cas, il visera C, puisque A est désormais inoffensif, ayant utilisé la seule balle dont il dispose. Les chances qu'a C d'être atteint sont mesurées par une probabilité composée, soit $(.2) (.7) = .14$. Si B a été atteint par A, C visera A. Si B a survécu et qu'il a raté C, C visera A également, puisque l'élimination de celui-ci permet à C d'obtenir une part plus importante du prix que si c'est B qui est éliminé ($6/13 > 6/14$). Tout compte fait,

les chances de survie de chacun, avec un ordre de tir ABC, sont de .484 pour A [soit $1 - (.86) (.6)$], de .200 pour B [soit $1 - (.8)$], et de .860 pour C [soit $1 - (.2) (.7)$]. L'étude des six ordres de tir possibles montre que, si les ordres sont équiprobables, les chances de survie sont de .260 pour A, de .488 pour B, et de .820 pour C.

Ce jeu montre, comme le note Shubik, que le plus habile n'est pas toujours celui qui a le plus de chances de sortir vainqueur quand le conflit est total entre les forces opposées. Des situations analogues en relations internationales ou encore en compétition électorale (par exemple le phénomène du *dark horse*) indiquent d'ailleurs que le jeu conçu par Shubik n'appartient pas uniquement au domaine de la fiction. Ajoutons que le résultat paradoxal auquel on arrive, contre toute attente, manifeste bien la vocation propre des sciences sociales, et de la science tout court. Comme le disait Bachelard, il n'y a de science que du caché.

Ni une structure de code ni une structure de réseau ne peuvent rendre compte de cette situation de duel, ou de « triel ». Les « messages » qui sont transmis par les combattants, c'est-à-dire les balles de pistolet, n'ont évidemment aucune signification indépendante des situations. Quant aux séquences des canaux de communication empruntés, elles n'ont également aucune signification si l'on ignore les moyens que possèdent les acteurs et les actions qu'ils cherchent à réaliser. L'utilisation des messages et des canaux ne prend un sens que lorsqu'on les voit comme des moyens d'action ou plus précisément des tactiques qui sont réglées, non pas uniquement selon les exigences du code ou du réseau, mais [126] plutôt selon les exigences d'un jeu qui a ses règles propres. À ce jeu les règles du code et du réseau sont soumises.

Mais le jeu présente-t-il vraiment une structure ? Pour répondre à cette question, on doit reprendre chacune des conditions de Lévi-Strauss et de Piaget, et voir si elles sont remplies par notre exemple du « triel ».

Le premier caractère de la structure est celui d'une totalité ou d'un système tel qu'une modification quelconque d'un élément entraîne une modification de tous les autres. Dans une structure de jeu, ce sont les moyens des acteurs qui constituent les éléments. Or, il est évident qu'une modification dans les moyens de l'un des joueurs modifie l'ensemble du système. Par exemple, si l'habileté de A est de .9 au lieu de .8, les chances de survie de tous les joueurs sont modifiées. Dans

certains cas, le déroulement même du jeu peut d'ailleurs être changé par une modification d'un élément. Ainsi si c'est l'habileté de C qui devient de .9, dans l'ordre ABC, A tirera d'abord sur C au lieu de tirer sur B.

Il est aussi évident qu'une « partie » quelconque du jeu appartient à un groupe de transformations. Les modifications des éléments qui entraînent des modifications du système se font selon certaines opérations de composition qui déterminent les formes diverses que peut prendre le système. Autrement dit, ces différentes formes et les modèles qu'on peut en construire sont des réalisations particulières dans un groupe de transformations, défini par certaines opérations de composition. Ainsi dans le cas du « triel » étudié par Shubik, l'opposition réciproque des trois adversaires, ou mieux le conflit pur entre eux, permet de composer les éléments, c'est-à-dire les tactiques des acteurs, en une réalisation particulière du système.

De même que le caractère de transformations est lié intimement à celui de totalité, le caractère d'autoréglage va de pair avec celui de transformations. En effet, les opérations de composition qui définissent le groupe de transformations obéissent elles-mêmes à certaines lois qui permettent l'autoréglage du système. Comme l'écrit Piaget (1969, p. 13-14), « les transformations inhérentes à une structure ne conduisent pas en dehors de ses frontières, mais n'engendrent que des éléments appartenant toujours à la structure et conservant [127] ses lois ». Pour Lévi-Strauss ce sont plutôt les lois inconscientes de la structure qui déterminent son autoréglage, au lieu que ces lois soient conservées par les transformations inhérentes à la structure.

Maurice Godelier (1965, p. 42) a parfaitement exprimé cette position :

S'il y a des lois de la vie sociale, elles ne peuvent, selon nous, se confondre avec les « règles », c'est-à-dire les principes explicites, voulus, d'organisation de la société. Ceci supposerait que la conscience règle entièrement le mouvement de la réalité sociale. À l'inverse, l'expérience interdit de croire que le monde social fonctionne sans que les normes voulues par la conscience n'exercent un rôle. La tâche du chercheur est de confronter les normes et les faits pour mettre en évidence à travers leurs rapports une certaine nécessité qu'expriment les lois de fonctionnement synchronique du système.

Passer de la description des règles à l'établissement des lois à travers la connaissance des faits, c'est passer de l'intentionnel à l'inintentionnel et analyser leur rapport, c'est penser théoriquement la réalité sociale telle qu'elle se manifeste et que chacun la vit, comme une réalité à la fois voulue et non voulue, agie et subie.

À partir de cette position de méthode, nous verrons maintenant comment on peut conduire l'analyse structurale du politique, en ayant recours à la notion de connexité et au traitement qu'en propose la théorie des graphes.

[129]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Troisième partie. Structures du politique

Chapitre 8

La structuration de la gouverne

[Retour à la table des matières](#)

Du point de vue de l'analyse structurale une organisation se caractérise, entre autres, par ses propriétés de connexité ou de non-connexité. Bernard Roy (1969, p. 268) écrit : « En théorie des graphes la notion de connexité repose sur les rapports que crée, entre les sommets, l'existence de chaînes ou de chemins. »

Dans les organisations humaines, les sommets représentent des acteurs et les chaînes ou chemins, des séquences de connexions. Les chaînes sont des séquences considérées sans égard à leur orientation, alors que les chemins sont, au contraire, orientés. Les relations d'influence étant, par définition, orientées, on s'intéressera ici aux chemins, ou au cheminement des connexions, selon la théorie des graphes orientés.

Dans un premier temps on distinguera, en plus de la non-connexité, quatre formes de connexité des graphes orientés : la connexité simple, quasi forte, semi-

forte et forte. Ces formes seront définies à partir d'un exemple simple de processus gouvernemental.

Dans un deuxième temps, une fois ces formes bien définies selon la théorie des graphes, nous donnerons des appellations plus politiques à ces phénomènes de connexité, en empruntant au vocabulaire proposé par Lasswell et Kaplan (1950). La connexité simple sera nommée anarchie ; la connexité quasi forte, hiérarchie ; la connexité semi-forte, stratarchie ; et la connexité forte, coarchie. Nous indiquerons [130] aussi quelques-unes des modalités selon lesquelles ces structurations de la gouverne peuvent se réaliser et comment elles sont plus ou moins vulnérables à la suppression de certaines relations.

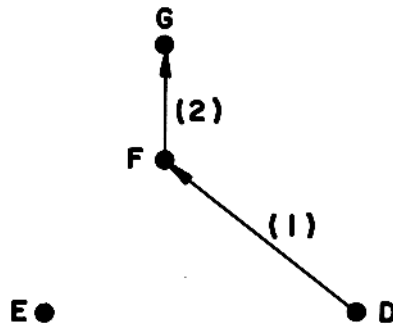
Les formes de connexité

[Retour à la table des matières](#)

Soit une organisation réduite à quatre acteurs pour des fins de simplicité : D, E, F et G. Supposons de nouveau qu'il s'agisse d'une association volontaire où les acteurs ont à prendre position sur la hausse de la cotisation des membres. On aurait pu également considérer une mesure gouvernementale, qui pourrait être une hausse des impôts à l'intérieur d'une organisation sociétale, de nature étatique. Selon la théorie des graphes orientés, les relations d'influence qui se jouent à propos d'une telle mesure gouvernementale peuvent prendre diverses formes de connexité.

D'abord un graphe peut être non connexe. Quand, dans une organisation, un acteur est isolé, c'est-à-dire qu'il n'est relié par aucune connexion aux autres acteurs, il y a non-connexité. Ce serait le cas dans notre exemple si une certaine catégorie d'acteurs, disons les étudiants E, boycottent tout débat sur la hausse de la cotisation et empêchent ainsi que la mesure soit adoptée. Le graphe suivant illustre une telle situation :

[131]

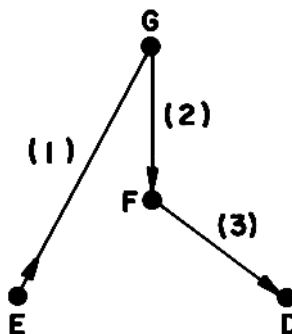


Les membres non étudiants D suggèrent au secrétaire-trésorier F une hausse de la cotisation. Celui-ci accepte l'idée et en convainc le bureau de direction G, mais aucun geste n'est posé, à cause du retrait de E ¹⁵.

Selon les définitions qui ont été données au chapitre 3, il n'y a que des unités dans cette situation, puisqu'aucun acteur ne réussit à influencer directement ou indirectement chacun des autres acteurs.

Parmi les graphes connexes on peut distinguer quatre formes :

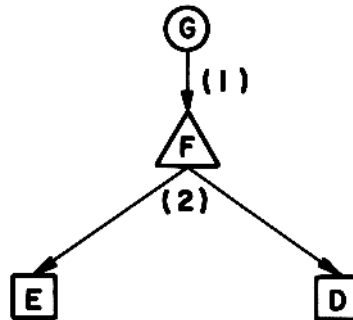
La connexité simple. Elle se caractérise, nous dit Bernard Roy (1969, p. 268), par l'existence d'une chaîne entre deux sommets quels qu'ils soient. Une chaîne consiste dans une relation ou une suite de relations, abstraction faite de leur orientation. De notre point de vue, c'est une relation d'influence dont on ne se soucie pas de savoir la forme qu'elle a. Ainsi il y a connexité simple, sans plus, dans le graphe suivant :



¹⁵ Rappelons que si l'on ne considère que le sous-graphe fait de D, F et G, il y a connexité.

Dans cette situation la direction G de l'association ordonne une hausse de la cotisation, transmise par le secrétaire-trésorier F vers les membres D. Les étudiants E s'opposent à cette hausse et la direction ne peut rien contre eux. Dans cette structuration des relations d'influence aucun [132] acteur n'est isolé, mais il n'y a pas de gouvernant qui domine tous les autres acteurs. Il n'y a que des unités. Toutefois dans le sous-graphe fait de G, de F et de D, G a une position de gouvernant, F, d'agent, et D, de sujet.

La connexité quasi forte. Supposons maintenant que les étudiants ne s'opposent pas à la mesure et que la hausse de la cotisation s'applique à eux aussi. Il y a alors connexité quasi forte dans le graphe. Elle caractérise l'existence d'un ascendant commun à deux sommets quels qu'ils soient ¹⁶. Deux acteurs quelconques sont toujours soumis à l'influence positive d'un autre acteur. Autrement dit, il y a un gouvernant, G, qui a de l'influence sur chacune des paires d'acteurs, F étant un agent, et E et D des sujets. Le graphe suivant illustre cette situation :



Cette définition de la connexité quasi forte suppose qu'un acteur exerce, de façon réflexive, de l'influence sur lui-même. Dans ces conditions on constate que :

G et F ont G comme ascendant ;
 G et E ont G comme ascendant ;
 G et D ont G comme ascendant ;

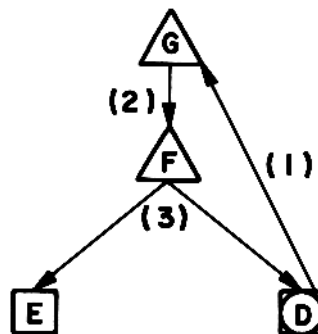
[133]

F et E ont G et F comme ascendants ;
 F et D ont G et F comme ascendants ;
 E et D ont G et F comme ascendants.

¹⁶ Bernard Roy fait une distinction, qui est négligée ici, entre la connexité quasi forte inférieurement et la connexité quasi forte. La définition de la connexité quasi forte utilisée ici est plutôt celle de Pellet (1966, p. 27).

G étant toujours un ascendant, il est un gouvernant.

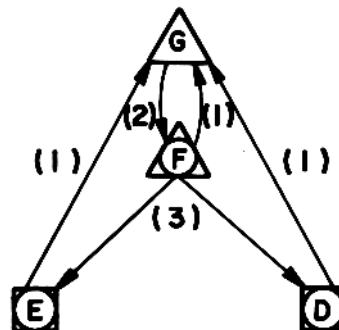
La connexité semi-forte. Elle caractérise, écrit Bernard Roy (1969, p. 269), l'existence d'au moins un chemin entre deux sommets quels qu'ils soient. Cette propriété n'existe pas dans le graphe précédent, quasi fortement connexe, car aucun chemin ne mène de E à D, ou de D à E. Mais si la direction, G, de l'association est d'abord influencée par les membres, D, le graphe devient semi-fortement connexe. Soit :



D occupe la position de gouvernant, en plus d'être finalement un sujet. G et F ont des positions d'agent, alors que E n'est qu'un sujet.

La connexité forte. Elle caractérise l'existence de deux chemins reliant en sens opposés deux sommets quels qu'ils soient (Roy, 1969, p. 270). Dans notre exemple cette forme supérieure de connexité se réalise si F et E ont eux aussi de l'influence sur la décision de G. Soit :

[134]



Dans ce graphe, E, D et F occupent une position de gouvernant. F est aussi un agent, de même que G qui est réduit à cette seule position. *Enfin* E et D sont des sujets chez qui se termine un processus de gouverne, où se distinguent bien la phase de la pression et celle du commandement.

Quand on dit que la connexité forte représente le type supérieur de connexité, cela signifie que son degré d'organisation est supérieur à celui des autres formes de connexité. Les formes de connexité ont en effet été présentées dans un ordre tel qu'elles s'impliquent l'une l'autre. Un graphe fortement connexe obéit à la définition d'un graphe semi-fortement connexe : il y existe au moins un chemin entre deux sommets quels qu'ils soient. De même un graphe semi-fortement connexe obéit à la définition d'un graphe quasi fortement connexe. Tout graphe fortement connexe est aussi semi-fortement connexe, alors que l'inverse n'est pas vrai. La connexité forte implique donc la connexité semi-forte, la connexité semi-forte implique la connexité quasi forte, et la connexité quasi forte implique la connexité simple.

En ce sens la connexité simple représente un type logique supérieur aux trois autres, suivie de la connexité quasi forte, et ainsi de suite. Car les connexités forte, semi-forte et quasi forte obéissent toutes à la *définition de* la connexité simple : on y trouve une chaîne (ou une relation dont l'orientation ne nous intéresse pas) entre deux sommets quels qu'ils soient. À l'inverse, la *connexité forte* représente le degré *d'organisation supérieur*, suivie de la connexité semi-forte, [135] et ainsi de suite. Sa réalisation est très improbable si les connexions sont distribuées au hasard. Dans les termes mêmes de Granger, déjà cités dans le chapitre 1, sur la cybernétique, il y a un grand nombre d'arrangements microstructuraux qui permettent d'arriver à la *connexité simple*, alors que peu d'arrangements microstructuraux contribuent à la connexité forte.

Connexité et formes politiques de la gouverne

[Retour à la table des matières](#)

Il n'est pas très commode, en science politique, de désigner une configuration des relations d'influence dans la gouverne des organisations par les termes de *connexité* quasi forte, semi-forte et autres. Il importe donc de proposer des termes

plus « politiques » pour désigner ces structures et montrer quelques-unes des structurations selon lesquelles chacune se réalise. Même avec un ensemble d'acteurs restreint chacune des structures peut se réaliser de plusieurs façons, qui présentent entre elles des différences significatives quant à la configuration des relations d'influence et quant à leur vulnérabilité (si une ou plusieurs connexions disparaissent). Nous allons profiter de la présentation politique des structures de la gouverne pour étudier quelques-unes de ces structurations ainsi que les vulnérabilités qui leur sont inhérentes :

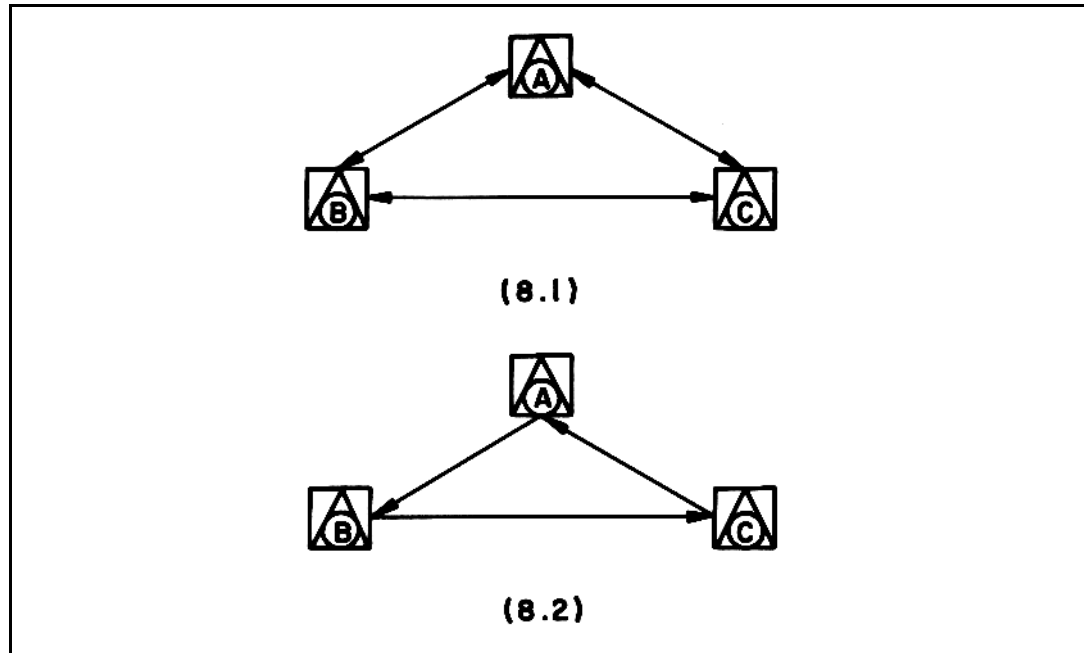
La coarchie (ou connexité forte). Par ce néologisme formé de latin et de grec, Lasswell et Kaplan (1950, p. 204) désignent une structure de relations d'influence égalitaires, où le pouvoir exercé dans une direction équivaut à celui appliqué dans l'autre direction. Cette définition correspond assez bien à la connexité forte en théorie des graphes.

La coarchie peut se présenter en deux systèmes assez différents l'un de l'autre. Soit trois acteurs A, B et C qui ont à prendre une décision collective. La discussion entre eux peut se faire par codomination, comme dans le graphe 8.1, mais il peut également y avoir dominance intransitive de l'un à l'autre comme dans le graphe 8.2. Dans les deux cas il y a connexité forte, donc coarchie, des relations d'influence.

[136]

Graphique 8.
Formes de coarchie

[Retour à la table des matières](#)



Notons que le système 8.2 où A domine B et B domine C, mais C domine A, se rencontre fréquemment dans les « tournois » (sur les graphes de tournois, voir Harary et al., 1968, p. 304-334). On le retrouve aussi dans les choix électoraux : c'est ce qu'on a appelé l'effet Condorcet (Arrow, 1963, et Guilbaud, 1968, p. 39-109).

Supposons que A, B et C sont trois coalitions qui présentent chacune une proposition, les sélecteurs étant appelés à se prononcer sur chacune des paires de propositions. Si, par exemple, A reçoit plus de votes que B, on peut considérer par analogie qu'il exerce de l'influence sur B, en ce sens qu'il défait la proposition de B, empêchant alors celui-ci de réaliser ce qu'il aurait pu réaliser autrement (si la proposition de B était majoritaire).

Supposons aussi qu'il y a au total 9 sélecteurs et que parmi eux 3 ont un ordre de préférences ABC, 3 un ordre de préférences BCA, et 3 un ordre de préférences CAB.

Si le vote est sincère et non calculé (au sujet de cette différence importante, voir Farquharson, 1969), A vaincra [137] B par 6 votes contre 3, B vaincra C par 6 votes contre 3, mais C vaincra A par 6 votes contre 3 également. La situation des relations d'influence sera donc conforme à celle du système représenté par le graphe 8.2.

Cette structuration coarchique risque d'avoir dans la pratique plus de similitudes avec la connexité simple, qui sera nommée anarchie, qu'avec la coarchie du graphe 8.1. Par comparaison avec la situation électorale qui vient d'être décrite, le graphe 8.1 se réalise plutôt par des processus de palabre, où tous les participants s'influencent mutuellement et arrivent à une proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Le système du graphe 8.2 est d'ailleurs plus vulnérable que celui du graphe 8.1. La vulnérabilité est mesurée en théorie des graphes par le nombre de relations qu'il suffit d'enlever à un graphe pour le faire tomber dans une forme inférieure de connexité, c'est-à-dire d'une structure politique à l'autre. Ce nombre mesure le degré de connexité forte (ou semi-forte, et ainsi de suite).

Dans le graphe 8.1 la disparition d'une relation ne peut faire disparaître la propriété de connexité forte. Il faut enlever deux relations, par exemple l'influence de B sur A et l'influence de C sur A, pour que le graphe appartienne à une structure inférieure, en l'occurrence la connexité semi-forte. Le degré de coarchie est donc de 2. Dans le graphe 8.2, au contraire, la disparition d'une seule des relations transforme la coarchie en stratarchie, ou connexité semi-forte. Le degré de coarchie n'est donc que de 1.

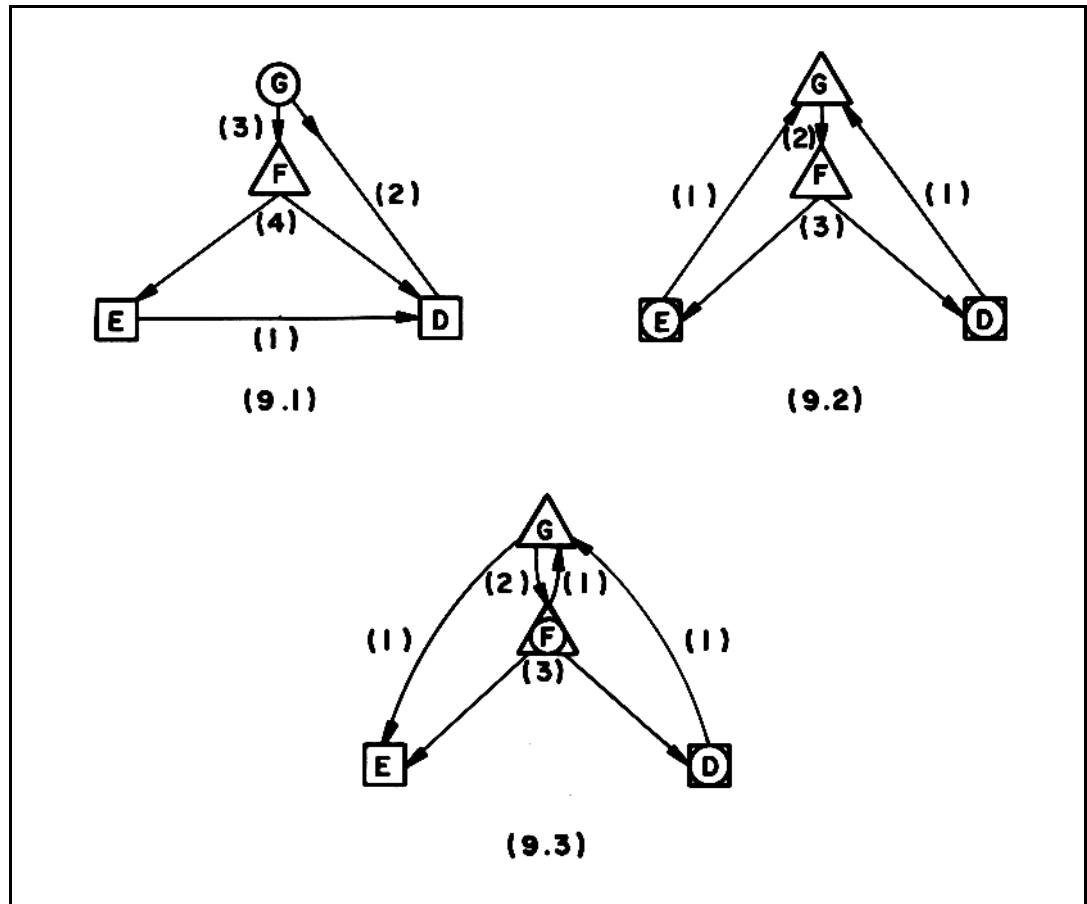
La stratarchie (ou connexité semi-forte). Lasswell et Kaplan (1950, p. 219-220), usant d'un autre néologisme, proposent de nommer stratarchie un type d'organisation intermédiaire entre une oligarchie et une république, où une forte proportion des participants exercent de l'influence, même si leur disposition les uns par rapport aux autres a un caractère hiérarchique. Cette notion, qui a été reprise dans un sens un peu différent par Eldersveld (1964, p. 9), correspond à la

connexité semi-forte, où les positions de gouvernant sont réparties de façon variable entre les acteurs de [138] l'organisation : il y en a toujours au moins un qui occupe le poste de gouvernant et dans certains processus presque tous les acteurs sont des gouvernants.

Ainsi dans l'exemple donné précédemment de la connexité semi-forte, un acteur seulement occupe une position de gouvernant. Mais avec une même configuration, faite de quatre acteurs, on peut dessiner des structurations stratarchiques où deux acteurs sont des gouvernants. Les graphes 9.2 et 9.3 illustrent ces situations.

Graphique 9.
Formes de stratarchie

[Retour à la table des matières](#)



[139]

On peut imaginer que le graphique 9 représente les processus suivants : en 9.1 les étudiants, E, influencent les autres membres, D, qui sont impuissants à obtenir de la direction, G, que la cotisation ne soit pas haussée. G, par l'intermédiaire de F, applique cette hausse aux membres. G agit alors comme un gouvernant, F agit comme un agent, alors que D et E sont réduits à une position de sujet.

En 9.2, E et D indépendamment l'un de l'autre réussissent à convaincre G qu'il faut limiter à un certain montant la hausse de la cotisation. G demande à F d'agir en conséquence. Cette fois D et E agissent comme des gouvernants. G est un agent qui relaie vers F puis vers D et E la proposition de ces deux derniers, qui sont des sujets en ce que la gouverne s'applique finalement à eux. Quant à F, il occupe comme G une position d'agent.

Enfin en 9.3 la situation est la même qu'en 9.2, sauf que, dans un premier temps, F exerce lui aussi de l'influence sur G et que celui-ci convainc les étudiants de ne pas intervenir dans le débat. Cette fois D et F agissent comme des gouvernants, alors que E est réduit à une position de sujet.

Les deux premières modalités de stratarchie sont très vulnérables. Dans le graphe 9.1 la disparition de la connexion de G à F ou encore de E à F suffit pour qu'il n'y ait plus que connexité simple. Dans le graphe 9.2, si la connexion entre F et G disparaît, le graphe devient simplement connexe. Par contre en 9.3 la suppression de $G \longrightarrow F$ réduit le graphe à la connexité quasi forte, mais il faut enlever deux connexions pour qu'il n'y ait plus que connexité simple.

La hiérarchie (ou connexité quasi forte). Ce terme convient bien pour désigner une structuration des relations d'influence où la connexité est quasi forte. Pour Lasswell et Kaplan une hiérarchie consiste dans un ensemble coordonné de personnes parmi lesquelles les relations d'influence définissent un ordre fait de supérieurs et de subordonnés.

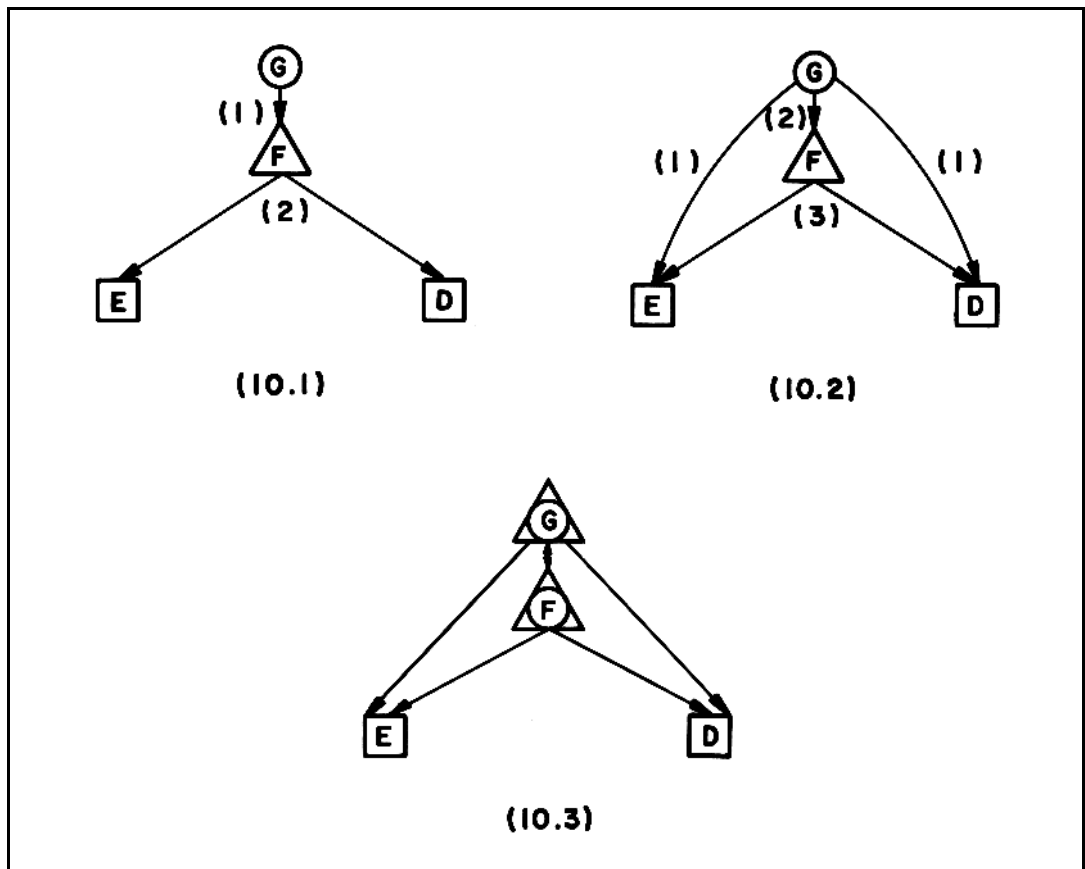
En plus de la modalité de hiérarchie qui a été donnée comme exemple à propos de la connexité quasi forte, on peut distinguer au moins deux autres modalités dans un graphe fait de quatre acteurs.

[140]

Le premier graphe (10.1) représente la situation déjà commentée. Le gouvernant décide d'une hausse de la cotisation, qu'applique ensuite un agent aux sujets. On peut interpréter le graphe 10.2 ainsi : avant de faire appliquer la mesure par l'agent, le gouvernant convainc les sujets que cette hausse est nécessaire. Quant au graphe 10.3, il illustre, par exemple, un système où le secrétaire-trésorier tout comme la direction peut prendre l'initiative d'une mesure qui, après avoir été médiatisée par G ou par F, est appliquée aux sujets. Contrairement aux deux graphes précédents,

Graphique 10.
Formes de hiérarchie

[Retour à la table des matières](#)



[141]

G et F sont ici des gouvernants et des agents à la fois, c'est-à-dire des autorités, E et D demeurant de simples sujets.

Notons ici une caractéristique importante des hiérarchies, qui fait d'ailleurs l'objet d'un théorème en théorie des graphes. Dans une telle structuration des relations d'influence, il n'y a qu'un gouvernant ou, s'il y en a plusieurs, ils forment entre eux une composante fortement connexe, ou coarchique. Dans les graphes 10.1 et 10.2 il n'y a qu'un gouvernant, soit G. Dans le graphe 10.3 il y a deux gouvernants possibles, G et F, mais ils forment entre eux une coarchie puisqu'ils peuvent exercer de l'influence réciproque, l'un sur l'autre.

Les graphes 10.1 et 10.3 ont un faible degré de connexité quasi forte. Ce degré est de 1, puisque la suppression de la connexion de F à E, par exemple, transforme ces graphes connexes en graphes non connexes. Le degré de connexité quasi forte du graphe 10.2 est aussi de 1, mais la suppression de la connexion « critique » dans ce graphe, celle qui va de G à F, ne le fait tomber que dans une forme de connexité simple. Ce graphe est donc moins vulnérable que les deux autres.

L'anarchie (ou connexité simple). Le terme d'anarchie ne fait pas partie de l'arsenal conceptuel de Lasswell et Kaplan. L'acception courante désigne bien cependant une structuration des relations d'influence où n'existe pas de gouvernant, c'est-à-dire où il n'y a que connexité simple (ou non-connexité). À proprement parler, une structure anarchique n'est pas gouvernée.

Même dans un graphe limité à quatre acteurs l'anarchie peut se réaliser selon diverses modalités. L'exemple donné précédemment à propos de la connexité simple représente une de ces modalités, mais il y en a beaucoup d'autres. En voici deux, assez différentes l'une de l'autre et différentes également du premier exemple donné.

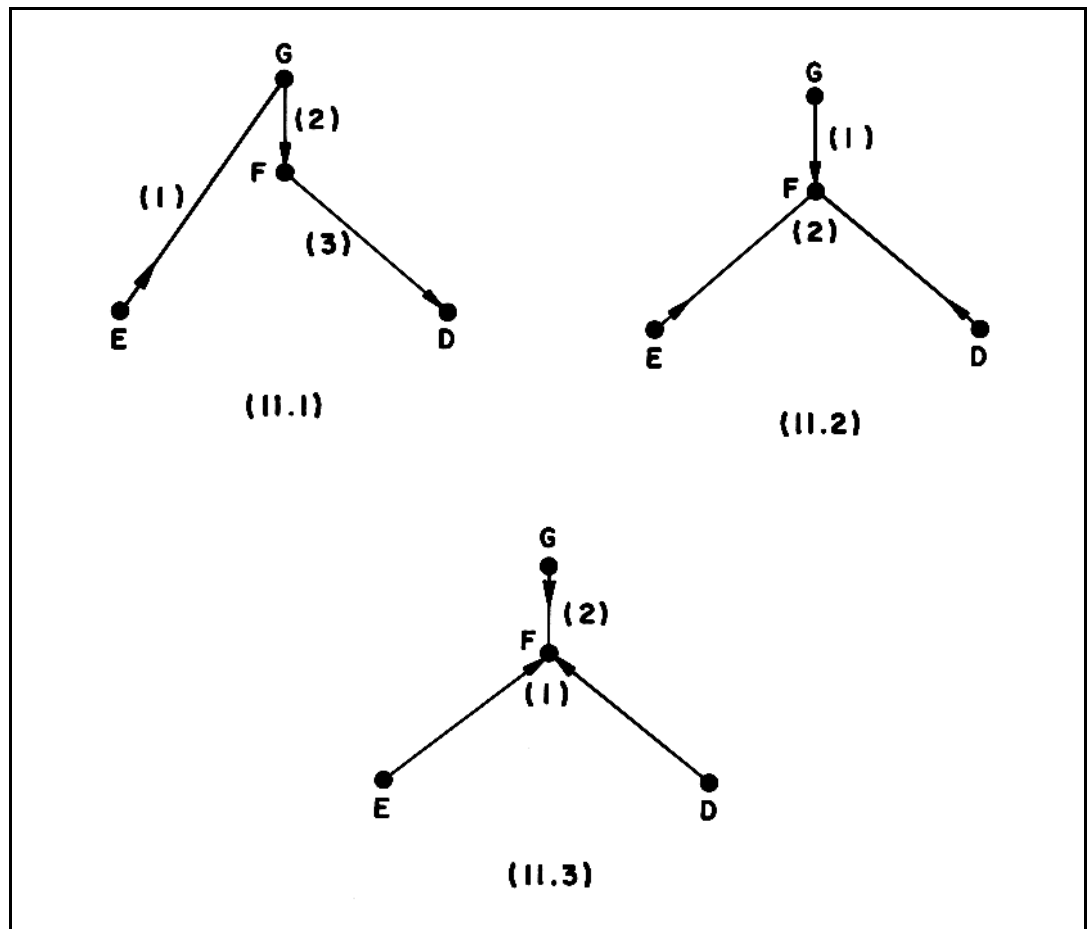
En 11.1, les étudiants, membres de l'association, s'opposent auprès de G à une hausse de la cotisation. G ne tient pas compte de cette opposition et hausse quand même la cotisation des membres D. En 11.2, G ordonne à F d'appliquer une hausse de la cotisation auprès des membres, mais ceux-ci [142] refusent de se plier à cette exigence (F exerce de l'influence négative sur eux). En 11.3, les membres

convainquent le secrétaire-trésorier, F, qu'il faut baisser la cotisation, mais F n'arrive pas à convaincre G de le faire.

Tous ces graphes sont très vulnérables. La suppression d'une connexion produit la non-connectivité, où au moins un acteur est isolé des autres. Mais il n'en est pas nécessairement ainsi. On peut dessiner des graphes anarchiques, très chargés de relations d'influence, où le degré de connectivité simple est de 1, 2, 3... n. De façon générale, le degré de connectivité

Graphique 11.
Formes d'anarchie

[Retour à la table des matières](#)



[143]

simple (ou de connexité quasi forte et ainsi de suite) d'un graphe est d'autant plus élevé que ses sommets et surtout ses connexions sont nombreux.

Les quatre formes de structure des relations d'influence que l'on vient de distinguer représentent des contraintes structurales qui pèsent sur l'action des acteurs politiques. Dans l'exercice de l'influence, l'acteur politique n'a pas seulement en vue de voir faire aux autres des actions précises qui rendent ses préférences efficaces, il se préoccupe également, à des degrés divers et plus ou moins consciemment, de la structuration coarchique, stratarchique, hiérarchique ou anarchique des relations d'influence. La forme de structuration ou de structure que les acteurs cherchent à maintenir ou à imposer est motivée par leurs valeurs, lesquelles reflètent plus ou moins les positions où ils se trouvent dans les configurations de l'influence et de la gouverne. Ainsi un acteur qui se trouve à la tête d'une hiérarchie cherchera généralement à maintenir, à son avantage, cette forme structurale, tandis que celui qui se trouve aux échelons inférieurs de cette hiérarchie cherchera plutôt à établir, s'il joue le jeu de la politique, une forme plutôt stratarchique ou coarchique... à moins qu'il ne vise à s'emparer des postes de commande de la hiérarchie existante.

C'est sur ces contraintes et ces calculs que va être fondée notre théorie du politique.

[145]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Quatrième partie

UNE THÉORIE

DU POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[147]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Quatrième partie. Une théorie du politique

Chapitre 9

Formulation de la théorie

[Retour à la table des matières](#)

La formulation d'une théorie cybernétique, stratégique et principalement structurale du politique se fera en deux temps, celui des propositions analytiques, et celui des propositions proprement théoriques.

Les propositions analytiques rassembleront dans un ordre autant que possible linéaire les principaux éléments d'analyse présentés au cours des chapitres précédents. L'ordre dans lequel viendront ces propositions ne sera pas tout à fait celui dans lequel les éléments ont été exposés. En plus de mettre en place des éléments qui seront utilisés dans la formulation des propositions théoriques, ce premier ensemble de propositions, numérotées de 1 à 7, donnera un résumé des trois voies d'analyse (cybernétique, stratégique et structurale), intégrées l'une à l'autre, qui ont fait l'objet des trois premières parties de cet ouvrage.

Les propositions théoriques s'élèveront à partir de cette base de propositions analytiques. Au nombre de six, numérotées de I à VI, elles porteront successivement sur certaines caractéristiques inhérentes aux structures du politique et sur

l'action des acteurs à l'intérieur de ces caractéristiques. Une loi générale du jeu politique viendra résumer ces propositions théoriques.

Plutôt que d'une théorie, il vaudrait mieux parler ici d'une esquisse de théorie. Ce n'est qu'un début, susceptible d'être amélioré, grâce à des tests comme celui auquel vont être soumises les propositions dans notre dernier chapitre.

[148]

Les propositions analytiques

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse politique, telle qu'elle est entendue ici, a pour objet premier les relations de pouvoir. C'est ce qu'affirme la première proposition analytique.

Proposition 1 : Les relations d'influence et plus généralement de pouvoir définissent la dimension politique de l'action, le pouvoir d'un acteur consistant à faire agir les autres selon ses préférences.

Rappelons ici que trois autres dimensions de l'action ont été distinguées : une dimension économique qui se définit par la relation des acteurs aux supports matériels-énergétiques de l'action ; une dimension sociale qui se joue dans les relations que les acteurs établissent entre eux (au moyen des statuts), et une dimension culturelle qui réside dans les connaissances qu'ont les acteurs des objets de leur action.

Quand le pouvoir est informationnel plutôt qu'énergétique, on peut le nommer influence. Deux autres distinctions déjà établies permettent plus de précision. Celle entre le pouvoir positif, qui consiste pour A à faire agir B, et le pouvoir négatif qui consiste pour B à ne pas se laisser agir par A. Celle entre l'influence impérative, où A manifeste à B comment il veut le faire agir, et l'influence indicative où il n'y a pas de la part de A cette manifestation, les préférences de B étant quand même contraintes par celles de A. On peut nommer suggestion l'influence indicative, instigation l'influence impérative, et coercition le pouvoir énergétique.

Les trois voies de formalisation de l'influence proposées nous ont donné quatre relations élémentaires d'influence, seize relations complexes de dominance, et six relations d'ordre.

Il n'a été question jusqu'à maintenant que des relations d'influence prises une à une, de façon isolée. Une deuxième proposition définit la fonction des relations d'influence et, du même coup, établit une notion plus complète du politique.

Proposition 2 : Dans une perspective cybernétique les relations d'influence rendent possible la gouverne des organisations, [149] en ordonnant la communication qui lui est nécessaire.

Cette deuxième proposition renvoie à ce que nous avons avancé au début de cet ouvrage, à titre de définition extensive, holistique et spécifique du politique.

La proposition revient à dire qu'une façon de concevoir les ensembles de relations d'influence est offerte par la cybernétique, science de la communication et de la gouverne (control) dans les organisations, ou plus généralement dans les systèmes finalisés. La gouverne y est définie comme l'activité par laquelle des normes et des règles sont fixées, les pratiques étant alors soumises à ces contraintes qui peuvent toutefois être changées, ou encore ignorées. Ou encore, la gouverne c'est l'activité qui consiste à préciser les états que l'on préfère et à corriger les processus en cours de façon à ce qu'ils évoluent en direction de ces états préférés. Les relations d'influence positive permettent la « conduction » de la gouverne d'un acteur à l'autre.

La proposition suivante indique, dans la perspective cybernétique, quelles sont les différentes positions d'influence par lesquelles s'opère la gouverne des organisations.

Proposition 3 : Dans un schéma cybernétique de la communication, l'information est traitée en des postes de sélecteur, de transducteur et d'effecteur, le poste de transducteur pouvant être décomposé en sous-postes de comparateur, de régleur et de détecteur ; dans ce schéma l'analyse politique de la gouverne distingue quatre types de positions d'influence : celles de gouvernant, d'agent et de sujet

dans les systèmes ou les processus qui sont gouvernés, et celle d'unité dans ceux qui ne le sont pas.

Le sélecteur est le lieu de l'information axiologique, qui donne sa finalité à l'organisation, alors que l'effecteur est le lieu des activités réalisatrices de cette finalité. L'étage proprement cybernétique du transducteur en est un de pilotage : le comparateur fait le rapport entre l'information concernant l'effecteur, qui lui vient du détecteur, et l'information axiologique qui lui vient du sélecteur. Cette comparaison le conduit à commander au régleur une action compensatrice ou amplificatrice auprès de l'effecteur. Évidemment, [150] ces différents postes renvoient à des rôles spécialisés qui peuvent être attachés chacun à un acteur distinct, Ou un même acteur pouvant en jouer plusieurs.

Il en est de même des positions d'influence qui sont définies non plus par les rôles cybernétiques dans la circulation de l'information, mais par la capacité ou non d'ordonner la communication, c'est-à-dire d'exercer de l'influence. Un acteur est en position de gouvernant s'il est à l'origine de la gouverne et peut influencer positivement tous les autres acteurs d'une organisation. Il est en position d'agent si, tout en étant soumis à un gouvernant, il influence positivement au moins un autre acteur. Enfin un acteur est en position de sujet si, tout en étant influencé positivement, il n'influence positivement aucun autre acteur. De plus, dans une organisation où il n'y a pas de gouvernant, tous les acteurs sont considérés comme de simples unités.

La notion de position d'influence permet de distinguer deux formes extrêmes d'organisations : les appareils et les réseaux.

Proposition 4 : On peut distinguer deux types extrêmes d'organisations, les appareils où existe une spécialisation des positions d'influence et en particulier des positions d'autorité (gouvernant ou agent), et les réseaux où la gouverne se fait par la corégulation d'acteurs qui occupent tous, dans le système, les trois positions principales d'influence.

Autrement dit, les réseaux sont des organisations sans gouvernement, parce que sans positions spécialisées d'autorité, mais qui peuvent néanmoins être gouvernées par des positions de gouvernant et d'agent communes à tous les membres du réseau.

Dans les réseaux il n'y a pas de liens institutionnels mais seulement des liens opérationnels, d'où une résistance à l'institutionnalisation. Au contraire il y a toujours une certaine institutionnalisation des appareils, soit qu'on cherche à y opérationnaliser les liens institutionnels d'influence, soit qu'on tende à y institutionnaliser les liens non institutionnels (ou seulement opérationnels).

[151]

Proposition 5 : La gouverne s'exerce ou bien par le chemin (ou la ligne) du commandement, ou bien par celui de la pression qui, seule, rend possible la rétroaction dans une organisation.

Il faut entendre par commandement les relations d'influence asymétriques qui vont du gouvernant à l'agent et de l'agent au sujet. Quant à la pression, elle remonte une ou plusieurs relations de cette séquence, de sorte qu'au moins un acteur occupe au moins deux positions d'influence.

La pression peut s'exercer dans un appareil ou dans un réseau, mais seuls des appareils ne sont gouvernés que par voie de commandement et seuls des réseaux ne sont gouvernés que par voie de pression.

C'est ici que s'introduit dans les propositions analytiques l'idée de rétroaction. Le commandement ne permet pas la rétroaction puisque de l'influence passe du gouvernant à l'agent et de celui-ci au sujet, sans que l'influence puisse remonter ce chemin. Ca rétroaction positive ou négative, celle qui change les buts ou les maintient, est portée par les voies de la pression.

Proposition 6 : Les connexions par lesquelles s'accomplit la gouverne, qu'elles participent au commandement ou à la pression, qu'elles se situent dans des appareils ou des réseaux, se jouent entre des acteurs interdépendants qui sont soumis à des règles du jeu, qui ont des préférences envers les enjeux de l'action, et qui utilisent des tactiques pour rendre ces préférences efficaces.

Cette proposition indique comment on peut, à l'aide de la théorie des jeux, conduire l'analyse microscopique des connexions d'influence. Les notions successives d'interdépendance, de règles du jeu, de préférences, d'enjeux et de tactiques,

présentes dans la proposition, résumant la visée de l'analyse stratégique, et comment elle s'intègre à l'analyse cybernétique.

L'interdépendance signifie que dans les jeux de stratégie les acteurs, en relation d'influence, tiennent compte des attentes des autres quand ils cherchent à les faire agir comme ils le veulent.

[152]

Les règles du jeu sont les contraintes officielles qui s'imposent aux acteurs dans ces jeux de stratégie. À la suite de Davis (1970) et de Bailey (1971) différents types de règles ont été distingués.

Les acteurs ont des préférences, fondées sur des valeurs sociales, économiques, politiques ou culturelles. Ces préférences établissent un ordre parmi les résultats qui peuvent être atteints par la rencontre entre les tactiques.

Les résultats intéressent les joueurs par les enjeux qu'ils comportent. Ces enjeux, comme les valeurs, peuvent être sociaux (les statuts), économiques (les supports), ou culturels (les connaissances). On peut aussi les considérer comme des moyens juridiques (les droits).

Enfin les jeux politiques sont essentiellement des jeux d'attitudes et de tactiques où importe surtout pour les joueurs ce qu'ils peuvent faire, ou mieux ce qu'ils peuvent faire faire. Autrement dit, la motivation spécifique de l'acteur politique, c'est de vaincre, c'est de jouer la tactique qui a le plus de chances de se traduire par de l'influence positive. De ce point de vue l'influence se décompose en maîtrise de ses propres tactiques et en emprise sur les tactiques de l'autre. Certains moyens d'influence sont surtout des moyens de maîtrise, d'autres des moyens d'emprise.

On a aussi montré comment l'analyse stratégique pouvait s'appliquer aux diverses connexions du schéma cybernétique d'une organisation, en prenant l'exemple de la réalisation d'une politique gouvernementale de subvention à des entreprises.

Proposition 7 : Dans les ensembles de connexions d'influence on peut distinguer quatre formes de connexité ou de structure politique : la connexité forte ou coarchie, la connexité semi-forte ou stratarchie, la connexité quasi forte ou hiérarchie, et la connexité simple ou anarchie.

Ces structures se distinguent l'une de l'autre grâce à la notion d'autorité, celle-ci se réalisant en un acteur qui a une position de gouvernant ou d'agent. Si on exclut les situations triviales où il n'y a que deux acteurs, les structures d'influence se caractérisent ainsi : dans une anarchie, quelle que soit sa forme, il n'y a pas d'autorité ; dans une hiérarchie, [153] quelle qu'elle soit, il existe au moins une autorité ; dans une stratarchie, quelle qu'elle soit, il y a au moins deux autorités ; dans une coarchie, quelle qu'elle soit, il n'y a que des autorités.

Ces caractéristiques, comme on pourra le constater, valent à la fois pour les systèmes et les processus d'action, quels qu'ils soient.

Le découpage d'un ensemble de connexions d'influence est toujours relatif. A l'intérieur d'une stratarchie, il peut y avoir une composante anarchique, ou hiérarchique. À l'intérieur d'une hiérarchie, il peut y avoir une coarchie, et ainsi de suite.

Les propositions théoriques

[Retour à la table des matières](#)

Les trois premières propositions théoriques portent sur des régularités ou des contraintes structurales qui tiennent aux exigences de la gouverne des organisations. Il y est question d'autorité, de commandement et de pression. Les trois autres portent plutôt sur le jeu des acteurs en ces positions, étant donné ces caractéristiques structurales. Ainsi la première série de propositions se rattache à une vue cybernétique, et donc macroscopique, du politique dans les organisations, alors que la seconde appartient à une vue stratégique, et donc plus microscopique.

Par propositions théoriques, on entend généralement celles qui relient entre eux des concepts ou des éléments mis en place dans les propositions analytiques ou dans leur commentaire, et qui ont pour but d'expliquer des phénomènes constatés empiriquement, ou encore d'orienter la recherche vers des phénomènes jus-

qu'alors négligés. Les propositions théoriques, même si elles se rattachent à une vue cybernétique ou stratégique de l'action, sont plus généralement structurales en ce qu'elles portent toutes sur la structuration des relations d'influence dans les organisations (ou d'une organisation à l'autre).

Proposition 1 : L'existence d'autorité dans une organisation suppose une certaine anarchie des unités, mais toute anarchie des unités n'entraîne pas l'existence d'autorité.

[154]

Dans une structuration anarchique des relations d'influence aucun acteur ne joue le rôle d'autorité. Aucune action commune ne peut être entreprise. L'observation des organisations et des sociétés humaines enseigne que cette absence entraîne souvent l'apparition d'autorité, ou d'un gouvernement, capable de diriger ces actions communes.

On a indiqué au chapitre 1, à la suite de Jouvenel et des anthropologues, que là où les acteurs arrivaient, par coarchie ou autrement, à réaliser des actions communes, ils arrivaient aussi à se passer d'un appareil gouvernemental. Leur organisation prend alors la forme d'un réseau, où il y a corégulation d'acteurs occupant tous, dans le système, les mêmes positions d'influence.

Dans la proposition, il est dit que l'existence de l'autorité suppose une certaine anarchie des unités. Cela signifie que dans d'autres situations la structuration des mêmes acteurs pourra être hiérarchique, stratarchique ou même coarchique. Ainsi une équipe sportive se donnera un chef et donc une autorité pour éviter l'anarchie en cours de partie, même si les coéquipiers arrivent facilement à s'entendre entre eux, après la partie, pour décider où ils iront se rafraîchir.

L'anarchie des unités peut être provoquée ou entretenue par une autorité, ou un aspirant à l'autorité. Ce n'est pas nécessairement l'anarchie des sujets qui « cause » l'apparition d'une autorité. Celle-ci peut « causer » cette anarchie, ou mieux, dans une perspective proprement cybernétique, la causalité est ici circulaire, si on peut alors encore parler de causalité.

Enfin toute anarchie d'acteurs occupant une position de simples unités par rapport à certaines actions n'entraîne pas l'existence d'une autorité pour mieux

assurer la gouverne de ces actions. On n'a qu'à penser aux relations interétatiques et aux situations les plus dramatiques où elles s'expriment, celles de la guerre. Il n'arrive pas toujours, ou pas tout de suite, qu'une autorité s'interpose entre les belligérants pour les faire sortir de leur état d'anarchie, où s'entrechoquent les pouvoirs négatifs.

[155]

Proposition II : Les relations d'influence qui vont des gouvernants aux sujets en passant par les agents, dans la phase du commandement, ont généralement une structuration hiérarchique.

Au moins deux raisons expliquent cette tendance à la hiérarchisation des relations de commandement, quand elles passent par un ou des agents. D'abord ces relations de commandement s'élèvent sur l'anarchie des unités, comme l'a posé la proposition théorique précédente. La solution la plus « économique », pour rétablir la connexité plus que simple dans l'organisation, est la structuration hiérarchique. Il est en effet plus simple de passer d'une situation d'anarchie à une organisation hiérarchique qu'à une autre de type strataρχique ou coarchique.

Ensuite, et surtout, le niveau des agents, ou du transducteur, est le niveau spécifique des règles, donc d'une certaine mécanisation de l'action. Pour parler comme Aurel David (1965), les connexions du transducteur sont « asservies » plutôt que « souveraines », c'est-à-dire que la délibération en est exclue. Pour qu'il y ait mécanisation de l'action par les règles, le gouvernant doit dominer les agents, les agents supérieurs doivent dominer, le cas échéant, les agents inférieurs, et ceux-ci doivent dominer les sujets, en des systèmes qui prennent la forme d'appareils. Ce que rend de façon imagée l'expression « chambre des machines » employée par Jouvenel (1972) pour désigner l'appareil administratif (y compris les composantes policières et militaires).

Mais il est rare, dans une organisation, qu'il y ait mécanisation complète de l'action, administration sans politique, au sens où M. G. Smith (1960) emploie ces deux termes. La structuration des relations d'influence dans la phase de la pression diffère de celle qui se forme dans la phase du commandement.

Proposition III : La structuration des relations d'influence dans la phase de la pression est généralement plus fortement connexe que dans celle du commandement et ses systèmes prennent davantage la forme de réseaux que d'appareils.

Cette connexité plus forte manifeste la résistance à la [156] mécanisation et au caractère strictement administratif du gouvernement. Par la pression les agents et les sujets de la phase de commandement peuvent acheminer vers le gouvernant la rétroaction, dont il n'est pas sûr cependant qu'elle viendra corriger le caractère trop mécanique des règles. Comme Crozier (1963), entre autres, l'a montré, cette rétroaction peut être cumulative plutôt que correctrice, selon le comportement des gouvernants ou des agents de la phase du commandement.

Contrairement au commandement, la pression n'est généralement pas enfermée dans un super-appareil. Elle s'accomplit plutôt, pour reprendre les termes de M. G. Smith (1960), dans une segmentation ou une contraposition d'appareils ou de réseaux, l'ensemble formant, en définitive, un super-réseau plutôt qu'un super-appareil. Alors que les appareils tendent à une structuration hiérarchique, les réseaux contribuent plutôt à une structuration stratarchique ou coarchique ou même anarchique, ce qui permet de comprendre que les relations d'influence dans la phase de la pression aient généralement un caractère stratarchique ou coarchique, ou même anarchique.

Les trois premières propositions théoriques ont un caractère macroscopique en ce qu'elles posent des régularités structurales, qui tiennent aux exigences de la gouverne des organisations. Ces régularités s'imposent à l'action plus microscopique des acteurs en limitant les choix qui leur sont ouverts.

Au niveau microscopique il semble indiqué de partir d'un postulat de rationalité politique des acteurs. Selon ce postulat les acteurs chercheraient à maximiser leur influence positive et à minimiser leur influence négative ou encore leur non-influence. À partir de ce postulat on peut faire les trois propositions théoriques suivantes, si étroitement reliées entre elles que nous les présenterons ensemble, avant d'en discuter.

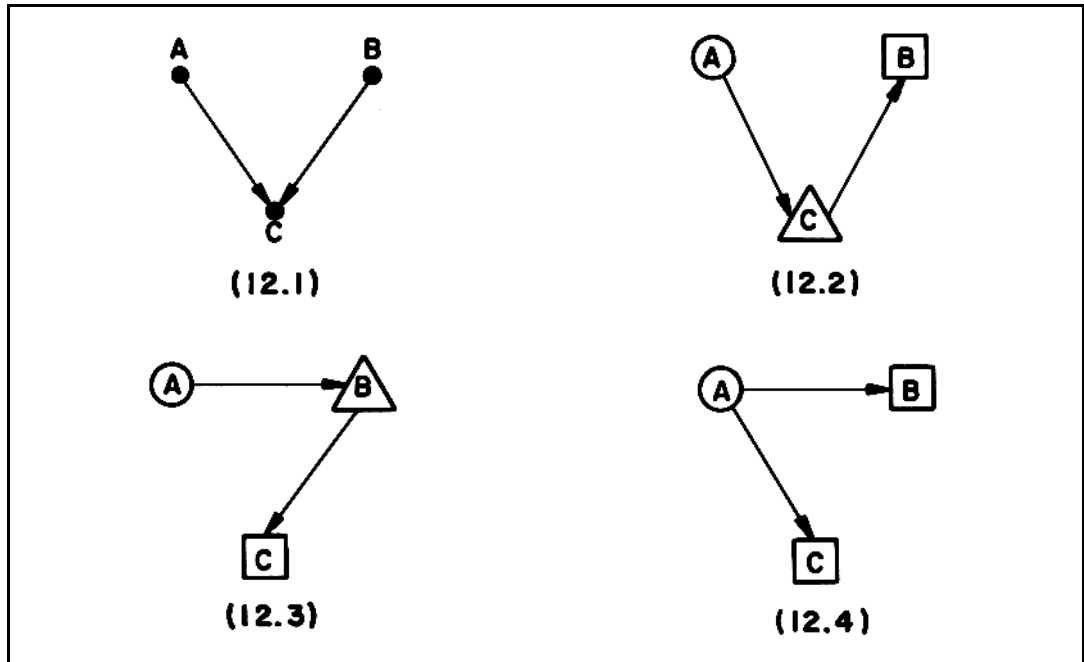
Proposition IV : Les acteurs politiques cherchent à améliorer leur position relative d'influence (d'une position de sujet à une position d'agent, et d'une position d'agent à une position de gouvernant) en transformant le moins possible la situation faite des autres acteurs et des connexions.

[157]

Proposition V : Les acteurs politiques cherchent aussi à réaliser le degré de connexité le plus faible qui soit compatible avec cette amélioration de leur position relative d'influence.

Proposition VI : Le succès ou l'insuccès des acteurs dans ces tentatives dépend de leur position initiale d'influence, de la nature et des règles du jeu, de leurs moyens d'influence et des coalitions qu'ils réussissent ou non à établir avec d'autres acteurs.

Nous allons discuter ces propositions à partir de situations précises. Soit le graphe 12.1 : cette situation de départ est anarchique, A et B étant en position de dominance par rapport à C, sans qu'ils soient connectés entre eux.

Graphique 12.*De l'anarchie à des structurations plus connexes*[Retour à la table des matières](#)

D'après la proposition IV, les trois acteurs cherchent à améliorer leur position d'influence. D'après la proposition [158] VI, A et B sont mieux placés que C pour cela, étant donné qu'ils ont déjà de l'influence positive sur C (en 12.1). Voyons les possibilités qui s'offrent à A (nous pourrions tout aussi bien partir de B). Les graphes 12.2, 12.3 et 12.4 ont ceci de commun qu'ils représentent une transformation relativement simple par rapport à 12.1 : une connexion de 12.1 est remplacée par une autre, l'autre connexion étant maintenue. Les graphes 12.2 et 12.3 sont stratachiques, alors que le graphe 12.4 est hiérarchique. Notre proposition V prédit que, dans un premier temps, tout au moins, on passera du graphe 12.1 qui est anarchique au graphe 12.4 qui est hiérarchique.

Cette transformation semble en effet la plus plausible. En 12.2 et en 12.3, A doit s'assurer le concours de C et de B respectivement pour rendre l'organisation connexe. C ou B est alors l'agent de A. En 12.4, au contraire, B et C demeurent des sujets, A devenant un gouvernant du fait de l'influence qu'il réussit à exercer

sur B (cette influence consistant à faire disparaître l'influence de B sur C ...). Cette transformation est plus simple que celle par laquelle A conduit C à renverser la dominance de B (en 12.2), ou encore que celle par laquelle A abandonne sa dominance sur C pour conduire B à maintenir sa dominance sur C (12.3).

Supposons maintenant que la situation 12.4 est réalisée. Un retour à 12.1 est toujours possible, sous l'effet de la nature et des règles du jeu en particulier (ce qui est négligé ici). Voyons plutôt comment on peut passer de la hiérarchie à la stratarchie. Le graphique 13 présente quelques graphes qui illustrent deux transformations possibles.

Par rapport au graphe 13.1, le graphe 13.3 représente une transformation plus simple que celle illustrée en 13.2. En 13.3 la dominance de B sur C vient s'ajouter, alors qu'en 13.2 la dominance de A sur C disparaît pour être remplacée par la dominance de B sur C.

Notons d'abord que A, l'acteur dominant en 13.1, n'a pas d'avantage à l'une ou l'autre de ces transformations qui promeut B à une position d'agent. La position relative de A s'en trouve affaiblie. Cela peut expliquer qu'une fois établie, une hiérarchie tende à se perpétuer, le gouvernant ou les agents supérieurs n'ayant pas avantage à ce que les subordonnés, [159] qui ne sont reliés entre eux que par leur rattachement à ce gouvernant ou à ces agents supérieurs, établissent des connexions horizontales ou transversales entre eux.

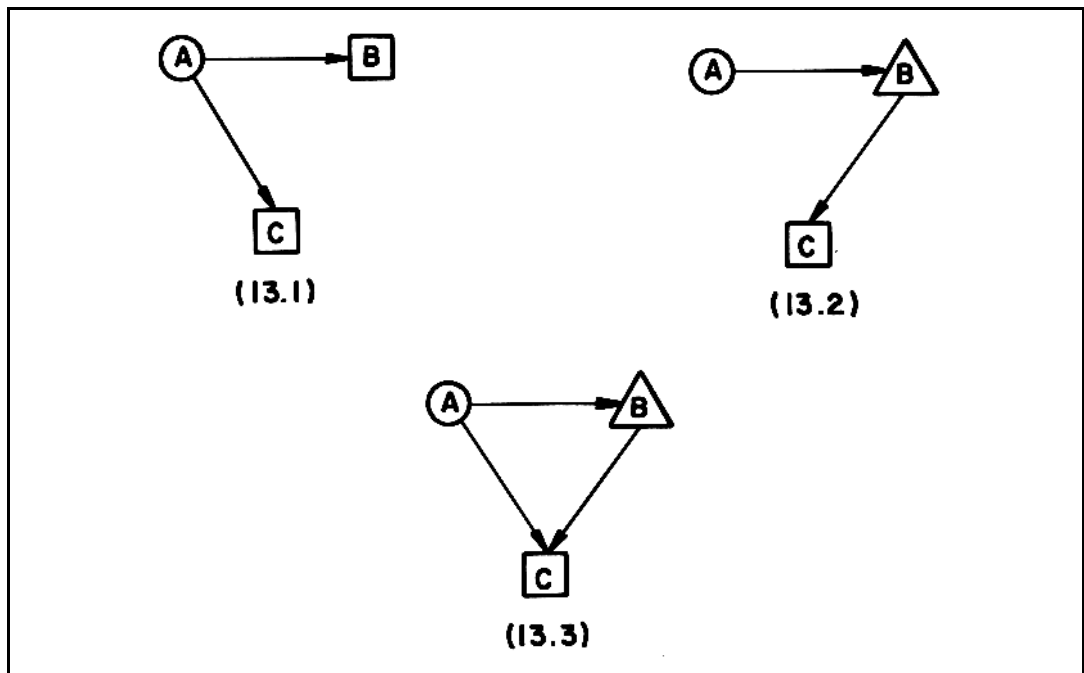
Si malgré tout une transformation se réalise, celle de 13.3 est plus plausible que celle de 13.2, d'abord parce qu'elle est plus simple par rapport à 13.1 et ensuite parce que A, l'acteur dominant, maintient ainsi une influence directe sur C, ce qui n'est pas le cas en 13.2. La position relative d'influence de A est meilleure en 13.3.

À supposer que la situation du graphe 13.3 soit atteinte, comment peut-on évoluer vers la coarchie ? Le graphique 14 présente deux évolutions possibles, ainsi qu'un retour brusque à l'anarchie pour montrer la fragilité de certaines formes de coarchie.

Graphique 13.

De la hiérarchie à des structurations plus connexes

[Retour à la table des matières](#)

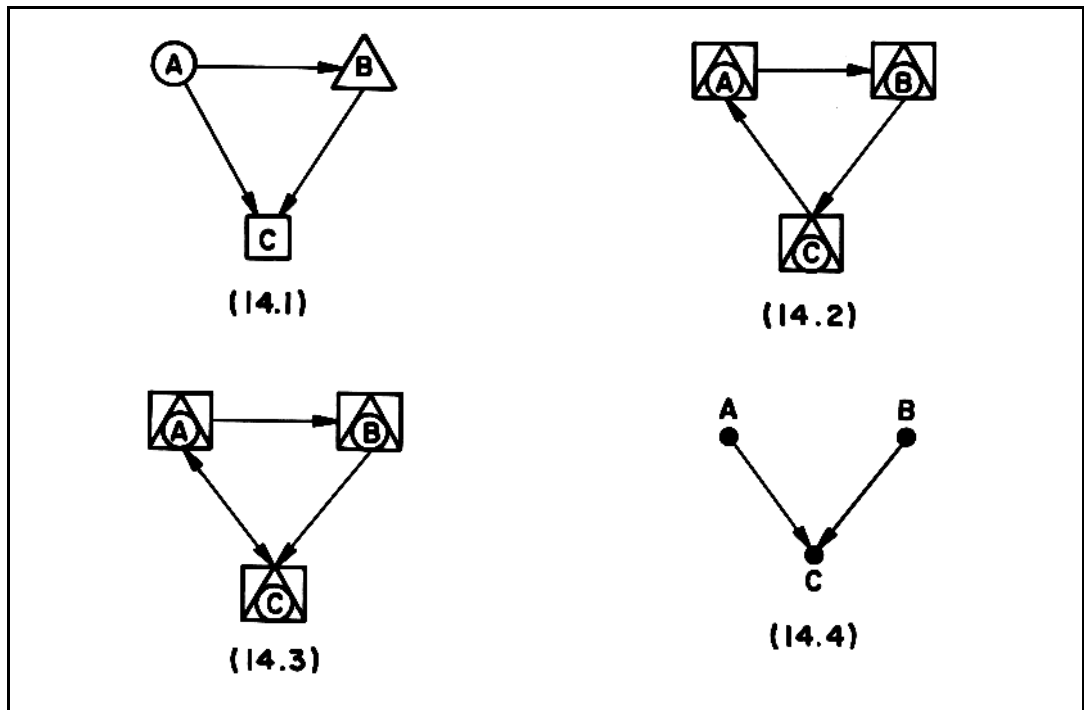


Les graphes 14.2, 14.3 et 14.4 représentent des transformations très simples par rapport à 14.1. En 14.2, la dominance de A sur C est renversée. En 14.3, cette dominance de A sur C fait place à de la codominance ou influence

[160]

Graphique 14.
*De la stratarchie à des structurations plus connexes,
ou moins connexes*

[Retour à la table des matières](#)



positive réciproque. En 14.4, la dominance de A sur B disparaît.

D'après nos propositions théoriques, la transformation représentée en 14.3 apparaît plus plausible que celle de 14.2. En 14.3 une liaison d'influence est ajoutée sans supprimer la liaison existante entre A et C, alors qu'en 14.2 la liaison est supprimée pour faire place à une autre. Étant donné la supériorité de A par rapport à C, la première transformation, de toute façon plus simple que la seconde, est plus vraisemblable. Notons qu'une coalition entre B et C peut jouer ici : c'est avec l'appui de B que C impose son influence à A. Cette coalition a d'ailleurs plus de chances de se réaliser dans la situation 13.2 que dans la situation 13.3 (ou 14.1), ce qui fournit une explication supplémentaire de la préférence de A pour 13.3 par rapport à 13.2.

[161]

En plus des coalitions, la nature et les règles du jeu, les moyens d'influence et leur bonne utilisation stratégique peuvent expliquer les transformations d'une structuration à l'autre. Nous n'en tenons pas compte ici pour ne pas trop compliquer l'analyse.

La coalition entre B et C peut aussi expliquer 14.4, où A ne réussit plus à influencer B. On retombe dans l'anarchie qui apparaît ainsi toute proche des formes de stratarchie ou même de coarchie du graphique 14, en plus d'être le degré de connexité voisin de la hiérarchie.

Une loi du jeu politique

[Retour à la table des matières](#)

Si on revoit les trois graphiques et les transformations possibles qu'ils illustrent, on peut dégager les constatations suivantes, qui résument d'une certaine manière les propositions théoriques IV, V et VI. Dans les affrontements politiques pour la structuration de l'influence les acteurs les plus puissants, représentés par A dans nos exemples, atteignent la position relative la plus avantageuse dans les structures de type hiérarchique, la stratarchie étant préférable pour eux à la coarchie. Les acteurs moins puissants, mais qui en surclassent d'autres (ils sont représentés par B dans nos exemples), atteignent la position relative la plus avantageuse pour eux dans une stratarchie ; de plus l'anarchie peut être pour eux plus avantageuse que la hiérarchie. Quant aux acteurs les moins puissants, représentés ici par C, ce n'est que dans une coarchie qu'ils atteignent la position relative la plus avantageuse, la hiérarchie étant généralement plus supportable pour eux que la stratarchie, et certaines formes d'anarchie non connexe plus supportables encore. D'où leur hésitation à passer à la stratarchie et une certaine difficulté à réaliser la coarchie, si elle n'est pas « donnée » au départ.

On aurait là une espèce de loi du jeu politique, qui résumerait les trois dernières propositions, mais aussi les trois premières : les acteurs les plus puissants tendent à la hiérarchie, tout en préférant la stratarchie à la coarchie ; les acteurs dont la puissance est moyenne tendent à la stratarchie, tout en préférant l'anarchie à la

hiérarchie, et les acteurs les moins [162] puissants tendent à la coarchie, tout en préférant la hiérarchie ou même l'anarchie à la stratarchie. Ce qui peut expliquer que les systèmes et les processus d'action sont plus souvent anarchiques ou hiérarchiques que stratarchiques ou coarchiques, surtout quand ils sont faits d'acteurs dont la puissance est inégale.

Les trois dernières propositions théoriques et la loi qui les résume permettent de rendre compte des arrangements micro-structuraux sous-jacents aux trois premières propositions (I, II, III), qui ont un caractère macro-structural.

Le graphique 12 et le commentaire qui en a été fait ont montré comment on pouvait passer d'une situation d'anarchie à une autre de type hiérarchique, et plus généralement de la non-connexité à la connexité. Les propositions IV, V et VI prédisent que cette connexité, rendue possible par un gouvernant, tend à s'établir sur l'anarchie des sujets. Mais l'anarchie des unités peut aussi se maintenir, sans qu'apparaisse un gouvernant, si en particulier aucun acteur n'a une position initiale d'influence supérieure aux autres (proposition VI). Ce qui rend compte assez bien de ce qui est énoncé dans la proposition I.

La proposition II pose que dans la phase du commandement la structuration de l'influence est généralement hiérarchique. La gouverne s'exerce alors d'un gouvernant à des agents et de ceux-ci à des sujets. Nous avons dit dans le commentaire du graphique 13 puis dans l'énoncé de la loi du jeu politique qu'une hiérarchie, une fois établie, est relativement stable, le gouvernant n'ayant pas avantage à ce qu'on passe à des structures plus connexes (la stratarchie ou la coarchie).

Les processus de pression ne partent généralement pas des acteurs les plus puissants. Il y a plus de chances que leur structuration soit stratarchique ou coarchique, ou même anarchique quand les acteurs dont la puissance est moyenne n'arrivent pas à imposer la stratarchie. Ainsi la proposition III s'explique, en partie tout au moins, par nos trois dernières propositions théoriques et par la loi qui les résume, c'est-à-dire par la plus ou moins grande réussite d'acteurs, dont la position d'influence n'est généralement pas la meilleure, à transformer la hiérarchie du commandement en une stratarchie [163] ou une coarchie de la pression telle que leur position d'influence soit améliorée.

Il faut ajouter que les configurations macro-structurales auxquelles renvoient les trois premières propositions théoriques font, inversement, un sort aux arran-

gements microstructuraux auxquels renvoient les trois dernières propositions. Par exemple, les modalités d'une structuration hiérarchique du commandement rendent plus ou moins faciles les jeux micro-structuraux par lesquels une structuration strataρχique ou coarchique de la pression peut composer avec le commandement.

Les propositions théoriques n'ont pas tenu compte de la distinction entre l'institutionnel et l'opérationnel, qui a pourtant été rappelée dans la quatrième proposition analytique. C'est pour éviter une trop grande complication que cette distinction n'a pas été faite. Mais elle était partout sous-jacente. Aussi, pour empêcher qu'une tendance qui lui est contraire s'opérationnalise, un acteur prétendra que cette tendance est déjà institutionnalisée. Ou encore, alors que les institutions prévoient une certaine variété de relations d'influence entre acteurs, les plus puissants font en sorte que seules celles qui leur sont les plus favorables s'opérationnalisent. Un premier test de la théorie donnera quelques occasions d'observer de telles stratégies qui se conforment aux tendances générales posées dans les propositions théoriques.

[165]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

Quatrième partie. Une théorie du politique

Chapitre 10

Test de la théorie

[Retour à la table des matières](#)

Comme premier test de la théorie esquissée, nous allons analyser les relations d'influence du gouvernement du Québec avec les établissements de santé et de services sociaux, dans le secteur des affaires sociales. Cette analyse portera sur une période assez longue mais se concentrera surtout autour d'un projet de loi visant, entre autres, à créer des conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

Ce sera l'occasion de montrer comment la structuration de l'influence diffère selon le domaine d'action que l'on considère comme enjeu. Dans le secteur des affaires sociales deux domaines d'action, liés entre eux, ont été distingués. Leurs structurations peuvent être traitées différemment, mais elles peuvent aussi l'être ensemble. On verra que ces structurations diffèrent selon que l'on considère le niveau des opérations ou celui des institutions.

Mais notre but est avant tout d'évaluer si les propositions théoriques formulées permettent de rendre compte, de façon suffisamment rigoureuse et féconde, des faits analysés. Bien sûr, ce test est limité. En particulier, les actions étudiées se

déroulent de telle façon que certaines propositions théoriques apparaîtront plus pertinentes que d'autres. Avec d'autres actions, c'est au contraire d'autres propositions qui apparaîtraient plus pertinentes. Toutefois le test demeure assez développé pour qu'un premier verdict puisse être porté sur la valeur de la théorie.

[166]

Arrière-plan historique

[Retour à la table des matières](#)

Il importe de fournir d'abord un arrière-plan historique qui permette de mieux comprendre les débats qui se sont produits, au début des années soixante-dix, autour d'un projet de loi sur la réforme des services de santé et des services sociaux (voir Lemieux et al., 1974).

On peut dire de la régulation des affaires sociales au Québec, avant 1960, qu'elle était « communautaire » plutôt que sociétale. Elle s'exerçait à l'intérieur de la communauté bien plus qu'à partir de l'appareil gouvernemental superposé à cette communauté et qui forme avec elle la société. L'Église catholique et ses institutions avaient le quasi-monopole de la régulation des affaires sociales, avec le consentement d'ailleurs du gouvernement. La plupart des hôpitaux et des agences de service social sont alors créés et dirigés par les autorités religieuses ; ainsi le territoire des agences de service social correspond le plus souvent à celui des diocèses où elles ont été implantées.

C'est avec la loi de l'assistance publique, en 1921, que la régulation sociétale commence à s'affirmer. Avant cette loi, le gouvernement du Québec n'apportait une aide financière que dans le cas d'enfants abandonnés, de délinquants et de malades mentaux. Les autres soins étaient fournis par des initiatives privées et, pour les dépenses que les établissements ne pouvaient assumer eux-mêmes, on s'en remettait à la générosité du public.

Par cette loi de l'assistance publique le gouvernement du Québec s'engageait à verser aux établissements reconnus un tiers du coût d'hospitalisation des indigents qu'ils recevaient. Cette attribution de supports se doublait de régulations envers les municipalités et les établissements, qui devaient se partager également les

deux autres tiers de ce coût d'hospitalisation. Une fois agréé, c'est-à-dire une fois son statut reconnu, un établissement pouvait aussi recevoir une aide financière pour la construction, l'agrandissement ou l'amélioration de ses bâtisses.

[167]

Ajoutons que l'hospitalisation des aliénés (dans des asiles) et des tuberculeux releva de l'État à partir de 1945 et de 1948 respectivement ¹⁷

La régulation sociétale s'étend dans le sous-secteur des services sociaux également. À partir de 1944, il y a prise de conscience, tant du côté du secteur privé que du côté du secteur public, de la nécessité de mieux organiser les services sociaux. Entre 1945 et 1950, d'importants services de protection et de réadaptation de l'enfance sont mis sur pied. En 1945, une clinique d'aide à l'enfance, rattachée à la Cour des jeunes délinquants de Montréal, est instituée en vue d'aider les juges « dans la recherche des circonstances particulières à chaque cas de délit, des facteurs dont il y a lieu de tenir compte et des remèdes qu'il convient d'appliquer ». En 1950, la Cour du bien-être social est instituée et on lui accorde plusieurs pouvoirs. C'est elle qui examine les cas de bien-être social et d'admission aux écoles de protection de la jeunesse, les requêtes relatives aux pensions de vieillesse, à l'adoption, et autres. Le juge est aussi chargé de protéger l'enfance et de voir aux bonnes relations entre les époux. Le ministère de la Jeunesse se voit confier, lors de sa création en 1946, l'administration des lois, mesures et institutions d'assistance à la jeunesse, ainsi que des lois de l'éducation spécialisée (aveugles, sourds-muets, et autres).

[168]

¹⁷ Si le gouvernement du Québec concurrence peu la régulation faite par les établissements hospitaliers, il est amené par la voie de l'hygiène publique à établir sa propre régulation auprès des populations dans le sous-secteur de la santé. Pour améliorer l'hygiène publique et pour prévenir et combattre les épidémies, le gouvernement étend en effet son commandement sur les populations. Dès 1887, il adopte la loi sur l'hygiène, qui oblige chaque municipalité à créer un bureau d'hygiène et qui met en place un Conseil supérieur d'hygiène dont la vocation « est de déceler la cause et la propagation des diverses maladies, d'établir des règlements anti-pollution, et de surveiller la formation des bureaux d'hygiène municipaux ». En 1922, ce conseil devient le Service provincial d'hygiène avec des divisions de démographie, de laboratoire, d'épidémiologie, de génie, d'hygiène industrielle, etc. En 1926, on crée avec l'aide de la Fondation Rockefeller les premières unités sanitaires, pour favoriser l'accès de la population aux soins préventifs. C'est le Service provincial d'hygiène qui a donné naissance, en 1936, au ministère de la Santé et du Bien-être social.

Il se produit au cours des années soixante une rupture assez radicale par rapport à la régulation pratiquée jusque-là. Une régulation sociétale plus forte se manifeste d'abord par l'attribution et la prescription plus extensive des supports, et elle atteint ensuite les statuts et les pouvoirs.

Par l'adoption d'un régime d'assurance-hospitalisation, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1961, le gouvernement du Québec augmente de façon considérable son allocation de ressources matérielles dans le secteur des affaires sociales. Cette mesure est adoptée parce que la plupart des citoyens, face aux coûts élevés de l'hospitalisation, sont dépourvus de ressources, ce qui les empêche d'avoir un statut de client par rapport aux établissements. À la suite de l'adoption de cette loi, le gouvernement du Québec fournit, en 1965, 78,6 p. cent des revenus des établissements hospitaliers, ce qui est beaucoup plus que durant la période précédente.

À ces attributions accrues s'ajoutent bientôt des prescriptions plus nombreuses. Une division de la Direction générale de l'assurance-hospitalisation s'occupe de la qualité des soins hospitaliers et de la bonne utilisation des lits qui sont à la disposition des hôpitaux. Une autre division est chargée de la révision et de l'approbation des budgets.

La mise en place de ce système d'assurance-hospitalisation entraîne une régulation des statuts et des pouvoirs. La loi des hôpitaux de 1962 est significative à cet égard. Elle prévoit d'abord que tout hôpital doit posséder une charte de la législature (attribution de poste) et que tout agrandissement et toute transformation d'un hôpital est soumis à l'approbation du gouvernement (prescription des pouvoirs). La loi prescrit aussi l'attribution des postes du conseil d'administration de l'hôpital, et exige que la corporation qui le gère soit distincte de la corporation de main-morte qui groupe les membres de la communauté religieuse. La corporation peut commander l'attribution du poste de directeur général, lequel est responsable devant elle de l'administration de l'hôpital. Enfin la loi exige la constitution d'un bureau médical, responsable des soins médicaux et de l'organisation scientifique de l'hôpital.

Dans les hôpitaux psychiatriques, les régulations gouvernementales s'accroissent également, à partir de 1962. Une [169] division des services psychiatriques devient responsable de l'élaboration et de l'application de normes régissant les

soins. Elle doit voir à l'organisation et à la régionalisation des services afin de décongestionner les hôpitaux et d'éviter l'hospitalisation inutile des malades.

Mais c'est surtout la loi de l'assistance médicale de 1966 et celle instituant l'assurance-maladie en 1970 qui consacrent la suprématie de la régulation sociale dans le secteur des affaires sociales et plus spécialement dans le sous-secteur de la santé. La première organise la gratuité des soins médicaux et chirurgicaux pour les assistés sociaux, tandis que la seconde étend cette gratuité à l'ensemble de la population. Avec ces deux lois le gouvernement devient peu à peu le seul attributeur de supports matériels. Les municipalités, la charité privée, et les communautés religieuses ne comptent à peu près plus. De façon concomitante, le gouvernement prescrit les honoraires des médecins et la manière dont ils doivent accomplir leurs fonctions.

Dans le sous-secteur des services sociaux, la charité privée, par le truchement des campagnes des fédérations des oeuvres, continue de jouer un rôle qui n'est pas négligeable. Mais le financement des agences de service social n'en a pas moins été modifié de façon importante depuis 1960. Avant cette date, les agences de service social, à l'exception de celles qui reçoivent des fonds du gouvernement pour s'occuper de l'adoption des enfants, retirent leurs revenus des campagnes de charité principalement. Après 1960, on nous dit « qu'elles dépendent financièrement de l'État qui les subventionne presque en totalité ».

En 1971 est créé le ministère des Affaires sociales qui fusionne celui de la Santé avec celui du Bien-être social et de la Famille. L'analyse de l'organisation et de l'activité de ce nouveau ministère montre que sa régulation, si elle dépasse la simple allocation de ressources, à laquelle se réduisait ou presque l'activité gouvernementale avant 1960, n'atteint pas encore les pouvoirs. Avec le projet de loi sur l'organisation des services sociaux et des services de santé, déposé en juillet 1971, le ministère se propose de franchir cette étape.

Ce projet de loi s'attaque à la répartition des statuts et des pouvoirs dans le secteur des affaires sociales. Une des [170] pièces majeures en est sans contredit la création d'offices régionaux des affaires sociales (ORAS). Ces nouveaux acteurs commandent, dans le projet de loi, l'attribution de moyens traditionnellement réglés par le gouvernement. Ils commandent aussi l'attribution d'autres

moyens jusque-là réglés par les établissements, quand ils n'étaient pas laissés au jeu des forces dans la communauté.

Ces offices régionaux, définis comme des corporations, devaient être gérés par un conseil d'administration de vingt et un membres, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation des groupes socio-économiques pour six de ces postes, et de chacune des catégories d'établissements pour quatorze autres postes (trois pour les centres hospitaliers, trois pour les centres de services sociaux, trois pour les centres d'accueil, trois pour les centres locaux de services communautaires, avec en plus deux pour les universités). Le vingt et unième poste est rempli par le directeur général, lui aussi nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les offices régionaux étaient dotés de pouvoirs importants qu'on peut regrouper en deux grandes catégories : 1) des pouvoirs de régie interne, tels ceux qui sont conférés habituellement aux corporations, au sens du Code civil ; 2) des pouvoirs sur les établissements de leur territoire : pouvoirs d'enquête, pouvoirs de régularisation de leur réglementation, pouvoirs touchant l'attribution de certains postes à l'intérieur de ces établissements. Sans avoir de pouvoirs de décision à cet égard, les offices étaient aussi appelés à collaborer avec le ministre à l'élaboration des programmes de développement et de financement des établissements de leur territoire, ainsi qu'à la préparation de plans quinquennaux ; ils devaient aussi recommander au ministre une répartition adéquate des ressources, une meilleure utilisation de celles-ci, et une intégration équilibrée des services.

En résumé, le premier projet de loi 65 crée un nouveau poste, l'office régional, pour la régulation des affaires sociales. Ce poste intermédiaire entre le gouvernement d'une part, les établissements et les populations d'autre part, est chargé d'une régulation qu'on peut justement appeler « intermédiaire », entre la régulation sociale et la régulation « communautaire ». [171] Aux établissements traditionnels, maintenant regroupés en trois catégories, le projet de loi ajoute une catégorie nouvelle, celle des centres locaux de services communautaires.

Les offices régionaux sont assez étroitement soumis aux pouvoirs du ministère pour la nomination de leurs membres, mais des pouvoirs importants leur sont délégués (pouvoirs des corporations, pouvoirs sur les établissements du territoire). La régulation communautaire s'atténue encore plus au profit de la régulation so-

ciétale et de la régulation intermédiaire des offices. Très nettement les statuts et les pouvoirs deviennent les enjeux principaux de la régulation des affaires sociales.

D'une structuration de l'influence à l'autre

[Retour à la table des matières](#)

Nous allons maintenant analyser, de façon plus formelle, la situation historique décrite, ce que prévoyait le premier projet de loi et la réaction des intéressés à ce projet.

Il faut distinguer deux domaines dans les relations d'influence, ce qui a d'ailleurs été fait constamment dans la description qui précède. Le premier domaine est celui des relations portant sur le statut des acteurs : l'influence consiste alors dans la capacité de constituer l'autre dans son statut, c'est-à-dire dans son poste en tant que relié à d'autres postes, qu'il s'agisse de créer ce poste, de le reconnaître ou de désigner de quelque façon les ressources humaines qui l'occuperont. Ces connexions d'influence seront marquées dans les graphiques par un trait pointillé. Le deuxième domaine est celui des relations d'influence portant sur les pouvoirs : l'influence consiste, sous cet angle, à prescrire (ou à proscrire) certaines actions ou plus précisément certaines communications subséquentes de la part de l'autre. Un trait plein identifiera les relations d'influence de ce type. Quant à la formalisation utilisée, ce sera la plus développée, soit celle des relations de dominance. Elle présentera le système des relations et des positions d'influence, à partir duquel nous ferons des commentaires sur les processus.

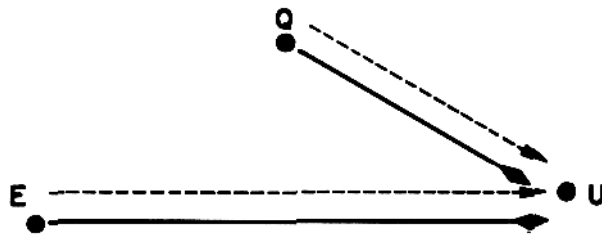
[172]

Commençons par la situation qui existait avant 1960. Le gouvernement du Québec Q et les établissements E ont chacun leurs relations avec la population des usagers U. Le gouvernement, par les unités sanitaires, constitue les publics en usagers. Il en va de même de la part des établissements envers les publics, mais les publics d'usagers n'ont aucune influence pour constituer les établissements en leur statut. Dans le domaine des prescriptions (et des proscriptions), Q et E ont une influence positive sur U, qui peut également refuser d'agir conformément à ce

qui lui est recommandé. Mais entre le gouvernement du Québec et les établissements les relations d'influence sont à peu près inexistantes. Aucun ne constitue l'autre, et les prescriptions (ou proscriptions) de pouvoirs de l'un à l'autre sont très rares. Au total, on peut décrire la situation par le graphique 15.

Graphique 15.
*Les relations d'influence dans le secteur
des affaires sociales avant 1960*

[Retour à la table des matières](#)



On voit que le système de l'influence est anarchique, que l'on considère le domaine des statuts ou celui des pouvoirs. Évidemment, si on isole dans le graphe les sous-graphes faits de (Q, U) et de (E, U), Q et E deviennent des gouvernants ou des unités (quand leur influence est négative dans le domaine des pouvoirs), alors que U n'est jamais qu'un sujet ou une unité. Ou encore, si l'on considère Q et E comme faisant partie d'une même classe d'acteurs, cette classe gouverne ou non selon que son influence est positive ou négative.

Il est intéressant de noter que, lors du débat qui a suivi le dépôt du projet de loi visant à la restructuration des services de santé et des services sociaux, le Ralliement créditiste, [173] parti d'opposition à caractère populiste et anti-interventionniste, a proposé une structuration assez semblable à celle vécue dans le passé. Pour lui les ORAS constituent un palier bureaucratique de plus et il s'oppose à leur création. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités envers les établissements, c'est-à-dire prévoir des normes générales et distribuer les ressources matérielles requises. Le Ralliement créditiste, on le voit, défend une structura-

tion qu'on peut dire *quasi anarchique*, où est en quelque sorte reprise et idéalisée la situation qui existait avant 1960.

Cette structuration de l'influence diffère grandement de celle proposée par le gouvernement du Québec dans le premier projet de loi. Le ministère des Affaires sociales F est maintenant bien organisé et il vaut mieux le distinguer du gouvernement G qui le constitue et qui officiellement en prescrit aussi les pouvoirs. Selon le premier projet de loi, un palier régional R est constitué, sous le nom d'ORAS (office régional des affaires sociales), dont les membres sont nommés par le conseil des ministres G. Ce nouveau poste, soumis à des prescriptions de F, a, à son tour, des pouvoirs de prescription sur les établissements E, par ses pouvoirs d'enquête tout particulièrement. Le conseil des ministres nomme aussi les membres des conseils d'administration des établissements. Le ministre a des pouvoirs d'agrément sur les établissements et il définit ce que sont les usagers. Comme on l'a vu plus haut, l'appareil administratif, avec les années, en est venu à prescrire de plus en plus les pouvoirs des établissements et aussi des usagers. Le graphique 16 résume ce qui est prévu officiellement par le projet de loi et qui vient s'ajouter à ce qui existe déjà, officiellement.

Il y a maintenant un gouvernant dans le domaine des statuts et dans celui des pouvoirs. En effet, si l'on part de G et que l'on suit les traits pointillés ou les traits pleins, on peut rejoindre tous les autres postes, sans que ces postes ne puissent jamais faire échec à G. Plus précisément, le système de l'influence est hiérarchique dans les deux domaines des statuts et des pouvoirs, puisque tout couple d'acteurs peut être rejoint par G.

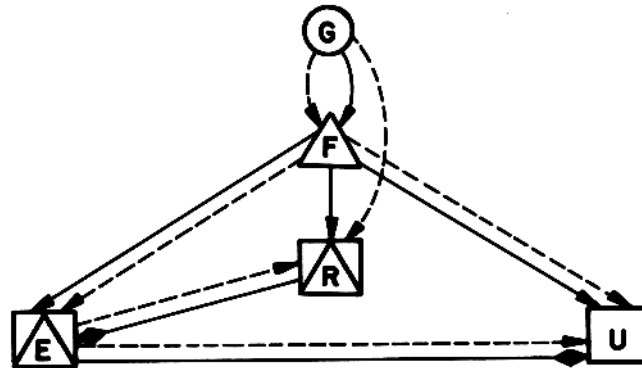
Évidemment le graphique ne représente pas toutes les connexions entre les acteurs. Ainsi les usagers sont aussi

[174]

Graphique 16.

*Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales,
au moment du premier projet de loi 65*

[Retour à la table des matières](#)



des électeurs qui désignent les gouvernants. Si on ajoute une relation d'influence positive de U envers G, U peut être lui aussi un gouvernant dans le domaine des statuts, et le système de l'influence est strataρχique plutôt que hiérarchique. On peut penser toutefois que cette élection de G par U a si peu de rapports avec la situation étudiée qu'elle est négligeable. Ce qui n'empêche pas que des acteurs l'utilisent idéologiquement, au niveau des représentations, pour justifier que ce soient les « élus du peuple » qui nomment les membres des conseils d'administration des ORAS.

Le projet de loi prévoit que ces nominations seront faites après consultation de E et de U, ce qui signifie un lien de non-dominance ($\langle \rangle$) de E et de U par rapport à G. Ajoutées au graphe, et accrochées à la connexion de dominance de G sur R, ces connexions montreraient que dans certains processus (quand G retient les suggestions qui lui sont faites), E et U sont des gouvernants dans le domaine des statuts.

Enfin rappelons que les connexions représentées dans le graphe et celles qui auraient pu y être ajoutées sont des [175] connexions officielles, au niveau des institutions. Au moment où est débattu le projet de loi, les liens opérationnels dif-

fèrent en certains endroits des liens institutionnels. Ainsi il arrive à F de prescrire les pouvoirs de G, et les établissements exercent, par voie de pression, de l'influence auprès de G et de F, ce qui n'apparaît pas dans le graphe, limité presque uniquement à des phases de commandement.

Le renforcement du commandement de F envers E, et le nouveau commandement de R envers E, prévu dans le projet de loi, inquiètent les établissements et les groupes professionnels qui y travaillent. Les positions de ces organisations varient, mais on peut résumer ainsi la position maximale qu'elles adoptent dans leurs mémoires, ou au moment de leur comparution devant la commission parlementaire des affaires sociales : 1) que le gouvernement laisse aux établissements le soin de nommer les membres de leur conseil d'administration et les membres des ORAS, ou que tout au moins il soit obligé de consulter les établissements et les groupes professionnels avant de nommer les membres des offices régionaux ; 2) que les pouvoirs d'enquête des offices soient supprimés et que ceux-ci associent davantage les établissements aux décisions qu'ils pourront prendre, selon les pouvoirs délégués du gouvernement.

À supposer que les membres des ORAS soient nommés par les établissements, et non par le gouvernement après consultation, la situation voulue par ces intervenants serait à peu près celle du graphique 17.

Les connexions d'influence, dans le domaine des statuts, qui allaient de G à R et de G à E, disparaissent. Il y a maintenant codomination entre R et E, et R qui échappe à la dominance de F est plutôt soumis à la prédominance de G (qui lui accorde des pouvoirs délégués).

Au niveau des institutions, il y a toujours hiérarchie, dans le domaine des statuts, mais stratarchie dans celui des pouvoirs. F, E et R se trouvent en meilleure position. Ils peuvent agir comme gouvernants dans le domaine des pouvoirs. En certains processus institutionnels il y a possibilité de structurations stratarchiques avec G, F, R ou E comme gouvernants. Cela est exprimé dans le graphique par la marque du gouvernant, accordée à R et à E, comme à G et à F.

Finalement le gouvernement allait faire adopter une deuxième version du projet de loi où : 1) il acceptait que sa régulation ne s'applique pas aux activités bénévoles, supportées principalement par des souscriptions publiques, ni aux activités d'animation sociale, d'information populaire, ou d'entraide sociale ; 2) il transformait les offices régionaux des affaires sociales (ORAS) en conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), soumis à l'autorité administrative du ministère dans le domaine des pouvoirs, mais dont deux membres seulement sont désignés par G, les autres étant désignés en majorité par les établissements (les acteurs qui nomment aussi des membres sont les universités, les collèges d'enseignement général et professionnel et les maires) ; 3) il enlevait aux organismes régionaux leurs pouvoirs d'enquête auprès des établissements, mais leur accordait certains pouvoirs de surveillance à l'occasion des élections dans ces établissements ; 4) il accordait aux usagers le droit de nommer un certain nombre de membres au conseil d'administration des établissements, G se réservant, comme pour les CRSSS, de ne nommer que quelques membres.

Cette situation, finalement instaurée, est illustrée dans le graphique 19.

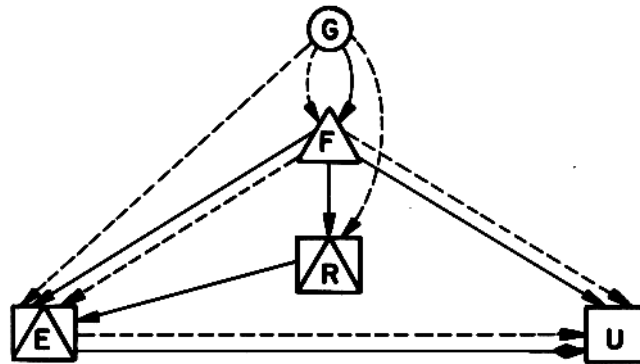
Le système de l'influence demeure hiérarchique dans le domaine plus « politique » des pouvoirs, mais il est stratarchique dans le domaine des statuts, puisqu'on peut aller de tout poste à tout autre, dans une direction tout au moins. Dans le domaine des pouvoirs, la hiérarchie est même plus centrée autour de G et de F que dans le premier projet de loi puisque la relation d'influence positive (d'enquête) de R à E est disparue, pour être remplacée par un pouvoir plus mitigé (positif ou négatif) de surveillance. La loi prévoit cependant de nombreux échanges d'information entre F et R, R et E, R et U, qui sont autant d'occasions données

[179]

Graphique 19.

*Les relations d'influence dans le secteur des affaires sociales,
après l'adoption de la loi 65*

[Retour à la table des matières](#)



pour que des relations d'influence positive ou négative s'exercent, opérationnellement. Institutionnellement ces échanges ne sont pas définis en termes de « pouvoirs », mais plutôt en termes de « fonctions », ce qui suppose des influences implicites plutôt qu'explicites.

Rapport des faits aux propositions théoriques

Voyons maintenant comment les faits qui viennent d'être rapportés puis analysés peuvent être interprétés et éclairés à l'aide des propositions théoriques énoncées précédemment.

La proposition I était formulée ainsi : l'existence d'autorité dans une organisation suppose une certaine anarchie des unités, mais toute anarchie des unités n'entraîne pas l'existence d'autorité.

La première partie de la proposition est vérifiée par l'historique que nous avons fait de la situation. Parce que la coordination n'est pas suffisante entre les établissements, parce que des injustices sont ainsi créées et que des besoins ne

sont pas satisfaits, le gouvernement du Québec intervient dans le secteur des affaires sociales. Mais toute anarchie n'entraîne pas l'intervention d'une autorité. La résistance [180] réussie de certaines petites organisations, qui obtiennent d'être soustraites à la loi 65, le montre. Les commentaires à venir au sujet d'autres propositions théoriques dégageront les raisons de cette résistance réussie.

La proposition II énonce qu'au niveau des institutions et des opérations les relations d'influence qui vont des gouvernants aux sujets, en passant par les agents, dans la phase du commandement, ont généralement une structuration hiérarchique.

Les graphiques 16 et 19 qui résument la position du gouvernement du Québec, dans le premier et le second projet de loi, expriment cette tendance. Évidemment ces deux positions consistent d'abord en représentations, mais qui visent à définir des institutions et des opérations. D'ailleurs le deuxième projet de loi correspond à peu près à ce qui est devenu officiel dans la suite. Les établissements et d'autres organisations du secteur des affaires sociales résistent et présentent des contre-projets où la structuration de l'influence au niveau du système ou de certains processus ne serait pas hiérarchique. Ici encore, c'est le recours aux propositions théoriques suivantes qui permettra d'expliquer cette résistance qui n'a pas réussi.

La proposition III, la dernière de la première série de propositions théoriques, pose que les structurations des relations d'influence qui se forment dans la phase de la pression sont généralement plus fortement connexes que celles qui se forment dans la phase du commandement, et que leurs systèmes prennent davantage la forme de réseaux que d'appareils.

Cette proposition permet déjà de donner un début d'explication des oppositions au premier projet de loi 65, dont il vient d'être dit qu'elles s'éloignaient de la forme hiérarchique. Et encore les graphes partiels ne tiennent pas compte de certaines connexions (dont les connexions électorales) et de pressions non institutionnelles que les établissements ou les usagers exercent. Des graphes ainsi complétés montreraient que ces réseaux ont des formes davantage stratarchiques ou coarchiques que hiérarchiques.

Les propositions théoriques suivantes, plus microscopiques, ont pour but un premier débrouillement des jeux [181] d'influence partout sous-entendus dans le

commentaire des trois premières propositions théoriques. Elles ont été résumées dans une loi dont nous allons voir si elle est observée dans notre étude de cas.

La loi pose d'abord que les acteurs les plus puissants tendent à la hiérarchie, tout en préférant la stratarchie à la coarchie. Ces tendances se retrouvent nettement dans l'action politique du gouvernement, y compris le ministère des Affaires sociales.

Ces acteurs se trouvent d'abord dans une situation d'anarchie (graphique 15). Mais parce qu'ils sont les plus puissants, ils arrivent à proposer dans le premier projet de loi 65 une structuration de l'influence qui est hiérarchique, aussi bien dans le domaine des pouvoirs que dans celui des statuts (graphique 16). Ce projet de loi rencontre de nombreuses résistances, mais finalement une loi est adoptée où la hiérarchie est maintenue dans le domaine plus politique des pouvoirs, alors que la stratarchie est concédée dans le domaine des statuts (graphique 19). Étant donné que les acteurs les plus puissants préfèrent la stratarchie à la coarchie, cette concession est conforme à notre loi du jeu politique.

Les établissements et les groupes professionnels puissants peuvent être considérés comme des acteurs qui occupent des positions moyennes dans l'échelle de la puissance. La loi du jeu politique prédit qu'ils tendront à des structurations stratar-chiques. C'est en effet ce que l'on observe dans le débat autour du projet de loi 65, du moins dans le domaine des pouvoirs, plus déterminant que celui des statuts. Le graphique 17 montre que dans la proposition faite par ces établissements et groupes professionnels il y a stratarchie dans le domaine des pouvoirs. Nous avons vu que le gouvernement, habilement, avait plutôt concédé la stratarchie dans le domaine moins déterminant des statuts.

Les syndicats, le Parti québécois ainsi que les établissements ou groupements faibles représentent les acteurs les moins puissants de l'ensemble, si on fait exception des quelques groupes populaires dont il sera question dans un moment. D'après la loi du jeu politique les acteurs les moins puissants tendent à la coarchie, tout en préférant la hiérarchie à la stratarchie.

[182]

Les réactions des acteurs les moins puissants au premier projet de loi 65 illustrent bien cette tendance. Dans le domaine le plus déterminant, celui des pouvoirs, ils veulent la coarchie, tandis que dans le domaine des statuts ils proposent de

maintenir la hiérarchie, comme s'ils la préféreraient justement à la stratarchie (graphique 18). Ils n'ont réussi ni dans un domaine ni dans l'autre, puisque le gouvernement a imposé la hiérarchie dans le domaine des pouvoirs et la stratarchie dans celui des statuts.

Enfin nous avons signalé que certains groupes populaires, encore moins puissants, avaient proposé des solutions de type anarchique. Cela vient illustrer que dans certains cas de non-connexité une anarchie telle qu'un acteur n'est soumis à aucune influence positive est préférable à une coarchie impossible, et surtout à une stratarchie ou à une hiérarchie tout à fait possibles étant donné le jeu des acteurs plus puissants. Les propositions des groupes populaires sont en cela significatives d'un jeu qu'on observe fréquemment de leur part et qui apparaît logique par rapport à notre loi générale du jeu politique.

Donc, tout imparfait soit-il, le test aura quand même montré que la théorie dont on a formulé les premiers balbutiements pourra acquérir dans l'avenir rigueur et fécondité, et aussi une certaine pertinence pour ceux qui veulent agir en politique. À condition toutefois que la théorie ne s'enferme pas trop dans la dimension politique de l'action. Aussi, en conclusion, nous allons tenter de dégager quelques pistes en vue de l'ouverture de cette théorie politique aux autres dimensions de l'action.

[183]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

CONCLUSION

OUVERTURE AUX AUTRES DIMENSIONS DE L'ACTION

[Retour à la table des matières](#)

Cet ouvrage s'est situé dans la dimension politique de l'action, pour construire une théorie toute provisoire du politique, défini comme étant fait des relations d'influence dans la gouverne des organisations ou plus généralement des systèmes d'action. Les autres dimensions, sociale, économique et culturelle, de l'action ont été négligées, les statuts, les supports et les connaissances n'étant considérés que comme des atouts ou des enjeux du politique.

Il nous faut maintenant sortir de ce corridor étroit et montrer que les autres dimensions peuvent être étudiées en elles-mêmes et non seulement par rapport au politique, que la prévalence de l'une ou l'autre d'entre elles dépend des situations ainsi que des normes ou des règles qui les définissent.

On indiquera ensuite comment chacune des autres dimensions est elle aussi susceptible d'une analyse cybernétique, stratégique et structurale, qui rendrait possible une science totale de l'action, selon les voies qui ont été esquissées ici pour l'analyse du politique.

Pour illustrer cette convergence on traitera la dimension sociale en termes d'équilibration, ou mieux de cohésion, comme y invitent la sociométrie et la théorie des graphes. On verra comment l'analyse des statuts ainsi formalisée ajoute de façon féconde à l'analyse du pouvoir et de l'influence.

Le lecteur sera laissé en présence de cette seule ouverture, à laquelle il faudrait adjoindre les deux autres, du côté [184] de l'économique et du culturel. Au moins aura-t-il été convaincu, espérons-le, que l'ouverture est possible et désirable.

Les dimensions et leur prévalence mutuelle

[Retour à la table des matières](#)

Dans la perspective d'une science totale de l'action, les statuts, les supports et les connaissances ne sont pas que des atouts et des enjeux du pouvoir. Ils peuvent être situés eux aussi au centre de l'analyse. Ainsi les supports, les pouvoirs et les connaissances apparaîtront-ils comme des composantes du statut. Ou encore les flux de supports seront étudiés pour eux-mêmes, les statuts, les pouvoirs et les connaissances étant traités comme des contraintes ou des ressources pertinentes à ces flux. De même dans l'étude de la transmission des connaissances, les statuts, les pouvoirs et les supports des acteurs seront pris en compte.

Il est difficile de dire davantage d'un point de vue strictement analytique. Que la métaphysique s'en mêle et une des dimensions sera posée comme prévalente. Une théorie sociale, politique, économique ou culturelle de l'action en découlera qui prétendra qu'en dernière analyse les faits humains sont susceptibles d'une explication sociale, politique, économique ou culturelle.

Si nous avons tenté de construire une théorie politique, ce n'est pas que nous croyons à la prévalence du politique sur les autres dimensions de l'action. S'il en était ainsi, nous en serions d'ailleurs fort malheureux, car, avec les années, une fois dissipées certaines illusions de jeunesse, nous en sommes venu à penser que le plus souvent l'action politique n'est pas aussi honorable qu'on cherche à nous le faire croire. Engagé dans la science politique, et constatant le retard de celle-ci (ainsi d'ailleurs que de la sociologie, science de la dimension sociale) par rapport

à la science économique et à celle de la culture, qui ont la chance de traiter des objets davantage que des acteurs, nous avons seulement cherché à réduire quelque peu ce retard de façon que la science politique parvienne à un niveau de développement qui la rende « intégrable » aux sciences humaines plus avancées. De même Kuhn dans son livre *The Logic of Social Systems* (1974) [185] cherche-t-il à montrer que la science économique, la sociologie et la science politique traitent des mêmes problèmes.

Le rejet de la prétention métaphysique voulant que les phénomènes humains soient en dernière analyse sociaux, ou politiques, ou économiques, ou culturels, ne signifie pas que dans certaines situations ou même, plus largement, dans certaines collectivités, à un moment donné de leur histoire, il n'y ait pas prévalence observable d'une dimension sur les autres.

Une science plus totale de l'action parviendra sans doute à montrer un jour que, selon les situations et les normes ou les règles qui les définissent, les « valeurs » d'une dimension, statuts, pouvoirs, supports ou connaissances, dominent les autres.

Ainsi un joueur, opposé à un autre joueur, cherchera à surclasser, à vaincre, à gagner ou à apprendre, si ce qui importe d'abord pour lui est d'améliorer son classement, de vaincre l'adversaire, de gagner un prix ou d'apprendre en vue d'une autre partie. Souvent ces motivations se recouvrent, mais parfois elles sont en conflit et les choix faits de l'une contre l'autre indiquent les valeurs dominantes. Un joueur grassement payé perdra le goût de vaincre, ou encore il vaincra à tout prix sans se soucier d'apprendre... Les mêmes motivations peuvent s'offrir aux politiciens : vaincre à tout prix, s'enrichir même au risque d'être vaincu, accumuler du prestige, être mieux renseigné sur la politique. Évidemment les normes et les règles ne manquent pas de contraindre ces motivations : celles du sport professionnel inclinent davantage à gagner qu'à vaincre, à l'inverse de celles du sport amateur ; les règles du jeu électoral, dans nos sociétés, incitent davantage à vaincre qu'à gagner, mais c'est l'inverse dans le monde des affaires où il vaut mieux gagner sans vaincre que vaincre sans gagner.

D'un point de vue plus macroscopique, les modes de production qui caractérisent une collectivité présentent eux aussi une grande variété, selon qu'une dimension ou l'autre y prévaut. Si la dimension sociale semble l'emporter dans certains

modes simples de production, la dimension politique prévaut (de l'avis même de Marx) dans les modes militaires et féodaux (et, pourrait-on ajouter, dans les modes [186] bureaucratiques), tandis que la dimension économique domine dans les modes apparus avec la première révolution industrielle, et la dimension culturelle dans les modes de production liés à ce qu'on nomme parfois la deuxième révolution industrielle, cybernétique plutôt qu'énergétique.

Les modèles employés dans cet ouvrage traitent des modes de transaction davantage que des modes de production. Continuant de s'y référer, nous allons indiquer brièvement comment les dimensions autres que politique sont elles aussi susceptibles d'une analyse cybernétique, stratégique et structurale. Après quoi nous nous attarderons plus longuement à l'une d'entre elles, la dimension sociale, pour confronter sa logique à celle de la dimension politique.

Systèmes, stratégies et structures des autres dimensions

[Retour à la table des matières](#)

Les statuts, les supports et les connaissances sont d'abord susceptibles d'être traités comme les réservoirs ou les flux d'un système, appareil ou réseau. D'importantes applications de la théorie des graphes portent sur les problèmes de circulation où les supports et les connaissances sont considérés comme des flots, avec des noeuds et des liaisons. Ces dernières ont des caractéristiques physiques et de coût et sont soumises à des exigences et à des lois (voir B. Roy, 1970). De nombreuses études ont aussi porté sur les réseaux de communication, dans l'accomplissement de tâches qui supposent des flux d'information d'un acteur à l'autre (voir Flament, 1965a).

Quant aux statuts ils font l'objet de la sociométrie, étude des flux affectifs entre les acteurs humains (voir l'ouvrage précurseur de Moreno, 1954). Il faut rappeler ici le sens très général qui est donné au terme statut, qui renvoie à toute relation expressive des acteurs entre eux. Ainsi en est-il dans un réseau sociométrique fait des relations d'amitié ou d'inimitié. On peut aussi concevoir d'autres réseaux faits des relations non plus d'alliance mais d'appartenance d'une classe d'acteurs à

une autre, plus vaste (voir Lemieux, 1972b). Toujours il s'agit de phénomènes d'identification ou de non-identification, avec les statuts que cela [187] comporte, le statut se définissant essentiellement par le rapport entre la position d'un acteur et celle d'un autre acteur, auquel il s'identifie ou non, par appartenance ou par alliance. La sociométrie, science des réseaux sociaux, a montré tout ce qu'on pouvait tirer de l'analyse de ces phénomènes d'identification et de non-identification.

La deuxième partie de notre ouvrage, consacrée à l'analyse stratégique, a indiqué comment la théorie économique des jeux pouvait être adaptée à la science politique, mais aussi comment on pouvait introduire les autres dimensions, sociale et culturelle, dans l'analyse des jeux. Dans l'évaluation des résultats (ou « règlements »), et donc dans la construction des préférences envers ces résultats, il y a, avons-nous dit, un élément économique qui tient à l'utilité du résultat, et un autre, plus politique, qui résulte davantage de la possibilité des tactiques. Nous avons ajouté qu'il y a aussi un élément social qui tient au conflit ou à la coopération entre les différents joueurs (ainsi dans l'exemple des deux chefs de parti qui, mus par une valeur sociale, cherchaient à adopter une position commune), et un autre, culturel, qui provient, selon une distinction courante dans l'étude de la décision, du caractère certain, risqué ou incertain du résultat tel qu'il est évalué.

La théorie des jeux, à condition d'en voir toutes les dimensions, est donc un instrument approprié à la construction d'une science totale de l'action humaine. Malheureusement, peu de progrès ont été faits dans cette voie, depuis von Neumann et Morgenstern (1944), parce qu'on s'est trop enfermés dans la dimension économique de la théorie. Nous espérons avoir montré dans le chapitre 6 qu'un élargissement de la perspective est possible pour y inclure la dimension politique. L'inclusion de la dimension culturelle est déjà faite, à bien y regarder, et par les notions de coopération et de conflit la dimension sociale pourrait être développée facilement.

Notre discussion de l'analyse structurale a montré, après Sperber (1968), que les structuralistes s'étaient intéressés jusqu'à maintenant aux structures de code et de réseau. L'information, et en particulier celle des mythes, a été traitée comme structure de code, tandis que des statuts [188] mais aussi des supports ont été vus comme structures de réseau. Le politique se saisit mieux comme structure de jeu, c'est du moins ce que nous avons proposé. De même y aurait-il avantage à traiter certaines communications de supports ou de statuts comme des structures de jeu

(ainsi les attitudes constitutives de l'atome de parenté). De façon générale la communication des statuts, des pouvoirs, des supports et des connaissances se prête bien à l'analyse structurale.

Nous allons tenter de le montrer à propos de la dimension sociale des statuts, dont on verra ensuite comment elle peut s'intégrer à la dimension politique, en vue d'une science plus totale de l'action. Les limites de cet ouvrage ne nous permettront pas d'intégrer également les deux autres dimensions, mais au moins un pas aura été fait vers une ouverture nécessaire.

La cohésion sociale

[Retour à la table des matières](#)

Tenons-nous-en aux phénomènes d'alliance, c'est-à-dire à l'identification positive ou négative des acteurs à d'autres acteurs. Ces phénomènes sont étudiés en termes d'équilibration dans la théorie des graphes. Il est préférable de parler de « cohésion » pour ne pas ressusciter les fantômes qui rôdent autour du terme équilibre dans les sciences de l'homme.

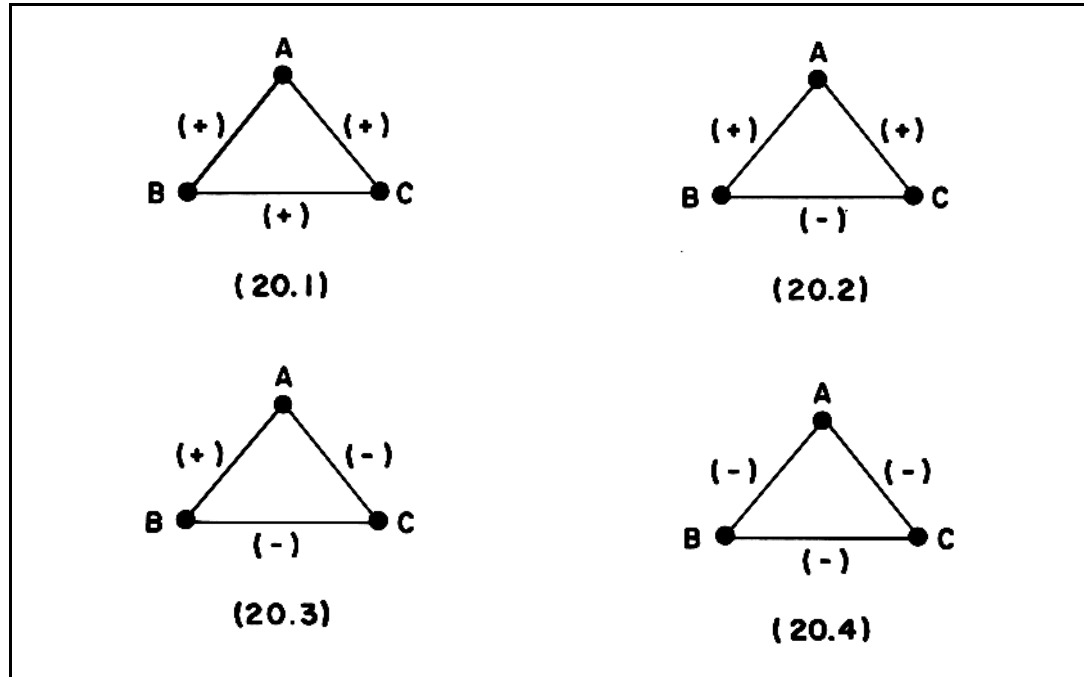
Les triades, ou ensembles de trois acteurs, sont les groupes les plus simples où peut être menée de façon significative l'étude des phénomènes de cohésion. L'ouvrage de Caplow (1968) a d'ailleurs offert une bonne présentation de quelques-uns de ces phénomènes et une discussion intéressante sur la formation ou non d'une coalition regroupant deux acteurs contre un autre. Soit trois acteurs, A, B, C, et deux types de relations entre eux : l'amitié que nous marquerons par un signe positif (+), et l'inimitié que nous indiquerons d'un signe négatif (-). Les configurations possibles de relations entre eux, quand on fait abstraction des acteurs pour ne considérer que les positions respectives, sont celles du graphique 20.

[189]

Graphique 20.

Quatre configurations de relations entre trois acteurs, selon qu'il y a amitié (+) ou inimitié (-) entre eux

[Retour à la table des matières](#)



La sagesse populaire aide à conduire une étude de la cohésion ou non de ces graphes. Ainsi le graphe 20.1 illustre la situation où « l'ami de mon ami est mon ami ». Autrement dit, si je suis A, l'ami C de mon ami B est aussi mon ami. Il est généralement reconnu qu'une telle situation est cohésive.

Mais elle n'est pas toujours tout à fait stable. Il n'y a qu'à penser à ce qui peut arriver, dans certaines cultures ou sous-cultures, si A est un garçon, B et C étant deux filles. L'inimitié pourra se développer entre B et C, autrefois amies. Il y a alors passage de la situation du graphe 20.1 à celle du graphe 20.2.

Plus que la précédente la situation du graphe 20.2 apparaît instable. Car il est difficilement accepté ou même acceptable pour B, par exemple, que son ami A

soit aussi l'ami de l'ennemie C. A sera mis en demeure de choisir, ou choisira lui-même.

[190]

Ainsi le passage pourra se faire à la situation 20.3, où désormais, pour B, « l'ennemi de mon ami est aussi mon ennemi ». La sagesse populaire reconnaît là une situation plus cohésive que la précédente.

Toutefois, il n'est pas impossible qu'avec le temps l'inimitié remplace l'amitié entre A et B. La situation du graphe 20.4 est alors atteinte. À moins, comme il arrive parfois, que par une espèce de compensation la mutation de l'amitié en inimitié, entre A et B, entraîne la mutation de l'inimitié en amitié entre A et C !

Le caractère cohésif ou non de la situation du graphe 20.4 est davantage ouvert à la discussion que celui des trois situations précédentes. Il est vraisemblable que trois acteurs, ennemis les uns des autres, arrivent à tenir ainsi ensemble, comme il est vraisemblable qu'une coalition de deux d'entre eux se développe, contre le troisième (sur cette question, voir Caplow, 1968).

Ces quatre situations exemplaires peuvent sembler plus imaginaires que réelles, mais à bien y penser chacun d'entre nous a fait l'expérience de situations semblables où joue cette loi de cohésion ou d'équilibration. En voici une vécue par l'auteur, au moment où il préparait avec deux autres personnes un numéro spécial pour une revue. L'auteur A avait l'habitude de tutoyer les deux autres personnes, B et C, et réciproquement celles-ci le tutoyaient. Mais, entre elles, B et C se vouvoyaient. La situation était donc celle du graphe 20.2, dont on a déjà noté l'instabilité. Il se produisit que l'une des deux autres personnes se mit, contrairement à son habitude, à vouvoyer l'auteur. On passait ainsi à la situation du graphe 20.3, plus stable que l'autre. Une autre solution aurait consisté en ce que B et C décident de se tutoyer. On serait ainsi passé à la situation du graphe 20.1.

Cet exemple, auquel on pourrait en ajouter bien d'autres, indique que ce ne sont pas seulement les phénomènes d'amitié et d'inimitié qui semblent obéir à une loi structurale de cohésion, mais plus généralement tous les phénomènes de proximité et de distance affectives : le tutoiement par opposition au vouvoiement, l'amour par opposition à la haine, la coopération par opposition au conflit.

[191]

La cohésion, au sens où nous l'entendons, est un phénomène culturel. Ce qui est cohésif dans certaines cultures ne l'est pas nécessairement dans d'autres. En nous en tenant à nos propres cultures, occidentales, on peut proposer trois « lois » successives de cohésion, qui vont de la plus étroite à la plus large. Ces « lois » semblent fondées dans les pratiques sociales. Mais il n'y a pas à notre connaissance de travaux, expérimentaux ou autres, qui aient démontré de façon un tant soit peu définitive la prévalence de l'une d'entre elles sur les autres :

1) Une façon étroite de définir la cohésion est de poser qu'elle existe dans une triade si toutes les relations sont positives, et à cette seule condition. Autrement dit, il n'y aurait de cohésion qu'unipolaire, en ce sens que, si les acteurs liés par des relations positives sont condensés en un pôle, il n'y aurait de cohésion que lorsqu'une telle condensation ne donnerait qu'un seul pôle. Parmi les quatre situations du graphique 20 seule la situation 20.1 obéit à cette définition étroite de la cohésion.

Même si cette définition peut paraître étroite, il faut bien reconnaître que dans certaines sociétés différentes des nôtres, et aussi dans certains milieux à l'intérieur de nos propres sociétés, la cohésion n'est pas conçue autrement. Donnons-en comme seul exemple la recherche de l'unanimité dans beaucoup de groupes, en particulier triadiques. Il est alors exclu qu'on s'arrête à des situations autres que celle du graphe 20.1, même si on doit passer par elles. La cohésion n'est atteinte que si la situation du graphe 20.1 se réalise.

2) Si cette première définition de la cohésion ne se trouve pas dans les principaux ouvrages sur la théorie des graphes, la deuxième est la plus courante. On la trouve en particulier chez Harary et al. (1968, p. 357-380) et chez Flament (1965b, p. 117-160). Elle est généralement formulée ainsi : une triade est équilibrée ou cohésive si et seulement si le produit du signe de ses relations est positif. Les situations des graphes 20.1 et 20.3 sont alors jugées cohésives, puisque, respectivement, le produit de trois signes positifs est positif et le produit de deux signes négatifs et d'un signe positif [192] est également positif. Par contre, en 20.2, le produit de deux signes positifs et d'un signe négatif est négatif ; et en 20.4

le produit de trois signes négatifs est également négatif. Ces deux dernières situations ne sont donc pas évaluées comme cohésives.

On constate aisément que d'après cette deuxième définition, plus large que la première, la cohésion dans une triade peut être unipolaire ou bipolaire. En 20.1 la condensation des acteurs unis par des relations positives donne un seul pôle (A, B, C), alors qu'en 20.3 elle donne deux pôles (A, B) et (C). Cette définition de la cohésion est certainement la plus courante dans nos sociétés, et c'est d'ailleurs celle qui est sous-jacente à l'ouvrage synthétique de Caplow (1968) sur les triades, dont le titre est d'ailleurs *Two Against One*.

3) Plus récemment Ribeill (1974, p. 176-213) a suggéré une définition encore plus large, tellement qu'elle inclut également la situation du graphe 20.4. Cette définition admet une cohésion tripolaire, en plus des cohésions unipolaire et bipolaire. Est cohésive toute triade dont les pôles, condensés ou individuels, sont séparés par des relations négatives. Ou mieux, il y a cohésion dans une triade si on peut distribuer les acteurs en pôles tels que toutes les relations intra-pôles sont positives (s'il n'y a qu'un acteur dans un pôle, on suppose qu'il est lié positivement à lui-même) et que toutes les relations inter-pôles, quand elles existent, sont négatives.

Les situations 20.1, 20.3 et 20.4 obéissent toutes à cette définition élargie. Seule la situation 20.2 est alors non cohésive, puisque d'une certaine manière A, B et C pourraient former un pôle, par les relations positives qui unissent A et B, et A et C, mais, à l'intérieur de ce pôle ainsi ébauché, la relation entre B et C est négative. Il n'y a donc pas de polarisation.

Pour inclure dans cette définition élargie de la cohésion les situations apparentées à celles du graphe 20.4, Ribeill note, non sans raison, que dans les systèmes tripartis, par exemple, les relations peuvent demeurer conflictuelles entre chacun des trois partis pris deux à deux, sans qu'une coalition ou une alliance réunisse deux d'entre eux contre le troisième.

Dans la suite on adoptera cette définition large de la cohésion, quitte à montrer que dans certaines situations les relations entre acteurs semblent obéir à des définitions plus restrictives.

Pour généraliser cette définition large de la cohésion, il faut l'étendre en deux directions opposées : d'abord à l'intérieur même des triades quand une ou deux relations seulement existent, ensuite dans les groupes plus nombreux que les triades, formés de 4, 5... n acteurs.

La première de ces généralisations pose peu de problèmes. Si une relation est supprimée des graphes du graphique 20, trois situations demeurent. Premièrement, celle où les deux relations restantes sont positives : il y a alors cohésion de nature unipolaire, le pôle étant évidemment centré sur l'acteur qui l'articule (par exemple A, si les relations existent entre A et B, et A et C). Deuxièmement, il y a la situation où une des relations est positive et l'autre négative ; par exemple A est ami de B, mais ennemi de C. La cohésion est alors bipolaire, A et B formant un pôle contre C. Troisièmement, les deux relations peuvent être négatives : il y a là aussi cohésion, mais tripolaire.

Donc, dans les triades, toutes les situations à deux relations sont cohésives, d'après notre définition large de la cohésion, empruntée à Ribeill. Mais, notons-le, l'addition d'une troisième relation, selon la loi de « complétion » jadis posée par Harary, peut dans deux cas sur trois transformer la cohésion en non-cohésion. Il s'agit alors d'ajouter une relation négative à deux relations positives, ou d'adjoindre une relation positive à deux relations dont l'une est positive et l'autre négative. Par contre quand les deux relations existantes sont négatives, l'addition d'une troisième relation maintient la cohésion, qu'elle demeure tripolaire ou qu'elle devienne bipolaire.

Inversement, l'addition d'une troisième relation peut se faire de telle manière que la cohésion est maintenue dans tous les cas. On vient d'ailleurs de le noter pour la situation où les deux relations existantes sont négatives. Si les deux relations sont positives, l'addition d'une relation positive maintient la cohésion. Si les deux relations sont l'une positive et l'autre négative, une relation négative qui s'ajoute maintient également la cohésion.

Notons ici tout l'intérêt, théorique et pratique à la fois, qu'il y aurait à étudier, sur le plan de la cohésion et de la connexité à la fois, ce qui survient dans les triades quand une relation est ajoutée, ou encore quand une relation est enlevée (ainsi en enlevant une relation quelconque de 20.3 on rend le graphe cohésif, de non cohésif qu'il était).

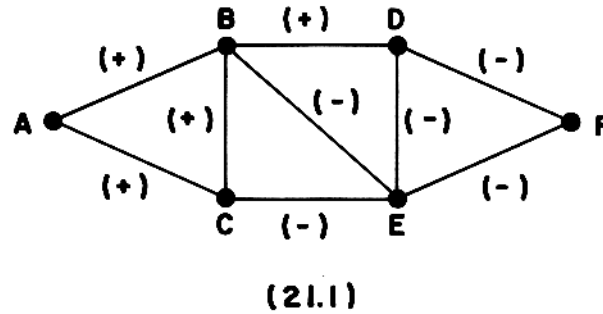
Quand une seule relation existe dans une triade, alors muée en une dyade, l'étude de la cohésion devient triviale. Que la relation soit positive ou négative, il y a cohésion selon notre définition, cette cohésion étant unipolaire ou bipolaire selon le cas.

Dans les associations où l'on compte plus de trois acteurs, deux approches peuvent être suivies, l'une globale, l'autre plus locale. L'approche globale consiste à généraliser à des ensembles de plus de trois acteurs la définition large de la cohésion. La situation sera cohésive si on peut former des pôles de la façon indiquée : le pôle est constitué d'un acteur ou d'un sous-ensemble d'acteurs tous reliés par des relations positives, et les relations que ses membres entretiennent avec d'autres pôles, s'il en existe, sont toutes négatives. Soit, par exemple, le graphe 21.1. D'après notre définition il est manifestement cohésif.

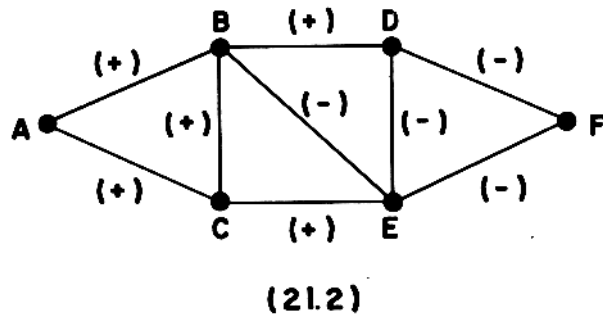
Graphique 21.

Graphes cohésif ou non cohésif formés de six acteurs

[Retour à la table des matières](#)



[195]



Plus exactement trois pôles existent dans ce graphe, (A, B, C, D), (E) et (F). Il en existerait quatre si, par exemple, la relation entre B et D était négative, cinq si les deux relations de A (avec B d'une part, et C d'autre part) étaient aussi négatives, et six si toutes les relations du graphe étaient négatives.

Supposons maintenant qu'entre C et E une relation positive remplace la relation négative. C'est la différence que marque le graphe 21.2 par rapport au graphe 21.1. Il n'y a pas de cohésion globale dans le graphe 21.2 parce que les triades formées par B, C et E, d'une part, B, D et E, d'autre part, ne sont pas cohésives (deux relations sont positives, et une, négative). Toutefois, « localement », les triades A, B et C, d'une part, D, E et F, d'autre part, sont cohésives, la première de ces triades étant formée de trois relations positives, et la deuxième de trois relations négatives. Si B et C, d'une part, D et E, d'autre part, valorisent davantage leur participation à la triade cohésive qu'à la triade non cohésive, il se pourrait fort

bien que la situation globale ait une certaine stabilité, parce que tous les acteurs participent à des triades cohésives localement, ce qui fait que globalement la situation n'est pas cohésive.

Cette distinction proposée par Ribeill (1974, p. 202) entre équilibre local et équilibre global est particulièrement appropriée, nous le verrons, au jeu des acteurs dans les situations politiques.

[196]

Le social et le politique

[Retour à la table des matières](#)

À commencer par les relations élémentaires d'influence, on peut poser que les relations d'influence positive sont amicales, et les relations d'influence négative inamicales.

On a présumé au chapitre 3 que l'influence positive de A sur B, quand elle n'est pas doublée d'influence négative de B sur A, manifeste le consentement de B à poser ou à ne pas poser l'action voulue par A. C'est pourquoi l'influence positive, sans plus, de A sur B peut être considérée comme amicale. Au contraire l'influence négative manifeste un refus, un défaut de consentement, qui doit être interprété comme inamical.

Les relations complexes sont plus difficiles à interpréter, quand elles comportent des relations élémentaires, les unes positives et les autres négatives. Plusieurs solutions sont pensables, entre lesquelles les études empiriques voire expérimentales permettront de choisir. Celle que nous adopterons ici semble la plus logique, étant donné ce qui a déjà été dit des relations élémentaires. Seuls seront considérés comme amicaux les liens où ni l'un ni l'autre des deux acteurs n'exerce de l'influence négative. Les seuls liens amicaux, selon cette définition, sont :

- 2) la dominance de A : $A \longrightarrow B$
- 4) la dominance de B : $A \longleftarrow B$
- 7) la codomination : $A \longleftrightarrow B$

Dans le modèle des relations de puissance, la relation de copuissance (=) est évidemment amicale, alors que les relations de coimpuissance, de suprapuissance et d'infrapuissance (\neq , $>$, $<$) sont inamicales. Les relations de surpuissance et de sous-puissance (\square , \square) sont par contre mitigées, du moins si on les définit comme il a été proposé au chapitre 3. Rappelons que la surpuissance de A par rapport à B a été définie par l'absence d'influence négative de A sur B, les autres relations élémentaires d'influence étant possibles (soit l'influence positive de A, l'influence positive de B, et l'influence négative de B). Dans l'ensemble la relation est plus amicale qu'inamicale : si on la décompose en liaisons élémentaires, deux sur [197] trois sont amicales. La surpuissance et la sous-puissance doivent donc être considérées comme généralement amicales, bien qu'elles puissent toujours être inamicales dans le processus.

Un graphe de relations d'influence peut être non connexe ou connexe. S'il est connexe, il peut prendre la forme de l'anarchie, de la hiérarchie, de la stratarchie ou de la coarchie. De même, un graphe peut-il être non cohésif ou cohésif. Et s'il est cohésif, il peut être unipolaire, bipolaire, tripolaire ou n-polaire. La coarchie constitue la forme supérieure de connexité, tout comme l'unipolarité constitue la forme supérieure de cohésion. Nommons coordination la connexité et la cohésion prises ensemble.

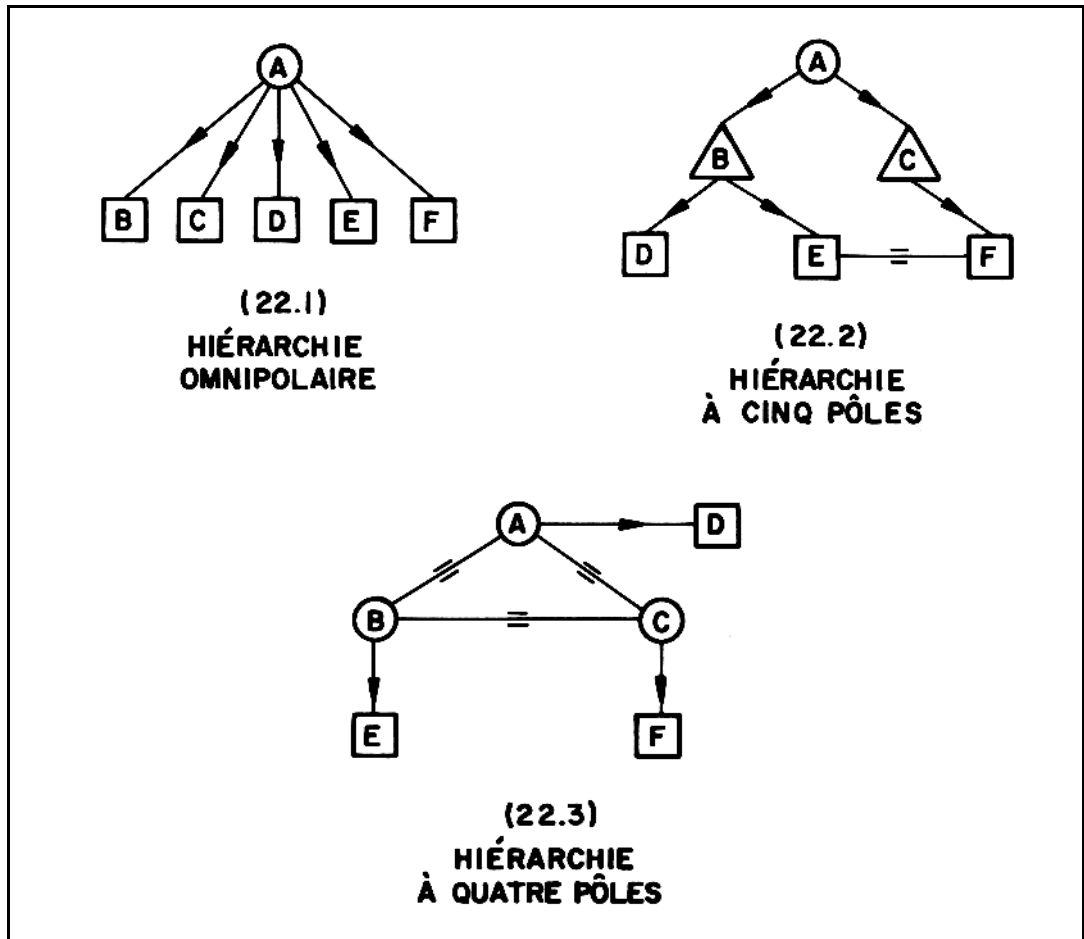
Soit six acteurs, A, B, C, D, E et F. Même avec un nombre aussi réduit d'acteurs de nombreux types de coordination sont possibles. Pour ne pas trop compliquer la discussion de ces types, nous utiliserons le modèle des six relations d'ordre pour représenter les connexions.

Une première série de types de coordination se caractérise par la hiérarchie, avec des formes de cohésion différentes. On trouvera illustrés quelques-uns de ces types dans le graphique 22, qui représente des systèmes plutôt que des processus.

Graphique 22.

Types de coordination de caractère hiérarchique

[Retour à la table des matières](#)



[198]

Dans le graphe 22.1 chacun des acteurs forme un pôle. C'est pourquoi la hiérarchie est dite omnipolaire. Seul A a une position de gouvernant exerçant de l'influence sur tout couple d'acteurs.

Cette forme « monarchique » d'organisation est toutefois très improbable. Comme l'a montré Bertrand de Jouvenel (1972), un « monarque » pour assurer sa domination doit généralement s'appuyer sur une « chambre des machines », c'est-à-dire sur une administration. Aussi l'organisation du graphe 22.2 où A peut compter sur des agents, B et autres, est-elle plus probable. Étant donné la copuissance entre E et F (soumis à deux transducteurs différents, ce qui les maintient dans l'impuissance face à l'appareil gouvernemental...), la hiérarchie est construite cette fois sur cinq pôles.

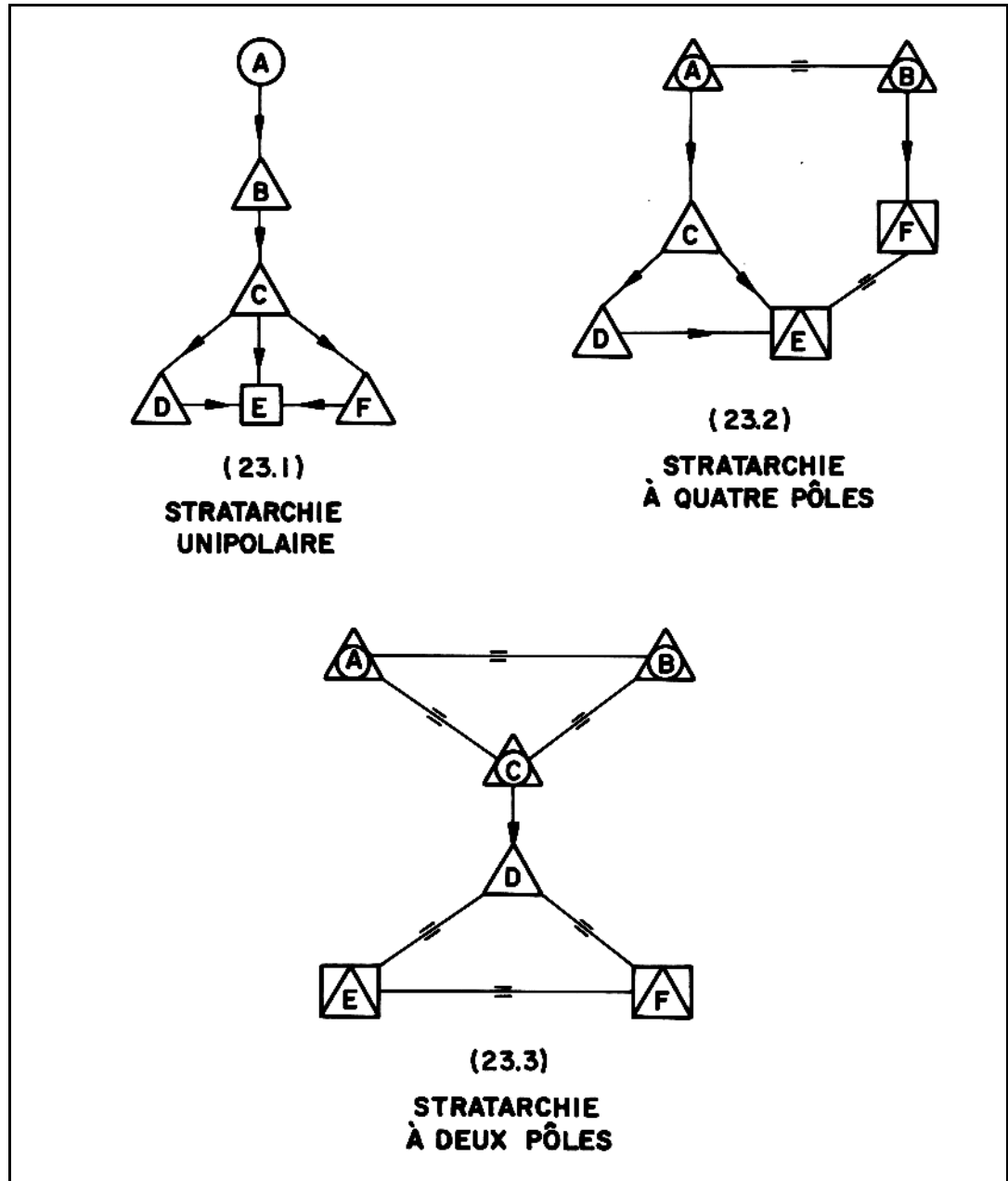
Elle peut être aussi à quatre ou à trois pôles. En 22.3 on trouve un exemple d'une hiérarchie à quatre pôles où trois gouvernants dominant chacun un sujet. Il suffit d'augmenter le « cercle » des gouvernants à quatre pour avoir une hiérarchie à trois pôles. Mais si on l'augmente à cinq, l'autre acteur demeurant dominé, il y a stratarchie plutôt que hiérarchie. Voici un exemple caricatural d'une organisation du type illustré par le graphe 22.3 : trois maris qui dominant chacun leur femme se retrouvent tous les soirs entre eux pour discuter de politique ou d'autre chose.

[199]

Graphique 23.

Types de coordination de caractère stratarchique

[Retour à la table des matières](#)



[200]

Continuons de supposer la cohésion, dans une stratarchie cette fois. Le graphique 23 illustre quelques types de systèmes.

En 23.1 il n'y a qu'un gouvernant, A, et qu'un sujet, E, tous les autres acteurs étant des agents. C'est l'image d'une organisation suradministrée. On notera que d'un acteur à l'autre, quel qu'il soit, il y a toujours influence dans un sens au moins. En fait l'influence ne s'exerce ici que dans un sens, et ce dans tous les cas, d'où le caractère très vulnérable de cette stratarchie qui peut facilement être transformée en hiérarchie ou même en anarchie.

En 23.2 la cohésion porte sur quatre pôles puisque A et B forment un bloc, de même que E et F, C et D formant quant à eux des blocs individuels. A et B sont des gouvernants et des agents à la fois, C et D ne sont que des agents, tandis que E et F sont à la fois des agents et des sujets, du moins si l'on suppose que la gouverne s'arrête en E ou en F.

En 23.3 deux blocs se font face sur le front fait de la relation de C et de D. La stratarchie est évidente de même que la bipolarité. Ce type fréquent sur le plan international se transforme d'ailleurs le plus souvent en un autre type où A et B, d'une part, E et F, d'autre part, entrent eux aussi en relation avec les ennemis de leur ami. Ici encore nous supposons que la gouverne s'arrête en E ou en F.

Quant à la coarchie, c'est la seule forme de connexité qui peut se réaliser à la fois en omnipolarité ou en unipolarité. Le graphique 24 montre ces deux types extrêmes de systèmes dont les autres participent plus ou moins.

Deux graphes homologues ont déjà été présentés et commentés au chapitre 8 (graphique 8). Les deux graphes ont la forme d'un réseau, mais le graphe 24.2 est évidemment plus vulnérable que le graphe 24.1.

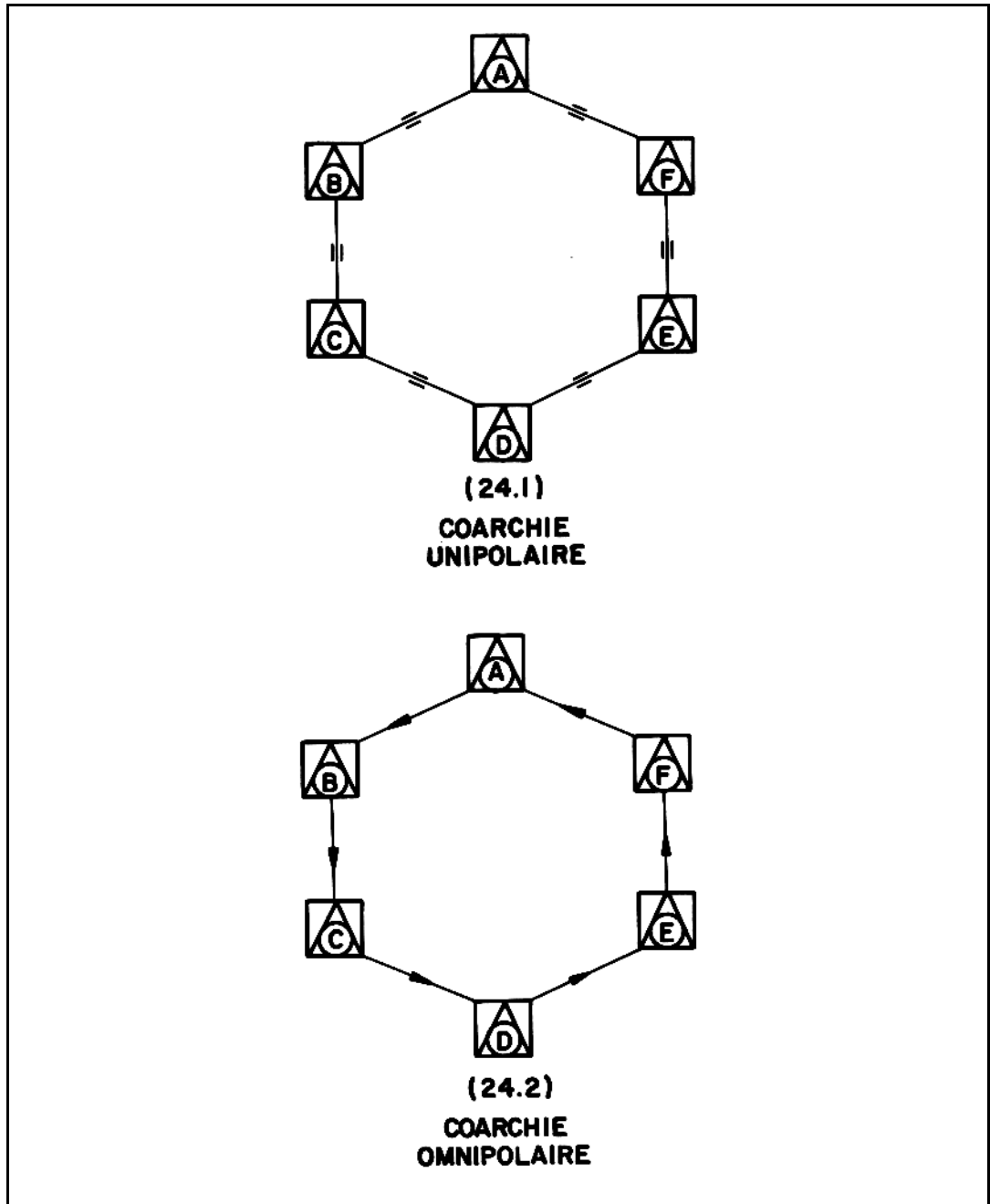
Jusqu'à maintenant nous avons toujours supposé la cohésion dans la structuration des connexions. Il n'en va pas toujours ainsi. On trouve dans le graphique 25 deux exemples de systèmes non cohésifs, où nous avons supposé que la gouverne s'arrêtait toujours en F, qui se trouve ainsi en position de simple sujet.

[201]

Graphique 24.

Types de coordination de caractère coarchique

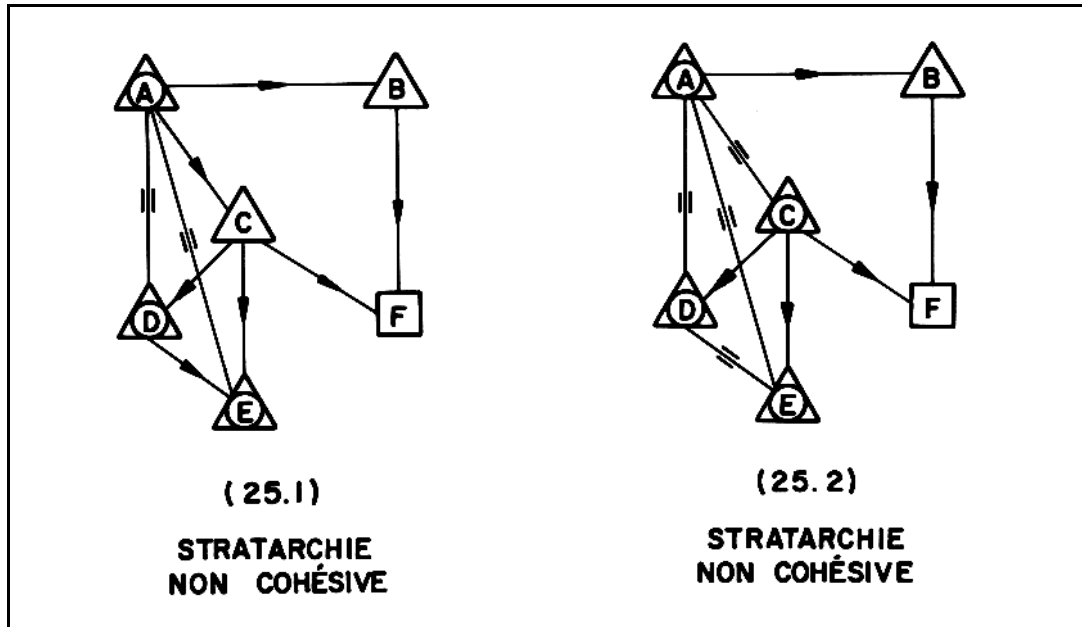
[Retour à la table des matières](#)



[202]

Graphique 25.
Types de coordination non cohésive

[Retour à la table des matières](#)



Les deux configurations du graphique 25 sont non cohésives. En 25.1 la non-cohéision tient à la suprapuissance de D par rapport à E, les deux étant alliés de A. En 25.2, c'est la copuissance de A et de C qui est source de non-cohéision : D et E, qui sont alliés entre eux, sont dominés par C, pourtant allié de A, lequel est allié de D et E. Pour D et E leur « ami » commun, A, est « ami » de leur « ennemi » C.

Ces deux configurations renvoient à des situations courantes dans nos sociétés politiques. La première (25.1) est, par exemple, celle d'un parti A qui compte dans ses rangs des membres de classes sociales dont les unes, D, dominent les autres, E. La seconde (25.2) est, par exemple, celle de partisans, D et E, d'un parti ministériel, A, qui ne comprennent pas que l'administration, C, pourtant alliée des dirigeants de leur parti, ait la même action (c'est-à-dire le même pouvoir non partagé avec les administrés) envers tous les gouvernés.

[203]

Les solutions cherchées à ces non-cohésions sont aussi observables chez les intéressés. En 25.1 une solution consistera à atténuer, dans le parti tout au moins, les différences de classe ; une autre consistera dans l'éclatement du parti et dans la formation d'un autre. En 25.2, A pourra essayer de faire croire à D et à E qu'il est en fait dominé par C, ou au contraire qu'il le domine. Ou encore C, sous l'instigation de A, aura des relations plus amicales (de surpuissance, par exemple) avec D et E. A moins que ceux-ci abandonnent le parti A pour le parti B.

La fin et le commencement

[Retour à la table des matières](#)

Cette discussion des phénomènes de coordination, où se mêlent les exigences politiques de connexité et les exigences sociales de cohésion, a porté sur des exemples un peu abstraits, mais elle aura montré, espérons-le, tout l'intérêt qu'il y a à tenir ensemble plus d'une dimension de l'action, à condition que chacune ait été établie dans un degré de formalisation qui la rende comparable à l'autre.

La schématisation cybernétique des phénomènes, l'introduction d'éléments stratégiques et l'étude de propriétés structurales ont aussi montré que les trois types complémentaires de modèles utilisés dans cet ouvrage sont appropriés à l'analyse des autres dimensions de l'action, et à celle de leurs rapports mutuels.

Volontairement on a essayé de tenir ensemble les deux dimensions de l'action humaine dont la formalisation accuse le plus de retard. Il ne devrait pas être trop difficile de leur intégrer les dimensions économique et culturelle, à condition de bien choisir les terrains de rencontre.

La théorie du politique proposée ici est donc provisoire en ce sens qu'elle ne pourra pas se développer à l'écart des autres dimensions de l'action, mais seulement dans son intégration avec elles. Pour que dans la science comme dans la vie on ne s'enferme pas dans des corridors qui mènent à l'impasse.

[205]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

APPENDICE A

SIGNES ABSOLUS ET SIGNES RELATIFS ¹⁸

Il n'y a peut-être que les enfants qui sentent bien l'esprit de la fête. Dès le matin, les bruits sont autres ; les voix autres. L'attitude, le costume, les travaux ménagers, tout annonce la fête. Et la fête consiste dans ces signes mêmes qui l'annoncent. La fête est premièrement un échange de signes qui se suffisent à eux-mêmes. Signes absolus. Du moment qu'on répond au signe par le signe, on a compris. On a compris quoi ? Qu'on a compris. Ce qui compte ici, comme dans la danse, avec plus de liberté, avec une perception plus étendue et plus libre, c'est la présence du semblable, le jeu aisé de la ressemblance, la perception facile du semblable, la reconnaissance. Ce genre de signe porte tous les autres ; ce langage absolu est le soutien de tout langage. Et peut-être l'homme n'a-t-il jamais compris l'homme que dans l'effervescence, comme nos sociologues l'ont entrevu ; mais ils n'ont point saisi l'idée aux racines ; il ne leur a manqué que d'aller chercher la théorie du langage dans Auguste Comte, qu'ils disent leur maître.

ALAIN, *Vingt Leçons sur les beaux-arts*, Paris, Gallimard, 1931, p. 110. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[Retour à la table des matières](#)

¹⁸ Version légèrement modifiée et augmentée d'un article paru dans *Interprétation*, 1967, n° 3, p. 19-42. Les propos sur la sociologie, qu'on trouvera à la fin de ce texte, exigeraient évidemment d'être mis à jour.

[206]

L'ouvrage dont est tirée cette citation indique une voie où l'on pourrait renouveler la sociologie contemporaines trop éloignée de la sémiologie, ou science des signes, qui se constitue de toutes parts depuis quelques années. À condition que la sémiologie devienne une science des « signes absolus » et des « signes relatifs » à la fois, et que par là elle soit apte à la reconstruction de la sociologie. C'est cette voie que nous voudrions explorer ici.

Une physiologie des beaux-arts

[Retour à la table des matières](#)

Alain, dans les Vingt Leçons, propose une physiologie des beaux-arts. Dès le début (p. 11), il affirme que « les beaux-arts peuvent être considérés comme les effets des mouvements du corps humain ». D'où une série dont les trois termes sont : le corps humain, le spectacle, l'oeuvre. Il y a d'abord « les arts qui ne changent que le corps humain : danse, chant, poésie, musique » ; et il y a en dernier lieu « les arts qui changent réellement l'objet extérieur : architecture, sculpture, peinture, dessin » (p. 18). Entre les deux, on trouve tous les genres de spectacles : fête, cortège, cérémonie, carnaval, théâtre, auxquels Alain joint le costume et le meuble, qui font la transition du spectacle à l'oeuvre.

Donc, qu'il s'agisse des arts naïfs qui ont pour objet le corps humain, des arts du spectacle, ou « de ces spectacles immobiles [...] dont le corps humain s'est retiré » (p. 137), toujours c'est le corps qui est concerné, c'est lui qui a inventé. Et ces actes du corps, dans les beaux-arts comme dans les autres pratiques, sont signifiants.

Agir, c'est signifier. Fuir, c'est conseiller la fuite ; mais conseiller directement et énergiquement, par le mouvement même. S'abriter, se jeter à terre, comme les soldats faisaient à la guerre, c'est comme jeter à terre tout homme. Les corbeaux s'envolent dès que l'un d'eux s'envole. Comprendre alors c'est imiter [...] C'est par imiter que nous commençons ; et telle est la société essentielle, entendez communion constante entre les actions et, par suite, entre les sentiments. Maintenant sa-

voir ce que signifient les actions ainsi imitées, c'est une question qui se pose ensuite [...] Faire société ce n'est pas principalement savoir ce qu'on exprime, c'est d'abord savoir que l'on est compris (p. 60-61).

[207]

Alain marque ici fortement la distinction entre le langage absolu et le langage relatif. Peirce définissait le signe comme « ce qui remplace quelque chose pour quelqu'un » ; avant d'être signe de quelque chose, le signe est pour quelqu'un. Plus primordiale que la signification d'autre chose est la signification d'un homme à l'autre. Soit, dit Alain (p. 62), l'enfant qui apprend à sourire : il ne sait pas d'abord ce que signifie un sourire, mais il éprouve qu'il a compris le signe en éprouvant qu'il l'a renvoyé. L'objet premier de l'enfant qui apprend le sourire ou la parole, ce n'est pas de signifier quelque chose, mais d'abord de produire un signe. « On parle, on est compris ; ensuite peut-être on saura ce qu'on dit. » (p. 63)

Cette primauté du langage absolu est manifeste dans la danse, le premier des arts en ce qu'elle est expression du corps entier, plutôt que subordination des mouvements du corps à un effet propre, comme sont la musique, le chant ou la poésie. La danse pour les danseurs, c'est une conversation, « la plus ancienne conversation, dit Alain, celle qui n'exprime rien qu'elle-même. Nous sommes en conversation, et nous nous disons ceci, que nous sommes en conversation. C'est bien plus qu'exprimer une chose ou une autre, c'est exprimer l'homme à l'homme. » (p. 64)

Plaisir de société, reconnaissance du semblable, accord, ce sont les termes, avec quelques autres, qu'emploie Alain pour exprimer cet effet chez l'homme de l'échange des signes absolus, dont la danse est le plus parfait exemple.

L'échange de signes absolus est aussi la raison d'être des spectacles. De la fête, où chacun est acteur et spectateur à la fois, au théâtre, où la séparation de l'acteur et du spectateur est faite, en passant par le cortège, la cérémonie et le carnaval, où cette séparation est moins marquée, toujours l'essentiel réside dans ce bonheur de présence que chacun communique à tous, et tous à chacun. Citons encore une fois Alain, tellement il exprime bien ce qu'il s'agit de saisir ici :

Ce n'est pas inutilement que j'ai distingué le langage relatif et le langage absolu. La présence humaine dans la cérémonie se signifie elle-même.

Un cardinal en sa place, un chanoine en sa place, signifient encore autre chose qu'un certain pouvoir et un certain privilège. Cet échange et cette confirmation des signes, qui sont comme [208] la respiration de l'assemblée, l'emportent de loin sur les signes eux-mêmes ; ce bonheur de présence et de reconnaissance est ce qui fait que les cérémonies plaisent par elles-mêmes et ont une si vive couleur de beauté (p. 196).

Du costume et du meuble, ainsi que des oeuvres produites par l'architecture, la sculpture, la peinture et le dessin, on peut encore dire qu'ils sont signes absolus avant d'être signes relatifs. Cette primauté est évidente dans le costume, dont « la règle première [...] est de répondre à l'attente, de répondre au signe par un signe concordant » (p. 138). Mais dans le meuble, vêtement séparé du corps humain, et dans les objets d'art produits par l'architecture, la sculpture, la peinture et le dessin, peut-on retrouver le signe absolu ? Alain estime que oui, dans la mesure où ces objets manifestent la trace humaine, l'absence humaine aussi signifiantes que la présence humaine. À strictement parler, il n'y a pas échange entre l'artiste et le spectateur, puisque le premier est absent, mais tout se passe comme si à la question du spectateur une réponse avait été prévue par l'artiste, où les deux trouvent leur accord. Comme le dit magnifiquement Alain : « L'homme parle assez à l'homme, dès que l'homme se montre... » (p. 231)

C'est donc l'attente confirmée, plus généralement que le pur échange des signes, qui définit le langage absolu par rapport au langage relatif, qui, lui, consiste dans le détail intelligible d'un acte signifiant, posé par le geste, la voix ou l'oeuvre.

La sémiologie

[Retour à la table des matières](#)

Comment traduire dans -les termes de la théorie de la communication, ou mieux de la sémiologie, cette distinction fondamentale d'Alain entre les signes absolus et les signes relatifs ? Interrogeons-nous pour cela sur la signification.

La signification ne sort pas de la confrontation du signe avec la chose qu'il représente, ou plus exactement du signifiant avec le signifié, mais de l'interprétation

d'un signifiant [209] par d'autres signifiants ¹⁹. Et ce signifiant qui commande le signifié comporte, selon Saussure (1955, p. 163), deux qualités essentielles et corrélatives : il est *arbitraire* et il est *différentiel*.

Examinons d'abord l'aspect différentiel du signifiant. À quelque niveau qu'on l'observe, le signifiant est constitué d'unités différentielles qui ont pour fonction de faire en sorte qu'une certaine information puisse être transmise. Dans le domaine linguistique, par exemple, cela est vrai au niveau du phonème (qui n'est pas à strictement parler un signifiant), du morphème, du mot, de la phrase, et ainsi de suite. C'est parce que ces différentes unités ne se confondent pas entre elles qu'elles sont porteuses d'information. Si « bon », « don », « ion », « mon », « non », « ton » portent une information différente, ils le doivent au caractère différentiel de leur premier phonème.

Quant à l'aspect arbitraire du signifiant, il consiste en ceci que rien, de façon absolue tout au moins, ne prédispose tel ou tel signifiant à présenter tel ou tel signifié. Précisons tout de suite que cela est vrai surtout des signes linguistiques, bien que l'ethnologie nous enseigne que c'est par ethnocentrisme que nous sommes portés à croire à une détermination nécessaire de certains gestes, de certains traits. Rappelons que chez les Indiens d'Amérique c'est une impolitesse de ne pas saper à la fin d'un bon repas à la table de son hôte, ou encore la mésaventure de ce chef mélanésien qui s'était assis sur une chaise alors qu'on la présentait à un gouverneur français, ce qui lui fut vivement reproché : il expliqua qu'étant plus grand (physiquement) que le gouverneur, se tenir debout aurait signifié pour ses gens une supériorité qu'il ne pouvait pas se permettre d'afficher (Leenhardt, 1947, p. 145).

Cette incursion dans la sémiologie a pu sembler nous mener fort loin de ce qu'Alain entend par signe absolu et signe relatif, mais en fait nous en sommes tout près. En effet, on peut dire que le signe relatif se fonde sur l'aspect différentiel du signifiant, alors que le signe absolu renvoie à l'aspect arbitraire du signifiant.

[210]

Pour Alain, rappelons-le, le langage relatif est celui « par lequel nous décrivons des objets et exprimons des idées » (p. 93). C'est le langage en tant que por-

¹⁹ Comme le montre Roman Jakobson dans le chapitre premier des *Essais de linguistique générale* (1963).

teur d'information, celle-ci pouvant être définie de façon très générale comme « ce qui ajoute à une représentation » (Moles, 1958, p. 27). Or, nous venons de voir que le langage ne pourrait pas remplir cette fonction s'il n'était constitué d'unités différentielles. On peut donc dire que les signes relatifs sont des signes informatifs et que l'information qu'ils transmettent est possible parce qu'ils s'opposent les uns aux autres.

Nous reviendrons plus loin sur le langage relatif ou langage-information ; pour le moment, étudions de plus près l'autre langage, le langage absolu ou langage-convention. Lorsqu'Alain parle du plaisir de société, de la reconnaissance du semblable, de l'accord, de l'union, qui résulte de l'échange de signes absolus, ou plus généralement de l'attente confirmée par le signe absolu, il n'exprime rien d'autre que le lien qui unit ceux qui sont solidaires d'une même convention posée en des signes arbitraires.

Ce lien interhumain, tout à fait fondamental pour les sciences de l'homme, a été nommé participation par les sociologues, communication par les psychologues sociaux, identification par les psychanalystes. Mais quel que soit le terme ou la perspective qu'on adopte, on doit reconnaître que ce lien ne peut être formé que dans ce langage des langages qu'est le langage parlé. Dans un article remarquable, Benveniste (1958, p. 259) a montré que la subjectivité prérequis à la formation de ce lien n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage parlé : est « ego » qui dit « ego ». Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité », qui se détermine par le statut linguistique de la « personne ».

Du même coup se constitue, selon Benveniste (p. 259), l'intersubjectivité, la polarité des personnes :

Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un qui sera dans mon allocution un tu. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne, car elle implique en réciprocité que je deviens tu dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par je [...] La polarité des personnes, telle est dans le langage la condition fondamentale...

[211]

C'est donc dans le langage parlé que se fonde la polarité des personnes, dont le lien interhumain, qu'on le nomme identification, communication ou participation,

n'est que la conséquence. Mais, une fois fondée dans le langage parlé, cette polarité des personnes, qui explique le signe absolu, l'accord - toujours conventionnel - de société, peut soutenir tous les autres langages ou systèmes symboliques.

Nous voudrions justement analyser quelques situations sociales où cet accord, reposant sur l'attente confirmée, est réalisé.

Sémiologie des situations sociales

[Retour à la table des matières](#)

Voyons d'abord les situations à deux participants, qui sont peut-être les plus claires. Nous avons tous pris plaisir à échanger, parfois pendant de longs moments, une balle avec un partenaire. Ce jeu très simple peut m'apporter une certaine information sur le partenaire : il lance maladroitement, il est très vif, etc. ; mais ce n'est pas là que je trouve mon plaisir (si c'était le cas, le jeu ne durerait pas longtemps). Je le trouve dans l'échange de signes absolus, dont le mécanisme semble être le suivant : je te lance la balle dans l'attente que, l'ayant reçue, tu me la lanceras à ton tour ; tu agis ainsi et mon attente se trouve confirmée. Si cette attente est tellement intense chez moi, c'est qu'elle est attente, non pas d'une information, mais de la convention où se manifeste notre identité. Autrement dit, pour interpréter le signifiant qu'est pour moi la balle lancée, je refais le geste d'autrui, le même signifiant, et dans cette réplique ou répartie m'apparaît le signifié, qui est notre identité par participation à une même convention.

C'est donc en reproduisant vers autrui le même signe que j'interprète le signe absolu, et c'est ainsi que j'en découvre la signification.

On peut appliquer la même analyse à l'échange des saluts, par le geste ou la voix. En la modifiant un peu on peut aussi l'appliquer à ces conversations qu'entretiennent deux individus pour faire connaissance, surmonter la timidité, ou marquer leur accord, et où Sapir (1956, p. 14-18) voyait [212] la preuve que le langage n'a pas uniquement pour fonction de communiquer quelque chose. Dans ces conversations, en effet, ce qui est dit importe peu ; ce qui importe, c'est que des choses « conventionnelles » soient dites et échangées. On ne retourne pas nécessairement à autrui les mêmes signes, bien que ce soit parfois le cas (« Il fait

beau » - « Oui, il fait beau »), mais toujours des signes qui sont fortement attendus par lui, parce qu'ils sont conventionnellement associés, par métonymie ou métaphore, à ce qui vient d'être dit.

L'échange est complexe au lieu d'être simple, ouvert au lieu d'être fermé, en ceci qu'au lieu de répliquer à un signe par un même signe, on y réplique par un signe qui lui est très conventionnellement associé, indiquant par là encore une fois que sa propre attente a été confirmée et qu'on veut bien confirmer l'attente d'autrui. Ce n'est plus le même signe, mais encore un signe convenu qui est retourné à autrui en interprétation du signe reçu.

Il peut même y avoir, selon Alain, signe absolu dans certaines situations où un seul individu, auditeur, ou spectateur, est présent. Soit le spectateur qui contemple une oeuvre d'art. Cette oeuvre est pour lui signe absolu si elle est signe convenu de quelque façon, où l'individu puisse trouver un accord avec l'auteur absent. Ces conditions, les plus simples où l'on puisse parler de signe absolu, nous indiquent une définition plus approchée que celles proposées jusqu'ici. Le signe absolu est un signe *attendu*, que j'interprète par un signe *entendu*. L'interprétant peut être le même signe ou un autre, je peux le produire vers l'autre ou pour moi-même, mais toujours il est tel qu'il se conforme de quelque façon à l'attente d'autrui, c'est-à-dire qu'il est entendu. Si l'on voulait dire bref et aller à l'essentiel, on pourrait définir le signe absolu comme le signe d'autrui, ou mieux le signe de ma convention avec autrui.

Si le langage absolu apparaît dans des situations à un ou deux participants, c'est davantage dans des situations impliquant trois participants ou plus que ce langage fonde la société ou plutôt les « associations » ou « consociations » diverses qui font une société. Parler une même langue, porter un même costume, c'est, en deçà des paroles et des vêtements [213] singuliers, se signifier les uns aux autres une certaine identité sociale, c'est répliquer au signe que j'attends et que vous entendez par un signe que vous attendez et que j'entends.

Comme Alain l'a bien vu, c'est dans la fête, qu'elle soit danse collective, représentation théâtrale, cortège, cérémonie ou carnaval, que cet échange de signes absolus est le plus dense et le plus intense. Il se multiplie d'un participant aux autres, il va des acteurs aux spectateurs et des, spectateurs aux acteurs, ou encore des spectateurs aux spectateurs.

Paul Mus, à qui nous devons la fréquentation des *Vingt Leçons sur les beaux-arts* et l'inspiration de cet essai, nous montrait au Collège de France qu'une société, au moment des grandes fêtes, s'authentifie en se présentant à elle-même. Cette authentification, disait-il, se produit quand les mains ouvrières se rassemblent en une communion où elles se vérifient. Des dates sont ainsi sacralisées, ajoutait-il, pour que des périodes soient désacralisées. Périodes de travail, de production, où l'on gardera l'« ombre de ce qu'on était quand les autres dansaient autour de soi ».

Ainsi donc dans la fête, par des danses, des chants, des spectacles, des costumes convenus, dont les signes sont échangés d'un participant à un autre, une société ranime l'accord où chacun de ses membres s'identifie aux autres. Cette convention, qui est autre chose que les conventions quotidiennes, s'exprime dans des langages sublimés, et en cela, selon le beau mot de Paul Mus, « une société danse ce qu'elle ne sera jamais », mais il reste qu'ainsi chacun peut s'assurer, en quelque sorte, qu'il sera compris quand les autres ne seront plus là ou ne répondront plus. Autrement dit, on se garantit que jusqu'au prochain rassemblement les conventions sociales seront respectées, que toute entente sera attendue et toute attente entendue. (Sur Paul Mus, voir Lemieux, 1976a.)

C'est le moment de noter, en pensant tout spécialement à la corruption de la fête dans nos sociétés modernes, que dans certaines situations sociales les signes absolus peuvent manquer ou du moins être fort restreints.

Considérons, par exemple, certaines danses dites « modernes ». C'est Granet, je crois, qui racontait comment deux vieux Chinois, à leurs premiers contacts avec les Occidentaux, [214] furent scandalisés de voir sur un plancher de danse deux couples qui s'enlaçaient : pour eux, il ne pouvait y avoir de danse que collective. Alors que dans la danse collective chacun peut échanger avec chacune des signes absolus, dans la danse par couples cet échange est beaucoup plus restreint, surtout si les couples sont stables, comme c'est souvent le cas. À ce moment, je ne danse plus avec autrui mais avec une autre ; la danse n'exprime plus la convention, mais notre convention.

De même l'émission télévisée, comparée à la pièce de théâtre ou même au cinéma, est généralement reçue dans une situation sociale où les signes absolus sont raréfiés. Le téléspectateur peut percevoir, même s'il est seul, des signes absolus mais, à la différence de la situation qui existe au théâtre, il ne peut pas répliquer à

d'autres des signes également absolus ; et, à la différence de la situation qui existe au cinéma, les signes absolus produits chez lui à la vue du spectacle (rires, cris, exclamations), ou bien ne peuvent pas être échangés (s'il est seul), ou bien sont échangés en circuit restreint (avec les quelques autres téléspectateurs présents).

Enfin, c'est aussi la carence de signes absolus qui fait problème dans un certain art « moderne ». En refusant les conventions traditionnelles, l'artiste supprime la possibilité d'attentes chez la plupart des spectateurs de son oeuvre. Quelques initiés y découvrent encore des signes absolus, mais pour la plupart des gens il ne peut pas y avoir attente d'une entente, parce que l'artiste n'a pas voulu entendre leur attente. Son oeuvre ne leur apporte plus que de l'information non signifiante. Ce qui nous amène à étudier d'un peu plus près la notion d'information et à la distinguer de celle de signification.

Information et convention

[Retour à la table des matières](#)

L'information, avons-nous dit, est ce qui ajoute à une représentation. Cette définition est empruntée aux cybernéticiens qui en tirent une notion d'une très grande importance pratique dans les sciences de la nature ou de la culture, celle [215] de quantité d'information. Si l'information est ce qui ajoute à une représentation, la quantité d'information d'un message sera d'autant plus grande que le message ajoutera davantage à la représentation.

La mesure de la quantité d'information d'un message, c'est alors celle de sa nouveauté, de son imprévisibilité, et c'est une question de probabilité. Nous n'aborderons pas ici cet aspect mathématique de la notion. Nous nous arrêterons plutôt à l'opposition qui se trouve ainsi posée entre convention et information. Si, comme le disent les cybernéticiens, l'information est liée à l'inattendu, à l'imprévisible, à l'original, la convention, elle, nous l'avons vu, renvoie à l'attendu, au prévisible, au banal. La convention est d'autant plus parfaite qu'elle était plus attendue ; l'information, au contraire, est d'autant plus grande qu'elle était plus imprévisible. Évidemment, les deux notions ne se trouvent pas sur le même plan et il faut se garder de croire que l'une n'est que l'inverse de l'autre, mais il reste que, dans la plupart des cas, l'une est d'autant plus grande que l'autre est petite.

Revoyons les situations déjà évoquées : la danse, l'échange de la balle ou de saluts sont très conventionnels et, en même temps, ils comportent peu d'information. Alain observant la danse paysanne remarquait sur les visages des danseurs une uniformité et une ressemblance, « comme on voit dans les danses sculptées ». Qu'est-ce à dire sinon qu'à peu près toute information disparaît au profit de la convention, que la danse supprime tous les signes qui ne sont pas absolus, comme le dit encore Alain.

L'opposition entre convention et information est aussi manifeste dans les conversations mondaines ou autres, où deux individus échangent des propos banals. Tout se passe comme si leur discours était d'autant plus conventionnel, donc efficace à les accorder, qu'il comportait peu d'information, c'est-à-dire qu'il modifiait peu les représentations.

Par contraste, les situations où les signes absolus manquent, ou sont restreints, sont souvent riches en information. Si l'information est d'autant plus grande qu'elle était imprévisible, il n'y a rien de plus informatif que certains tableaux de peintres modernes. De même, nous l'avons signalé, les danses « modernes » par couples comportent une plus [216] grande charge de signes relatifs que les danses collectives.

Donc on peut même dire : dans toute situation sociale, il y a contradiction plus ou moins grande entre les exigences de la convention et celles de l'information.

C'est cette contradiction, dont l'origine doit être cherchée dans le langage, qui nous semble être au cœur de l'opposition, tellement discutée par les sociologues, entre groupe et individu, déterminismes sociaux et liberté humaine, et ainsi de suite. Pour l'exprimer pleinement et pour voir comment elle peut être résolue en l'homme, il nous faut introduire maintenant une autre distinction, celle établie par les linguistes entre *langue* et *parole*, ou encore celle que les cybernéticiens font entre *code* et *message*. Cette distinction, qui viendra compliquer celle déjà faite entre signes absolus et signes relatifs, nous mènera à une notion plus exacte de la signification, par rapport à celles de convention et d'information.

Nous emploierons ici les concepts de code et de message, plus généraux que ceux de langue et de parole. Brièvement, en guise d'introduction, on peut dire que tout langage ou système symbolique s'institue en des codes et s'exprime en des messages. Le code, c'est l'institution, l'ensemble des règles qui définissent les ré-

alisations possibles du système symbolique ; le message, c'est une de ces réalisations. Le grand linguiste Troubetzkoy (1957, p. 13), utilisant les termes langue et parole, a très bien posé la distinction qui nous occupe ici :

On ne peut produire et percevoir que des éléments de l'acte de parole. La langue n'est ni produite ni perçue : elle doit préexister puisque aussi bien celui qui parle que celui qui écoute s'y réfèrent [...] Cette différence [entre langue et parole] a sa cause dans le fait que la langue, en même temps qu'une institution sociale, est un monde de rapports, de fonctions et de valeurs, tandis que la parole est au contraire un monde de phénomènes empiriques [...] On trouve un état de choses analogue dans toutes les sciences sociales, dans la mesure où elles s'occupent de l'utilisation sociale d'objets matériels. Dans tous les cas de ce genre, les institutions sociales en tant que telles doivent être soigneusement séparées des actes concrets par lesquels pour ainsi dire elles se réalisent et qui sans elles ne seraient pas possibles ; l'institution doit être étudiée [217] dans ses rapports et ses fonctions - mais l'acte qui s'y réfère est à étudier du point de vue phénoménologique.

La langue, ou plus généralement le code, c'est, en tant qu'institution, l'ensemble des conventions et des informations possibles. Ces conventions et informations possibles se réalisent sous forme de messages dont la probabilité chez un individu sera plus ou moins grande selon les situations qui se présenteront.

Qu'est-ce alors que la signification ? Nous avons déjà indiqué qu'elle était un processus mental : c'est donc dans le message et non dans le code qu'il faut aller la chercher. Comme l'ont proposé un certain nombre d'auteurs, dont Charles Bally, le plus éminent des disciples de Ferdinand de Saussure, nous pouvons dire que la langue (ou le code) comporte des *sens* et la parole (ou le message) des *significations*. Le sens d'un terme dans la langue est défini par les rapports, fonctions et valeurs dont parle Troubetzkoy ; plus exactement, c'est l'ensemble des valeurs d'un terme, valeurs qui résident dans les rapports du terme avec les autres et dans les fonctions que ces rapports lui permettent de remplir. Quant à la signification, elle sort de l'emploi du terme, c'est-à-dire de sa réalisation dans le message. Rappelons le processus par lequel elle se produit : un signifiant est perçu qui est interprété par un ou plusieurs autres signifiants, et de cette mise en rapport sort le signifié, qui est un schème mental de la chose.

Pour que la signification se produise, il faut donc qu'un phénomène soit perçu comme signifiant, c'est-à-dire qu'il évoque d'autres signifiants qui serviront à l'interpréter et à faire émerger ainsi un signifié. D'où l'on voit qu'une oeuvre d'art, par exemple, peut fort bien n'être pas significative pour quelqu'un, si justement elle n'évoque rien chez lui. Si cette non-signifiante est universelle ou presque, il nous semble que l'oeuvre d'art perd alors sa raison d'être, qui est d'apporter une réalité d'ordre sémantique, comme le notait Claude Lévi-Strauss au cours de ses entretiens avec Georges Charbonnier (Charbonnier, 1961, p. 136).

Il faut noter que cette non-signifiante de l'oeuvre d'art ou d'un autre phénomène peut fort bien coexister avec une [218] grande quantité d'information dans le phénomène. En fait, les phénomènes non signifiants sont souvent ceux qui contiennent la plus grande quantité d'information, puisqu'ils sont très originaux. C'est l'occasion de souligner que la notion d'information se distingue de celle de signification en ceci que l'information d'un terme donné, signifiant ou non signifiant, se définit ou se mesure par rapport à d'autres termes du même ordre, sans qu'il y ait passage à un autre ordre ; la signification, au contraire, nous oriente vers un autre ordre que celui des termes perçus : il y a passage par elle de l'ordre du signifiant à celui du signifié.

Si le plus haut degré d'information s'accompagne de non-signifiante, il faut voir que, par opposition, le plus haut degré de convention s'accompagne d'in-signifiante. Soit la danse, l'échange de la balle ou des saluts, quand ils sont parfaitement réglés : l'interprétant, nous l'avons dit, c'est alors le même signifiant vers l'autre, et il en sort un signifié qui est l'identité, l'accord des participants. Ces processus de signification comportent assurément un grand « plaisir » et une société ne peut s'en passer, mais ils sont in-signifiants dans la mesure où le message n'est là que pour exprimer le code, l'institution.

Si notre position du problème est exacte, le domaine de la plus haute signification se trouverait donc quelque part au delà d'une convention excessive (et par là in-signifiante) et en deçà d'une information également excessive (et par là non signifiante). Il y a signifiante du moment où, acceptant d'être lié par convention, je ne marque pas moins mon intention personnelle dans des expressions originales, c'est-à-dire assez imprévisibles. Et les significations qui nous demeurent les plus chères sont peut-être celles où un accord pour nous très précieux a été inventé ou ré-inventé par des signes nouveaux.

Dans toute expression d'homme qui assume à la fois les exigences de la convention et celles de l'information peut se produire le miracle d'une signification neuve ; ce qui suppose l'originalité de dépasser la convention in-signifiante, et la générosité de ne pas céder à l'information non signifiante.

[219]

La contrainte

[Retour à la table des matières](#)

Parvenu à ce point, nous voudrions introduire une autre notion fondamentale, celle de *contrainte*, qui se trouve d'ailleurs sous-entendue à toutes les autres déjà discutées.

De façon générale, il y a contrainte du moment où tous les arrangements possibles ne sont pas réalisables. Plus exactement il y a contrainte quand tous les arrangements possibles ne sont pas équiprobables. Ainsi il y a six façons différentes de combiner les lettres M, N et O (MNO, MON, NMO, NOM, OMN, ONM), mais seulement deux de ces combinaisons forment un mot français (MON et NOM). Autrement dit, la probabilité d'apparition sous forme de mot de chacune de ces combinaisons dans un texte français n'est pas de 1/6, mais elle est de 0 pour quatre combinaisons sur six, et d'un certain nombre, situé entre 0 et 1, pour les deux autres.

On voit alors comment les notions de convention et d'information, ainsi que celles de code et de message, supposent celle de contrainte. La convention qui unit les agents sociaux, c'est un certain ensemble d'arrangements entre eux parmi tous ceux qui sont possibles ; quant à l'information portée par les signes qu'ils se communiquent, elle se fonde également sur des « choix » parmi l'ensemble des arrangements possibles. Le code consiste dans les règles qui le définissent, c'est-à-dire dans des contraintes instituées, et produire un message c'est réaliser un arrangement plus ou moins probable parmi ceux qui demeurent possibles, une fois les contraintes posées.

Encore ici on peut parler de deux aspects : celui des contraintes « absolues » et celui des contraintes « relatives ». D'une part, les contraintes tiennent à la

convention ; elles sont alors *contrôles* que les participants exercent l'un sur l'autre par le jeu des ententes et des attentes ; d'autre part, les contraintes tiennent à l'information, et elles sont alors ce que les cybernéticiens appellent des *redondances*. Autrement dit, dans une expression signifiante donnée, les contraintes sont des contrôles dans la mesure où elles assurent la convention avec autrui, et elles sont des redondances si elles contribuent à la transmission d'une information.

[220]

La redondance, en effet, a pour fonction la lutte contre le bruit. Dans bien des cas, pour qu'un message soit transmis, il faut non seulement qu'un nombre restreint de combinaisons soit possible (sinon, une toute petite erreur pourrait fausser la signification du message), mais encore que la combinaison choisie se distingue des combinaisons restantes par un supplément de règles qui l'assurent contre le bruit, c'est-à-dire contre ce qui peut venir troubler le « canal » de communication. Cette notion de bruit, employée uniquement jusqu'à ce jour par les ingénieurs des télécommunications et les cybernéticiens, nous semble très importante ; aussi pourrait-elle être élargie en une notion sociologique qui connoterait toutes les distances, tous les risques d'erreur qui brouillent les communications entre les hommes.

On voit là que la notion de redondance renvoie à celle de contrôle, dont on doit reconnaître la primauté, de la même façon que les signes absolus ont la primauté sur les signes relatifs, la convention (ou son absence) sur l'information. L'examen de la notion de contrôle nous permettra d'ailleurs d'éclairer celle de bruit social, dont nous venons de dire l'importance.

De la danse collective ou par couple, de l'échange de la balle ou des saluts, des conversations « conventionnelles », nous dirons que ce sont des situations de contrôle réciproque, sans exercice de puissance. Il y a contrôle d'un participant par l'autre puisque l'attente d'autrui est « entendue » et qu'on y répond par un geste convenu. Mais cette réponse est consentie plutôt qu'imposée, c'est pourquoi nous dirons qu'elle est obtenue par exercice d'influence et non par exercice de puissance. D'ailleurs si les choses se passent ainsi, c'est que les actes des participants sont symétriques, c'est-à-dire qu'ils ont pour eux une portée identique. En simplifiant les choses - quitte à les compliquer et à les probabiliser dans une étape ultérieure - nous dirons que dans de telles situations les signes échangés ont pour les partici-

pants une même signification constructive ou positive. C'est une signification pour moi positive de t'envoyer la balle ou de te saluer, comme ce l'est pour toi de recevoir cette balle ou ce salut, d'autant plus qu'à l'instant suivant nous échangeons nos rôles. Le contrôle par exercice d'influence [221] peut aussi se produire dans des situations où un seul participant est présent. Pensons à la situation déjà évoquée du spectateur devant une oeuvre d'art. Il y a contrôle de l'artiste absent en ceci que la signification qu'il provoque chez le spectateur est plus ou moins déterminée par son oeuvre ; cette signification fait partie d'un certain champ, qui n'est qu'un sous-ensemble parmi l'ensemble des possibles.

Mais le contrôle ne s'exerce pas seulement par influence. Il existe des situations où les actes des participants sont asymétriques, où ce qui est positif (ou constructif) pour l'un est du même coup négatif (ou destructif) pour l'autre. Pensons à un match de boxe, à un débat parlementaire, à un procès. Soit le match de boxe : au contraire de ce qui se produit dans la danse, par exemple, le partenaire ne doit pas accepter le geste de l'autre, mais le parer, car ce geste, s'il était accompli, serait constructif pour son « émetteur » et destructif pour le « récepteur ». Aussi dirons-nous cette fois que le contrôle de l'un sur l'autre se fait par exercice de puissance, et non d'influence, en ceci que la portée de l'acte est différente pour les deux, et que c'est contre l'intention de l'autre que je l'accomplis, avec la volonté de faire en sorte qu'il ne me soit pas rendu, c'est-à-dire que les rôles ne soient pas échangés.

D'autres institutions prévoient non seulement que les contrôles seront asymétriques, mais que certains acteurs sociaux seront toujours les contrôleurs et d'autres les contrôlés. Pour reprendre les exemples précédents, telle est la position de l'arbitre, du président des débats et du juge, vis-à-vis des participants. C'est aussi cette prérogative qui caractérise généralement les relations du père avec ses enfants, du maître avec ses esclaves, du patron avec ses clients.

Mais tout contrôle n'est pas officiel (ou institutionnel). Le contrôle - comme le signe - est contre-institutionnel si l'acte qui le porte n'est pas un des possibles prévus par l'institution. Ainsi le boxeur qui porte un coup bas, le parlementaire qui refuse de se soumettre au président des débats, ou encore le fils qui injurie son père. Ce sont là des exemples clairs d'actes contre-institutionnels, mais la frontière qui sépare ces actes de ceux qui sont institutionnels n'est pas toujours aussi nette, surtout là où les institutions ne sont [222] pas fortement affirmées. Et puis ce qui

était contre-institutionnel peut devenir institutionnel et vice versa. Songeons, dans le domaine du sport, à certains contrôles défendus qui devraient entraîner des pénalités mais qui sont tolérés, jusqu'au jour où on décide officiellement que ces contrôles sont permis ou défendus ; ou encore, pour prendre cette fois un exemple dans la vie « sérieuse », songeons à l'activité des groupes de pression dans nos sociétés politiques : ils agissent dans des contextes semi-officiels où les institutions ne sont pas encore fixées, si bien qu'on ne sait trop si leurs contrôles sont institutionnels ou contre-institutionnels.

Enfin certains contrôles s'exercent dans des situations où les institutions n'existent pas ou à peu près pas. Ces contrôles sont non institutionnels plutôt que contre-institutionnels. Ainsi en est-il dans le combat de rue (par opposition au match de boxe), à certains moments des campagnes électorales (par rapport aux débats parlementaires), dans la vendetta (opposée au procès). Mais de telles situations sont somme toute rares et instables : du moment où elles se répètent, des précédents tendent à s'instituer et une certaine règle du jeu finit par apparaître dans les conduites.

Cette tendance à une réglementation des contrôles ne semble pas devoir s'expliquer autrement que par la nécessité de réduire ce que nous avons proposé d'appeler le bruit social, et qui pourrait tout aussi bien être nommé désordre social. Le désordre social c'est essentiellement que trop d'actes soient possibles et qu'ainsi le jeu des attentes et des ententes ne puisse pas s'exercer suffisamment. Un ordre est posé du moment où la règle limite suffisamment le nombre des possibles, mais, si les actes sont asymétriques, encore faut-il que certains agents sociaux puissent toujours assurer le contrôle de ces actes, parce qu'autrement ils risquent d'entraîner des écarts trop petits ou trop grands. C'est en ce sens que ces contrôles, et les redondances qu'ils produisent dans l'information, peuvent être considérés comme des surcharges de contrainte, qui ont pour fonction d'assurer une société contre le désordre (ou le bruit) de certaines relations sociales.

[223]

Élargissement du schéma

[Retour à la table des matières](#)

Nous pouvons maintenant, en nous appuyant sur nos réflexions précédentes, tenter un élargissement de notre schéma pour parvenir à une première approximation un peu complète des phénomènes concernés.

Après avoir introduit la notion de *bien ou* d'objet économique, qu'on peut opposer à celle de *signe ou* d'objet sémiotique, nous montrerons comment la notion de *valeur* permet d'intégrer ces dernières : c'est dire déjà toute l'importance que nous lui accorderons dans la fermeture provisoire de notre schéma.

On peut dire des biens comme des signes qu'ils sont réglés en des *institutions* et qu'ils se réalisent en des *conduites*. Ces deux termes sont plus généraux que ceux de code et de message, c'est pourquoi nous les employons ici, après Paul Mus, pour dénoter ce caractère commun aux biens et aux signes de se réaliser sur le fond d'un ensemble de règles. Nous disions après Charles Bally qu'un signe donné a un *sens* dans le code et une *signification* dans le message ; de la même façon, nous pouvons dire qu'un bien a un *usage* dans l'institution et une *utilisation* dans la conduite. Les actes économiques et les actes sémiotiques sont donc des processus d'utilisation et de signification qui se réalisent sur un fond d'usages et de sens institués.

Ceci dit, il faut bien voir que la distinction entre le bien et le signe, l'acte économique et l'acte sémiotique, n'est pas ontologique mais seulement analytique. En réalité, presque tous les actes humains sont à la fois économiques et sémiotiques ; le bien est aussi un signe quand il est chargé de représentations, et le signe est toujours un bien puisqu'il suppose une opération matérielle.

Nous proposons d'exprimer ce lien nécessaire entre le signe et le bien, en disant qu'ils sont tous deux des valeurs. Plus exactement, suivant en cela une suggestion faite par Claude Lévi-Strauss ²⁰, nous dirions que l'acte humain exprime une *valeur* sur un fond institutionnel de *valences*. Ainsi la [224] valence corres-

²⁰ Au cours de sa leçon du 29 mars 1960, au Collège de France.

pondrait à l'usage et au sens, alors que la valeur correspondrait à l'utilisation et à la signification.

Nous n'ignorons pas qu'il existe, dans les sciences de l'homme, une abondante littérature sur la valeur et que les sociologues, entre autres, font grand usage du terme sans qu'aucun d'eux n'en ait jamais donné une définition bien précise.

Il est sans doute significatif à plus d'un point de vue que ce soit en science économique et en linguistique seulement qu'on soit parvenu à donner de la valeur une définition opératoire qui soit à la fois rigoureuse et féconde. Car, si la première est la science des biens, la seconde est la science de ces signes par excellence que sont les signes linguistiques, et par là se trouve à l'avant-garde de la sémiologie. Aussi sommes-nous justifié d'aller chercher une notion synthétique de valeur au croisement de ces deux sciences.

Que les biens et les signes puissent être définis comme des valeurs, nous voudrions le montrer à partir d'un texte de Ferdinand de Saussure. Voulant saisir en quoi la valeur se distingue de la signification, Saussure (1955, p. 159-160) écrit :

Même en dehors de la langue, toutes les valeurs semblent régies par ce principe paradoxal. Elles sont toujours constituées :

- 1) par une chose *dissemblable* susceptible d'être échangée contre celle dont la valeur est à déterminer ;
- 2) par des choses *similaires* qu'on peut comparer avec celle dont la valeur est en cause.

Ces deux facteurs sont nécessaires pour l'existence d'une valeur. Ainsi, pour déterminer ce que vaut une pièce de cinq francs, il faut savoir : 1) qu'on peut l'échanger contre une quantité déterminée d'une chose différente, par exemple du pain ; 2) qu'on peut la comparer avec une valeur similaire du même système, par exemple une pièce d'un franc, ou avec une monnaie d'un autre système (un dollar, etc.). De même, un mot peut être échangé contre quelque chose de dissemblable : une idée ; en outre, il peut être comparé avec quelque chose de même nature : un autre mot.

Si on accepte cette définition stricte de la valeur, on constate aisément que les signes et les biens sont des valeurs. Le premier facteur posé par Saussure correspond, dans le signe, à l'aspect du signifié, et le second, à l'aspect du signifiant. Plus précisément, le signe est une valeur parce que le [225] signifiant présente un

signifié et qu'il est en rapport avec d'autres signifiants. De même, les biens sont aussi des valeurs, puisque, d'une part, comme les signes, ils renvoient à autre chose, soit les processus physiques de leur utilisation, et que, d'autre part, on peut les comparer à d'autres biens. Ces deux facteurs du bien sont exactement ce que Marx entendait par *valeur d'usage* et *valeur d'échange* ²¹, et cette rencontre qui n'est pas fortuite nous indique que nous touchons quelque chose - la valeur - de fondamental dans les sciences de l'homme.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Nous disions au point de départ que c'est par une sémiologie complète, dont l'objet serait le langage absolu et le langage relatif, qu'on pourrait reconstruire la sociologie. Parti d'Alain, nous avons tenté de concilier certains apports de la théorie de l'information, de la linguistique et de l'anthropologie, pour montrer sur quels fondements sûrs reposait la sémiologie, et aussi pour en dégager les idées directrices et les principaux concepts. Nous avons aussi tenté d'indiquer comment une science des signes peut être conciliée avec la science des biens, c'est-à-dire la science économique, et comment on peut en dégager une notion un peu générale de la valeur, qui est fondamentale pour la plupart des sciences de l'homme.

Il est remarquable que la sociologie actuelle n'ait à peu près rien à apporter à la construction d'une science des signes, où réside pourtant, c'est notre conviction, sa chance [226] de salut. Comme le disait Alain, la théorie du langage se trouvait déjà chez Auguste Comte et il est dommage que les sociologues ne l'aient pas reprise. Nous voudrions indiquer ici que certaines idées directrices de la sémiologie étaient aussi implicites chez Durkheim, à qui il n'a manqué pour pouvoir les expliciter que la connaissance de ce qu'allait devenir après lui, et probablement grâce à lui, la linguistique de Saussure et de Troubetzkoy.

²¹ Karl Marx (1957). On aura noté que c'est bien le premier facteur qui correspond à la valeur d'usage, et non l'inverse, comme pourrait le faire croire la formulation de Saussure où il est question *d'échange* d'une chose dissemblable contre une autre. Il nous semble que c'est plutôt à propos du deuxième facteur qu'il aurait fallu parler d'échange (de formes), alors que dans le premier facteur il s'agit bien plus d'une forme qui présente un contenu ou, si l'on aime mieux, d'un contenu qu'on obtient par l'intermédiaire d'une forme.

Il faut voir ce que Durkheim (1950a, p. XXII) entendait par représentations collectives. Quand il disait, par exemple, que « les manières collectives d'agir ou de penser ont une réalité en dehors des individus qui, à chaque moment du temps, s'y conforment », il ne faisait rien d'autre que de marquer la distinction, admise après lui, entre la langue et la parole, le code et le message, ou encore entre l'institution et l'expression. Mais il avait peut-être trop tendance à localiser l'institution dans cette espèce de grand individu qu'était pour lui la société, la collectivité ou le groupe, alors qu'elle est une configuration de possibles qui s'impose aux individus du fait qu'ils sont ensemble, sans qu'ils soient pour cela nécessairement rassemblés ; et surtout, il ne pouvait pas démontrer pleinement, comme les linguistes allaient le faire après lui, la valeur épistémologique et pratique de cette distinction, parce que les « langages » sur lesquels il travaillait n'avaient pas encore été suffisamment analysés.

Ces deux points faibles dans la position de Durkheim devaient soulever de vives polémiques et ruiner la position fondamentalement juste de l'École française de sociologie. L'évolution de la pensée de Lucien Lévy-Bruhl doit être comprise dans le contexte de ces luttes. Après avoir défini dans une première étape la participation comme représentation collective de propriétés mystiques, il a ensuite abandonné cette position, sur laquelle Durkheim avait été vivement attaqué, pour définir la participation comme catégorie affective du surnaturel et enfin, sous l'influence de Maurice Leenhardt, comme expérience mystique des mythes. Si cet abandon est significatif, il est aussi significatif que la thèse de Lévy-Bruhl, loin de gagner en vigueur, en ait été affaiblie, jusqu'à l'émouvante interrogation finale des *Carnets*, et que le grand livre sur la participation demeure son premier, [227] [*les Fonctions mentales dans les sociétés inférieures*](#), paru en 1910 ²².

Marcel Mauss, qui définissait la vie sociale comme « un monde de rapports symboliques », allait jeter plus largement que l'avait fait Durkheim les bases d'une science des systèmes symboliques qui forment une société. Mais Marcel Mauss, même si plusieurs s'en réclament, n'a marqué profondément que quelques hommes, dont Claude Lévi-Strauss. Et, par celui-ci, c'est, l'anthropologie qui a recueilli l'essentiel de l'héritage de Mauss.

²² À ce propos, voir le résumé du cours de Paul Mus, « Lucien Lévy-Bruhl vu d'Asie : le destin de la participation », paru dans *l'Annuaire du Collège de France*, 58e année (1958), p. 365-372.

Il nous semble que de la même façon la sociologie américaine a manqué la chance qui s'offrait à elle d'assurer ses fondements, quand elle a laissé aux psychologues sociaux le soin d'exploiter, ce qu'ils ont d'ailleurs plus ou moins bien réussi, l'œuvre profonde de George Herbert Mead.

Mais, après tout, il fallait peut-être qu'il en soit ainsi et que la linguistique, l'anthropologie et la psychanalyse élaborent, dans des domaines plus « stratégiques » que ceux de la sociologie, les idées directrices, les concepts ainsi que les lois dont on a commencé de faire une sémiologie.

À la vue, plutôt décevante, de ce qu'est devenue aujourd'hui la sociologie européenne, tout autant que la sociologie américaine, il nous semble urgent que cette sémiologie en chantier vienne dès maintenant renouveler une discipline dont la fatigue est évidente. Quelle est, en effet, la situation actuelle ? D'abord quelques grands édifices conceptuels - celui de Gurvitch, celui de Parsons - auxquels plus d'un sociologue rend hommage, mais qui n'ont pas encore inspiré des recherches bien fécondes ; quelques théories partielles et sans commune mesure ; des monographies où le traitement statistique des données est poussé plus ou moins loin, mais à peu près toujours en vain, parce que les faits ont d'abord été très peu ou très naïvement analysés ; des études, de plus en plus rares il est vrai, où une sociologie un peu courte déguise mal des préoccupations métaphysiques, morales ou littéraires ; enfin des monographies plus modestes où [228] l'auteur met en ordre ce qu'il a lu, vu ou entendu, avec un minimum de concepts et d'outils statistiques. C'est surtout dans ces monographies, quand elles se fondent ou débouchent sur des théories partielles, qu'on trouve les apports les plus sûrs de la sociologie actuelle. Sans nier que, dans certains secteurs, ainsi celui de la sociologie du travail, les études sociologiques aient été utiles, nous croyons qu'elles pourraient l'être beaucoup plus et surtout qu'elles seraient plus vraies si les sociologues reconnaissaient une fois pour toutes, à la suite de Mauss, le caractère symbolique des rapports sociaux.

Dans cette perspective, nous dirions que le domaine de la sociologie est l'ensemble des systèmes symboliques, dans nos sociétés, qui lient les hommes entre eux et qui les lient aux choses. D'ailleurs, comme l'anthropologie se divise en anthropologie sociale et en anthropologie culturelle, il faudrait peut-être distinguer la « culturologie » de la sociologie entendue au sens strict, et donner comme objet premier à celle-ci les différents systèmes de signes absolus, c'est-à-dire de

conventions, qui unissent ou divisent les hommes avant que les signes qui sont par là transmis comportent des informations.

Si la sociologie a pour objet les systèmes symboliques dans nos sociétés, elle doit en reconstituer les codes (ou institutions) avant d'en étudier les messages (ou expressions). Ce qui signifie qu'il faudrait renverser la tendance actuelle, qui est à l'étude statistique des expressions sociales, pour donner la primauté à l'étude logique, plus difficile mais aussi plus féconde, des institutions. Il est vrai que dans nos sociétés les institutions sont souvent difficiles à saisir : d'une part, parce qu'elles sont trop près de nous, d'autre part, parce que dans plusieurs secteurs semble exister ce que Durkheim appelait l'« anomie », c'est-à-dire une absence ou un conflit de règles. Mais, si l'on cherchait bien, en se « dépayasant » un peu, de nombreuses institutions, d'abord insoupçonnées, finiraient sans doute par apparaître. Ces institutions souvent complexes comportent des règles qui ne sont que probables, et c'est pourquoi elles se réalisent en des expressions diverses dont on peut faire l'analyse statistique ; mais cette analyse sera féconde seulement si [229] elle porte sur des catégories qui sont celles du code, et qui par là même font sens. La *socio-statistique* est trompeuse si elle n'a pas été précédée de ce que Lévi-Strauss appelle si justement une *socio-logique*.

Enfin, dans la suite de ce qui vient d'être dit, si la vie sociale consiste en « rapports symboliques », la sociologie doit y voir des « significations » et non des « faits », des rapports de motivation et non de causalité. C'est pourquoi les corrélations statistiques entre les faits observés sont vaines, à moins qu'elles ne correspondent à des connexions logiques entre des significations reconstituées. Les lois qui gouvernent ces significations sont les lois du signifiant, et c'est la tâche des sociologues de les retrouver à l'oeuvre dans les nombreux langages qui forment une société, comme les linguistes les ont déjà trouvées dans ce langage des langages qu'est la langue, comme Freud les a révélées dans le langage du rêve, de l'acte manqué et du mot d'esprit, et comme Lévi-Strauss a commencé de les découvrir dans les mythes. C'est la conscience qui est une exception de l'inconscient, non l'inverse ; et il appartient à la sociologie de montrer comment les lois du signifiant, déjà fort complexes dans les langages où on les a d'abord trouvées, se compliquent encore dans les langages plus conscients qui font la grande part de son objet propre.

[231]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

APPENDICE B

*L'anthropologie politique
et l'étude des relations de pouvoir **

[Retour à la table des matières](#)

Il y a trente ans déjà, Lowie (1948, p. 337) écrivait :

Thrunwald fait remarquer que chacun des systèmes politiques est unique en soi, mais qu'ils ont aussi des aspects communs parce que dans des situations semblables les êtres humains tendent à se comporter plus ou moins de la même façon. Aussi, trouve-t-on sans doute dans ce domaine de la culture un plus grand nombre d'exemples véritables de parallélisme que dans d'autres.

Pourtant, l'anthropologie politique reste à construire, malgré l'abondance des données recueillies par les anthropologues et quelques contributions théoriques valables apportées par certains d'entre eux ²³. On permettra à un politiste, dont le champ de spécialisation est celui des systèmes politiques « modernes », de faire à

* Version légèrement modifiée d'un article paru dans *l'Homme*, 1967, n° 4, p. 25-49.

²³ Notons, en particulier, l'importance de la contribution de M. G. Smith dans *Government in Zazzau* (1960), ainsi que dans son article, « A Structural Approach to Comparative Politics » (1966).

son tour quelques propositions en vue de la construction d'une théorie générale des systèmes politiques qui soit vraiment anthropologique.

C'est en effet notre conviction - qui semble peu partagée par les théoriciens actuels de la politique - qu'une science véritable des systèmes politiques ne peut faire l'économie des [232] systèmes dits « primitifs », qui représentent un ensemble bien plus vaste et bien plus varié de possibilités humaines que les quelques dizaines de systèmes « modernes » auxquels s'attachent les théoriciens actuels. Bien plus, il nous semble de bonne méthode de commencer l'élaboration d'une théorie des systèmes politiques par la réflexion sur les faits établis par les anthropologues, non pas que les sociétés politiques qu'ils ont observées sont généralement plus simples que les nôtres, mais plutôt parce qu'elles sont plus « dépayssantes », pour le politiste tout au moins, et qu'elles permettent, à condition de ne pas les interpréter dans une perspective ethnocentriste, d'assurer des bases plus objectives, ou mieux plus universelles, à l'élaboration théorique.

Avec cette double conviction, nous voudrions proposer un langage qui soit commun à l'anthropologue et au politiste, et qui, tout en contribuant à constituer l'anthropologie politique, élargisse le champ d'application de la science politique.

Les relations de pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

La plupart des politistes admettent que les relations de pouvoir sont, ou bien l'objet propre de leur discipline, ou bien une composante essentielle de cet objet. Certains d'entre eux parlent plutôt d'influence, de contrôle ou d'autorité, mais toujours on se réfère à l'action de l'homme sur l'homme, ou encore, dans les termes mêmes de Bertrand de Jouvenel (1963), à « la mise en mouvement de l'homme sur l'homme ». Toutefois, on ne retrouve plus cette quasi-unanimité quand il s'agit de s'entendre sur une notion opératoire du pouvoir, ou encore de déterminer parmi les relations de pouvoir celles qui appartiennent en propre à la science politique. Il y a d'ailleurs relativement peu d'auteurs qui se préoccupent de ces questions, pourtant fondamentales dans la constitution d'une véritable science politique.

La notion que nous allons proposer ne fera certes pas l'unanimité parmi les politistes, mais elle a au moins l'avantage, nous semble-t-il, d'être fondée sur une théorie dont la valeur scientifique est indiscutable, la théorie des jeux, [233] et d'élargir le domaine souvent trop restreint qu'on concède aux relations de pouvoir ²⁴. Sans reprendre des développements que nous avons faits ailleurs (Lemieux, 1967a), nous montrerons comment le pouvoir (ou le non-pouvoir) de deux agents en relation l'un avec l'autre peut être défini dans le cadre conceptuel de la théorie des jeux.

Soit deux acteurs qui sont en relation l'un avec l'autre dans une situation donnée. La théorie des jeux nous invite à voir cette situation comme comportant un certain nombre d'actions possibles pour chacun des acteurs, dont les produits résultent en des interactions qui ont chacune une valeur pour ces acteurs.

Parmi ces actions possibles, un acteur en choisit une, et la rencontre de son action avec celle de l'autre entraîne, comme nous l'avons dit, une interaction ou un résultat que chacun évalue selon sa propre échelle de valeurs. Nous dirons alors qu'il y a exercice de pouvoir de la part d'un acteur quand le résultat atteint est celui qui vient au premier rang dans son ordre de préférences, autrement dit, quand ses préférences sont efficaces. Quatre cas sont donc possibles : celui où il y a pouvoir de la part des deux acteurs ; celui où il y a pouvoir du premier et non-pouvoir du second ; celui où il y a non-pouvoir du premier et pouvoir du second ; et finalement celui où il y a non-pouvoir de l'un et de l'autre.

Si les deux acteurs sont Primus et Secundus, ou P et S, et que deux actions sont possibles pour chacun d'eux, soit P 1 et P 2 pour P, et S 1 et S 2 pour S, les quatre résultats possibles étant évalués comme il suit par chacun d'eux (il ne s'agit que d'évaluation ordinale, et celle de S se trouve entre parenthèses), les quatre cas dont nous venons de parler correspondent au choix par P de P 1 et par S de S 1, c'est-à-dire aux résultats qu'on trouve dans le rectangle supérieur gauche.

²⁴ À ce propos, on lira avec profit W. H. Riker (1964) et J. G. March (1966).

[234]

a) Pouvoir de P et pouvoir de S :

		S	
		s₁	s₂
P	P₁	1° (1°)	2° (3°)
	P₂	3° (2°)	4° (4°)

b) Pouvoir de P et non-pouvoir de S :

		S	
		s₁	s₂
P	P₁	1° (3°)	2° (1°)
	P₂	3° (4°)	4° (4°)

c) Non-pouvoir de P et pouvoir de S :

		S	
		s₁	s₂
P	P₁	3° (1°)	1° (2°)
	P₂	4° (3°)	2° (4°)

[235]

d) Non-pouvoir de P et non-pouvoir de S :

		S	
		s₁	s₂
P	P₁	2° (4°)	1° (2°)
	P₂	4° (3°)	3° (1°)

Évidemment, dans une même situation, plus d'une relation de pouvoir est possible. Si dans la première situation, où P I S 1 donne lieu au pouvoir réciproque de P et de S, les deux acteurs avaient plutôt joué P 2 S 2, le résultat aurait donné lieu à un non-pouvoir de P et à un non-pouvoir de S également. Ainsi, lorsque les situations où se trouvent les deux acteurs sont nombreuses, peut-on observer chacune des quatre relations de pouvoir entre eux. Plus généralement, seize combinaisons sont possibles, que nous appellerons ici les liens de pouvoir entre les acteurs. Si on représente par 1 le pouvoir d'un acteur et par 0 son non-pouvoir (ce qui mesure, on le remarquera, la probabilité que ses préférences soient efficaces), on obtient, en effet, les seize combinaisons suivantes, qui sont homologues aux seize liaisons binaires de la logique interpropositionnelle :

- 1) (-) (-) (-) (-)
- 2) (I, I) (-) (-) (-)
- 3) (-) (I, 0) (-) (-)
- 4) (-) (-) (0, 1) (-)
- 5) (-) (-) (-) (0, 0)
- 6) (I, I) (I, 0) (-) (-)
- 7) (I, L) (-) (0, 1) (-)
- 8) (I, I) (-) (-) (0, 0)
- 9) (-) (I, 0) (0, 1) (-)

10)	(-)	(L, 0)	(-)	(0, 0)
11)	(-)	(-)	(0, 1)	(0, 0)
12)	(I, I)	(I, 0)	(0, 1)	(-)
[236]				
13)	(I, 1)	(I, 0)	(-)	(0, 0)
14)	(I, 1)	(-)	(0, 1)	(0, 0)
15)	(-)	(I, 0)	(0, 1)	(0, 0)
16)	(I, I)	(I, 0)	(0, 1)	(0, 0)

Nous nous référerons constamment à ce tableau dans la suite. Les seize liens de pouvoir constituent, en effet, la matière première d'une anthropologie politique telle que nous la concevons ²⁵.

Voyons maintenant comment ce modèle peut être appliqué à la réalité, ou plus précisément comment on peut établir, à partir des faits, les relations de pouvoir entre deux acteurs.

Nous aurons recours pour cela à une simplification de la réalité, qui nous est d'ailleurs suggérée par la notion même de pouvoir que nous avons définie. On a vu que pour établir s'il y a pouvoir ou non-pouvoir d'un acteur dans une interaction donnée, il suffit de savoir si cette interaction se trouve au premier rang de son ordre de préférences. Autrement dit, il s'agit de comparer cette interaction qui s'est produite avec toutes celles qui auraient pu également se produire, si l'un des deux acteurs ou les deux avaient « joué » autrement. Or, au lieu d'établir la liste, qui peut être fort longue, de toutes les actions possibles et des interactions qui en résultent, nous proposerons de limiter l'examen à l'action contraire ou opposée à celle qui a été réalisée, à condition évidemment qu'elle soit possible.

Reste alors à reconstituer l'évaluation par chacun des acteurs des quatre interactions qui se trouvent ainsi définies : celle qui s'est réellement produite, celle qui se serait produite si les deux acteurs avaient tous deux « joué » l'action opposée, et les deux autres interactions, où l'un des deux joue la même action et l'autre l'action opposée.

²⁵ On notera que cette formalisation est différente de celle présentée au chapitre 3 et utilisée dans l'ouvrage, en ce qu'elle considère le pouvoir de deux acteurs comme étant simultané et non pas successif.

On ne peut éviter, en anthropologie politique, cette reconstitution et la connaissance qu'elle suppose du sens et [237] de l'utilité que les acteurs accordent aux résultats de leur action. C'est dire comment le travail du théoricien, ici comme dans d'autres secteurs de l'anthropologie, repose sur les faits recueillis par l'anthropologue. Il nous semble toutefois que dans la plupart des cas la reconstitution est possible, ou tout au moins la détermination du résultat qui vient au premier rang dans l'ordre de préférences d'un acteur - et encore une fois c'est tout ce dont nous avons besoin.

Donnons un exemple concret de cette façon simplifiée d'établir quelle est la relation de pouvoir entre deux acteurs. Les données que nous utiliserons se trouvent dans un des chapitres du grand ouvrage de Fortes et Evans-Pritchard sur les *Systèmes politiques* africains, celui qu'Oberg consacre au « Royaume des Ankole d'Ouganda ». Plus précisément, il s'agit des relations de pouvoir qui s'établissent entre le roi, ou Mugabe, et les chefs bahima.

Nous citerons d'abord un premier passage de l'étude d'Oberg (1961, p. 113-114), où l'on trouve la plupart des données nécessaires à la détermination des relations de pouvoir qui se formaient entre le roi et les chefs bahima et du rapport de clientèle qui pouvait s'établir entre eux :

Le nouveau rapport politique fut établi par *l'okutoizha* ou clientèle. Un possesseur de bétail muhima se rendait devant le Mugabe, ou roi, et jurait de le suivre à la guerre. Afin de garder ce lien vivant, il s'engageait à donner périodiquement au Mugabe un certain nombre de têtes de bétail. D'un autre côté, le refus du client d'accorder son hommage, *omutoizha*, pouvait briser la relation de clientèle. Ce moyen de mettre fin à la relation était parfaitement reconnu. Ce n'était que lorsqu'un grand nombre de Bahima agissaient ensemble de cette façon pour défier le roi plus efficacement, que cet acte était considéré comme un acte de rébellion. Même dans ce cas, si les rebelles recommençaient à rendre hommage, ils étaient pardonnés. Si, par contre, un Muhima incitait les autres à lui rendre un hommage personnel et razziait du bétail sans en donner une part au Mugabe, il pouvait être accusé de trahison et le Mugabe déplaçait ses forces pour le supprimer.

La relation de clientèle impliquait de la part des clients un grand nombre d'obligations envers le Mugabe. Le premier de ces devoirs était le service militaire. Tout Muhima, même s'il n'était pas membre d'une bande militaire, devait aller

à la guerre dès qu'il était appelé. Tout bétail dont un Muhima s'emparait dans une razzia personnelle était réclamé par le Mugabe et une partie du [238] troupeau devait lui être remise. La relation de clientèle obligeait tout Muhima à faire des visites périodiques à l'orurembo (kraal) du Mugabe afin de lui rendre hommage. Il devait aussi accepter le don de bétail au percepteur du Mugabe, chaque fois que le roi en avait besoin. Chaque fois qu'un Muhima mourait, son héritier devait en rendre compte au Mugabe et renouer le lien d'allégeance en offrant une « vache de funérailles ».

En contrepartie du service militaire et de la reconnaissance d'hommages, le client bénéficiait d'une protection. D'abord le Mugabe entreprit de protéger le bétail de son client des razzieurs et d'user de représailles lorsque ce dernier avait souffert de ces razzias. Si un client, par suite de razzia ou de maladie, avait perdu tout son bétail, le Mugabe devait l'aider à reconstituer un troupeau. En deuxième lieu, le Mugabe maintenait la paix entre ses clients. Aucun client ne pouvait faire des razzias, voler le bétail d'un autre client ou encore nuire à sa personne ou à celle de personnes dépendantes. Si des transgressions se produisaient, le coupable était accusé et jugé devant le Mugabe. En cas de meurtre, le Mugabe reconnaissait aux parents le droit à la vengeance du sang. Finalement, le Mugabe permettait à ses clients d'accroître leur troupeau et d'étendre les pâturages par des razzias et des conquêtes.

En simplifiant la situation qui existe entre le roi et les chefs, on peut poser que deux actions sont ouvertes à chacun des deux acteurs : l'hommage et le non-hommage de la part du chef bahima, la protection ou la non-protection de la part du roi. Le tableau suivant illustre cette situation :

		Roi	
		Protection	Non-protection
Chef	Hommage		
	Non-hommage		

Ces deux actions ouvertes à chacun des deux acteurs définissent donc quatre interactions, dont il s'agit d'établir laquelle est préférée par le chef et laquelle est privilégiée par le roi, afin de déterminer les relations de pouvoir entre eux.

[239]

Le passage cité, ainsi que d'autres données fournies par Oberg, indiquent assez nettement que, d'abord, deux de ces interactions ne sont pas possibles d'après les règles ou les pré-contraintes qui s'appliquent dans cette société, soit l'hommage qui s'accompagne de non-protection, et le non-hommage qui s'accompagne de protection. Ce n'est pas dire que ces interactions ne peuvent pas se produire, mais elles sont alors contre-institutionnelles ou « déréglées ».

Par contre, la règle permet qu'il y ait non-hommage du client et non-protection du roi. Il semble toutefois que pour l'une et l'autre partie ce soit là un résultat qui comporte moins d'avantages que celui où il y a hommage et protection. C'est ce qu'indique assez nettement cet autre passage d'Oberg (p. 129) :

L'okutoizha, ou reconnaissance de l'hommage devant être rendu par le chef au Mugabe, était une source considérable de revenu [...] L'okutoizha différait du tribut en ce qu'il était consenti librement par le client, qui pensait que la protection reçue justifiait le paiement.

C'est donc l'interaction comportant hommage du client et protection du roi qui vient au premier rang des préférences de chacun des acteurs. Ainsi, lorsqu'elle se réalise, il y a pouvoir réciproque. On peut alors se demander pourquoi les Bahima refusent parfois d'accorder leur hommage au roi. Oberg (p. 129) nous en indique ici une raison :

Le nombre de bêtes que le Mugabe donnait à un client dépendait de la richesse passée de ce client et des relations qui l'unissaient au Mugabe. Si un homme avait rendu de nombreux services au roi, il recevait une aide plus importante que s'il était inconnu [...] les différences de traitement dont bénéficiaient les favoris du Mugabe étaient une cause de mauvaise humeur chez les Bahima et conduisaient souvent, de la part des pasteurs non satisfaits, à la rébellion ouverte.

On voit là qu'un changement peut se produire dans l'ordre de préférences des Bahima. Non satisfaits du rapport de clientèle, ceux-ci peuvent préférer qu'il y ait

non-hommage et non-protection. Car s'ils parviennent à ce résultat face au roi, qui continue de préférer le rapport de clientèle, [240] ils exercent du pouvoir tandis que lui n'en exerce pas. C'est toutefois là une interaction instable où l'action des Bahima peut être interprétée par le roi comme rébellion. En effet, Oberg dit que celui-ci peut prendre prétexte du refus d'un grand nombre de Bahima d'accorder leur hommage, ou encore de l'hommage rendu à un Bahima par d'autres Bahima sans qu'une part de cet hommage lui parvienne, pour diriger des forces contre les rebelles, ce qui se traduit évidemment par le pouvoir du roi et le non-pouvoir des Bahima. Cette nouvelle situation peut être schématisée de la façon suivante :

		Roi	
		Répression	Non-répression
Chef	Rébellion		
	Non-rébellion		

L'une des interactions n'est pas permise par la règle : celle où il y aurait non-rébellion et répression. Les trois autres le sont, les Bahima préférant manifestement l'interaction où il y a non-rébellion et non-répression, tandis que le roi privilégie celle où il y a rébellion et répression. Quand cette interaction se réalise, il y a donc pouvoir du côté du roi et non-pouvoir du côté des Bahima.

Enfin notons une autre situation où une relation de pouvoir semblable à la précédente s'établit : le roi lève chez les Bahima une taxe spéciale dite *ekyitoro*. Oberg (p. 130-131) en parle ainsi :

Nous en venons finalement à une forme de revenu appelée *ekyitoro*. Comme le mot l'indique, le bétail *ekyitoro* provenait des Abatoro, pasteurs conquis. *L'entuma*, collecteur de bétail du roi, allait périodiquement visiter les troupeaux des Abatoro, prenant autant de bétail que le roi l'exigeait. Très peu d'attention était accordée aux besoins des pasteurs conquis et très souvent le troupeau entier [241] d'un homme lui était enlevé. Les Bahima considèrent le paiement de *l'ekyitoro* comme un événement terrible et di-

sent que « les *entuma* sont comme des lions qui attaquent la nuit alors que les hommes sont ivres ». Le recouvrement du tribut *ekyitoro* donnait lieu aux pires abus. Les *entuma* prenaient ce qu'ils désiraient, gardant pour eux de nombreuses bêtes et si un possesseur de bétail menaçait le collecteur d'un éclat auprès du Mugabe, il était simplement *sagayé*. Les Bahima appliquent également le mot *ekyitoro* à une forme de taxe obligatoire prélevée sur leur bétail par le Mugabe. Si, par suite de maladie ou de razzia, le Mugabe avait perdu beaucoup de son bétail, il revendiquait le droit, en tant que protecteur suprême de tous les troupeaux de l'Ankole, d'envoyer son *entuma* lui procurer autant de bétail qu'il en fallait pour le kraal royal. Je n'ai jamais entendu les Bahima faire quelque objection à l'encontre de cette contribution. Ils prétendent que ce droit a été rarement utilisé par le Mugabe et a toujours été exercé en prenant scrupuleusement en considération les besoins des pasteurs. *L'ekyitoro* était un privilège royal étendu au bénéficiaire de la mère et de la soeur du Mugabe et aux frères de la mère. Le plus grand honneur que le Mugabe pouvait conférer à un chef était le droit à *l'ekyitoro*. Très peu d'hommes reçurent ce privilège à vie, mais de nombreux guerriers valeureux bénéficièrent temporairement de ce droit. Pendant qu'un homme avait le droit *d'ekyitoro*, il pouvait prendre dans le royaume tout le bétail qu'il désirait à la seule exception de celui appartenant au roi. Ce privilège emportait le droit de tuer quiconque résistait à la confiscation de son bétail. Les Bahima prétendent que tout homme auquel ce droit avait été donné, s'en servait pour causer des torts à ses ennemis en prenant leur bétail et pour tuer toute personne qui lui avait nui auparavant.

On peut exprimer cette situation ainsi :

		Roi	
		Levée de <i>l'ekyitoro</i>	Non-Levée de <i>l'ekyitoro</i>
Chef	<i>Paiement de l'ekyitoro</i>		
	Non-paiement de <i>l'ekyitoro</i>		

[242]

De ces interactions deux seulement sont prévues par la règle : celle où il y a levée et paiement de *l'ekyitoro*, et celle où il y a non-levée et non-paiement. Les Bahima préfèrent évidemment cette dernière, et le roi la première, d'où il s'ensuit

que la levée et le paiement de *l'ekyitoro* donnent lieu au pouvoir du roi et au non-pouvoir des Bahima.

En somme, d'après les situations examinées ci-dessus, le lien de pouvoir entre le roi comme premier terme, et les chefs *bahima* comme second terme, serait du type (I, I) (1, 0) (0, 1) (-). Autrement dit, on observe les relations suivantes : a) pouvoir du roi et pouvoir des chefs *bahima* ; b) pouvoir du roi et non-pouvoir des chefs *bahima* ; c) non-pouvoir du roi et pouvoir des chefs *bahima*. Par contre, on n'observe pas de relation de non-pouvoir réciproque des deux parties. Le lien que composent ces relations est donc le lien (12) du tableau des liens de pouvoir.

Nous avons noté qu'une de ces relations, celle où il y a pouvoir des chefs *bahima* et non-pouvoir du roi, tient à une interaction instable. En fait, elle se produit plus rarement que les deux autres. Il faudrait donc, pour décrire plus précisément le lien de pouvoir entre les deux acteurs, le probabiliser en chacune des relations, ce qui permettrait d'arriver à une mesure quantitative du pouvoir. Nous ne tenterons toutefois pas de franchir ici cette étape.

Une logique non probabilitaire des liens de pouvoir suffira amplement à une première élaboration d'un modèle théorique des systèmes politiques étudiés par l'anthropologue et de leurs principales structures.

Comme nous l'avons signalé, la notion de lien de pouvoir appartient au niveau analytique de la règle, ou de l'institution. En effet, les relations de pouvoir que nous retenons pour la constituer s'établissent dans les interactions officiellement permises dans une société. Il faut distinguer ce niveau de la règle de celui de l'action même, laquelle peut se conformer à la règle mais peut également ne s'y point conformer. Autrement dit, parmi les relations de pouvoir observables dans les comportements, certaines sont « institutionnelles », d'autres « contre-institutionnelles ». Ces dernières, toutefois, n'entrent pas dans le lien de pouvoir au sens où nous l'entendons. [243] Ce n'est pas qu'il faille les négliger ; au contraire, elles sont souvent nécessaires pour dégager les « lois » d'un système politique, ou tout au moins pour les repérer. Nous dirions d'ailleurs la même chose d'un troisième niveau de la réalité politique, celui des idéologies. Comme nous le verrons plus loin, il faut tenir compte de ces « modèles conçus » de relations de pouvoir, au même titre que des « modèles vécus », pour arriver à formuler des lois générales de fonctionnement des systèmes politiques.

Élément politique et système politique

[Retour à la table des matières](#)

La relation de pouvoir, telle que nous venons de la définir, ne doit pas être considérée comme l'objet propre de l'anthropologie politique, mais plutôt comme une dimension ou un aspect particulier de toute action humaine. Elle se trouve être par là l'objet d'une science politique généralisée, dont la constitution n'est d'ailleurs pas pour demain. Il nous faut donc maintenant préciser, parmi les relations de pouvoir, celles à retenir dans l'étude des systèmes politiques - ou plutôt il s'agit de montrer en quoi consiste un système politique, pour arriver ensuite à déterminer quelles sont les relations de pouvoir qui le constituent.

Les définitions, proposées par les anthropologues, du système politique (ou encore de la société politique, de l'organisation politique, de l'unité politique) sont nombreuses et variées, et ce n'est pas notre intention de les recenser ici. Nous voudrions plutôt montrer comment l'une d'entre elles, celle de ce grand anthropologue de cabinet que fut Durkheim, circonscrit les relations constantes dans toute société politique, que nous proposerons d'ailleurs d'intégrer en un élément politique, comparable à l'élément de parenté défini par Claude Lévi-Strauss (1958, p. 56-62).

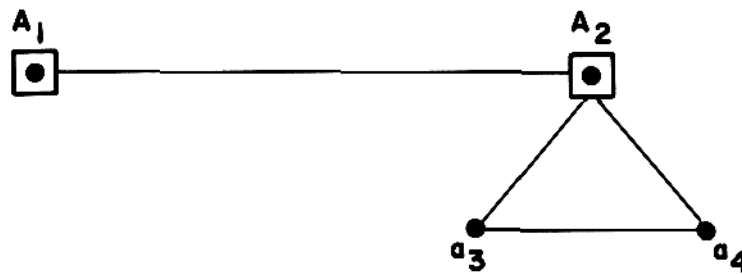
Un premier trait caractérise, selon Durkheim (1950b), la société politique : « l'opposition des gouvernants et des gouvernés, de l'autorité et de ceux qui lui sont soumis ». Mais ce trait ne suffit pas, puisqu'un « pouvoir de ce genre se rencontre ailleurs que dans les sociétés politiques ». Une autre caractéristique est nécessaire, qui ne peut être l'identification [244] de la société avec son territoire, comme on l'a parfois suggéré, ni l'importance numérique de la population. Durkheim n'a pas de peine à montrer que ce ne sont pas là des traits propres à toutes les sociétés politiques. Par contre, selon lui (p. 55),

ce qui est vrai, c'est qu'il n'y a pas de société politique qui ne contienne dans son sein une pluralité de familles différentes ou de groupes professionnels différents, ou des uns et des autres à la fois. [...] Plus généralement, quand une société est formée par une réunion de groupes secondaires, de natures différentes, sans être elle-même un groupe secondaire par

rapport à une société plus vaste, elle constitue une entité sociale d'une espèce distincte ; c'est la société politique que nous définissons : une société formée par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de groupes sociaux secondaires, soumis à une même autorité, qui ne ressortit elle-même à aucune autre autorité supérieure régulièrement constituée.

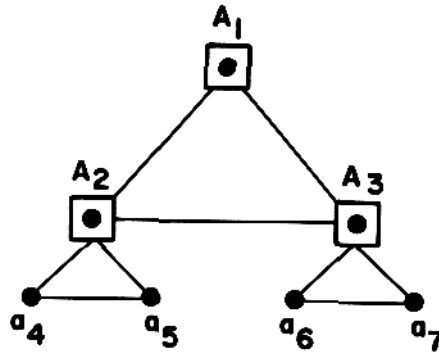
On voit qu'au total les traits caractéristiques sont au nombre de trois : 1) une réunion d'au moins deux groupes secondaires de natures différentes ; 2) une autorité sur, ces groupes secondaires ; 3) cette autorité n'est pas soumise à une autorité supérieure.

On peut schématiser ces trois traits caractéristiques au moyen d'un graphe fait de quatre points et de quatre lignes ou relations entre ces points, soit :



Les points a_3 et a_4 représentent deux groupes secondaires, ou plus généralement deux acteurs politiques. Quant aux points encadrés A_1 et A_2 , ils représentent deux autorités [245] politiques, ou plus précisément deux postes d'autorité politique, occupés par des acteurs qu'on peut aussi désigner par A_1 , et A_2 .

Les trois traits caractéristiques de Durkheim correspondent alors aux trois types différents de relations du graphe : 1) à la réunion de groupes secondaires correspond la relation de a_3 à a_4 , ou relation entre les deux acteurs qui ne sont pas des autorités politiques : nous disons de ces acteurs qu'ils sont de simples unités politiques ; 2) à l'autorité sur les groupes secondaires correspondent les relations de A_2 à a_3 et de A_2 à a_4 , ou relations d'une autorité politique à deux unités politiques ; 3) au trait qui veut que cette autorité ne soit pas soumise à une autorité supérieure, correspond la relation de A_2 à A_1 , ou relation entre deux autorités politiques.



Ces trois traits ou types de relations, ainsi que les quatre acteurs nécessaires à leur réalisation, qui sont toujours donnés dans ce que Durkheim appelait une société politique, constituent, selon nous, l'élément politique, ou encore le système politique le plus élémentaire qui soit. Autrement dit, tout système politique pourrait être réduit à un nombre donné d'éléments politiques. Il y en aurait quatre par exemple dans le système illustré ci-haut, où l'ensemble formé par A_2 , a_4 et a_5 , et celui formé par A_3 , a_6 et a_7 , constituent deux éléments politiques différents, selon que l'autorité de chacun est en relation avec l'une ou l'autre des deux autres autorités.

[246]

Ces notions de système politique et d'élément constitutif de ce système sont très générales. Elles s'appliquent tout aussi bien à une famille ou à une association volontaire qu'à un État. On peut toutefois caractériser la *société* politique par le troisième trait distinctif de Durkheim, c'est-à-dire par le fait qu'une autorité n'est pas soumise à une quelconque autorité supérieure, ce qui signifie qu'elle est suprême dans le système. Autrement dit, si l'on se reporte à notre notion du pouvoir, une autorité suprême, au niveau de la règle, serait celle qui entretient avec les autres autorités des liens de pouvoir tels qu'il ne peut pas y avoir non-pouvoir de sa part et pouvoir de la part d'une autre autorité. C'est donc dire que si l'autorité suprême est le premier terme du lien, elle n'entretient pas avec une autre les liens (4), (7), (9), (11), (12), (14), (15) et (16). On dira d'un système politique où aucune autorité n'est suprême, qu'il est celui d'une *collectivité* politique. C'est le cas,

par exemple, du système politique d'une famille, d'un groupement professionnel, d'un parti politique, d'une municipalité.

Nous voudrions maintenant pousser un peu plus loin l'analyse des systèmes politiques observés par les anthropologues, en les décomposant en trois types de structures politiques : les structures qui sont formées des relations de pouvoir entre les unités politiques, et que nous nommerons ici structures de *sous-gouverne* ; celles dérivées des relations de pouvoir entre les autorités et les unités politiques, ou structures de *gouverne* ; et celles qui sont formées des relations de pouvoir entre les autorités politiques, ou structures de *surgouverne*.

Les structures politiques (sous-gouverne, gouverne, surgouverne)

[Retour à la table des matières](#)

Il importe maintenant de dégager quelques-uns des principaux traits structuraux de la sous-gouverne, de la gouverne et de la surgouverne dans les systèmes politiques, et aussi de montrer comment ces structures sont liées fonctionnellement entre elles. Ce qui nous amènera à proposer, dans un dernier développement, une loi générale du fonctionnement des systèmes politiques.

[247]

Les structures de sous-gouverne

Dans l'élément politique, l'autorité qui gouverne les unités occupe une position centrale, et ce sont ses relations de pouvoir avec l'autre autorité qui permettent de déterminer si l'on se trouve dans une collectivité ou dans une société politique. Les relations de pouvoir entre les unités politiques semblent donc moins spécifiques des systèmes politiques que les deux autres types de relations. Pourtant, nous allons le montrer, les structures de gouverne, mais aussi celles de surgouverne, sont liées étroitement aux structures de sous-gouverne, qui constituent en quelque sorte les fondements sur lesquels elles sont édifiées. Plus précisément, l'occupa-

tion des postes d'autorité politique par des acteurs plus ou moins spécialisés dans l'exercice de la gouverne, ainsi que le caractère même de cette gouverne, semblent assez strictement déterminés par la plus ou moins grande complexité des divisions entre les unités politiques et par les relations de pouvoir entre ces unités.

L'étude des sociétés sans gouvernement ou sans organisation politique est aussi ancienne que l'anthropologie politique, et même que l'anthropologie tout court. Maine (1874) et Morgan (1877) en furent les précurseurs, et on n'a pas manqué depuis de consacrer à ces sociétés une bonne partie des principaux ouvrages comparatifs d'anthropologie politique ²⁶.

À lire ces ouvrages ainsi que d'autres plus monographiques, on constate que l'absence de gouvernement ou d'organisation proprement politique s'accompagne à peu près toujours d'états assez particuliers des structures de sous-gouverne. De façon générale, la division en unités politiques est relativement simple dans ces sociétés, et le pouvoir réciproque est toujours possible entre les unités. Qu'une de ces deux caractéristiques soit absente des structures de sous-gouverne, et le système politique de la société comporte généralement une organisation proprement politique.

[248]

Un des cas les plus souvent cités est celui des Tiv de la Nigeria ²⁷, où quelque 800 000 individus tenaient ensemble et formaient une société politique, sans le secours d'un quelconque appareil gouvernemental. Les principes de division de cette société en unités composantes étaient fort simples, puisque des lignages maximaux aux lignages minimaux il y avait toujours homologie entre la disposition des groupes de parenté dans l'espace et leur disposition dans la généalogie. En d'autres termes, les lignages qui étaient, à un niveau donné, voisins dans la généalogie plus ou moins fictive qui servait de constitution à cette société, étaient aussi voisins dans l'espace. Des conditions écologiques précises permettaient que cette correspondance soit toujours maintenue entre la généalogie et la topographie. Les Tiv étaient aussi divisés en classes d'âge et en marchés, mais ces groupements avaient eux aussi une base territoriale précise et obéissaient aux mêmes

²⁶ En plus de l'ouvrage de Fortes et Evans-Pritchard (1961), on peut signaler celui de J. Middleton et D. Tait (1958), et celui de L. P. Mair (1962).

²⁷ Sur les Tiv, voir en particulier L. Bohannan, « Political Aspects of Tiv Social Organizations », dans Middleton et Tait (1958, p. 33-66).

règles, inscrites dans la généalogie, qui commandaient les rapports entre les groupements de parenté.

Par contre, lorsque cette correspondance n'existe plus entre les différents plans sur lesquels se font les divisions sociales et qu'un même principe ne commande plus les rapports entre les groupements ainsi divisés, on observe que, de façon concomitante, la domination²⁸ des autorités politiques sur les unités s'accroît. Doctorow (1963) l'a montré dans un article où il met en relation, dans treize sociétés différentes, le « montant » de l'autorité exercée par les leaders politiques avec la « fréquence » ou la multiplicité des divisions en sous-groupes. Dans tous les cas, il observe que la relation est étroite entre la simplicité des divisions sociales et la faiblesse de l'autorité d'une part, entre la complexité des divisions sociales et la force de l'autorité d'autre part.

[249]

Dans l'introduction à leur livre sur les tribus sans chefs politiques, Middleton et Tait (1958, p. 17) avaient eux aussi noté que l'exercice du leadership politique était relié à l'hétérogénéité culturelle. Ils entendaient surtout par là l'absence d'un principe commun d'inclusion des sous-groupes dans la société politique. Ils montrèrent toutefois comment, dans des sociétés où ce principe commun était absent, des alliances de toutes sortes venaient suppléer au manque d'intégration entre les groupes et permettaient ainsi à ces sociétés de faire l'économie d'une organisation politique spécialisée.

Nous touchons ici à la seconde caractéristique, soit la possibilité du pouvoir réciproque entre les unités, qui, lorsqu'elle est présente dans les structures de sous-gouverne, entraîne généralement l'absence d'un gouvernement ou d'une organisation politique spécialisée.

En effet, ces alliances entre unités politiques qui ne sont pas parentes entre elles, aussi bien que les relations entre lignages dans les sociétés segmentaires où une généalogie rend compte des liens de parenté, obéissent à des règles telles que le pouvoir réciproque des agents est toujours possible et qu'il est symétrique. Autrement dit, ces liaisons de pouvoir entre unités parentes ou alliées sont l'un ou

²⁸ Nous entendons par domination, ici et dans la suite, une relation de pouvoir telle qu'un acteur jouit d'une asymétrie envers un autre acteur. Ainsi, parmi les liens de pouvoir, les liens (3), (6), (10) et (13) sont ceux où le premier terme domine le second.

l'autre des liens (2), (8), (12) et (16) de notre tableau. Le lien (8) où se réalise le pouvoir réciproque des deux unités, ou leur non-pouvoir réciproque, est même assez caractéristique des relations entre segments qui sont des relations d'« opposition complémentaire », ou mieux de « solidarité adversative ²⁹ ». Il y a pouvoir réciproque dans certaines situations, en particulier quand les segments s'incluent ensemble dans un segment plus vaste, contre un autre segment ; mais il y a aussi, dans d'autres situations, non-pouvoir réciproque : ainsi arrive-t-il qu'aucun des deux segments ne peut amener l'autre à sortir d'une interaction qui est pourtant désavantageuse pour les deux ³⁰. D'ailleurs, la réciprocité [250] du pouvoir ou du non-pouvoir est tellement valorisée dans ces sociétés que, si un segment en vient, contre la règle, à dominer l'autre, il est alors généralement prévu que le segment lésé peut à son tour exercer un pouvoir non réciproque sur le premier.

Quand, au contraire, le pouvoir réciproque et la symétrie ne se rencontrent pas entre les unités politiques, les postes d'autorité politique sont généralement occupés par des acteurs spécialisés dans cette tâche, si bien qu'on peut alors parler d'organisation politique spécifique. Déjà Fortes et Evans-Pritchard (1961, p. 4) avaient remarqué que, dans les sociétés politiques avec gouvernement, des « clivages de richesse, privilège et statut correspondent à la distribution du pouvoir et de l'autorité ». De même Middleton et Tait (1958, p. 28) notent que la distinction entre lignages aînés ou principaux et lignages cadets ou secondaires, quand elle est présente dans une société segmentaire, s'accompagne généralement de l'existence de chefs plus ou moins spécialisés dans l'exercice de l'autorité politique. Ajoutons que lorsque le système des lignages, même hiérarchisé, ne commande pas à lui seul les relations entre les groupes sociaux, mais que d'autres divisions, dont celles dues au territoire, viennent se superposer, sans les recouvrir, aux divisions en lignages, il arrive également qu'un appareil gouvernemental bien organisé coordonne les unités politiques.

LeVine (1960) a d'ailleurs montré à partir des données du « World Ethnographic Sample » portant sur cinq cent dix-huit sociétés, qu'il y avait partout, sauf peut-être en Amérique du Nord, une relation étroite entre la présence d'une struc-

²⁹ D'après le terme proposé par Paul Mus dans son cours au Collège de France.

³⁰ On trouvera de nombreux exemples de ces situations dans Middleton et Tait (1958).

ture de classes dans la société et celle d'une organisation politique centralisée, de type étatique, de cette société.

Au terme de cet examen, nous proposerions, pour notre part, de voir le fondement de l'organisation politique spécialisée dans l'absence ou la carence des relations de pouvoir réciproque entre les unités politiques. Cette absence ou cette carence peut être due à une trop grande complexité des principes de division entre les unités politiques, laquelle entraîne que des unités sur un plan donné et des unités sur un autre plan, même si leur *membership* se recouvre partiellement, [251] ne peuvent arriver, ni directement ni indirectement, à définir et à atteindre des objectifs communs. Elle peut être due également, que cette complexité existe ou non, à la domination de certaines unités politiques par d'autres, ou encore à des situations qui suscitent des relations de non-pouvoir réciproque entre les unités.

Il est d'ailleurs significatif que, dans les sociétés où l'organisation politique n'est que sporadique, elle apparaisse habituellement quand des relations de domination, qui ne sont pas prévues par la règle, se produisent entre les unités, ou encore quand se présente une situation inhabituelle, où les unités ne parviennent pas à elles seules à atteindre des objectifs communs. Il suffit de penser aux arbitres qui se voient chargés de régler un conflit entre deux groupes dont l'un a lésé l'autre, contre la règle ; ou encore à ces organisations politiques de type militaire qui apparaissent dans des sociétés sans gouvernement, quand celles-ci doivent ou veulent faire la guerre à des sociétés voisines. Tous ces phénomènes, comme ceux, plus permanents, signalés plus haut, montrent le rapport étroit qui existe entre les structures de sous-gouverne et certains traits des structures de gouverne.

Les structures de gouverne

Nous avons établi jusqu'à maintenant la distinction entre les systèmes politiques sans gouvernement ni organisation politique et ces autres avec gouvernement ou organisation politique. Comme nous l'avons signalé, cette distinction est courante en anthropologie politique, et nous en avons proposé comme critère la spécialisation ou non dans l'exercice des tâches de gouverne politique.

Plus exactement, il y aurait organisation politique dans un système politique quand les postes d'autorité d'une collectivité ou d'une société sont occupés par des acteurs qui ne sont pas par ailleurs de simples unités politiques ni des membres de simples unités politiques, soit qu'ils n'appartiennent plus à ces unités, soit que tous les acteurs de ces unités occupent un poste d'autorité politique. En d'autres termes, l'organisation politique, telle que nous l'entendons, implique la spécialisation de certains acteurs dans la gouverne des unités politiques, ce qui contraint en quelque [252] sorte ces acteurs à ne pas faire eux-mêmes partie des unités politiques qui sont coordonnées. Ainsi, si l'on reprend une distinction faite par Southall (s.d.) et Fallers (1956), entre autres, il n'y aurait pas d'organisation politique dans les sociétés segmentaires parce que la gouverne, lorsqu'elle s'applique aux lignages, est dirigée par des anciens ou des hommes de prestige qui n'en demeurent pas moins membres des lignages qui sont ainsi gouvernés ; par contre, il y aurait organisation politique dans les États segmentaires, parce que le lignage du chef ou du roi ne se trouve pas être une unité gouvernée avec les autres, mais plutôt l'acteur qui dirige la gouverne.

On comprend alors que l'analyse des structures de gouverne, dans les systèmes politiques organisés comme dans ceux qui ne le sont pas, doit comporter l'étude de l'accession aux postes d'autorité politique. C'est là un des secteurs les plus sous-développés de l'anthropologie politique, bien que les travaux de M. G. Smith (1960), sur ce point comme sur d'autres, ouvrent la voie à des développements féconds.

L'accession aux postes d'autorité politique, ainsi que la « décession », sont très variables dans les sociétés étudiées par l'anthropologue. Toutefois, il nous semble que c'est en termes de relations de pouvoir que ces phénomènes doivent être étudiés, du moins en anthropologie politique. Autrement dit, il faut trouver quels sont les acteurs dont l'interaction détermine l'accession (ou la « décession ») aux postes d'autorité, et établir quelles sont les relations de pouvoir entre eux ³¹. Notons ici que ces relations de pouvoir constituent l'un des trois grands ensembles de liens de pouvoir dans un système politique, les deux autres étant, d'abord, l'ensemble dont nous parlons depuis le début et qui concerne les activités politiques elles-

³¹ À ce sujet, voir R. H. Cohen (1965, p. 121).

mêmes et, ensuite, l'ensemble relatif à la transformation des règles, ou liens de pouvoir, selon lesquelles le système politique fonctionne.

L'analyse des structures de gouverne comprend aussi et surtout l'étude des relations de pouvoir entre les autorités et les unités qu'elles gouvernent. Nous avons montré, à [253] propos des structures de sous-gouverne, comment l'état des relations de pouvoir entre les unités était lié fonctionnellement à la présence ou à l'absence d'une organisation politique spécialisée, c'est-à-dire à l'existence d'acteurs spécialisés dans les tâches de gouverne politique. Il nous reste à préciser ici comment les relations de pouvoir dans les structures de gouverne sont liées fonctionnellement aux relations de pouvoir dans les structures de sous-gouverne.

Nous n'en donnerons qu'un seul exemple, celui des systèmes politiques katchin étudiés par Leach (1954). Il y a oscillation chez les Katchin entre trois types de systèmes politiques : un système politique *gumlao*, un autre de type *gumsa*, et un dernier système politique dont la forme est empruntée aux Chan, voisins des Katchin. Dans certaines régions du pays le système politique est *gmnlao* : c'est alors le village ou un ensemble de villages qui constitue la société politique. Le système de parenté *mayu-dama*, qui implique une supériorité des donneurs de femmes sur les preneurs de femmes, n'est que théorique dans ces régions, et de façon générale les relations de pouvoir entre les unités que sont les lignages sont égalitaires.

De façon concomitante, non seulement il n'y a pas d'autorité politique spécialisée dans ces sociétés, mais les anciens et les têtes de lignage qui occupent au besoin les postes d'autorité politique ne dominent que sporadiquement les unités qu'ils coordonnent. Ainsi ne peuvent-ils exiger des unités politiques aucun tribut, de quelque espèce que ce soit ³².

Dans d'autres régions, par contre, c'est le type *gumsa* qui domine : le système de parenté *mayu-dama* est alors beaucoup plus réel, ce qui se traduit, en particulier, par un prix de la fiancée assez considérable, et entraîne des différences de rang entre les lignages. De façon concomitante, des chefs sont spécialisés dans l'exercice de l'autorité politique et leur domination sur les unités politiques est beaucoup plus constante que dans les systèmes politiques *gumlao*.

³² La levée d'un tribut est généralement un bon indice de l'existence d'une organisation politique spécialisée.

[254]

Ainsi, si le chef part en guerre, il a le droit de mobiliser des troupes. Les individus des lignages qui lui sont soumis sont aussi tenus de travailler dans ses champs, de construire et de réparer sa maison, de lui donner une patte de tout animal tué à la chasse.

Enfin certains autres chefs sont tentés d'imiter le système politique des Chan, où l'autorité appartient à un prince divin, le *saohpa*, entouré de nobles qui forment sa cour. Ils essaient pour cela d'augmenter encore la domination sur leurs sujets, qui sont aussi des parents ou des alliés, en s'appuyant sur des esclaves. Comme le montre Leach, ou bien ils réussissent et deviennent presque des *saohpa*, ou bien leurs parents et alliés se rebellent avec succès contre eux et réinstaurent un système politique de type *gumlao*.

Ce cas, que nous avons exposé ici très schématiquement, est instructif à un double point de vue. Il montre d'abord comment les liens de pouvoir dans les structures de gouverne sont associés fonctionnellement aux liaisons de pouvoir dans les structures de sous-gouverne, ce qu'il faudrait évidemment établir plus rigoureusement qu'on ne l'a fait ici. Mais il montre aussi qu'une organisation politique et les relations de gouverne qu'elle implique peuvent être adoptées à des fins de prestige, sans que les structures de sous-gouverne l'exigent - si l'on peut parler ainsi. Ou encore des acteurs, une fois en position d'autorité politique, peuvent fort bien faire en sorte de créer ou de susciter des situations où le non-pouvoir réciproque des unités, ainsi que le pouvoir unilatéral des unes sur les autres, justifient une gouverne où l'autorité domine les unités. L'exemple des Katchin indique toutefois que, dans certains cas tout au moins, ce défi posé à la fonctionnalité des structures politiques se solde par un échec.

Les structures de surgouverne

Les structures de surgouverne, elles aussi, sont liées fonctionnellement aux deux autres. Soit le cas d'un chef politique qui, pour mieux assurer son autorité sur ses subordonnés, fait en sorte que ses relations avec les chefs d'autres sociétés politiques entraînent la guerre. Cette transformation dans les structures de surgou-

verne affecte les structures [255] de sous-gouverne de la société : la situation devient telle entre les unités que, laissées à elles seules, leur non-pouvoir réciproque s'accroît, ce qui justifie une plus forte gouverne de la part du chef.

Les structures de surgouverne peuvent être, comme dans ce cas, intersociétales, mais elles peuvent être également intrasociétales. Nous avons le plus souvent fait jusqu'à maintenant comme s'il n'y avait qu'un poste d'autorité à l'intérieur d'une société, mais on sait bien qu'il n'en est pas ainsi. M. G. Smith, dans son important ouvrage sur Zanzibar (1960), a proposé de distinguer à l'intérieur du système politique, qu'il appelle quant à lui système *gouvernemental*, deux sous-systèmes principaux : le sous-système *politique* par lequel les décisions sont prises au sujet des affaires publiques, et le sous-système *administratif* qui exécute ces décisions. Selon Smith, le sous-système politique est le lieu du *pouvoir*, alors que le sous-système administratif est celui de *l'autorité*. Il veut dire par là que les activités politiques donnent lieu à des luttes d'influence qui ne peuvent pas être enfermées dans des cadres officiels, à l'opposé des activités administratives qui sont généralement strictement réglementées.

Tout en reconnaissant que les relations de pouvoir dans les situations administratives sont généralement plus officielles que dans les situations proprement politiques, il nous semble difficile de maintenir une opposition aussi tranchée que celle posée par Smith entre pouvoir et autorité, surtout si on ne limite pas les règles qui commandent les relations de pouvoir entre les acteurs politiques aux seules règles officielles, c'est-à-dire sanctionnées par la loi.

Quoi qu'il en soit du caractère des relations de pouvoir dans les deux sous-systèmes qui, à notre point de vue, représentent deux phases différentes dans les processus de gouverne politique, on trouve effectivement, dans plusieurs systèmes politiques, et des autorités proprement politiques et des autorités administratives. Ou plutôt, comme le note Smith, les systèmes politiques se caractérisent en bonne partie par la distinction qu'on y trouve ou non entre postes d'autorité proprement politique et postes d'autorité administrative, ainsi que par les relations de pouvoir qui se produisent entre ces postes, quand ils sont distingués.

[256]

Smith signale deux cas extrêmes : celui où les autorités politiques ont la mainmise complète sur les nominations aux postes d'autorité administrative ainsi

que sur les structures du sous-système administratif, et celui où, au contraire, les acteurs qui occupent les postes d'autorité administrative monopolisent toute l'activité politique et maîtrisent les postes et les structures du sous-système proprement politique.

Smith montre aussi comment, dans la société qu'il a étudiée, il y a priorité logique des structures de sous-gouverne sur les autres, et, en particulier, sur les structures de surgouverne intrasociétales. Ainsi les différences de statut entre unités politiques auraient priorité logique sur la hiérarchie des postes d'autorité politique, sur les différences dans l'accomplissement des rôles d'autorité, et ainsi de suite.

Les relations entre autorités politiques et autorités administratives n'épuisent toutefois pas le champ des structures de surgouverne. D'autres dualismes que celui-ci ont été observés par les anthropologues. Ces dualismes, ainsi que d'autres « solutions », ont généralement pour effet, nous le verrons, de maintenir ou de rétablir la connexité des systèmes politiques, qui représente, selon nous, une exigence fonctionnelle ou une loi générale de fonctionnement de ces systèmes.

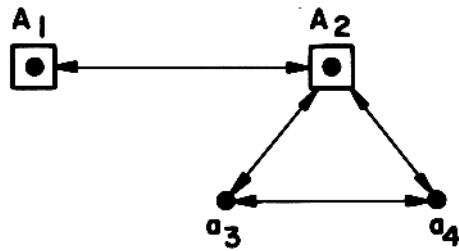
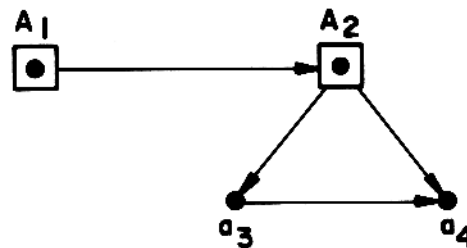
La connexité des systèmes politiques

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons plus d'une fois noté que les structures politiques étaient liées fonctionnellement entre elles. Si l'on étudie la nature de ces liens fonctionnels, on constate qu'ils assurent une certaine connexité des systèmes politiques. Rappelons ici qu'on dit d'un graphe ou d'un réseau qu'il est connexe si l'on peut aller de tout point à tout autre du graphe ou du réseau et en revenir ³³. Ainsi donc notre notion [257] de relation de pouvoir permet de dire d'un système politique s'il est connexe ou pas : il suffit pour cela de considérer qu'on peut aller d'un point x à un point y lorsqu'il y a pouvoir de x sur y , et qu'on ne peut pas y aller lorsqu'il y a non-pouvoir de x sur y . Ainsi, si l'on exprime le pouvoir par une ligne orientée, des

³³ Sur la théorie des graphes, voir C. Berge (1958) et, tout spécialement, F. Harary et al. (1968). La connexité dont il est question dans le développement qui suit est la connexité forte ou coarchie du chapitre 8.

deux éléments politiques que représente la figure suivante, l'un est connexe alors que l'autre ne l'est pas.

**ÉLÉMENT POLITIQUE CONNEXE****ÉLÉMENT POLITIQUE NON CONNEXE**

On comprend quel est le sens de la connexité dans un système politique. Elle signifie que tous les acteurs du système peuvent se contrôler mutuellement, de façon directe ou indirecte. Nous retrouvons donc là une autre application de la théorie de la réciprocité, dont Claude Lévi-Strauss (1958, p. 179-180) disait qu'elle est « pour la pensée ethnologique établie sur une base aussi ferme que la théorie de la gravitation l'est en astronomie ». On pourrait d'ailleurs calculer le [258] degré de connexité d'un système politique, et établir par là que ce principe est mieux assuré dans certains systèmes que dans d'autres.

Remarquons tout de suite que cette connexité, qu'on peut estimer nécessaire à l'intégration d'une société, n'est pas maintenue ou rétablie sans peine, du moins dans les sociétés où l'état des structures de sous-gouverne exige une organisation politique de la gouverne. Cette gouverne, lorsqu'elle est organisée politiquement, implique, nous l'avons vu, que les autorités dominent les unités. On peut donc dire que par l'organisation politique un déséquilibre est créé dans le système, au profit des acteurs qui occupent les postes d'autorité, déséquilibre qui doit être corrigé pour que l'exigence fonctionnelle de connexité soit satisfaite.

Cette correction peut être réalisée dans la synchronie ou dans la diachronie ; à l'intérieur de la plupart des processus politiques ou de quelques-uns d'entre eux seulement ; enfin elle peut être « vécue » ou seulement « conçue ». D'où des « solutions » diverses que nous signalerons brièvement.

Une première solution consiste dans le dualisme déjà signalé des autorités politiques. Ainsi, chez les Barotse, parce que le roi domine de trop loin ses sujets, on nomme auprès de lui un conseiller en chef censé représenter le peuple, et dont on dit d'ailleurs qu'il est une autre espèce de roi. Mais, comme le montre Gluckman (1955, p. 41-42), aussitôt que cet individu est érigé en autorité auprès du roi, il devient à son tour ennemi du peuple, si bien qu'on doit nommer auprès de lui un nouveau conseiller, qui par le même mécanisme devient lui aussi ennemi des sujets qui l'ont nommé là. Il n'en reste pas moins que les unités politiques ont la mainmise sur les nominations à ces postes de conseillers et assurent ainsi une certaine connexité du système.

On ne peut parler du dualisme des autorités politiques sans évoquer les travaux de Dumézil. Cet auteur (1948, p. 85) a montré comment deux représentations de la souveraineté courent le monde indo-européen : la souveraineté du magicien et celle du juriste : « Mitra est le souverain sous son aspect raisonnant, clair, réglé, calme, bienveillant, sacerdotal ; Varuna est le souverain sous son aspect assaillant, sombre, inspiré, violent, terrible, guerrier. » Ces formes [259] contraires de souveraineté se traduisent synchroniquement ou diachroniquement, dans des organisations différentes de la coordination politique. Mais entre elles, Dumézil (p. 135) insiste, il y a collaboration, complémentarité plutôt que conflit : « Varuna et Mitra, Romulus et Numa sont également légitimes, également nécessaires, imitables, « bons » au sens large du mot... » Tout se passe comme si l'une des autorités devait assurer avec force la gouverne des unités politiques, avec la domination qu'elle entraîne de ces unités, et l'autre rétablir la connexité par des relations plus égalitaires avec les unités. C'est ce qu'indique Dumézil quand il dit que Varuna recouvre ce qui est totalitaire et Mitra ce qui est distributif.

Certains faits africains rappellent un tel dualisme. Nombreuses sont les sociétés où une organisation politique de type militaire était doublée d'une organisation politique de type religieux, dont les autorités dominaient généralement celles de l'organisation militaire. On a d'ailleurs observé un même dualisme dans plusieurs sociétés indiennes d'Amérique. Ce peut être aussi une organisation politique de

type judiciaire dont les autorités entretiennent des relations de surgouverne, où elles dominent, avec les autorités qui gouvernent d'autres secteurs d'activité politique. On trouvera un bon exemple de ces différents dualismes dans l'étude d'Oberg (1961) sur les Ankole.

On doit toujours se demander, à propos de ces dualismes et des autres solutions propres à maintenir ou à rétablir la connexité, dans quelle mesure les relations de pouvoir qu'ils comportent sont « vécues » ou tout simplement « conçues ». Autrement dit, certaines solutions peuvent être idéales ou mythiques, sans jamais se retrouver dans l'action des acteurs politiques. C'est ainsi que Lévi-Strauss (1958, p. 346-347) a noté que les sociétés qui obéissent à des règles définissant un « ordre social » d'un type transitif et non cyclique, conçoivent d'autres types d'ordres « virtuels » ou « idéaux » qui sont parfois intransitifs et cycliques. LeVine (1960), pour sa part, a montré comment des sociétés où les liens de parenté ne règlent plus les relations entre les groupes, n'en continuaient pas moins à considérer ces relations comme telles. On a là des cas évidents de modèles conçus de relations [260] de pouvoir qui sont plus égalitaires que les modèles vécus et qui contribuent à faire comme si une société qui n'est plus connexe, ou dont le degré de connexité est faible, continuait d'être fortement connexe.

Il en est de même de certaines solutions diachroniques, où il est souvent difficile de départager ce qui appartient à un ordre conçu de ce qui appartient à un ordre vécu. Nous faisons allusion, par exemple, à la théorie mésopotamienne, selon laquelle le roi n'était que le gérant de l'assemblée des dieux qui pouvait toujours confier à un autre la royauté ; à la théorie chinoise du mandat divin, selon laquelle, quand la vertu de l'empereur était perdue, les yeux et les oreilles du ciel étaient dans le peuple ; à la doctrine africaine de la mise à mort du roi, quand ses forces déclinaient. Il s'agit là de solutions idéales avant tout, et selon lesquelles, à certains moments du moins, des acteurs politiques dominés par d'autres pourraient les dominer à leur tour, et rétablir ainsi, ne fût-ce qu'un temps, la connexité, ou une plus forte connexité, dans le système. Mais, dans la mesure où elles ont pu justifier ou authentifier des comportements, ces solutions doivent aussi être considérées comme réelles.

La réalité d'autres solutions diachroniques ne fait, elle, aucun doute. Il s'agit de ces solutions qui consistent dans l'inversion temporaire de certaines relations de pouvoir. Ces inversions sont prévues et officielles dans plus d'un système poli-

tique : chez les Ashanti du Ghana, par exemple, il était prescrit que, durant le rite de l'*apo*, les chefs devaient entendre les moqueries, reproches et imprécations de leurs sujets. Chez les Thonga, ce rôle était dévolu à des bouffons cérémoniels.

On pourrait ajouter bien d'autres exemples de « solutions », mais ceux qui viennent d'être signalés suffisent toutefois à montrer que la loi de connexité ou de réciprocité est à l'oeuvre dans les systèmes politiques, où elle semble toutefois se réaliser plus difficilement que dans les autres systèmes sociaux.

[261]

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

C'est en nous fondant sur cette constatation que nous voudrions justifier brièvement le point de vue que nous avons livré sur l'anthropologie politique, et les principales tâches que cette vue implique.

Selon cette vue, les systèmes politiques sont essentiellement des systèmes de relations de pouvoir, le pouvoir étant défini comme la capacité d'atteindre, dans l'interaction avec un autre acteur, ses objectifs, ou, si l'on aime mieux, comme la capacité de faire en sorte que ses préférences soient efficaces. Cette notion, qui implique quatre relations de pouvoir au niveau de l'action et seize liens de pouvoir au niveau de la règle, oblige, nous l'avons vu, dans son application aux faits, d'évaluer le sens et l'utilité de l'action. Mais, encore une fois, nous croyons que la science politique ne peut faire l'économie de cette démarche.

Si l'on accepte cette notion du pouvoir, la connexité d'un ensemble d'acteurs politiques signifie alors que chacun d'eux, directement ou indirectement, peut faire en sorte que toute interaction dans cet ensemble soit conforme à son objectif. Les processus par lesquels une décision unanime se dégage d'un groupe sont tout à fait représentatifs d'une telle connexité des relations de pouvoir, et il est d'ailleurs fort significatif que, dans les sociétés où cette unanimité est recherchée et atteinte, il n'y ait pas d'organisation politique au sens où nous l'avons définie, c'est-à-dire d'acteurs politiques qui occupent de façon continue les postes d'autorité politique et qui ne se retrouvent donc plus parmi les simples unités politiques.

C'est généralement quand cette connexité des relations de pouvoir n'existe pas entre les acteurs politiques d'une même collectivité ou d'une même société qu'une organisation politique devient nécessaire. Mais cette organisation politique et la domination qu'elle suppose des unités par les autorités peut fort bien entraîner de nouveau la non-connexité du système, d'où ces solutions dont nous avons traité plus haut et qui consistent toutes à maintenir, rétablir ou renforcer la connexité des systèmes politiques.

[262]

On voit où réside le paradoxe de tout système politique dont la gouverne est organisée politiquement : cette coordination, en effet, est nécessaire pour faire tenir les unités politiques ensemble et assurer ainsi la connexité de la société ou de la collectivité, mais elle produit de nouvelles inégalités qui menacent à leur tour la connexité. C'est cette contradiction que les « solutions » synchroniques, ou diachroniques, vécues ou conçues, tentent de résoudre.

On voit également par là comment les structures politiques s'articulent les unes aux autres, selon un ordre de priorité logique qui semble aller des structures de sous-gouverne aux structures de gouverne, et des structures de gouverne aux structures de surgouverne.

Notons enfin, si besoin en est, que nous n'avons fait qu'esquisser ici une approche structuraliste des systèmes politiques, dont la fécondité reste encore à démontrer. Ce n'est que par l'analyse la plus fine possible de sociétés politiques particulières que cette démonstration pourra être faite. S'il fallait résumer en quelques mots le programme de ces analyses, nous proposerions les quatre points suivants :

- 1) repérage des principaux acteurs du système étudié, des postes d'autorité qui sont occupés par certains d'entre eux, et des rapports que les acteurs, autorités ou unités, entretiennent entre eux ;
- 2) établissement des relations et des liaisons de pouvoir entre les acteurs pour ce qui est des activités politiques, mais aussi pour ce qui est de l'occupation des postes d'autorité politique et de la transformation des règles selon lesquelles les activités se déroulent ;

- 3) analyse des structures de sous-gouverne, de gouverne et de surgouverne qui sont ainsi constituées, ainsi que des liens fonctionnels entre elles ;
- 4) dégagement de certaines lois du système (telle la loi de connexité), mesure du degré selon lequel ces lois sont réalisées, et analyse des solutions qui sont pratiquées pour que le système se conforme à ces lois.

Tout ce programme repose sur la notion de pouvoir que nous avons définie, et plus spécialement sur celle de lien de [263] pouvoir, qui est homologue à la notion de liaison binaire dans la logique interpropositionnelle : ce qui laisse entrevoir le jour où pourra être établie une véritable logique des systèmes politiques et des processus qui s'y produisent. L'anthropologie politique aura alors accompli sa mission, qui est de montrer à quelles lois obéit dans toute constellation humaine cette « constitution indépendante et toujours déterminée », dont Mauss (1934, p. 5) disait qu'elle est « le phénomène caractéristique de toute société et [...] en même temps le phénomène le plus généralisé à l'intérieur de [la] société ».

[265]

**Les cheminements de l'influence.
Systèmes, stratégies et structures du politique**

**Bibliographie
des auteurs cités**

[Retour à la table des matières](#)

ALMOND, G. A., et G. B. POWELL

1966 *Comparative Politics. A Developmental Approach*, Boston, Little, Brown.

ARROW, K. J.

1963 *Social Choice and Individual Values*, 2^o, éd., New York, Wiley.

ASHBY, W. R.

1958 *Introduction à la cybernétique*, Paris, Dunod.

BACHRACH, P., et M. S. BARATZ

1962 « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, p. 947-952.

BAILEY, F. G.

1971 *Les Règles du jeu politique*, Paris, P. U. F.

BALANDIER, G.

1969 *Anthropologie politique*, Paris, P. U. F.

BATESON, G.

1972 *Steps to an Ecology of Mind*, New York, Ballantine.

BENVENISTE, E.

- 1958 « De la subjectivité dans le langage », *Journal de psychologie*, p. 257-265.

BERGE, C.

- 1958 *Théorie des graphes et ses applications*, Paris, Dunod.

BERGERON, G.

- 1965 *Fonctionnement de l'État*, Paris, Colin. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[266]

BIRNBAUM, P.

- 1975 *La Fin du politique*, Paris, Seuil.

BLAU, P. M.

- 1968 « Theories of Organization », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 11, p. 298-305.

BOUDON, R.

- 1968 *À quoi sert la notion de structure ?* Paris, Gallimard.

BROSS, I. D. J.

- 1953 *Design for Decision*, New York, Macmillan.

BUXTON, J.

- 1957 « Clientship Among the Mandari of the Southern Sudan », dans *Sudan Notes and Records*, n° 37, p. 100-110.

CANGUILHEM, G.

- 1972 « Régulation », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 14, p. 1-3.

CAPLOW, T.

- 1968 *Two Against One. Coalitions in Triads*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

CHARBONNIER, G.

- 1961 *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Paris, Plon et Julliard.

COHEN, R. H.

- 1965 « Political Anthropology : the Future of a Pioneer », *Anthropological Quarterly*, p. 121.

CRÊTE, J.

- 1973 « Analyse stratégique du choix d'un candidat dans une circonscription urbaine », *Revue canadienne de science politique*, p. 254-270.

CROZIER, M.

- 1963 *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.

CROZIER, M., et E. FRIEDBERG

- 1977 *L'Acteur et le Système*, Paris, Seuil.

DAHL, R. A.

- 1957 « The Concept of Power », *Behavioral Science*, p. 201-215.

- 1961 *Who Governs ?* New Haven, Yale University Press.

[267]

DAHL, R. A.

- 1968 « Power », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 12, p. 405-415.

- 1973 *L'Analyse politique contemporaine*, Paris, Laffont.

DAVID, A.

- 1965 *La Cybernétique et l'Humain*, Paris, Gallimard.

DAVIS, M. D.

- 1970 *Game Theory*, New York, Basic Books.

DEUTSCH, K. W.

- 1953 *Nationalism and Social Communication*, New York, Wiley.

- 1966 *The Nerves of Government*, New York, Free Press.

- 1974 *Politics and Government*, Boston, Houghton Mifflin.

DOCTOROW, O.

- 1963 « Group Structure and Authority », *American Anthropologist*, p. 312-322.

DORSEY, J.T. jr

- 1957 « A Communication Model for Administration », *Administration Science Quarterly*, p. 307-324.

DUMÉZIL, G.

1948 *Mitra-Varuna*, Paris, Gallimard.

DURKHEIM, E.

1950a *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

1950b *Leçons de sociologie*, Paris, P. U. F. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

DUVERGER, M.

1970 *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, P.U.F.

EASTON, D.

1965a *A Framework for Political Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

1965b *A Systems Analysis of Political Life*, New York, Wiley.

1966 *Varieties of Political Theory*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

[268]

ELDERSVELD, S.J.

1964 *Political Parties. A Behavioral Analysis*, Chicago, Rand McNally.

ETZIONI, A.

1968 *The Active Society*, New York, Free Press.

FALLERS, L.

1956 *Bantu Bureaucracy*, Cambridge, Heffer.

FARQUHARSON, R.

1969 *Theory of Voting*, New Haven, Yale University Press.

FLAMENT, C.

1965a *Réseaux de communication et structures de groupe*, Paris, Dunod.

1965b *Théorie des graphes et structures sociales*, Paris, Gauthier-Villars.

FORTES, M., et E. E. EVANS-PRITCHARD

1961 *Systèmes politiques africains*, Paris, P. U. F.

GLUCKMAN, M.

1955 *Custom and Conflict in Africa*, Oxford, Blackwell.

GODELIER, M.

- 1965 « Objets et méthodes de l'anthropologie économique », *l'Homme*, n° 2, p. 32-91.

GOLDHAMER, H., et E. A. SHILS

- 1939 « Types of Power and Status », *American Journal of Sociology*, p. 171-182.

GRANGER, G. G.

- 1957 « Logique, langage, communication », dans G. BOULIGAND *et al.*, *Hommage à Gaston Bachelard*, Paris, P. U. F., p. 31-57.

GUILBAUD, G. T.

- 1954 *La Cybernétique*, Paris, P. U. F.
1955 « La Théorie des jeux », *Revue d'économie politique*, p. 153-188.
1968 *Éléments de la théorie mathématique des jeux*, Paris, Dunod.

HARARY, F., R. Z. NORMAN et D. CARTWRIGHT

- 1968 *Introduction à la théorie des graphes orientés*, Paris, Dunod.

[269]

HUNTER, F.

- 1963 *Community Power Structure*, New York, Doubleday.

IDATTE, P.

- 1969 *Clefs pour la cybernétique*, Paris, Seghers.

JAKOBSON, R.

- 1963 *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de minuit.

JOUVENEL, B. DE

- 1963 *De la politique pure*, Paris, Calmann-Lévy.
1972 *Du pouvoir*, Paris, Hachette.

KUHN, A.

- 1974 *The Logic of Social Systems*, San Francisco, Jossey-Bass.

LAPIERRE, J. W.

- 1968 *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Aix-en-Provence, Éditions Ophrys.

1973 *L'Analyse des systèmes politiques*, Paris, P. U. F.

1977 *Vivre sans État ? Paris*, Seuil.

LASSWELL, H. D., et A. KAPLAN

1950 *Power and Society*, New Haven, Yale University Press.

LEACH, E. R.

1954 *Political Systems of Highland Burma*, Londres, Bell.

LEENHARDT, M.

1947 *Do Kamo*, Paris, Gallimard.

LEMIEUX, V.

1961 « L'Organisation politique en anthropologie », *Anthropologica*, p. 37-54.

1967a « La Dimension politique de l'action rationnelle », *Revue canadienne d'économique et de science politique*, p. 190-204.

1967b « L'Anthropologie politique et l'étude des relations de pouvoir », *l'Homme*, n° 4, p. 25-49.

1970 « Le Jeu de la communication politique », *Revue canadienne de science politique*, p. 359-375.

1972a « Politique et administration selon M. G. Smith », *la Revue canadienne des études africaines*, p. 57-72.

[270]

LEMIEUX, V.

1972b *Une politologie des organisations*, Québec, Cahiers de la Société canadienne de science politique.

1975 « L'Information administrative au Québec : faits et interprétations », *Administration publique du Canada*, p. 409-427.

1976a « Un homme et une oeuvre : Paul Mus », *Cahiers internationaux de sociologie*, p. 129-154.

1976b « L'Articulation des réseaux sociaux », *Recherches sociographiques*, p. 247-260.

1977 *Le Patronage politique. Une étude comparative*, Québec, P. U. L. [Livre disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

LEMIEUX, V., F. RENAUD et B. VON SCHOENBERG

- 1974 « La Régulation des affaires sociales : une analyse politique », *Administration publique du Canada*, p. 37-54.

LEVINE, R. A.

- 1960 « The Role of the Family in Authority Systems », *Behavioral Science*, p. 291-296.

LÉVI-STRAUSS, C.

- 1958 *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.
1973a *Anthropologie structurale deux*, Paris, Plon.
1973b « Réflexions sur l'atome de parenté », *l'Homme*, n° 3, p. 5-30.

LOWIE, R. H.

- 1948 *Social Organization*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

LUCE, R. D., et H. RAIFFA

- 1957 *Games and Decisions*, New York, Wiley.

LUKES, S.

- 1974 *Power. A Radical View*, Londres, Macmillan.

LYND, R. S., et, H. M. LYND

- 1929 *Middletown*, New York, Harcourt, Brace.
1937 *Middletown in transition*, New York, Harcourt, Brace.

MACKAY, D. M.

- 1969 *Information, Mechanism and Meaning*, Cambridge, Mass., The M. I. T. Press.

[271]

MAINE, H. S.

- 1874 *L'Ancien Droit*, Paris, Guillaumin.

MAIR, L.

- 1962 *Primitive Government*, Harmondsworth, Penguin Books.

MARCH, J. G.

- 1966 « The Power of Power », dans EASTON (1966), p. 39-70.

MARX, K.

- 1957 *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

MARUYAMA, M.

- 1963 « The Second Cybernetics : Deviation-amplifying Mutual Causal Processes », *American Scientist*, p. 164-179.

MAUSS, M.

- 1934 « Fragment d'un plan de sociologie générale descriptive », *Annales sociologiques*, p. 1-56. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

McFARLAND, A.S.

- 1969 *Power and Leadership in Pluralist Systems*, Stanford, Stanford University Press.

MIDDLETON, J., et D. TAIT, édit.

- 1958 *Tribes Without Rulers*, Londres, Routledge and Kegan Paul.

MEHL, L.

- 1966 « Pour une théorie cybernétique de l'action administrative », dans J. M. AUBY *et al.*, *Traité de science administrative*, Paris, Mouton, p. 782-833.
- 1974 « Phénomène administratif et phénomène éducatif », dans *Formation 2*, Paris, Payot, p. 11-69.

MILIBAND, R.

- 1973 *L'État dans la société capitaliste*, Paris, Maspéro

MOLES, A.

- 1958 *Théorie de l'information et perception esthétique*, Paris, Flammarion.
- 1968 « Objet, méthode et axiomatique de la cybernétique », dans *le Dossier de la cybernétique*, Paris, Marabout, p. 47-61.

[272]

MORENO, J. L.

- 1954 *Fondements de la sociométrie*, Paris, P.U.F.

MORGAN, L. H.

1877 *Ancient Society*, Londres, Macmillan.

NAGEL, J. H.

1968 « Some Questions About the Concept of Power »,

Behavioral Science, p. 129-137.

1975 *The Descriptive Analysis of Power*, New Haven, Yale University Press.

OBERG, K.

1961 « Le Royaume des Ankole d'Ouganda », dans FORTES et EVANS-PRITCHARD (1961), p. 107-140.

PEAUCELLE, J. L.

1969 « Théorie des jeux et sociologie des organisations », *Sociologie du travail*, p. 22-43.

PELLET, R.

1966 *Initiation à la théorie des graphes*, Paris, Entreprise moderne d'édition.

PERROW, C.

1961 « The Analysis of Goals in Complex Organizations », *American Sociological Review*, p. 859-866.

PIAGET, J.

1969 *Le Structuralisme*, Paris, P.U.F.

POLSBY, N.W.

1963 *Community Power Structure*, New Haven, Yale University Press.

POUILLON, J.

1961 « L'Oeuvre de Claude Lévi-Strauss », dans LÉVI-STRAUSS, *Race et histoire*, Paris, Gonthier, p. 87-127.

1964 « La Structure du pouvoir chez les Hadjerai (Tchad) », *L'Homme*, n° 3, p. 18-70.

RAPOPORT, A.

1960 *Fights, Games and Debates*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.

RIBEILL, G.

1974 *Tensions et mutations sociales*, Paris, P.U.F.

[273]

RIKER, W. H.

1962 *The Theory of Political Coalitions*, New Haven, Yale University Press.

1964 « Some Ambiguities in the Notion of Power ». *American Political Science Review*, p. 341-349.

ROSNAY, J. DE

1975 *Le Macroscopie. Vers une vision globale*, Paris, Seuil.

Roy, B.

1969 *Algèbre moderne et théorie des graphes*, t. I, Paris, Dunod.

1970 *Algèbre moderne et théorie des graphes*, t. II, Paris, Dunod.

RUESCH, J., et G. BATESON

1968 *Communication. The Social Matrix of Psychiatry*, New York, Norton (1951).

RUSSELL, B.

1938 *Power*, Londres, Unwin.

SAPIR, E.

1956 *Culture, Language and Personality*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.

SAUSSURE, F. DE

1955 *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

SCHAPER, I.

1956 *Government and Politics in Tribal Societies*, Londres, Watts.

SCHELLING, T.C.

1960 *The Strategy of Conflict*, Cambridge, Harvard University Press.

SHANNON, C., et W. WEAVER

1949 *The Mathematical Theory of Communication*, Urbana, The University of Illinois Press.

SHUBIK, M.

- 1954 « Does the Fittest Necessarily Survive ? », dans M. SHUBIK, édit., *Readings in Game Theory and Political Behavior*, New York, Doubleday, p. 43-46.

SIMON, H. A.

- 1953 « Notes on the Observation and Measurement of Political Power », *Journal of Politics*, p. 500-516.

[274]

SMITH, M. G.

- 1960 *Government in Zazzau*, Londres, Oxford University Press.
1966 « A Structural Approach to Comparative Politics », dans EASTON (1966), p. 113-128.

SOUTHALL, A.W.

s.d. *Alur Society*, Cambridge, Heffer.

SPERBER, D.

- 1968 « Le Structuralisme en anthropologie », dans O. DUCROT *et al.*, *Qu'est-ce que le structuralisme ? Paris*, Seuil, p. 167-238.

TAWNEY, R. H.

- 1931 *Equality*, Londres, Allen and Union.

THOM, R.

- 1974 *Modèles mathématiques de la morphogénèse*, Paris, Union générale d'éditions.

TROUBETZKOY, M.

- 1957 *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck.

VIET, J.

- 1965 *Les Méthodes structuralistes dans les sciences sociales*, La Haye, Mouton.

VINACKE, W. E., et A. ARKOFF

- 1957 « An Experimental Study of Coalitions in the Triad », *American Sociological Review*, p. 406-414.

VON NEUMANN, J., e O. MORGENSTERN

1944 *Game Theory and Economic Behavior*, New York, Wiley.

WALLISER, B.

1977 *Systèmes et modèles*, Paris, Seuil.

WATZLAWICK, P., et al.

1967 *Pragmatics of Human Communication*, New York, Norton.

WEBER, M.

1948 *From Max Weber. Essays in Sociology*, Londres, Routledge and Kegan Paul.

WIENER, N.

1948 *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine*, Paris, Herman.

1954 *The Human Use of Human Beings*, New York, Doubleday.

[275]

WILDEN, A.

1972 *System and Structure. Essays in Communication and Exchange*, Londres, Tavistock.

WILSON, J. Q.

1973 *Political Organizations*, New York, Basic Books.

Fin du texte